LE MONDE diplomatique

N° 308 - 26° année — NOVEMBRE 1979

28 pages - 7 F

Algérie : 6,00 DA — Maroc : 6,00 dir.
Canada : 1,75$c. — Anglet. : 70 p.
Espagne : 125 p. — Suisse : 3 F.S.
Italie : 1 300 lires — Sénég. : 500 CFA

Abonnements : voir tarif page 27.

Publication mensuelle
5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

RÉSEAUX TÉLÉMATIQUES ET BANQUES D'INFORMATIONS

La guerre des données

(Pages 13 à 20.)

Le piège

Par CLAUDE JULIEN

LES grandes manœuvres sont déjà bien engagées qui, selon toute probabilité, aboutiront en décembre à la décision d'installer en Europe occidentale *cent huit fusées Pershing-2 et quatre cent soixante-quatre* missiles de croisière, plus modernes et plus précis que les SS-20 soviétiques qu'il s'agit de contrebalancer. Dans une ultime tentative de faire avorter ce plan, M. Brejnev a effectué le 6 octobre une triple démarche : il a annoncé *le retrait de vingt mille* hommes et de mille chars actuellement stationnés en Allemagne de l'Est ; il s'est dit *prêt à réduire les forces nucléaires dirigées* contre l'Europe de l'Ouest, à condition que celle-ci n'accroisse pas son potentiel atomique ; enfin, si ce message n'était pas entendu, l'U.R.S.S. augmenterait *sa capacité* militaire sur le théâtre européen.

Le premier point, a-t-on aussitôt relevé, n'a guère qu'une portée symbolique. Mais l'OTAN *ne paraît pas disposée à répondre par un geste analogue* qui pourrait éventuellement frayer la voie à des mesures plus substantielles. On imagine pourtant les clameurs qui se seraient élevées si M. Brejnev avait annoncé non pas une réduction, mais une augmentation équivalente *des forces basées en R.D.A. : à chiffres égaux, nul n'aurait parlé de* dérisoire symbole mais d'intolérable menace...

Si modeste soit-elle, cette décision est un signal destiné à donner plus de crédibilité à la proposition concernant les « forces nucléaires de théâtre », c'est-à-dire les fusées pointées de part et d'autre sur le continent. *Mais les pays européens* membres de l'OTAN hésitent à saisir la perche car ils se sentent piégés.

E*N effet, le doute grandit sur l'efficacité du « parapluie » nucléaire* américain, d'autant que, le 1er septembre, à Bruxelles, M. Kissinger n'a rien négligé pour nourrir l'inquiétude. Répudiant les conceptions qu'il professait lorsqu'il était au pouvoir, l'ancien secrétaire d'Etat a admis que des représailles stratégiques n'interviendraient à coup sûr qu'au cas où le *territoire américain serait lui-même exposé, et qu'il convenait donc d'augmenter* le potentiel nucléaire en Europe. Il *tournait même en ridicule* le principe sur lequel il avait fondé sa politique : « Dans le cours de l'histoire, on n'a pas dû souvent considérer que ce serait une doctrine militaire avantageuse que de rendre son propre pays militairement vulnérable. » *Tout reposait pourtant là-dessus : une attaque contre l'Europe déclencherait le feu stratégique américain, exposant ainsi les Etats-Unis à la riposte soviétique...* Les alliés seraient solidaires jusque dans l'anéantissement.

Dissipée l'illusion, il ne resterait donc à l'Europe qu'à accepter des Pershing-2 et des Cruise, mesure compatible avec les accords SALT qui ne *concernent* que les armements stratégiques, *c'est-à-dire intercontinentaux.* Ainsi *les négociations directes entre les* Deux *Grands leur permettent* de limiter autant que faire se peut les risques auxquels ils s'exposent mutuellement, ce qui, du même coup, déplace vers le continent européen le lieu probable de la confrontation. Qu'à cela ne tienne : Washington est tout disposé à fournir à ses alliés les cinq cent *soixante-douze engins à portée moyenne qui seraient braqués sur* l'U.R.S.S. Ainsi les Européens *pourraient* dormir tranquilles...

CURIEUSEMENT, *M. Kissinger a aussi dissipé cette illusion-là. Quarante*-huit heures après avoir contesté l'efficacité du « *parapluie* » stratégique, il précisait qu'il allait donner aux alliés les moyens de mener une guerre limitée. Limitée à l'Europe, bien entendu. Il faisait pourtant cet aveu : « La capacité de mener des guerres limitées peut augmenter les risques de crise. » *Remarque de simple bon sens, formulée avec un certain détachement* puisque la « crise » conduisant à une « guerre limitée » se déroulerait loin du territoire américain...

De tels propos n'ont pas manqué d'embarrasser le gouvernement de Bonn qui, comme le déclare son Livre blanc sur la défense, considère que *les forces du pacte de Varsovie sont conçues pour l'attaque, qu'une force nucléaire européenne n'assurerait pas une protection satisfaisante et que la sécurité de l'Allemagne dépend des fusées stratégiques (intercontinentales) américaines...* dont M. Kissinger dit qu'elles n'interviendraient pas automatiquement.

Le piège est ainsi refermé. Car Bonn pourrait encore moins compter *sur les fusées intercontinentales s'il refusait les engins conçus pour une « guerre limitée »* permettant précisément d'éviter l'affrontement direct entre les Deux Grands. Reste alors l'autre possibilité, sur laquelle M. Brejnev tente de jouer. Pour le trentième anniversaire du déclenchement de la seconde guerre mondiale, M. Helmut Schmidt écrivait qu'il cherche à « *instaurer en Europe un état de paix, grâce auquel le peuple allemand pourra un jour retrouver son unité dans le plein exercice de son autodétermination* ». Si Washington ne pouvait offrir de garanties assez solides, Bonn n'aurait d'autre choix que de se tourner vers Moscou.

LA FIÈVRE DE L'OR ET LA MALADIE DU CAPITALISME

Par CHRISTIAN GOUX *

CEUX qui pouvaient encore en douter devraient être maintenant convaincus : l'or reste au centre du système monétaire international. Car on ne démonétise pas l'or *à coups de paroles, d'actes ou de décrets.* Elément essentiel dans la stratégie hégémonique des Etats-Unis, les *accords de la Jamaïque sont dépassés.* Ils prévoyaient à la fois l'abandon de l'or et le flottement généralisé des monnaies. On a bien vu les effets néfastes de *ce dernier*, que la constitution d'un système monétaire européen (S.M.E.) tentait justement d'éviter. *Quant à l'or, que l'on voulait écarter,* force est de constater qu'il est bien présent et que nul ne songe à l'abandonner comme réserve ou comme dernier recours en cas d'effondrement du système monétaire international. Et comment pourrait-il en être autrement, lorsqu'on considère qui sont les propriétaires des 64 000 tonnes d'or possédées aujourd'hui dans le monde entier ? A concurrence de 28 000 tonnes, ce sont de nombreux particuliers, certes, mais, pour les 36 0000 tonnes qui restent, elles sont détenues par les banques *centrales* des *grands* pays occidentaux et de l'U.R.S.S.

Pour ne citer que les stocks les plus importants, 8 420 tonnes sont entreposées aux Etats-Unis dans les caves de *Fort-Knox, 3 160 tonnes dans* celles de la Banque de France, 3 700 dans celles de la Banque d'Allemagne *(voir tableau I, page 12).* Dans ces conditions, le « marché » de l'or est totalement faussé puisque plus de la moitié des quantités négociables se trouvent entre les mains de quelques détenteurs. Il leur suffirait d'un seul geste pour, par leurs interventions, peser fortement *sur* le prix de *l'or* et même en déterminer le cours. Ce cours pourrait donc s'établir à plus de 400 dollars l'once puisque leur véritable intérêt de banquiers centraux est de voir leurs réserves évaluées au plus haut.

Mais cela suppose que, sortant de l'hypocrisie actuelle, on remette l'or au cœur d'un nouveau *système à définir.* Pourquoi alors les Etats n'interviennent-ils pas ? Parce que les Etats-Unis en ont décidé autrement. Affaiblis par l'inflation intérieure, en déclin relatif depuis quinze ans, ayant essuyé des échecs sur les plans politique et militaire, les *Américains* ne veulent pas qu'une monnaie quelconque, et encore moins l'or — dont ils ne contrôlent *ni la* production *ni* les échanges, — puisse se substituer au dollar pour le règlement des dettes des Etats ou comme réserve des banques centrales.

Mais la hausse du prix de l'or a fait sauter le verrou. A 400 dollars l'once, les réserves en or des banques centrales représentent maintenant 400 milliards de dollars, soit beaucoup plus que les 286 milliards de dollars détenus fin 1978 sous forme de *comptes courants, de bons ou* autres liquidités.

La pression de l'idéologie dominante est si forte que l'on entend dire un peu partout : comment être d'accord avec un système barbare, qui privilégie les pays — Afrique du Sud et Union Soviétique — producteurs de cet or qui stérilise l'épargne ?

Doit-on s'en remettre au *fétichisme* du métal précieux, ou plutôt faire confiance à la volonté des hommes *pour dominer tous ensemble leur destin* monétaire ? Bien sûr, les richesses d'un pays sont constituées par ses usines, par son travail, et non par son or, mais rien n'autorise pour autant un pays à vivre au-dessus de ses moyens, sur le dos des autres, en payant ses dettes avec du papier fabriqué par lui-même, sans aucun contrôle. Arrive le moment où le règlement des dettes ne peut plus se faire par de nouvelles dettes, et où il faut payer avec des valeurs réelles. Celles-ci pourraient être des usines, des machines, mais justement l'intérêt de l'or est d'être considéré comme une richesse universellement reconnue et facilement transmissible. Nul ne peut rien contre ce fait de civilisation. Depuis des millénaires, chaque barre d'or est un actif productif en puissance.

Et telle est bien la sanction que les financiers du monde entier viennent de donner à ceux qui croient que l'on peut s'en sortir en créant des centres *monétaires off-shore*, en inventant les droits de tirage spéciaux (D.T.S.) qui ne sont autres, selon l'expression d'un journaliste britannique, que du néant habillé en monnaie, ou en émettant des eurodollars ou d'autres formes de monnaie scripturale.

Défiance générale

CAR ce ne sont *pas* les *acheteurs* de pièces d'or, les petits, qui font monter le cours de l'or. Ce sont les banques, les gros porteurs, qui estiment que les monnaies fortes sont elles-mêmes embarquées dans la tourmente générale inflationniste, et que *mieux vaut encore spéculer* sur le lingot que de toucher 10 % ou 15 % d'intérêt sur une monnaie qui fond à grande vitesse. La situation, chacun le sent bien, est dramatique et peut devenir intolérable, car elle témoigne d'une défiance générale à l'égard de toutes les *monnaies.* On peut rappeler, par exemple qu'en 1938, malgré la réévaluation de 1934, les craintes d'un *conflit généralisé* étaient telles qu'il n'y avait plus, dans les réserves des banques centrales, que de l'or, à concurrence de 90 % *(voir tableau II).*

La montée du prix de l'once d'or à *plus de 400 dollars* a *donc ouvert une* nouvelle phase de l'histoire monétaire. Il n'est plus possible, ni pour les Américains ni pour quiconque, de raisonner comme avant. Mais le décuplement du prix de l'or ne suffit pas pour sortir de l'impasse. Il faut garder à l'esprit l'avertissement que, déjà, le 14 mai 1934, la Banque des règlements internationaux (B.R.I.) lançait dans *son quatrième rapport annuel, au moment* où la dévaluation exceptionnelle du dollar faisait passer le prix de l'once d'or de 20,67 à 35 dollars :

« *Pour développer le commerce, pour favoriser les mouvements normaux de capitaux et la reprise économique du monde, il faut qu'un système monétaire reposant sur une base fondamentale unique — l'or — fonctionne entre nations.*

(Lire la suite page 12.)

* Professeur à l'université de Paris-I, membre du parti socialiste.

Dans ce numéro :

Porto-Rico, nouveau dossier difficile pour Washington

Par BERNARD CASSEN

M. CARTER avait voulu faire du règlement de la question du canal de Panama un test de sa bonne *volonté* envers *l'Amérique latine. La signature* des traités de 1977 et le transfert de souveraineté, le 1er octobre 1979, ont effectivement, malgré les combats *d'arrière-garde de* la Chambre des *représentants, contribué à restaurer* quelque peu le crédit des Etats-Unis au sud du rio Grande. Mais c'est au moment où le président se préoccupe avant tout de sa réélection que l'autre enclave des Etats-Unis dans le monde latino-américain — Porto-Rico — commence à poser de sérieux problèmes à l'administration fédérale. Des problèmes de tous ordres : *économiques, politiques, stratégiques, diplomatiques, amplifiés par* plusieurs réunions internationales et qui pourraient trouver un prolongement dans la campagne électorale américaine. Au départ, deux constats : *en premier lieu, Porto-Rico n'est plus une simple* « affaire intérieure américaine » comme on l'a longtemps prétendu à Washington ; ensuite, le *statu quo* institutionnel de l'île caraïbe n'est plus viable.

C'est incontestablement dans l'arène internationale que l'opposition à l' « *Etat libre associé* » (1) mis en *place en* 1952 *par les Etats-Unis a remporté* ses succès les plus notables au cours de ces dernières années, sous l'impulsion de la diplomatie cubaine. Les Nations unies et le mouvement des non-alignés ont régulièrement servi de caisse de résonance aux thèses indépendantistes. Depuis 1973, chaque année, le comité de décolonisation de l'ONU *se saisit du cas de Porto-Rico.* La *résolution adoptée* le 15 août dernier par 11 voix avec 12 abstentions (2) est la plus ferme qu'il ait jamais votée. Elle réaffirme le droit inaliénable du *peuple de Porto-Rico à l'autodétermination et à l'indépendance,* condamne les persécutions des militants indépendantistes, envisage l'envoi d'une commission d'enquête à *Porto-Rico, exige l'arrêt des opérations* de la marine américaine dans l'île de Vieques, située à l'est de Porto-Rico, etc. A peine un mois plus tard, le sixième sommet des non-alignés de la *Havane avait lui aussi réaffirmé « le droit à l'autodétermination, l'indépendance et l'intégrité territoriale »* de Porto-Rico. Dans son discours devant l'Assemblée générale de l'ONU, M. Fidel Castro n'avait pas manqué de *revenir sur cette question. Enfin, du 30 novembre au 2 décembre* 1979 se tiendra à Mexico la deuxième conférence internationale de solidarité avec l'indépendance de Porto-Rico. La première avait eu lieu à La Havane en septembre 1975 *et avait largement contribué à faire connaître* la situation coloniale de Porto-Rico dans l'opinion publique internationale.

Survenant au lendemain de la victoire *du Front sandiniste — dont les positions sur Porto-Rico sont* aussi *fermes* que celles de Cuba — et de la restitution partielle du canal de Panama, la *conférence de Mexico* va être l'occasion d'une grande manifestation de soutien à la vocation nationale d'un petit pays qui fait historiquement, géographiquement et culturellement partie de la famille latino-*américaine. L'américanisation forcée d'une* île caraïbe, située à 2 600 kilomètres de New-York, mais à 1 000 kilomètres de Cuba et à 800 kilomètres de Caracas, est mal acceptée par les gouvernements latino-américains, *même les plus dévoués* à Washington. Le fait que cette réunion soit organisée sous le patronage de tous les partis mexicains est un indice du *très net élargissement continental* du soutien à la cause portoricaine : il sera désormais difficile aux parlementaires et aux candidats présidentiels américains de dénoncer la *seule « main de Cuba »* à Porto-Rico.

(Lire la suite page 3.)

(1) Voir le reportage de Pierre Dommergues : « Porto-Rico, la lutte pour l'indépendance » dans *le Monde diplomatique* de janvier 1975, et Bernard Cassen : « Porto-Rico, le statut colonial en question » dans *Universalia 1978*, Encyclopaedia Universalis, 1978.

(2) Votes favorables : Cuba, Irak, U.R.S.S., Bulgarie, Tchécoslovaquie, Tanzanie, Ethiopie, Afghanistan, Iran, Syrie et Congo. Abstentions : Trinité-et-Tobago, Chili, Inde, Côte-d'Ivoire, Mali, Australie, Fidji, Indonésie, Yougoslavie, Tunisie, Sierra-Leone et Suède. Comme en 1975, le délégué chinois, bien qu'étant présent, ne prit pas part au vote.

De quel poids la législation sociale et les « acquis de la lutte des classes » face aux contraintes de la restructuration économique ?

Le droit du travail mis en question

Par YVES DEZALAY

« DEPUIS 1945 (...) chaque période apportait sa pierre grande ou petite au progrès social. » « Depuis 1974, c'est la démission sur toute la ligne de l'Etat (...), on en revient purement et simplement au renard libre dans le poulailler libre » : c'est dans ces termes très vigoureux que le professeur Lyon-Caen dénonçait, il y a quelques mois, ce qu'il appelait « *l'effondrement du droit du travail* » et les risques pour la démocratie d'un retour au capitalisme sauvage du dix-neuvième siècle (1).

Le principal motif de cet effondrement, il le voyait dans une restructuration économique faite « *sans aucune contrainte juridique* », et, plus particulièrement, dans la mise en place d'« *un marché du travail parallèle où règnent la précarité et l'insécurité* ». Il visait par là le recours croissant aux intérimaires et l'éclatement de la collectivité de travail par le biais de la sous-traitance et de la filialisation, phénomène dont la nouveauté et le caractère difficilement saisissable expliquent pourquoi les juristes, mais aussi les économistes, commencent seulement à en mesurer la portée réelle et les implications à long terme.

Si les incertitudes sont grandes chez les économistes, où l'on parle de fluidité du facteur travail, d'éclatement de la collectivité de travail ou d'extériorisation de la force de travail, le vocabulaire des juristes témoigne de divergences au moins aussi importantes. Pour G. Lyon-Caen, c'est un effondrement du droit du travail, alors que certains se bornent à évoquer des adaptations nécessaires, tel un statut de la mobilité, et que d'autres font remarquer, à juste titre, que la « juridicisation » des relations de travail n'a jamais été aussi grande.

Ces questions ne sont pas seulement d'un intérêt théorique : de la réponse qu'on y donne dépend la tactique à adopter sur le plan du droit. S'agit-il d'un simple phénomène conjoncturel lié à la crise et aux reconversions rapides qu'elle entraîne ? La réponse doit alors se faire au cas par cas. Est-ce la fin d'une notion — l'entreprise — qui est au cœur du droit du travail, où elle concrétiserait un certain compromis entre salariés et employeurs au nom d'un « intérêt général » ? Ce sont alors la structure et la nature même de ce droit qui sont en cause. Si compromis il y a, quelle en est la signification : victoire de la classe ouvrière réussissant à faire accepter certaines de ses revendications, ou piège dans lequel elle est tombée et s'est laissé enfermer, légaliser ?

Là comme ailleurs, la crise et la restructuration économique jouent le rôle d'un révélateur : révélateur des divergences doctrinales chez les juristes et révélateur de la fonction du droit dans les rapports de production.

Dans les manuels, le droit du travail est volontiers présenté comme un droit conquis sur les barricades — 1848, 1936, 1968... — « *une sorte de procès-verbal des acquis de la lutte des classes* » (2). Ses origines en font un droit bien spécifique, le droit des travailleurs, qui s'oppose au code civil, droit de la société bourgeoise.

C'est là une conception largement partagée, qu'on rencontre tant dans les manuels de droit que chez bon nombre de praticiens. C'est le slogan des ouvriers de chez Lip : « *Pour le droit contre la loi* », auquel fait écho la formule du Syndicat de la magistrature : « *La véritable réforme, la seule solution réside dans l'affrontement du droit du travail et du droit de propriété* » (3), mais aussi le discours d'un très haut magistrat : « *Le droit du travail est apparu et son autonomie s'accorde mal avec les règles dépassées du code civil* » (4).

A. Jeammaud fait remarquer à juste titre que cette vision assez linéaire et unilatérale des origines du droit du travail ne correspond guère à la réalité historique. Le souci de préserver la force de travail et le potentiel humain national ont été explicitement à l'origine d'un certain nombre de lois sociales. S'appuyant sur les résultats de la remarquable étude de P. Cam, il montre que cette vision du droit du travail est, pour une large part, idéologique : « *Prendre le droit du travail pour un contre-droit fondamentalement favorable aux salariés, n'est-ce pas tomber dans le piège tendu par les causes et circonstances de son émergence en le prenant pour ce qu'il prétend être ?* » (5).

P. Durand, qui fut avec P.-H. Teitgen et F. de Menthon un des pionniers du droit du travail en même temps qu'une des figures marquantes de l'idéologie de la troisième force, définissait les entreprises comme des « *groupements organisés en vue d'une fin commune* » (6). Employeurs et salariés sont solidaires : si les représentants des salariés doivent participer à l'organisation de l'entreprise, leur intervention ne vient en aucune manière contredire les prérogatives et la place éminente du chef d'entreprise, puisque ses pouvoirs hiérarchiques et disciplinaires ne sont que la contrepartie de ses responsabilités à l'égard du bien commun.

C'était là une rupture radicale avec les conceptions antérieures, qui restaient dominées par la vieille théorie patrimoniale et contractuelle : dans le droit fil du code civil, le couple formé par le droit de propriété et le droit des obligations contractuelles assure à la fois la maîtrise juridique des biens de l'entreprise et la domination des personnes qui y travaillent au profit de l'employeur, propriétaire des moyens de production.

Comme le montre P. Cam, l'objectif des pionniers du droit social était d'arriver à une transformation des rapports capitalistes en instaurant dans l'entreprise des rapports de collaboration. Ces transformations devaient permettre aux sociétés occidentales de faire l'économie de bouleversements sociaux. Elles impliquaient seulement que les relations du travail soient soustraites aux règles générales du code civil — droit des obligations et droit de propriété — pour faire l'objet d'un nouveau droit remplaçant les rapports interindividuels entre l'ouvrier et le propriétaire des moyens de production par des négociations collectives dont on espérait à terme l'élimination des conflits sociaux.

Cette idéologie d'inspiration chrétienne a joué, après guerre, un grand rôle à la fois par le poids politique de ses représentants les plus éminents et par son rôle dans la formation des nouvelles générations de praticiens du droit du travail. Cela expliquerait à la fois le large assentiment que rencontrent encore ces thèmes et la vigueur des attaques qui sont adressées par un juriste radical, Bernard Edelman, à l'illusion que représente, selon lui, le droit du travail, ainsi qu'à ces illusionnistes que seraient les juristes progressistes (7).

Un piège et une arme

CERTES, les juristes marxistes, et particulièrement G. Lyon-Caen, n'ont jamais fait leur l'idéalisme qui caractérise les tenants de la paix sociale par le droit social. Pour eux, si ce droit ne représente qu'une série d'« *avantages souvent perdus et regagnés qui contribuent à améliorer la condition de la classe ouvrière sans jamais parvenir à la transformer absolument* » (8), c'est qu'il a une structure essentiellement dialectique : s'il « *régit les instruments légaux de lutte de la classe ouvrière et les avantages conquis à l'aide de ces instruments* », il est aussi « *légalisation de l'exploitation de la force de travail et de la répression de la classe ouvrière* » (9).

B. Edelman récuse cette vision dialectique comme un nouvel avatar de l'idéalisme et du juridisme des juristes, fussent-ils marxistes. Pour lui, le droit du travail est avant tout du droit, et donc une apparence qui dissimule l'essentiel : l'extorsion de plus-value. Mais, au surplus, il est un piège dans la mesure où il attire le prolétariat sur un terrain qui n'est pas le sien et où il ne peut être que perdant.

La crise des sociétés occidentales et la crise du marxisme sont l'occasion de mettre bas les masques et de dénoncer les illusions des juristes progressistes, particulièrement « *cette croyance obstinée que la liberté se transforme en droits* » (10), alors qu'ils ne font qu'enfermer la classe ouvrière dans le droit. Ces prétendues victoires des travailleurs servent en fait, d'abord, à leur procès d'intégration au capital. « *La ruse du capital est de donner à la classe ouvrière une langue qui n'est pas la sienne, la langue de la légalité bourgeoise* » (11). Ainsi les masses n'existent qu'à condition de disparaître en tant que telles, à être réduites à l'état d'une somme de sujets, d'une somme de contractants. De même, la grève n'accède à la légalité qu'à certaines conditions, et ces conditions sont celles-là mêmes qui permettent la reproduction du capital.

On retrouve les mêmes thèmes chez P. Bance, un autre juriste qui veut « *donner à la lutte juridique du syndicalisme révolutionnaire sa vraie dimension* » (12). Pour lui aussi, « *la bourgeoisie a su jouer du système démocratique, de la légalité pour enserrer le syndicalisme petit à petit dans un filet légaliste* » (13), et c'est une erreur de croire, comme le font les juristes de la C.F.D.T., qu'il y a une « *logique juridique syndicale* » qui peut l'emporter sur la « *logique patronale* » (14). Il n'empêche que c'est dans les congrès ouvriers que furent élaborées, dès la fin du dix-neuvième siècle, la plupart des grandes lois sociales. Les syndicalistes révolutionnaires eux-mêmes, loin de négliger l'arme juridique, ont formé l'« *avant-garde de la recherche en droit du travail* » (15). Cela tient à la dualité même du syndicalisme, défenseur quotidien des travailleurs et instrument de la révolution : « *La dissociation du révolutionnaire et du revendicatif est impossible* » (16), et « *si les syndicalistes révolutionnaires réclament des lois, s'ils veillent à leur application, ce n'est pas par réformisme, mais c'est pour améliorer le sort des travailleurs tout en les formant à l'action collective indispensable pour instaurer et faire fonctionner le communisme libertaire* » (17).

A la lecture de ce livre, on est frappé par l'étonnante longévité du discours sur le droit : ses principaux clivages — le droit comme protection, le droit comme entérinement, le droit comme duperie — se forment dès la seconde moitié du dix-neuvième siècle dans un mouvement syndical dont les inspirateurs sont Proudhon, Comte, Marx, Bakounine. Mais ce n'est pas le seul rapprochement que suggère cet ouvrage. De la même manière que les militants font quelquefois, selon P. Bance, l'amalgame de propositions théoriquement antinomiques au nom d'une pratique qui se veut tout à la fois quotidienne et idéale, les praticiens du droit du travail qui se veulent progressistes sont déchirés entre leur juridisme et leur ralliement politique à des idéologies insistant sur le caractère fondamentalement bourgeois du droit. D'où des ambiguïtés dans leurs propos qui, sous couvert de raisonnement dialectique, sont sans doute avant tout le témoignage des contradictions d'une pratique sociale de juriste défenseur des travailleurs.

Protection du salarié ou instrument de pouvoir ?

IL faut en tenir compte pour analyser la diversité de leurs réactions lorsqu'ils sont confrontés aux bouleversements provoqués dans la gestion de l'emploi par la restructuration économique. Pour les uns, il ne s'agit que de nouveaux enjeux pour le droit, de nouveaux domaines qui s'offrent à l'intervention des juristes. Pour d'autres, ces nouvelles stratégies patronales rendent plus insoutenables les contradictions d'une pratique sociale dont la justification était sa vocation à limiter la violence des affrontements sociaux. Enfin, certains y voient sans doute la confirmation logique de leurs thèses sur l'illusion juridique et le piège qu'elle représente pour les travailleurs. Bien sûr, chacune de ces propositions n'existe pas à l'état pur. Cela ne rend que plus difficile de faire la part, dans les propos des juristes, de ce qui tient du fétichisme du droit et de ce qui est analyse des rapports du juridique et de l'économique. D'où l'intérêt de l'analyse qu'un sociologue, J. Magaud, centre sur les relations du marché du travail et du droit (18).

Selon lui, l'évolution historique des rapports conflictuels entre salariés et employeurs a progressivement conduit à une quasi-institutionnalisation de ces rapports : réglementation de l'embauche, des conditions de travail et du licenciement. Les employeurs se trouvent ainsi confrontés à un marché du travail régi par un certain nombre de dispositions qui représentent pour eux autant de contraintes difficilement modifiables à court terme et dont le coût se révèle d'autant plus lourd que l'entreprise est en compétition sur le marché international avec des concurrents pour lesquels les frais de main-d'œuvre sont beaucoup plus réduits. Dès lors, la tentation est grande d'essayer de tourner cette réglementation, mais sans pour autant s'y attaquer de front. Sans en contester le contenu, on essaiera d'en limiter le champ d'application. Pour ce faire, les employeurs — et, en premier lieu, les pouvoirs publics — vont mettre en place un système d'extériorisation, de parcellisation, de fragmentation de la main-d'œuvre. Les prétextes en sont les plus divers : souplesse, mobilité, innovations technologiques. L'important n'est pas qu'ils soient vrais, mais qu'ils soient crédibles, socialement admissibles et qu'on abaisse de cette manière le coût global de la main-d'œuvre.

J. Magaud insistait sur la rentabilité économique de cette opération. Les juristes qui, à sa suite, ont travaillé sur ce thème ne remettent pas en cause de manière fondamentale son schéma, mais insistent sur les modalités et les implications juridiques de ces nouveaux modes de gestion de l'emploi. Ce faisant, ils en font ressortir les avantages indirects en termes de pouvoir.

B. Rettenbach (19) explique l'inadaptation de la législation, son incapacité à protéger efficacement les salariés dans les circonstances présentes par le fait qu'elle fut élaborée en fonction d'une perspective actuellement remise en cause : celle de l'emploi permanent dans une entreprise considérée comme une unité à la fois juridique, économique et sociale. L'éclatement de la notion d'employeur est le corollaire de l'éclatement de la collectivité de travail. Dans les groupes, mais aussi dans les situations de sous-traitance, et a *fortiori* d'intérim, la direction financière de la société devient de plus en plus distincte de la personne physique qui, sur le lieu du travail, exerce le pouvoir de direction et le pouvoir disciplinaire. De ce fait, les salariés exercent leurs droits collectifs dans un cadre qui les coupe du pouvoir réel auprès duquel la loi entendait organiser leur représentation.

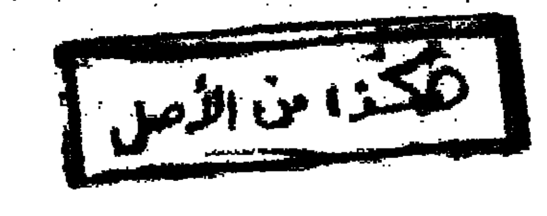
S'il en est ainsi, si les travailleurs se laissent enfermer — « *piéger* », dirait Edelman — dans des mécanismes juridiques, c'est aussi que la masse des salariés « précarisés » joue, à la manière des chômeurs, « *cette armée prolétarienne de réserve* », un rôle dissuasif dans les revendications ouvrières. On assiste, écrit T. Grumbach, à « *une régénérescence du système féodal avec son centre et sa périphérie (...). Les employeurs développent l'idée que faire partie d'une entreprise du centre signifie être un privilégié ayant tout à la fois des droits et des devoirs exceptionnels* ». Certes, les règles du droit du travail ne sont pas formellement remises en cause, mais, au lieu d'être protectrices du salarié, elles se transforment en outil de pouvoir pour l'employeur, qui détient la clé de leur mise en œuvre et devient, de ce fait, « *un des relais politiques privilégiés du pouvoir d'Etat* » (20).

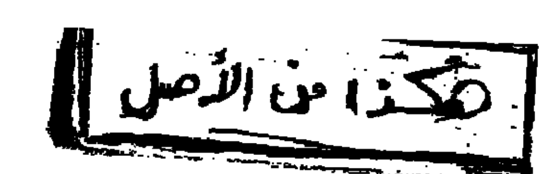
Cela peut sembler un paradoxe : c'est bien le même droit, et pourtant ses effets sociaux sont radicalement différents. C'est qu'en effet le droit n'est pas seulement un code formel. Il est indissociable des conditions sociales de sa mise en œuvre. Il est un rapport social et, comme tel, historiquement défini. A partir du moment où le droit du travail a pris son autonomie au sein du droit, il était fatal qu'il soit à son tour investi par la classe dirigeante. L'importance croissante qu'y attachent les instituts de droit des affaires en est un signe. Son rôle dans la gestion des relations de travail s'en trouve automatiquement modifié. La restructuration de l'économie française a ainsi comme corollaire une restructuration du pouvoir d'Etat. Le droit du travail, la planification, le « welfare state », la participation... toutes ces formes de compromis consenties par la classe dominante dans des conditions historiques spécifiques, concessions mais aussi formes de gestion des antagonistes sociaux, sont actuellement remises en question au profit d'un « nouvel ordre intérieur » se rapprochant davantage du droit commun des démocraties néo-libérales (21).

---

(1) *Le Monde*, 31 octobre 1978.
(2) A. Jeammaud, « Droit du travail et/ou droit du capital », *Procès* n° 2, 1978 (p. 15).
(3) Cité par P. Cam, « Juges rouges et droit du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 19, janvier 1978 (p. 4).
(4) M. Aydalot, discours solennel de rentrée de la Cour de cassation, 3 janvier 1975.
(5) A. Jeammaud, *op. cit.* (p. 54).
(6) P. Durand, *Traité de droit du travail*, Dalloz, Paris, 1947 (p. 412), cité par J.-C. Javilliers, qui fait remarquer, à juste titre, la parenté de cette théorie avec certaines idées nazies, tel le « Führer Prinzip », in *Droit du travail*, L.G.D.J., Paris, 1978 (p. 103).
(7) Bernard Edelman, *La légalisation de la classe ouvrière*, Christian Bourgois, Paris, 1978.
(8) G. Lyon-Caen, *Les fondements historiques et rationnels du droit du travail*, Droit ouvrier, Paris, 1951 (p. 3), cité par Jeammaud (p. 37).
(9) G. Lyon-Caen, id., cité par Jeammaud (p. 56).
(10) B. Edelman, *op. cit.* (p. 195).
(11) Id. (p. 16).
(12) P. Bance, *Les fondateurs de la C.G.T. à l'épreuve du droit*, La Pensée sauvage, 1978.
(13) Id. (p. 91).
(14) Cf. *C.F.D.T. aujourd'hui*, janvier-février 1977, et *Action juridique* n° 11, septembre-octobre 1979.
(15) P. Bance (p. 233).
(16) Id. (p. 9).
(17) Id. (p. 234).
(18) J. Magaud, « Vrais et faux salariés », *Sociologie du travail*, n° 1/74.
(19) B. Rettenbach, *Diversité des formes juridiques de travail et restructuration des entreprises*, Documentation française (à paraître).
(20) T. Grumbach, *la Défense prud'homale*, T.D., éditions Apil, 1979.
(21) Sur ce thème, voir *le Monde diplomatique* de mars 1979, « Le nouvel ordre intérieur » (p. 5 à 10) ; Roland Houven, « L'Allemagne de Schmidt et de Baader », in *Leviathan*, n° 1, Paris, 1979, et M. Glezal, *Sécurité et police*, doc. ronéo., U.E.R. droit administratif, Grenoble, 1979.







PANAMA, LES ÉTATS-UNIS ET LE CANAL

La neutralité, garante de la souveraineté

Par ÉDOUARD BAILBY

DEPUIS le 1er octobre, les deux traités signés à Washington, en septembre 1977, sur le nouveau statut du canal de Panama sont entrés en vigueur. Il aura fallu quatorze ans de négociations, quatre présidents successifs à la Maison Blanche pour que les Etats-Unis reconnaissent dans les textes la souveraineté de la République de Panama sur la voie interocéanique.

Certes, le transfert des installations américaines s'étalera sur une période de vingt ans. Mais il importe que la République de Panama, dont la cause n'a malheureusement pas été soutenue avec vigueur par les gouvernements européens, exception faite de l'Espagne, ait pu rétablir ses droits sur une partie de son territoire aux mains de l'étranger.

Toutes questions techniques mises à part, il reste que la bataille du canal n'est pas terminée. Le traité concernant la neutralité de la voie interocéanique a été en effet rédigé de telle manière, puis unilatéralement corrigé sous forme d'amendements par le Congrès des Etats-Unis, que les juristes auront fort à faire, en cas de crise internationale, pour en donner une interprétation précise.

Engagée dans des négociations difficiles avec Washington, consciente des inquiétudes que pouvait soulever au Pentagone et au département d'Etat le transfert de souveraineté sur une des plus importantes voies de communication maritime, la République de Panama a axé toute sa stratégie autour du principe de la neutralité du canal. Elle lui a accordé une telle priorité, pour vaincre les résistances de son puissant voisin du nord, qu'elle a pratiquement fait de ce principe le fondement de sa politique étrangère dans les années à venir.

A cet égard, le général Omar Torrijos, principal artisan de l'accord conclu avec les Etats-Unis, a clairement perçu la portée de cet engagement qui, d'ores et déjà, range la République de Panama parmi les pays non alignés. Il a eu néanmoins la franchise de reconnaître, lors de son voyage officiel à Paris, en octobre 1977, *que le traité sur la neutralité n'est pas suffisamment clair quant au droit d'intervention que s'adjugeraient les Etats-Unis, en cas de conflit, pour assurer le libre passage des navires. « Tel qu'il a été rédigé*, ajoutait le général Torrijos, alors chef de l'Etat panaméen, *le traité pourrait servir d'instrument juridique à ceux qui seraient tentés d'intervenir militairement.* » Autrement dit, les textes ne sont pas explicites.

D'après l'article 2 du traité, la République de Panama *« déclare la neutralité du canal pour que, en temps de paix comme en temps de guerre, celui-ci reste sûr et ouvert au transit des navires de toutes les nations, sur un pied de complète égalité, de manière qu'il n'y ait à l'égard d'aucune nation ni de ses citoyens ou sujets une discrimination quelconque concernant les conditions ou les coûts de transit ni tout autre motif et pour que le canal et par conséquent l'isthme de Panama ne soient l'objet de représailles en cas de conflit armé entre d'autres nations du monde »*.

Il est précisé par ailleurs, dans un paragraphe de l'article 3, que *« les navires de guerre et les navires auxiliaires de toutes les nations auront à tout moment le droit d'emprunter le canal, indépendamment de leur fonctionnement interne, moyens de propulsion, origine, destination ou armement, sans être soumis comme condition de transit à une inspection, à un enregistrement ou à une surveillance (...) En outre, ces navires auront le droit de se refuser à révéler leur fonctionnement interne, leur origine, leur armement, leur cargaison ou leur destination »*.

Les articles 2 et 3 ne contredisent nullement le principe de la neutralité du canal. Il n'en va pas de même pour l'article 6, qui précise que les navires de guerre et les navires auxiliaires des Etats-Unis et de la République de Panama auront, quant à eux, *le droit de transiter par le canal « sans délai »* (sans délai : *expedito*, en espagnol, ou *expeditious*, en anglais, selon les textes officiels).

Un droit particulier ?

SANS vouloir entrer dans une analyse trop méticuleuse des textes, il est évident que les navires de guerre américains bénéficient, grâce à l'article 6, d'un privilège qui viole le principe même de la neutralité et de la non-discrimination. Que les navires de guerre panaméens aient un droit de préférence sur la voie interocéanique, il n'y a en cela rien de plus normal puisqu'ils naviguent dans les eaux territoriales de l'Etat auquel ils appartiennent. Mais il est difficilement concevable que les navires de guerre d'une puissance étrangère, en l'occurrence les Etats-Unis, puissent se prévaloir d'un droit particulier pour emprunter en priorité le canal qui, *sur 80 kilomètres, relie l'océan Atlantique à l'océan Pacifique.*

Les autorités panaméennes rétorquent *que le terme « expedito »*, employé dans le texte espagnol, ne signifie pas prioritaire, comme l'entendent les Etats-Unis. Mais, dans la pratique, les facilités accordées aux navires de guerre américains pour passer plus rapidement d'un océan à l'autre, *en leur évitant* par *exemple* certaines formalités bureaucratiques, se traduiront inévitablement par une mesure *discriminatoire à l'encontre* des autres nations. Comment concilier, dans ces conditions, le principe même de la neutralité du canal, tel qu'il est établi *dans* les *textes, avec* cette disposition technique de l'article 6 ? La question est importante puisque la plupart des pays d'Europe occidentale, la France y compris, veulent prendre prétexte de cette clause du traité pour ne pas le contresigner. A l'issue de son entretien avec le président *Valéry* Giscard d'Estaing, en mai 1979, M. Aristides Royo, président de la République de *Panama*, s'est contenté de déclarer à la presse qu'il avait obtenu *« une adhésion générale de principe »*.

La République de Panama souhaite évidemment davantage. Mise en position de faiblesse, de par sa *taille* et *ses moyens diplomatiques*, elle a *néanmoins* réussi à obtenir des Etats-Unis qu'un protocole soit ajouté au traité *sur la neutralité du canal* afin de permettre à toutes les nations du monde de le contresigner dès son entrée en *vigueur* le 1er octobre 1979. En associant le plus grand nombre de pays tiers à la politique qu'elle entend défendre, face à l'écrasante supériorité américaine, la République de Panama espère rétablir à son profit le principe de la neutralité. Dès lors *que* les *navires de guerre de toutes* les nations, en temps de paix comme en temps de guerre, auront libre transit, n'importe quel pays cosignataire du protocole pourra faire valoir ce principe énoncé dans le traité pour remettre en cause les dispositions particulières *de l'article 6. Tel est l'un des* principaux arguments mis en avant par les autorités panaméennes pour faire avaliser le traité sur la neutralité.

En d'autres termes, tout comme le Congrès américain a voté un certain nombre d'amendements qui déforment *l'esprit et* la *lettre du traité, en* autorisant notamment les Etats-Unis à intervenir militairement pour assurer la neutralité du canal, la République *de Panama* se réserve implicitement le droit d'interpréter à sa manière le traité pour en garantir la stricte application. Prenons un exemple : *la République de Panama a signé* le traité sur la dénucléarisation de l'Amérique latine. Peut-elle admettre que des navires chargés d'armes atomiques empruntent le canal interocéanique ? Les Etats-Unis affirment que seules la neutralité du canal et *la liberté de passage* serviront de critère — non pas la couleur politique du régime panaméen. Mais, dans un cas comme celui-ci, quelle sera l'interprétation de Washington ?

Il n'est pas inintéressant de rappeler à ce propos le traité de Paris (1920) reconnaissant la souveraineté de la Norvège sur le Spitzberg. Tous les pays cosignataires, et ils sont aujourd'hui plus de quarante, se *sont engagés* à respecter la neutralité de l'archipel, situé dans l'océan Arctique, et à n'y installer aucune *base militaire*, en échange de quoi ils ont le droit d'exercer, sur un pied de parfaite égalité, *« toutes activités maritimes, industrielles, minières et commerciales »*. Grâce à ce traité, la Norvège a pu faire reconnaître ses droits sur les 62 000 km2 de montagnes *et de glaces que* convoitaient d'autres nations. Mais, jusqu'à présent, seule l'Union soviétique a tiré profit de *l'une des clauses* du traité pour exploiter deux mines de charbon. Ses intérêts ne sont pas seulement d'ordre commercial : la *flotte* de *guerre soviétique, basée à Mourmansk*, n'a pour seule voie de passage vers l'océan Atlantique que les eaux qui *s'étendent* sur *700 kilomètres* de large entre le Spitzberg et la Norvège. Comment mieux traduire la situation que cette réflexion d'un officiel norvégien ? *« Les Soviétiques respectent le traité de Paris, mais ils ne l'interprètent pas de la même manière que nous. Ils en demandent plus qu'avant alors que nous entendons préciser davantage nos droits. »*

Condition de survie

LE même problème se posera à *propos du canal de Panama.* Il sera d'autant plus complexe que le Sénat et la Chambre des représentants des Etats-Unis ont voté des amendements qui *limitent* la souveraineté de la petite République centraméricaine. L'un des plus graves, adopté quelques *jours à peine avant le transfert de* souveraineté, donne aux forces armées américaines, dans certaines circonstances, qui n'ont pas été précisées, le *droit d'intervenir* sans l'assentiment des Panaméens pour protéger le canal. Certes, les Etats-Unis se sont engagés *à ne pas s'immiscer* dans les affaires intérieures du pays, mais, tout en reconnaissant la neutralité de la voie interocéanique, ils se sont réservé le *droit d'agir unilatéralement* pour la garantir. Dans quelles conditions ? La République de Panama estime que seuls les traités sur la neutralité et le transfert *de* souveraineté, *approuvés* par référendum à la fin de l'année 1977, ont force de loi. Elle ne prétend apparemment pas tenir compte, au plan juridique, des amendements et des déclarations qui ont été faits entre-temps à Washington.

La neutralité est pour ce petit pays de deux millions d'habitants à peine, qui a soixante-seize ans d'existence, la condition essentielle de sa survie. Et, *par la même occasion*, un exemple pour les nations démunies du tiers-monde qui, face aux super-puissances, tentent de se libérer du colonialisme. Dans une lettre adressée au président Carter en juin 1979, le président Aristides Royo a écrit : *« Panama n'intervient pas et n'interviendra pas dans les affaires intérieures des autres pays américains. Cette position est conforme à sa politique traditionnelle de non-intervention dont les traités Torrijos-Carter sont un exemple éloquent. »* Quelques jours auparavant, des personnalités civiles et militaires américaines avaient accusé la République de Panama, avec l'espoir de torpiller les traités sur le canal, de fournir des armes et des volontaires au mouvement sandiniste qui, au Nicaragua, engageait la bataille finale contre le *régime dictatorial du général* Anastasio Somoza. Pendant plus de quarante ans, les Etats-Unis ont pourtant soutenu un des régimes personnels les plus corrompus de l'Amérique latine.

Ni les intérêts stratégiques des Etats-Unis ni ceux de l'Union soviétique dans la mer des Caraïbes ne peuvent remettre en question le droit d'un petit pays d'affirmer sa neutralité. Il appartient à toutes les nations de faire en sorte que le canal interocéanique soit véritablement neutre. Terminée, la bataille du canal ? Pas encore.

Un autre dossier difficile : Porto-Rico

(Suite de la première page)

C'est aussi un nouveau « dossier », plus délicat encore que celui de Panama, *que les Etats-Unis devront un jour ou l'autre traiter au fond.* Le geste conciliateur — mais tardif — de M. Carter faisant libérer, le 6 septembre dernier, les quatre prisonniers politiques portoricains détenus aux Etats-Unis depuis plus d'un quart de siècle (Lolita Lebron, Rafael Miranda, Irving Flores et Oscar Collazo) *ne fait pas le poids, d'autant* qu'il n'était pas dépourvu d'arrière-pensées électoralistes : des « primaires » démocrates auront lieu à Porto-Rico le 16 mars 1980.

Tension à l'intérieur

« SUR place, aucun mouvement politique *ne défend plus le « Commonwealth »* de 1952 unanimement reconnu comme colonial, même par son principal promoteur d'antan, le parti populaire démocratique (P.P.D.). L'ancien gouverneur, Rafael Hernandez *Colon, qui brigue un nouveau mandat pour 1980 sous les couleurs du P.P.D.*, expose dans ce qu'il appelle une « nouvelle thèse » le profil d'un « Porto-Rico portoricain » : contrôle local de l'immigration, de la pollution, *des investissements, des moyens de communication* de masse, droit de négocier des accords de gouvernement à gouvernement avec d'autres Etats ; il revendique en outre la limite des 200 milles *« pour utiliser le patrimoine pétrolier portoricain ». Dans un discours récent,* il se fit même menaçant : *« Nous sommes décidés à aller jusqu'où il faudra et à faire* ce *qu'il faudra pour que soit respectée la volonté du peuple.* » Le parti nouveau *progressiste* (P.N.P.), *actuellement* au pouvoir en la personne du gouverneur Carlos Romero Barcelo, est quant à lui, totalement en faveur de l'annexion pure et simple aux Etats-Unis, en tant que cinquante *et unième Etat. Enfin, les partis indépendantistes*, le P.I.P. (parti indépendantiste portoricain) présidé par M. Ruben Berrios et membre de l'Internationale socialiste et le P.S.P. (parti socialiste portoricain), *dont la secrétaire général est Juan Mari Bras, ne représentaient* aux élections de 1976 que 6 % des électeurs ; mais les succès internationaux qu'ils ont remportés et le glissement du P.P.D. vers des thèses autonomistes plus *dures les ont renforcés.*

Le *P.I.P., qui veut à tout prix se démarquer du P.S.P., à qui il reproche* d'être trop lié à Cuba et aux autres pays communistes, n'était pas à La Havane en 1975 et a fait savoir qu'il n'irait pas à Mexico en 1979. Certains prêtent à *M. Berrios — politicien ambitieux — le projet de se préserver comme recours* acceptable pour les Etats-Unis en cas d'accession à l'indépendance. Quant au P.S.P., il est l'objet d'une répression non déguisée. Après les dernières manifesta*tions contre l'occupation par la marine* américaine de l'île de Vieques en mai dernier et les poursuites auxquelles elles ont donné lieu, M. Mari Bras a été arrêté et incarcéré le 24 septembre pour *« rébellion à une décision du tribunal fédéral »*. Son cas ne devait être examiné que le 31 octobre.

La situation est donc très tendue à Porto-Rico au moment même où le président Carter, à la suite de la *malencontreuse affaire de la brigade soviétique* à Cuba, a annoncé — pour sauver la face, — l'extension des exercices militaires dans les Caraïbes. Les pêcheurs et les habitants de Vieques, déjà assourdis en *temps ordinaire par des tirs d'artillerie* de 7 h 30 du matin à 11 heures du soir et dépouillés de leurs moyens de travail par les énormes dommages causés à l'environnement, ont ainsi vu arriver de *nouveaux bâtiments de guerre à proximité de leurs côtes monopolisées par* la marine américaine.

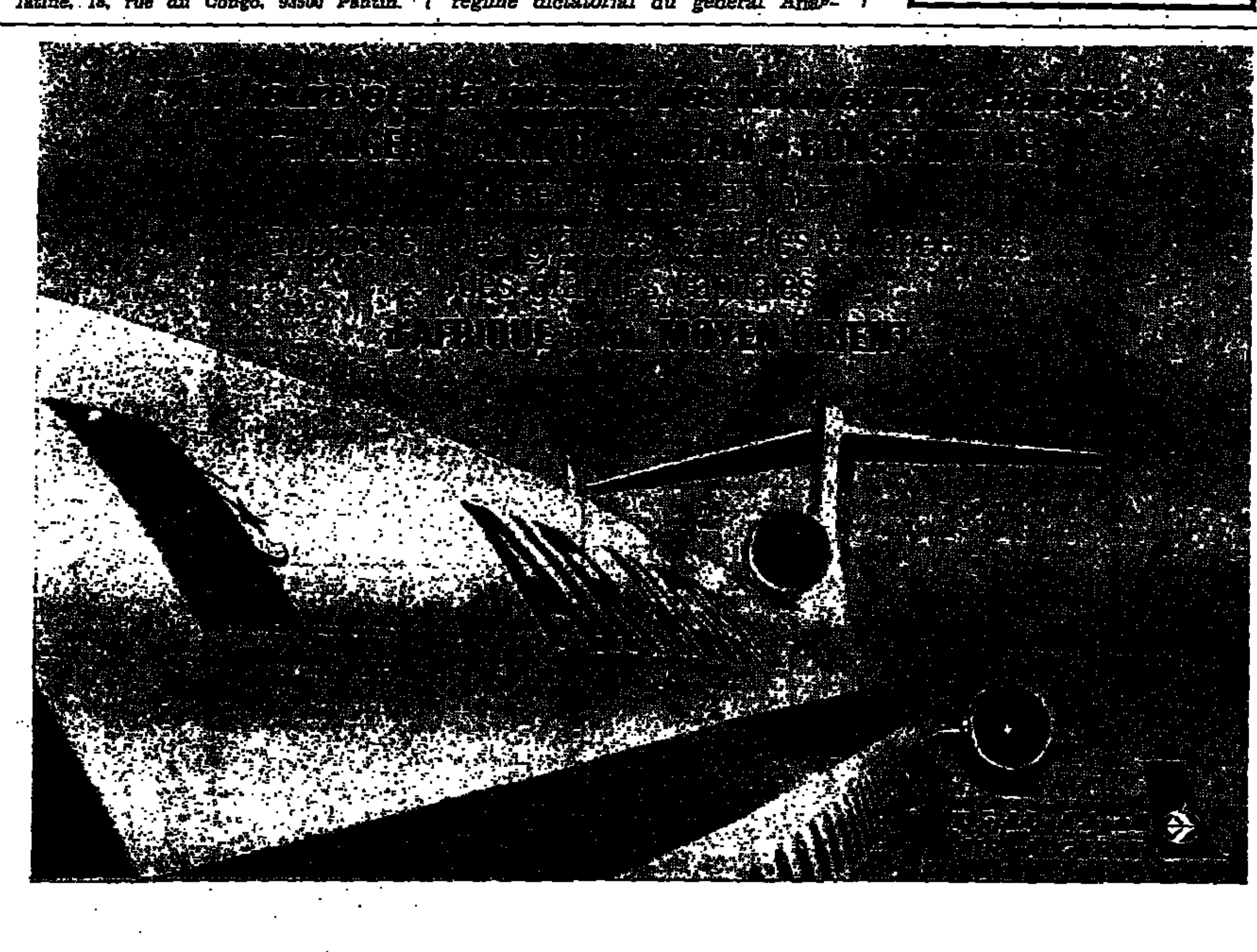
On dit le président Carter plutôt favorable, en dernière instance, à l'annexion *de Porto-Rico. Tous les candidats* républicains à la présidence ont également fait des déclarations dans ce sens. Ce sera aussi, sans doute, la thèse du Pentagone, des milieux financiers, de *l'industrie touristique. Mais l'annexion* coûterait cher, en termes d'alignement complet de la législation du travail et de l'assistance sociale. Déjà, chacun des 3,2 millions de Portoricains reçoit une *moyenne annuelle de 750 dollars de subventions fédérales... C'est le prix à payer* par le contribuable du continent pour permettre aux grandes sociétés américaines exportatrices de biens de consommation et aux industries pharmaceutiques *et pétrochimiques implantées dans* l'île de réaliser de considérables bénéfices (qui vont cependant diminuer avec l'application progressive de la législation sur le salaire minimum). L'indépendance, à *condition qu'elle débouche sur la création* d'un Etat acquis à Washington, ne serait nullement une catastrophe pour les multinationales, bien au contraire.

Au cours des années à venir, le Congrès et la *Maison* Blanche vont ainsi devoir *choisir entre deux solutions à long terme* également inconfortables : soit l'annexion, qui maintiendrait la présence stratégique américaine dans les Caraïbes à un très haut niveau mais qui coûterait très cher *à l'Etat fédéral et susciterait une vive* opposition en Amérique latine et surtout à Porto-Rico (3), soit l'indépendance, avec tous ses aléas dans une zone géographique particulièrement sensible. *On n'a pas fini de parler de Porto-Rico* (4).

BERNARD CASSEN.

(3) Dans son article « Puerto Rico : Out of the Colonial Closet » publié dans la livraison de l'hiver 1978 de l'influente revue *Foreign Policy*, M. José Cabranes va jusqu'à évoquer le risque de voir *l'île se transformer* en une nouvelle Irlande du Nord.

(4) Pour toute information : Comité français de solidarité avec le peuple de Porto-Rico, c/o France - Amérique latine, 18, *rue du Congo*, 93500 Pantin.



A LA RECHERCHE D'UNE « TROISIÈME VOIE »

Pouvoir et démocratie en Libye

Par CHARLES ZORGBIBE

« *PAS de démocratie sans congrès populaires !* » : le mot d'ordre orne l'avion régulier des Libyan Arab Airlines. Il s'épanouit sur les murs de l'aéroport de Tripoli : *« Le système des partis fait avorter la démocratie. »* A l'université Kan-Yunis de Benghazi, la leçon de droit constitutionnel frôle le paradoxe : *« Le fait même de l'existence d'une assemblée parlementaire signifie l'absence du peuple. »*

Pédagogie de masse : les slogans révolutionnaires sont autant de citations du Livre vert de Mouammar Kadhafi (1). Le chef de file de la révolution libyenne dénonce le système parlementaire comme une « *solution tronquée au problème de la démocratie* » car le député, à peine élu, « *se sépare définitivement des masses* »; car le Parlement « *usurpe* » la souveraineté populaire à son profit et devient un « *écran légal* » entre le peuple et le pouvoir. Il pourfend le parti, « *appareil de la dictature moderne* » : le parti reflète une démocratie apparente « *en forgeant des assemblées ou des commissions, sans compter la propagande à laquelle se livrent ses membres* », mais il ne représente que le « *pouvoir d'une fraction du peuple sur l'ensemble* », il n'est fondé que sur le « *despotisme de ses membres* »... et sur leur « *corruption* »; quant à l'existence de plusieurs partis, elle « *exacerbe la lutte pour le pouvoir... qui aboutit à l'anéantissement de tout acquis du peuple, et sabote tout plan de développement de la société* ». Les classes sociales ne trouvent pas grâce auprès de l'auteur du Livre vert : « *comme le parti, la tribu ou la secte* », la classe est « *un groupe de personnes qui partagent les mêmes intérêts* » — « *elle n'est qu'une fraction du peuple et n'en représente qu'une minorité* ». Qu'un parti se constitue au nom d'une classe, « *il se transforme automatiquement en substitut de cette classe* ». Qu'un régime prétende se fonder sur la seule classe ouvrière, « *des groupes apparaissent et se transforment en classes exactement semblables aux classes abolies, et la lutte pour gouverner la société reprend* ».

Au visiteur français, le message peut sembler familier. La critique du système représentatif n'est-elle pas enracinée, depuis la IIIe République, dans la doctrine française de droit public avec, par exemple, les analyses de Carré de Malberg sur la déviation de la « souveraineté parlementaire », et dans la classe politique, comme le montrent les pamphlets d'André Tardieu sur « le souverain captif » et « la profession parlementaire » ? La démythification des partis comme oligarchies n'a-t-elle pas animé, dès le début du siècle, les premiers sociologues européens qui entreprirent l'exploration des régimes politiques occidentaux — Ostrogorski, et surtout Roberto Michels ? Le refus de la lutte des classes, l'apologie de la « participation », sont, enfin, si proches de la pensée gaullienne qu'on peut se demander s'ils n'ont pas été inspirés par certains écrits gaullistes de gauche... Il est vrai que le colonel Kadhafi récuse le référendum, « *imposture envers la démocratie* », alors que René Capitant voyait dans cette procédure l'indispensable « *question de confiance* » propre à la démocratie semi-directe.

Dix ans après la révolution

C'EST surtout au regard des courants politiques du tiers-monde que le Livre vert pose problème. S'agit-il d'un retour aux sources de la « Loi » coranique, d'une vérité absolue à respecter, comme semblent enclins à le croire certains fondamentalistes de l'islam, ou des propositions d'un simple citoyen, tendant à approfondir le débat sur l'appareil idéal de gouvernement, comme l'assure parfois le colonel Kadhafi lui-même ? Le message est-il à vocation universelle, ou doit-il être limité à la Libye, comme le suggèrent certains marxistes proche-orientaux ? Au demeurant, le Livre vert est d'abord significatif quant à l'évolution politique de la Libye. Il implique une certaine distance prise à l'égard du modèle nassérien qui fascina les animateurs de la révolution libyenne de 1969 jusqu'à susciter un double mimétisme. Dans la conquête du pouvoir : dès le début des années 60, de jeunes officiers, impatients de voir leur pays prendre le rang qui, selon eux, lui revient, et qui, adolescents, ont vibré pour le raïs égyptien, s'organisent en groupe des « officiers libres » ; le 1er septembre 1969, ils évincent, sans effusion de sang, le roi Idriss et la dynastie Senoussi, trop dépendante de l'étranger et prise dans les contradictions nées de l'essor pétrolier, et proclament la République. Dans l'exercice du pouvoir : un conseil du commandement de la Révolution est installé — structure qui rappelle fortement celle de l'Egypte nassérienne — qui affranchit le pays économiquement en contraignant les compagnies pétrolières à restreindre leur production, puis à payer le brut à un prix plus élevé (la société Occidental, particulièrement vulnérable puisque ne bénéficiant d'une production notable qu'en Libye, est la première à se soumettre), et qui fera preuve, du pacte de Tripoli (décembre 1969) avec l'Egypte et le Soudan à l'Union des Républiques arabes (avril 1971) avec l'Egypte et la Syrie, et au projet de « République arabe islamique » (janvier 1975) avec la Tunisie, d'une ferveur unitaire arabe spontanée. La « révolution culturelle », lancée au printemps 1972, ouvre la voie à l'instauration progressive d'une « démocratie directe » en Libye et met fin au mimétisme : le nassérisme n'avait jamais refusé le centralisme étatique et les structures partisanes.

La « prise du pouvoir par le peuple » implique, en toute logique, le désistement de l'autorité supérieure en place. Le 5 avril 1974, Mouammar Kadhafi transfère à son second, le commandant Abdesselam Jalloud, une partie de ses attributions exécutives et protocolaires afin de se consacrer aux activités idéologiques et aux organisations populaires. Suivent les grandes réformes des années 1976-1977 : le 1er septembre 1976, est instaurée une « démocratie populaire directe » reposant sur une pyramide de congrès et de comités. Le 2 mars 1977, se réunit le congrès général du peuple, qui annonce l'émergence de l'ère des masses, et proclame la Jamahiriya (néologisme arabe qui signifie « rassemblement populaire » ou « populocratie » selon la curieuse traduction officielle de Tripoli) « arabe, libyenne, populaire, socialiste ». Le colonel Kadhafi devient secrétaire général du congrès général du peuple ; le 7 novembre 1977, les comités populaires de base l'ayant déçu par leur manque d'initiative, il lance les « comités révolutionnaires », qui devront « *stimuler l'élan des masses arabes vers des positions avancées pour préparer une société nouvelle* ».

Pour Mouammar Kadhafi, ascète de la politique, Savonarole de l'islam, au prestige inentamé auprès de son peuple, les congrès populaires n'en sont pas moins l' « *unique moyen de la démocratie* ». Il en décrit l'architecture dans son Livre vert : « *Le peuple se divise en congrès populaires de base. Chaque congrès choisit son comité... Tous les services publics se trouvent dirigés par des comités populaires responsables devant les congrès populaires de base, lesquels leur fixent la politique à suivre et en contrôlent l'exécution... Les problèmes évoqués par les congrès populaires de base prendront leur forme définitive au congrès général du peuple (dont les débats seront soumis, en retour, aux comités de base...).* » Mais cette pyramide de comités ne constitue-t-elle pas quelque chose qui ressemble à une structure partisane ? Une structure partisane qui démultiplierait l'arbitraire bureaucratique et policier... Arbitraire que nous-mêmes avons expérimenté lorsque nous fûmes longuement retenus par la police de Benghazi, en compagnie d'autres participants au récent colloque international de Kar-Yunis, sur la dénonciation d'un responsable du comité révolutionnaire local, pour avoir photographié les souks du centre de la ville (ce qui n'est, au demeurant, nullement interdit...).

Impact libertaire

LE colloque international de Kar-Yunis avait pour « *premier objectif de s'inscrire en faux contre les stéréotypes de la Libye, foyer de subversion international, principal danger pour l'Occident après Cuba* », comme devait le préciser le président du comité d'organisation dans son allocution d'ouverture. Objectif atteint ? Les débats baignèrent dans une totale liberté, et le dialogue fut très ouvert entre universitaires étrangers et participants libyens — parmi lesquels le colonel Kadhafi. On retiendra particulièrement la vive philippique de l'Américain Clément Henri, brillante mais d'un scepticisme un peu précieux, contre la doctrine libyenne du « pouvoir des masses », et les critiques denses et courageuses du Syrien Isam Noman, sur le rôle des syndicats (« congrès professionnels ») dans la vision constitutionnelle libyenne et sur la nécessité d'une prise de conscience politique pour l'exercice de la démocratie. Plus généralement, l'impact libertaire, à long terme, du message du colonel Kadhafi, ne doit pas être négligé : la conviction mise, par les partisans les plus engagés du chef de file libyen, dans la dénonciation de « *mythes... tel que celui de parti de la classe ouvrière* » a un effet décapant — quels que soient les nouveaux mythes mis en place. Reste, bien entendu, à créer un homme nouveau : la société libyenne avancera-t-elle au pas que souhaiteraient lui voir adopter les gouvernants de Tripoli ? Eternel problème de l'idéocratie. Reste aussi à imaginer une diplomatie nouvelle : si les dirigeants libyens ont le souci, tout à fait légitime, d'approfondir leur influence en Afrique, ils ont porté atteinte à leur image internationale en soutenant, au nom d'une solidarité islamique trop étroitement conçue, ceux des régimes africains qui ignoraient le plus manifestement les droits de l'homme...

Rompant avec sa quête de l'absolu, le colonel Kadhafi avait fait preuve, à la fin de la première partie de son Livre vert, d'un relativisme remarquable : « *L'ère des masses* [dont il annonce l'avènement] *peut s'accompagner d'une ère d'anarchie et de démagogie.* » Avant de conclure sur une déconcertante pirouette : « *Telle est la démocratie véritable du point de vue théorique, mais, dans la pratique, ce sont toujours les plus forts qui gouvernent.* »

(1) *Le Livre vert*, deux tomes, éditions Cujas, Paris (tome I : *la Solution du problème de la démocratie*, 1976, en français et en arabe, 95 pages ; tome II : *la Solution du problème économique*, 1978, en français, 30 pages).

BIBLIOGRAPHIE

Vingt-cinq ans d'industrialisation africaine

POUR faire en économiste le point de l'industrialisation du continent noir, ne se trouverait-il d'auteur français que tous les quarts de siècle ? Ce sont même, plus précisément, vingt-six années qui séparent deux ouvrages largement symétriques dans leur architecture, et comparables en qualité, dus respectivement à un ancien officier de marine et à un ancien administrateur de la France d'outre-mer : l'Industrialisation de l'Afrique *(1953), d'Ivan du Jonchay* (1), et l'Afrique industrielle *(1979), de Pierre Chauleur* (2), *seuls inventaires exhaustifs consacrés à ce sujet (et auxquels on ne saurait assimiler le provocant essai de Jean-Paul Gardiner paru en 1977,* le Pari industriel de l'Afrique (3), *exposé essentiellement doctrinal).*

Le premier de ces deux textes, écrit avant les découvertes pétrolières, les barrages géants, les gratte-ciel et les hypermarchés, n'avait guère à signaler comme industries notables, hors d'Afrique du Sud et d'Egypte, que les sucreries marocaines, des scieries et usines de contre-plaqué en Afrique équatoriale, les fonderies du Katanga et le complexe textile de Léopoldville (Congo belge).

Ce sont, au contraire, des dizaines de milliers d'unités de production qu'eut à recenser Pierre Chauleur et, par exemple, quarante-deux raffineries de pétrole : gigantesque exploration (alimentée principalement par l'hebdomadaire Marchés tropicaux et méditerranéens, *dont il fut durant plus de vingt ans rédacteur en chef), où les faits ont souvent pris de vitesse l'informateur — telle ou telle usine mentionnée au futur n'a pas attendu la parution du livre pour entrer en production, non plus que tel grand barrage ; mais, en sens inverse, certaines sont déjà arrêtées et bon nombre de projets cités comme acquis ont été différés faute de financement ou de débouchés. Impossible, visiblement, de tenir à jour un compte aussi complexe et en perpétuel devenir... Incidemment, eût-il été établi sur une base géographique et non pas simplement sectorielle — ce qu'avait esquissé Ivan du Jonchay, — il ne manquerait pas de faire apparaître comme le plus spectaculaire des quinze dernières années, et cela dans toutes les branches, le bond de l'industrie algérienne, quelque décevants qu'en puissent être souvent les résultats.*

Mais si un Ivan du Jonchay, sous l'influence évidente du visionnaire que fut l'ambassadeur Eirik Labonne, put en 1953 se laisser aller à prendre ses souhaits pour des réalités, s'enthousiasmant par exemple pour le problématique « combinat de Colomb-Béchar », chez Pierre Chauleur, au contraire, on aurait bien de la peine à détecter la moindre projection d'idées personnelles. On reprocherait plutôt à son inventaire des industries africaines de n'être pas critique.

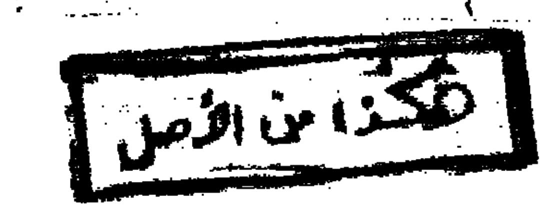
Ainsi n'apprendra-t-on pas de lui que les raffineries de Pointe-Noire, de Nouadhibou, de Lomé ne fonctionnent toujours pas, ni que le barrage de Kossou, en Côte-d'Ivoire, ne fournit pas les kilowatts escomptés, faute d'apports suffisants d'eau. Pas davantage ne soupçonnera-t-on la raison pour laquelle la capacité des sucreries du Congo-Brazzaville « n'est pas utilisée à plein » *(il s'en faut même de beaucoup), cette raison tenant à une nationalisation mal gérée. Que les articles manufacturés sur place reviennent souvent plus cher que les marchandises importées, avec pour conséquence courante la fermeture d'usines toutes neuves, eût mérité aussi d'être expliqué.*

CELA fait peut-être partie de ces « mirages de l'industrialisation » *que dénonçait un Béninois, haut fonctionnaire international, Albert Tevoedjre, très critique à l'endroit d'un développement procédant, selon lui,* « d'une alliance entre minorités privilégiées autochtones et étrangères », *mais partisan, en revanche, de petites et moyennes industries* « valorisant des ressources locales pour des besoins locaux » (4). *Convergence significative entre l'Africain progressiste et un Européen libéral, c'est précisément à ce niveau, celui de la petite et moyenne entreprise, que M. Gardinier entend situer la coopération industrielle entre l'Europe et l'Afrique, lui qui représente à Bruxelles le patronat français au sein du comité consultatif du Centre de développement industriel institué par la convention de Lomé.*

S'il va de soi que ce dernier auteur n'imagine le démarrage industriel de l'Afrique que grâce à « la complicité active et chaleureuse de l'Europe », *telle est aussi la conviction de Pierre Chauleur. Ainsi la décolonisation politique n'a-t-elle guère infirmé le pronostic formulé par Ivan du Jonchay à une époque où il n'était encore question d'indépendance ni à Rabat ni à Alger, et à Dakar pas plus qu'à Nairobi :* « Longtemps encore, la mise en route de la machine africaine sera le fait de l'Europe. »

ANDRE BLANCHET.

(1) Payot, Paris, 1953.
(2) G.-P. Maisonneuve et Larose, Paris, 1979 (préface de Gaston Leduc, président de l'Académie des sciences d'outre-mer).
(3) Editions France-Empire, Paris, 1977.
(4) Dans *la Pauvreté, richesse des peuples*, Economie et humanisme, Editions ouvrières, Paris, 1978.



« APOCALYPSE NOW » OU LA FAILLITE DE L'HISTOIRE

Les deux discours

Par CHRISTIAN ZIMMER

ON *hésite*, quand bien même ne serait-ce que pour se limiter à deux ou trois mises au point ou pour *dissiper quelques équivoques*, à grossir encore le flot de littérature, de bavardage dont *Apocalypse Now* est *l'occasion. Quoi que l'on puisse* dire, du reste, on est pris au piège et on fait, malgré soi, de la promotion commerciale : *l'importance de l'« événement »*, créé par le couple information de masse-publicité, ne saurait qu'augmenter du fait du moindre commentaire, si négatif soit-il. Nous *sommes soumis à la loi* unique du quantitatif, et chaque ligne est récupérée par un système mis au point avec *suffisamment* de *précision* et d'efficacité pour que tout ce qui échappe à cette loi soit immédiatement placé hors circuit : millions de dollars, années de travail, nombre d'hélicoptères, opinions et jugements, tout cela *s'additionne*. Le discours d'*Apocalypse Now* est celui du nombre.

Il y a pourtant un *film*, et qui est tout autre chose que cela. Coppola, au demeurant, n'est pas responsable de ce discours mystificateur : la démesure, l'excès avaient probablement chez lui une signification, répondaient à un besoin. Ou, plus exactement, à un *dire. Ce dire, sans* doute, était assez confus, assez équivoque, et l'auteur semble le reconnaître volontiers, puis*qu'il avoue que son film fut en somme* une aventure où il s'est lui-même quelque peu perdu. Mais, c'est cela, *en fin de compte, qui est intéressant* : retrouver, sous le discours fabriqué par les affirmations péremptoires et *aventureuses de la critique, les louan*ges excessives, les interprétations abusives et les exégèses à courte vue, ce dire incertain, halluciné, *obscur*. Un dire qui est aussi, par voie de conséquence, ambigu et *suspect*, et dont l'incertitude a *peut-être*, avec l'assurance ostentatoire, l'insolent éclat de la forme, une relation de caractère logique.

Sur le triple plan du cinéma, de l'histoire et de la signification ultime du film, *il faut* donc *récuser* ce discours des « médias ». On a d'abord célébré tout à la fois le spectacle et son contenu de réalité (ce qui, en soi, est déjà contradictoire), dans le style *« beauté fascinante de l'horreur ». Enfin, le vrai visage de la guerre*, a-t-on dit. Propos déjà entendu, et même depuis fort longtemps : n'est-ce pas *celui qui est proféré régulièrement*, chaque fois qu'un film — ou un roman — va un peu plus loin dans la *peinture de certaines réalités* guerrières ? Mais est-il de quelque intérêt de se demander si, effectivement, la *vérité est un peu plus approchée*, lorsqu'il s'agit d'un spectacle ? Et, particulièrement, du spectacle de la guerre ?

Depuis que le cinéma existe, celle-ci a-t-elle jamais, en effet, été autre chose sur l'écran qu'un spectacle ? La formule abrupte de Michel Mardore — *« tous les films de guerre sont des apologies de la guerre »* (1) — ne fait que nous rappeler une bien banale évidence : le spectacle a ses lois propres, qui changent la nature de l'objet perçu — en l'occurrence exaltant une réalité qu'on voudrait pourtant condamner, — en raison à la fois des *dispositions psychomotrices du spectateur* et des structures propres de l'image ; si l'on veut réellement rendre sensible une réalité telle qu'elle est, il faut donc recourir à d'autres moyens. *Bien rares sont les cinéastes* qui ont réussi à échapper plus ou moins au spectaculaire : même des hommes aussi *clairement pacifistes que Gillo Pon*tecorvo *(la Bataille d'Alger)* ou Francesco Rosi *(Des hommes contre...)* n'y *sont pas parvenus. L'exception, c'est*, s'en étonnera-t-on, Godard, qui, appliquant le principe de Péguy — il faut dire laidement les choses laides, — a, dans *les Carabiniers*, donné à la guerre un visage, reconnaissons-le, bien peu séduisant. Encore qu'on puisse juger qu'un antispectacle est *encore* un *spectacle*...

Quoi qu'il en soit, le discours critique sur la vérité de la guerre dans *Apocalypse Now manque de sérieux* : il n'est que l'effet de la considération portée, de façon plus ou moins consciente, au quantitatif. Car il est parfaitement injustifié de voir dans le film de Coppola, du simple point de vue des *faits* qui y sont rapportés, une évocation de la guerre de caractère exceptionnel, et, encore bien moins, la première évocation véridique, par le cinéma américain, du conflit vietnamien. La violence des combats, l'existence quotidienne du guerrier avec ses rêves, ses peurs et ses fureurs, la folie paranoïaque des chefs et le naufrage de la raison dans l'enfer du feu, du sang et de la souffrance, nous avons vu *tout cela dans les films de Lewis* Milestone et de Raoul Walsh, d'Anthony Mann et de Samuel Fuller, et *de quelques autres (pour* notre part, nous gardons un souvenir particulier de *Between heaven and hell*, de Richard Fleischer). *Que, dans ces* films aussi, ait joué le « renversement spectaculaire » (qu'on pourrait définir *comme le glissement naturel du stade* du spectacle au service de la critique du réel à celui de la critique du réel *au service du spectacle*) n'enlève rien à la valeur informative de ce qu'ils montraient. Mais sans doute les auteurs ont-ils moins abusé des projecteurs, des fumigènes, des fusées éclairantes et des effets électro-acoustiques. Le spectacle qu'ils nous proposaient, ils le voulaient encore « réaliste ».

Séduction en technicolor

COPPOLA, lui, a voulu se hausser à un autre niveau : il l'a dit, il n'y a pas chez lui de réalisme, son film tient de l'Opéra, du *mistere* médiéval, du spectacle de music-hall, de la vision psychédélique. Il est conçu comme une expérience sensorielle violente, inédite : le spectateur doit être pris dans un véritable processus *hallucinatoire*, et il doit « flipper », décoller. D'où l'enthousiasme de certains, qui ont cru *reconnaître dans cette* « beauté » très fabriquée — et qui nous vaut, ne le nions pas, quelques « morceaux » *dont il est difficile de* ne pas encaisser le choc : le mitraillage du village vietnamien, la soirée du « théâtre *aux armées* » — la « *beauté* » même de la guerre, confortés dans leur jugement par certaines déclarations imprudentes de l'auteur, parlent de la « séduction » de celle-ci (comme si l'hystérie nationaliste et la haine homicide qui en découle ne suffisaient pas...). A ces appréciations irresponsables, on répliquera seulement qu'*il est bien difficile* à la guerre de ne pas être « séduisante » en technicolor, 70 millimètres et « *Dolby stéréo* », et *qu'en tout état* de cause cette « séduction » ne doit tout de même pas être ressentie de *façon parfaitement identique par ceux* qui font la guerre et ceux qui ne peuvent que la subir...

Si on garde la tête froide, on remarquera donc simplement ceci : qu'*Apocalypse Now* ne nous en dit pas plus sur le Vietnam *que Retour* ou *Voyage au bout de l'enfer* — et plutôt moins, — qu'il n'a rien du caractère *accusateur*, protestataire de *Winter Soldier*, du *Cœur et l'Esprit* ou même *d'Un membre de la famille, et qu'il est tout* aussi ambigu qu'un film comme *le Merdier*. Que dénonce Coppola ? Les crimes *américains* au Vietnam ? Allons donc ! Veut-il nous faire croire qu'on a poursuivi un officier pour le meurtre de quatre agents doubles, alors qu'il existait un plan du Pentagone, le plan Phénix, destiné à l'élimination de tous les cadres nord-vietnamiens ? N'est-ce pas plutôt le vieux mythe de la « guerre propre » qu'on nous ressert ici, assorti d'une invite à *l'indulgence, à la compréhen*sion attendrie pour ces officiers d'élite qui, poussés à bout par la traî*trise et la barbarie de l'ennemi, sont* sortis de la légalité ? N'est-ce pas là une figure que nous connaissons bien *et que nous avons retrouvée* dans maints westerns, sous l'uniforme sudiste ou nordiste, ou dans plus d'un *film noir, sous* la défroque traditionnelle du « fédéral » ou du « privé » ?

La vérité, c'est que *Apocalypse Now n'est pas un film sur le Vietnam*. Ou, plus exactement, si c'est bien un film de l'après-Watergate, de la *moralisation* cartériste *et* de la mauvaise conscience, ce n'est pas un film politique. Le Vietnam dont il s'agit ici est un Vietnam intérieur, mythique. Ce qui explique sans doute que le Vietnamien lui-même y soit physiquement si peu présent. La faillite de l'Histoire se traduit, dans *Apocalypse Now*, par l'impossibilité de raconter une histoire tirée vraiment de cette Histoire. C'est de cette impos*sibilité que témoigne le scénario* : à l'Histoire utilisée de façon anecdotique, fragmentaire, se substituent finale*ment la parabole*, l'allégorie, le refuge dans la spéculation métaphysique, dans la dimension symbolique (ce dernier trait n'est-il pas caractéristique également d'une certaine réflexion politico-philosophique d'aujourd'hui, qui prétend, en quelque sorte, que l'Histoire n'est plus pensable ?). Le style du *film, dès lors, change totalement*, et c'est sur la fascination d'un visage, celui de Marlon Brando, que va jouer *essentiellement le cinéaste*.

Le Vietnam est oublié : nous sommes dans un *décor* sans localisation *réelle, au bout, ou plutôt hors du* monde. Le personnage de Kurtz, de son côté, directement inspiré du *Cœur des ténèbres, de Joseph Conrad* (il porte du reste le nom même que le romancier avait donné à son héros), échappe à *la dimension historique* et se revêt d'une grandeur nietzschéenne. Sa démence n'a rien à voir avec les *misérables obsessions, les dérisoires* manies des autres militaires du film. Elle est chargée d'un sens positif : c'est celle d'un inspiré, d'un initié. Celle de l'ange exterminateur, du prophète. N'oublions pas que le mot « apocalypse » veut dire « révélation »... Kurtz a *vu* l'horreur (et cette *vision* est une vision authentique, elle est sans rapports avec la matérialité des événements qui l'ont suscitée), l'horreur *qui* est peut-être la *vérité* de notre époque, comme le langage de la folie est peut-être le langage même de cette vérité (dans un monde où le sens est perdu, la folie pourrait bien être ce qui a encore le plus de chances d'en avoir un...). Kurtz est aussi un personnage qui a quelque chose de sartrien. *Il veut assumer son époque*, la « *prendre sur ses épaules* », et, pour cela, s'est, comme le Frantz des *Séquestrés d'Altona, retiré du monde* des vivants. *Il* cherche également, comme le Goetz du *Diable et le Bon Dieu*, le sens dans l'accomplissement conscient de ce qu'on appelle le *mal*, puisque les gens qui croient au bien ne peuvent que faire le mal sans en avoir conscience.

Mais, si Coppola a énormément investi dans ces dernières séquences, *c'est, de toute évidence, au niveau de* l'inconscient. Si l'itinéraire du capitaine Willard est typiquement conradien, *marqué* d'un pessimisme qui appartient bien en propre à l'auteur de *Lord Jim* (et jusque dans la métaphore existentielle du bateau), il ne peut manquer d'évoquer également cette *douloureuse impossibilité* du retour au primitivisme régénérateur, à la pureté originelle, thème qui est *aussi celui de Délivrance, de John* Boorman, par exemple, film dont, curieusement, le scénario n'est pas sans analogie avec celui *d'Apocalypse Now*. Comme chez Boorman, la remontée du fleuve est une remontée dans le temps, et l'état sauvage, l'état de nature font progressivement retour à *mesure que le bateau approche* du terme de sa course (flèches, javelots, peintures du visage, puis du corps entier). Mais, *toujours comme dans Délivrance, c'est le visage de l'horreur* qui se découvre derrière celui de la nature originelle. La pureté primitive est à *jamais inaccessible*, car l'Amérique a commis la faute capitale, elle a perdu son âme (voir l'allusion au *massacre de la villa Polanski), elle* est en état de péché mortel : l'entreprise exterminatrice qu'elle a menée au Vietnam (*« Nous le ramènerons à l'âge de pierre »*, disait le général Curtis LeMay) n'est que la répétition du meurtre fondateur, c'est-à-dire l'extermination de l'Indien, du Père. C'est bien le Père que tue Willard, au cours d'une *scène* dont la signification de mise à mort rituelle est suf*fisamment* soulignée par le montage (parallèlement, on assiste au sacrifice d'un buffle) : Kurtz a revêtu le costume des bonzes, il a le *crâne rasé*, il s'est fondu dans le milieu, il est devenu partie intégrante de cette réalité ancestrale, qui nous ramène à l'aube de l'humanité. Un Père, pour lequel l'amour, après l'admiration, n'a cessé, à mesure qu'il le connaissait mieux, de grandir chez son futur meurtrier, mais que celui-ci avait le *devoir* de tuer. Devoir d'autant plus impérieux que le Père appelait, désirait la mort de cette *main filiale*.

(1) « La Guerre est une fête », *Le Nouvel Observateur*, no 776.





BIBLIOGRAPHIE

LA SECURITE CONTRE LES LIBERTES : LE MODELE OUEST-ALLEMAND, MODELE POUR L'EUROPE ?. — Fritz Dupont (collectif franco-allemand)

★ E.D.I., Paris, 1979, 301 pages.

Ce dossier, présenté par un collectif franco-allemand d'enseignants et de juristes, sur la répression étatique en Allemagne de l'Ouest a le mérite de ne pas se limiter à ses aspects désormais les mieux connus « Berufsverbote », limitation des droits des avocats, torture par isolement, etc.). Les auteurs s'attachent à montrer le renforcement des mesures policières, judiciaires et législatives qui ont eu pour conséquence de restreindre les *libertés individuelles* au profit de la défense de l'« Etat de droit ». Le contrôle et la surveillance des opinions critiques par les autorités tant dans les grands organes d'information (presse, édition, *télévision*) que dans les arts et dans les syndicats ont créé une atmosphère de censure, voire d'autocensure. La « *peur allemande* » (Peter Schneider) serait-elle alors l'expression vécue d'une nouvelle forme d'Etat totalitaire ? se demandent les auteurs. Au moyen de courtes mises au point, de documents officiels et de témoignages, ils indiquent les voies empruntées par l'Etat fédéral pour renforcer des pouvoirs que les Alliés avaient limités en 1945.

A partir des années 60, les mouvements *de contestation sociale et politique* (luttes ouvrières et révoltes anti-autoritaires) se sont heurtés à « l'obsession de la *sécurité* » et au « refus des conflits », ces deux principes sacro-saints du « modèle allemand ». Aujourd'hui, quelques exemples, trop peu nombreux, semblent indiquer une halte *dans l'emploi* des méthodes autoritaires les plus disproportionnées. La profondeur et la vivacité du mouvement anti-nucléaire n'est certainement pas étrangère à cette tendance.

Une brève introduction survole un siècle d'histoire allemande en termes si *généraux qu'elle* ne peut offrir une explication de la formation et de la croissance de ce fameux « modèle ». A *noter enfin* l'excellent tableau comparatif des procédures judiciaires et pénales contre les délits politiques dans huit pays d'Europe occidentale.

B. C.

UNE SUISSE MODÈLE


(Photo Henri Cartier-Bresson/Magnum.)

Consensus et décrispation, absence d'opposition grèves inexistantes, répression « suave » : la Suisse est-elle la forme la plus achevée de la société libérale avancée ?

Reportage de MAURICE T. MASCHINO et FADELA M'RABET

LES doigts sur les touches d'un ordinateur, un policier, souriant, cherche un renseignement ; à côté, une jeune femme, en uniforme vert-gris, se penche, prévenante, comme pour répondre à une question ; en dessous, large d'épaules, visage épanoui, un autre policier vous regarde au fond des yeux. Légende : **« C'est bon, la sécurité. »**

Imposante (environ 1 mètre X 1 mètre), haute en couleur, l'affiche s'étale sur les murs des villes et des villages de Suisse. Omniprésente. Comme les posters de Marx et de Lénine à Berlin-Est. Chaque fois qu'elle ouvre ses volets, Mme Danielle T... l'epercoit : sous les fenêtres du petit immeuble qu'elle habite à Carouge, dans la banlieue de Genève, l'affiche côtoie les slogans de la dernière campagne électorale : **« Ni gauchiste ni affairiste, je vote Vigilant ». « Elle fait tellement vrai,** dit Mme T..., **que c'est tout juste si le matin, quand je pars à l'usine, je ne lui souris pas. »**

Vivant seule dans un quartier où, dès 19 heures, les rues sont désertes, elle n'éprouve pas la moindre crainte :

« Je me sens très protégée, dit-elle. **Ici, voyez-vous, on fait attention à l'autre, on s'occupe de vous. Si un matin, malade, je n'ouvre pas mes persiennes, un voisin frappera à ma porte. On préviendra la police. Si je manque une leçon à la Société genevoise d'apiculture ou une séance au tribunal — j'y vais pour me distraire, — quelqu'un viendra s'informer. »**

Quels que soient l'heure et le lieu, il se trouve toujours quelqu'un qui observe, note, prévient. A Lausanne, un confrère trouve un message sur son pare-brise : un inconnu a relevé le numéro de la voiture qui, en se dégageant, a très légèrement heurté son pare-chocs. A Neuchâtel, un piéton s'essouffle derrière un cycliste : croyant qu'il poursuit un voleur, un automobiliste lui propose de le rattraper : **« Savez-vous qu'il a encore sa plaque de l'année dernière ? »**

A Zurich, à peine avons-nous garé notre voiture qu'une femme nous interpelle d'un troisième étage : **« Verboten »,** crie-t-elle, en agitant ses bigoudis ; un passant s'approche, puis un deuxième, un troisième : trois index se pointent sur le panneau d'interdiction. A Fribourg, une amie, qui vient de s'installer, invite quelques voisins à pendre la crémaillère ; à 23 heures, l'un d'eux, qui a participé aux réjouissances, téléphone à la police pour se plaindre du bruit.

Conduite exceptionnelle ? Peut-être. Mais révélatrice, comme tout excès, d'une manière d'être et de faire très largement partagée : il ne se passe pas de jour que la presse ne mette en valeur un acte de « civisme ». Ainsi peut-on lire dans la **Tribune de Genève** du 12 avril :

« C'est grâce à un habitant de Fribourg qu'ont pu être identifiés trois des quatre individus auteurs de l'attaque à main armée de la Caisse d'épargne de cette ville. L'habitant qui, trois heures après le hold-up, attendait dans un bureau de poste pour téléphoner, a été surpris par le montant — 9 F — que l'individu qui sortait de la cabine devait payer. Il a également trouvé étrange le comportement de cet homme et de son compagnon. Il a dès lors relevé le numéro de leur voiture et l'a transmis à la police. »

En utilisant peut-être un faux briquet... On s'arrache en effet les derniers gadgets d'espionnage (vendus en pièces détachées pour ne pas tomber sous le coup de la loi). A Genève, rue du Mont-Blanc, un magasin a vu disparaître son stock en quelques jours : micros-émetteurs (500 F, précise l'hebdomadaire **Genève-Informations**), cartouches téléphoniques émettrices, « grandes oreilles » (microphones qui permettent d'entendre une conversation à travers une fenêtre), émetteurs stéthoscopiques (pour capter les bruits à travers les portes et les murs) :

« Pendant les longs week-ends d'automne-hiver, ajoute l'hebdomadaire, **lorsqu'on préfère rester chez soi, certaines personnes écoutent, pour passer le temps, les conversations ou les litiges des voisins, à travers les murs et les parois... Pour les bricoleurs, l'achat de petit matériel d'espionnage ne pose aucun problème »** (1).

Tant de zèle ne déplaît pas aux autorités, qui savent pouvoir compter sur la collaboration du public : **« La police demande l'aide de la population pour identifier les auteurs de cette agression... Il est précisé que le secret le plus absolu est garanti et que la direction générale des P.T.T. offre une récompense de 20 000 francs, qui sera versée tout aussi discrètement »** (2).

Ne pas collaborer peut entraîner une sanction : infirmière-chef au centre hospitalo-universitaire de Lausanne, Mme Sonja Devas fut licenciée, entre autres raisons, pour **« avoir perdu la confiance (de) ses supérieurs, en ne les avisant pas de l'arrêt de travail qui se préparait. Le Tribunal fédéral considère que le maintien d'un contrat de travail ne saurait être exigé lorsque la confiance mutuelle des parties est détruite »** (3).

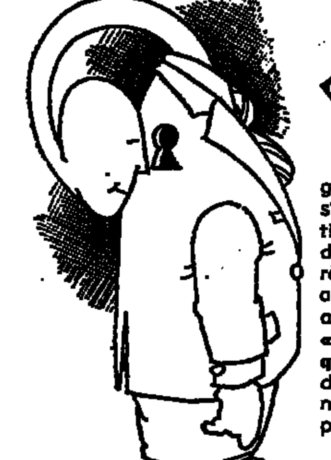
L'ancien chef de police de La Chaux-de-Fonds, dont le parti socialiste refusait de patronner la candidature parce qu'il désapprouvait ses méthodes autoritaires, fut massivement réélu par ses concitoyens sous l'étiquette du parti radical. Les Suisses sont probablement les seuls à avoir réalisé ce dont rêvent tous les pouvoirs — l'identification du citoyen à l'Etat, son ordre, ses représentants. L'intériorisation la plus parfaite du modèle institué.

D'où — excepté chez ces 2 % qui, selon une enquête, souhaitent un changement révolutionnaire (4) — cette totale correspondance entre l'individu et le rôle qui lui est assigné. Telle Ariane, cette petite fille de onze ans qui, apprenant que la municipalité de Neuchâtel lançait un emprunt, courut déposer à la banque le contenu de sa tirelire (11,75 F) **« pour aider sa ville »** (5), le citoyen ne peut être qu'un **bon** citoyen.

Il n'est pas de petite transgression de la règle : dans un système clos où tous les éléments sont interdépendants, la moindre défaillance risque d'ébranler tout l'édifice. **« Celui qui se permet de défier le code de la route,** dit le sociologue Alfred Willener, **est un traître en puissance. Un communiste ou un terroriste. Un ennemi potentiel de la collectivité. C'est pourquoi il doit être dénoncé : moins à cause de ce qu'il a fait que de ce qu'il est sans doute capable de faire. »**

Société de concordance qu'A. Willener compare à une montre : **« étanche, antimagnétique, immuable. Où toutes les petites roues s'engrènent rigoureusement ».** Société unidimensionnelle et parfaitement homogène, ainsi organisée que la liberté ne peut y être que d'acquiescement, qui refuse de tout son être la dissonance, la différence.

« Tout ce qui interroge dérange »



Celle de l'étranger, d'abord. Surtout s'il est de condition modeste. Coincé dans un réseau de règlements, il est alors pratiquement assigné à résidence. **« Je me sens fliqué »,** dit un étudiant anglais, qui nous montre son permis de séjour : **« Interdiction de prendre un logement non meublé sans autorisation expresse du bureau cantonal du logement... Le changement de place et de profession est interdit sans l'autorisation expresse des autorités compétentes. »**

Le journaliste se heurte à toutes sortes de barrages, chicanes et autres chevaux de frise peu faciles à contourner : information chichement distribuée — pendant longtemps, les correspondants étrangers ne furent pas admis à la conférence de presse qui suit les réunions hebdomadaires du Conseil fédéral, — mises en garde, directes ou indirectes, refus d'interview : sollicité plus d'un mois à l'avance, le conseiller fédéral Willi Ritschard invoque sa mauvaise connaissance du français, et le conseiller Kurt Furgler un emploi du temps « surchargé » : il ne peut nous recevoir... qu'en octobre.

L'étrangeté n'est pas mieux tolérée que l'étranger : à moins d'être institutionnalisé, et par là même normalisé, le droit à la différence n'existe pas. S'affirme-t-il, c'est la panique, non seulement dans les milieux dirigeants, que les « blasphèmes » d'un Jean Ziegler, dit-on, « affolèrent » (6), mais pour tout un chacun, saisi d'angoisse ou de remords :

« Quand il arrive à l'un de mes étudiants d'émettre une objection, raconte A. Willener, **c'est toujours avec d'infinies précautions oratoires et les joues en feu. Comme s'il avait honte de penser autrement. D'exister par lui-même. »**

Comme **« tout ce qui interroge dérange »,** dit un producteur de télévision, on s'arrange pour que tous ceux qui interrogent soient réduits au silence : suppression d'émissions (**Regards,** qui interviewait des jeunes sur leur attitude face à l'armée), saisie de journaux (**Offensiv,** pour avoir critiqué des officiers), brimades envers les journalistes, empêchés d'assister à un procès ou à une séance de la Chambre (7). Quand ils ne sont pas licenciés : tel Roger de Diesbach, coupable d'avoir révélé dans une dépêche de l'Agence télégraphique suisse que des hélicoptères destinés au Chili transitaient par Genève.

Tel, encore, Nicolas Meienberg, journaliste et écrivain (8) : ses prises de position « trop » critiques lui ont fermé peu à peu tous les journaux et, depuis son renvoi du **Tages Anzeiger,** quotidien de Zurich, il est pratiquement interdit de presse :

« Je ne peux plus travailler nulle part, dit-il. **Pas même pour le théâtre : il y a quelques mois, j'ai obtenu une subvention pour monter une pièce dont le personnage principal est un général suisse très lié, pendant la dernière guerre, à l'ambassadeur d'Allemagne à Berne. Protestations du maire de Zurich : les subsides me sont retirés. »**

Censurés ou s'autocensurant, presse, radio, télévision imposent (et reflètent) le même ordre idéologique. **« On reproche aux journaux suisses d'être ternes,** dit un confrère. **Comme si nous avions la possibilité de ne pas l'être ! Il suffit qu'on cesse de ronronner pour soulever une tempête : public, industriels, banquiers, hommes politiques se déchaînent. »**

Journaliste à la télévision, Claude Torracinta consacre l'une de ses émissions **Temps présent** à la liberté d'expression en Suisse : aussitôt l'opinion s'émeut, s'indigne et dénonce son « gauchisme » ; déjà, dans le générique, n'a-t-il pas insulté la Confédération en jouant de ses initiales **(C.H. - CH...UT !) ?** Dernièrement, les producteurs du magazine **Table ouverte** évoquent l'éventuelle réduction de la semaine de travail : des ouvriers téléphonent, révoltés : **« C'est du sabotage ! Quand on faisait les cinquante-deux heures, le pays se portait mieux ! »**

« Ajoutez à cela les pressions économiques — le Tages Anzeiger **vient de perdre 300 000 F de publicité pour avoir dénoncé le lobby des importateurs d'automobiles, —** (9) **et vous aurez une idée,** ajoute ce confrère, **de nos conditions de travail. »**

Interdictions professionnelles

CELLES des enseignants « subversifs » ne sont pas plus libérales. Sollicitant un crédit pour entreprendre une étude sur les rapports de l'Etat et de la société, M. François Masnata, professeur à l'université de Lausanne, est prié de remettre à la direction du Fonds national de la recherche scientifique les épreuves de son livre, **le Pouvoir suisse,** alors sous presse (10). Il refuse ; on lui répond que sa **« demande de subsides reste donc momentanément en suspens » ;** le livre paru, elle est rejetée : **« La notion d'Etat qui semble être la vôtre,** lui écrit-on, **ne colle pas aux réalités complexes de l'histoire suisse. »**

Répression « suave », comparée à celle qui s'abat sur les maîtres d'école et de gymnase. **« On est à la remorque de la R.F.A. »,** constate N. Meienberg. Comme leurs homologues d'Allemagne de l'Ouest, les autorités suisses prononcent très facilement des interdictions professionnelles. Le plus souvent, sous la pression de l'opinion.

Les objecteurs de conscience sortis de prison trouvent partout porte close : **« Celui qui croit devoir lutter pour ses convictions en portant des atteintes graves et répétées à l'ordre juridique,** déclare un jugement du Tribunal fédéral, **ne peut à plus forte raison être encore accepté comme enseignant, et il ne peut se prévaloir de la liberté d'expression »** (11).

Il suffit d'appartenir à un mouvement d'extrême gauche comme le POCH (**Organisations progressistes**), d'avoir été aperçu à une manifestation ou de compter parmi ses proches un opposant (**« l'idée d'opposition n'est pas suisse »,** dit l'écrivain J.-P. Moulin), pour ne pas être nommé à un poste, ou le perdre.

A Soleure, une institutrice est renvoyée : son ami milite à la Ligue communiste ; à Lausanne, Michel Contat, que son directeur suspecte d'être un **« sous-marin communiste »,** se retrouve sans travail ; à Zoug, Emmen (canton de Lucerne), Winterthur, Zurich, des contrats ne sont pas renouvelés, des candidatures ne sont pas retenues ; au total, en 1978, vingt et un enseignants sont victimes d'interdictions professionnelles :

« Sans contraindre le fonctionnaire à partager toutes les opinions des partis majoritaires, écrit un juriste, **le Tribunal fédéral exige de sa part une attitude positive envers l'Etat, sa conception, les idées politiques qui sont le bien commun de l'ensemble des citoyens. Selon la jurisprudence, celui qui réprouve dans son principe la forme actuelle de l'Etat, le hait et le méprise, n'est en mesure ni moralement ni physiquement de le servir en tant que fonctionnaire ; peu importe qu'il ne s'agisse pas d'un révolutionnaire à proprement parler »** (12).

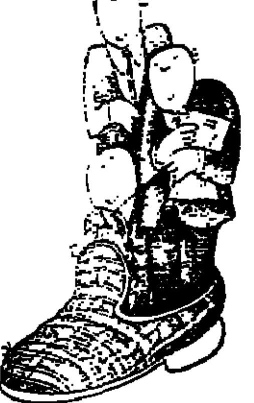
Licenciements, interdictions, pressions : **« bavures »,** comme dit M. Jean-François Aubert, professeur à l'université de Neuchâtel ? Sans doute, dans la mesure où il ne s'agit que d'exceptions ; mais certainement pas, dans la mesure où ces exceptions sont beaucoup moins dues à la libéralité du régime qu'à la rareté des opposants. Le système exclut toute contradiction et se hâte de réduire tout **« écart différentiel »,** comme dit Lévi-Strauss, source de vie, pourtant, et de renouvellement.

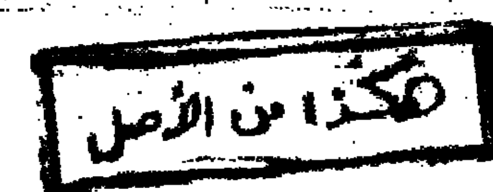
Est-ce la raison de cet ennui que tant d'intellectuels disent éprouver en Suisse ? **« Ce pays est d'une invraisemblable tristesse,** estime Michel Contant. **Le climat moral y est si étouffant, le conformisme si épaix ! »** Pénible aux artistes (beaucoup émigrent : Cendrars, Le Corbusier, Honegger), ce climat semble pourtant convenir à la plupart : éviter de se distinguer, vivre à l'unisson de la collectivité — presque tous se soumettent volontiers à la règle. Et y soumettent promptement les récalcitrants.

C'est pourquoi, à la différence, combien précieuse pour le régime, d'autres pays, la répression policière est pratiquement inexistante : une société déjà policée peut en faire l'économie.

---

(1) *Genève-Information,* 5 avril 1979. Tous les francs mentionnés dans le texte sont évidemment des francs suisses (1 FS : 2,60 FF).
(2) *Gazette de Lausanne,* 12 février 1979.
(3) *Ibid.,* 17 février 1979.
(4) L. Rebeaud, *la Suisse, une démocratie en panne,* l'Age d'homme, Lausanne, 1979, 188 pages.
(5) *L'Express de Neuchâtel,* 15 avril 1979.
(6) J. Ziegler, *Une Suisse au-dessus de tout soupçon,* le Seuil, Paris, 1976, 178 pages.
(7) Nous empruntons ces exemples à la remarquable étude de D. Cornu, « Sur le front des libertés », parue dans *la Suisse, ou le piège des certitudes,* de D. Cornu et J.-M. Vodoz, avec la collaboration de F. Gros, Payot, Lausanne, 1978, 205 pages.
(8) Lire, notamment, N. Meienberg, *Reportages en Suisse, l'exécution du traître à la patrie Ernst S.,* préface de J. Ziegler, éditions Zoé, Genève, 1976, 205 pages (cf. *le Monde diplomatique,* juin 1977, page 26).
(9) Cf. *la Tribune de Genève,* 12 avril 1979.
(10) C. et F. Masnata-Rubattel, *le Pouvoir suisse, séduction démocratique et répression suave,* Ch. Bourgois, Paris, 1978, 330 pages (cf. *le Monde diplomatique,* octobre 1978).
(11) Cf. D. Cornu, *op. cit.*
(12) *Ibid.*





Le champ clos du politique



Quatre régions (Alpes, Préalpes, Plateau, Jura), quatre langues (allemand, français, italien, romanche), quatre cultures, deux religions (catholiques, protestants), des disparités économiques, politiques et sociales, des particularismes très vifs — les conditions semblaient pourtant réunies pour que la Confédération helvétique constituât un lieu de tensions privilégié.

Elles ne manquèrent pas, il est vrai (révoltes *paysannes aux quinzième et dix-septième siècles,* guerre de religion : le Sonderbund, au dix-neuvième, grèves : de 1860 à 1874, on n'en compte pas moins de cent quarante-huit), mais les particularités de l'histoire suisse et l'habileté des classes dirigeantes parvinrent peu à peu à les réduire (13).

Quand, un demi-siècle après l'occupation française (1798-1803) et l'éphémère restauration d'une oligarchie réactionnaire (1815-1830), la bourgeoisie moderniste accéda au pouvoir (1848), elle l'organisa d'autant plus démocratiquement qu'aucune force sociale ne la contestait. Atomisé, composé pour l'essentiel de femmes, d'enfants, d'ouvriers-paysans, bientôt d'étrangers (en 1837, ils représentent 2 % de la population), le prolétariat n'existait pas. Ni même le peuple, comme collectivité participant d'un projet commun : un quart des Suisses romands ont encore l'impression d'être à l'étranger quand ils se trouvent en Suisse alémanique (14).

La bourgeoisie put donc construire un régime, parlementaire et « libéral », qui répondît d'abord à ses besoins. Il s'édifia sans à-coups. Sans ruptures historiques. Sans Commune ni Front populaire. Comme un **modèle** — si bien qu'aujourd'hui le terme de « bourgeois » n'est nullement péjoratif : on est « bourgeois » d'une commune, les partis du centre et de droite se présentent comme des « partis bourgeois ». Piégé dans des structures qu'il n'avait pas contribué à élaborer, mais qu'on le conviait très démocratiquement à reproduire, le peuple se crut libre.

Une thérapie efficace

IL n'est pas de régime qui fasse plus souvent appel au peuple. Et où le peuple, si fréquemment, ne fasse appel. Le Parlement adopte-t-il une loi qui mécontente des citoyens, ces derniers, s'ils réunissent cinquante mille signatures, peuvent obtenir qu'elle soit l'objet d'un référendum. Mais le gouvernement prend généralement les devants et, de lui-même, soumet au peuple ses projets (tel, récemment, celui sur l'introduction de la T.V.A.). Grâce, enfin, à la procédure de **l'initiative,** *cent mille personnes peuvent demander à leurs* compatriotes de se prononcer sur une question : pour ou contre la poursuite de la politique *nucléaire, la décriminalisation de l'avortement ou* une protection efficace des locataires.

A la limite, si l'on en croit le conseiller fédéral M. Willi Ritschard, la Suisse n'aurait même pas de gouvernement : « **Le Conseil fédéral?** *expli*que-t-il à des universitaires américains. **C'est à tort qu'on le nomme un gouvernement. C'est bien plus un organe exécutif, une autorité chargée d'enregistrer des faits accomplis. En fait, le gouvernement, c'est le peuple lui-même** » (15).

Si parfaite soit l'idylle, un divorce est toujours *possible : de nombreuses dispositions le rendent* donc très difficile. Ainsi, la proportionnelle et le panachage excluent-ils d'emblée l'alternance. Il *n'est pas d'alternance sans opposition ; or* l'opposition, en Suisse, n'existe pas. A l'image de la société globale, le politique est un champ clos *où se tient un seul discours. Où prédomine un* même projet de société, que partagent, dans la même conviction qu'il est le meilleur possible, *les principaux partis : démocrate-chrétien, socia*liste, radical, libéral.

Club de notables que la diversité des appartenances professionnelles ou régionales distingue *davantage que les options politiques — un radical* du Valais est plus à gauche qu'un socialiste des Grisons, mais un radical zurichois *se situe à l'extrême droite, — présents dans toutes les* structures de pouvoir, de la commune à la Confédération, ces partis laissent à la gauche quelques *strapontins : de 1848 à 1978, sur quatre-vingt-*huit conseillers fédéraux, quatre-vingt-un appartiennent à des partis de droite, sept au parti *socialiste (16).*

« **Formule miracle** », dit-on ici, mais dont la finalité est justement de rendre tout miracle impossible. C'est la formule même du *conservatisme le plus rigide et de l'immobilisme* le plus parfait : « **De 1919 à 1979,** remarque J.-F. Aubert, **la composition du Conseil national** (parlement) **n'a guère changé ; il est rare qu'une élection déplace plus de dix sièges sur deux cents** » (17).

L'idéologie ? Comme le constate avec satisfaction Willi Ritschard, « ***le politicien suisse doit admettre que des idées qui volent très haut n'ont souvent qu'un seul passager*** » (18). Sollicité par des candidats interchangeables — et qui, effectivement, n'hésitent pas à changer de parti, — l'électeur ne choisit pas un programme (c'est chose faite, depuis un siècle), mais des personnes.

« **Solution de facilité, peut-être, mais inévitable,** *dit le journaliste R. de Diesbach.* **Chez nous, la frontière n'est pas très nette entre la gauche et la droite.** »

Chancelier communal (secrétaire général de *mairie) à La Chaux-de-Fonds, membre du comité* directeur du parti socialiste, M. Ch. Augsburger confirme qu'il est très difficile de savoir qui parle, *et qu'en dernier ressort l'électeur juge* « **selon son cœur** » :

« **C'est la sympathie qui décide,** dit-il. **Un socialiste peut très bien biffer quelques noms sur la liste socialiste et y inscrire ceux d'un radical, d'un libéral et d'un indépendant. C'est-à-dire voter pour un, deux ou trois partis à la fois. Moi-même j'ai été élu avec un bon tiers de voix du centre et de droite. Parce qu'on m'aime bien dans la commune. Et qu'on estime que je serai un bon gestionnaire.** » Gérer à gauche avec la droite ?

« **Non, au centre,** répond notre interlocuteur. **Evidemment si des journalistes nous interviewent, nous nous démarquons les uns des autres et chacun joue son rôle. Mais le spectacle terminé, comme nous travaillons ensemble, nous sommes bien obligés de nous entendre. De faire des concessions.** »

Face à une initiative populaire, le gouvernement élabore aussitôt un contre-projet qu'il défend vigoureusement à la télévision et dans une presse qui lui est acquise (à droite : soixante-huit quotidiens, un million cinq cent mille exemplaires ; à gauche, dix quotidiens, soixante-dix mille exemplaires) (19). Il le soumet au vote en même temps que la proposition populaire. Les voix se dispersent — et l'initiative, généralement, ne passe pas : en cent vingt-cinq ans, sept seulement ont été acceptées. Depuis 1945, une seule.

Maigre bilan, sans doute, mais les partisans du changement ne désespèrent pas : les dépôts d'initiatives sont si nombreux qu'on parle d' « **embouteillage** ». L'institution remplit donc parfaite*ment sa fonction : mobiliser les citoyens les plus* dynamiques, les contraindre à une activité qui absorbe leur temps et leur énergie. « **Cela permet de se défouler** », *dit M. Renaud Barde, secrétaire* général de l'Union centrale des associations patronales suisses.

Le référendum relève de la même thérapie. Certes, il arrive qu'un projet gouvernemental soit refusé : création d'une police fédérale, introduction de la T.V.A. Ce n'est jamais que partie *remise :*

« **Le référendum peut retarder une mesure,** explique un militant socialiste, **et contraindre les autorités à modifier certaines dispositions. C'est d'ailleurs la fonction de toutes ces vocations, qui sont essentiellement des sondages. On prend le pouls de la population, puis l'on adapte les mesures envisagées à la nature de ses réactions. Si bien qu'un ou deux ans plus tard la loi a toutes les chances d'être acceptée. Ici, les choses se font toujours petit à petit — mais se font.** »

Parfois, le rythme s'accélère : tenant pour nulle la volonté populaire (qui rejette, par exemple, un *projet de réduction des salaires), le Conseil fédé*ral impose la sienne et prend alors un arrêté d'urgence. De 1918 à 1938, on en compte cent quarante-huit — *contre cent quatorze lois* (20).

Même la décision de bâtir une usine, une piscine ou une cité-dortoir échappe souvent à la *population* : la « démocratie du quotidien », qu'on présente souvent comme une caractéristique du *système suisse, est davantage* l'affaire des promo*teurs et des politiciens que des habitants. Couverts* à la hâte d'hôtels sans élégance et d'immeubles sans style, les sommets du Valais n'ont pas *échappé à l'avidité bétonneuse de ceux que* l'écrivain Maurice Chappaz appelle « **les maquereaux des cimes blanches** ».

Niveler, édulcorer banaliser

COMPLEXITE *des mécanismes institutionnels,* pluralité des voies de recours et lenteur des procédures (une initiative peut attendre quatre ans *avant d'être soumise au vote — si d'ici là elle* n'a pas été retirée), multiplicité des commissions (en 1977 : trois cent quarante-quatre) où s'éla*borent entre experts, principalement du patronat* et des professions libérales, projets de lois, contre-projets et compromis — la machine politique *suisse fonctionne de façon telle qu'elle étouffe,* comme un édredon, toute dissonance et neutralise toute divergence : « **Nos conflits,** constate *Mme Gabrielle Nanchen, député socialiste,* **se diluent avant de s'exprimer.** »

Loin de faciliter l'émergence de nouvelles aspirations, cette démocratie-là nivelle, édulcore et banalise : « **Le Suisse se tient dans l'entre-deux,** dit un universitaire, M. Jean-Louis Juvet. **Entre le noir et le blanc, il préfère le gris. Le gris de la vie et du réalisme. La médiocrité, c'est la loi de la démocratie.** »

Symphonie en **non** *majeur* : une minorité pro*pose, le peuple s'oppose.* La nouveauté l'effraie : il dit non. Non à la protection des locataires et au droit au logement, non à la semaine de *quarante heures et à la cogestion des entreprises,* non à la retraite à soixante ans, non à la libéralisation de l'avortement, non à l'octroi d'un statut *aux objecteurs de conscience ou à la lutte contre* l'alcoolisme.

Peuple « conservateur », comme on se plaît à le répéter ? Sans doute. Mais par la vertu, *d'abord, des institutions. Et par la force, ensuite,* de la pression idéologique : le Conseil fédéral, le patronat perçoivent-ils, ici ou là, une velléité *de contestation, ils jouent sur la peur des citoyens.* Peur du communisme, peur du terrorisme, peur du chômage, d'une baisse des salaires ou d'une hausse *des prix. Peur du « désordre » et de l' « anarchie ».*

Seule une solide information permettrait de dissiper ces fantasmes, que le pouvoir entretient si volontiers. Certes, comme dit M. Franck Ruhl, l'un des membres de la direction du Vorort (en quelque sorte, l'équivalent du C.N.P.F.), « **les gens peuvent se faire une idée en discutant au bistrot, en regardant la télévision ou en lisant les journaux** », mais ces idées sont un peu courtes : dans un pays où *la formation universitaire* reste un privilège — en ce qui concerne le rapport du nombre d'étudiants à la population totale, la Suisse est au douzième rang des nations européennes (21), — le pouvoir peut aisément jongler avec les chiffres et les faits.

Les Suisses, et ce n'est guère surprenant, sont de moins en moins *nombreux à voter. Elevée* dans les premières années de la Confédération (70 à 90 % entre 1870 et 1885), la participation électorale *plafonne actuellement autour de* 40 % et, dans certains cantons, elle ne dépasse pas 20 %. Résignation pour les uns — moins *on gagne, moins on vote, à ce point que le jour*naliste Laurent Rebeaud parle de « **suffrage censitaire** », — (22) confiance pour les autres : *tout se passe comme si le peuple tirait lui-même* la conséquence d'un système qui l'exclut

« **La démocratie n'est pas la liberté** », admet le socialiste Ch. Augsburger. Conclusion à laquelle *le libéral J.-F. Aubert se rallie volontiers :* « **On peut douter que la démocratie assure la liberté de la majorité... Elle a pour but de rendre la contrainte étatique acceptable aux sujets. C'est la voie la plus directe d'associer à cette contrainte, autant qu'il est possible, toutes les personnes qui sont menacées de la subir** » (23).

> ### Ils ont dit :
>
> « Ce qui est important, c'est que nous ayons une moralité. Que les clients n'en aient pas, ce n'est pas notre affaire. »
>
> H. WUFFLI, ex-directeur du Crédit suisse.
>
> « Nous, banquiers, n'avons pas la moindre raison de nous préoccuper de ce thème de la moralité qui revient régulièrement à la surface, telle une épidémie, comme la malaria. Une fois cela s'appelle Grèce, une fois Portugal, une autre fois Chili. C'est une affaire de mode. »
>
> H. WUFFLI.
>
> « Un commerçant n'a pas de patrie. »
>
> TH. JEFFERSON.
>
> Mais il a une religion :
>
> « Au nom de Dieu tout-puissant... »
>
> Préambule de la Constitution suisse.

Un paradis de paix sociale

Association réussie, si l'on en juge par la paix sociale que connaît le pays. Il est vrai que la bourgeoisie n'a pas lésiné sur les moyens de la sauvegarder : en cinq ans (1973-1978), elle a expulsé trois cent mille travailleurs étrangers, soit 30 % de la population active (24).

« **Nous n'avons expulsé personne,** réplique le représentant du Vorort, M. F. Ruhl. **L'expulsion est une mesure de droit pénal, et aucun immigré n'a été reconduit à la frontière entre deux gendarmes. Simplement, beaucoup ont compris qu'ils n'avaient plus rien à faire en Suisse et sont restés à la maison.** »

Retraite anticipée, somme toute. Mais gratuite : « **Je suis convaincu que ces Italiens, à qui nous avons donné une excellente formation, ont retrouvé du travail dans leur pays,** dit M. Philippe de Weck, directeur général de l'Union de banques suisses. **Evidemment, ils en ont réduit d'autres à l'inactivité, mais qu'y pouvons-nous ? Voyez-vous, on a beaucoup grossi cette affaire : nous n'avons forcé personne à partir. Tout s'est passé de façon tranquille et harmonieuse.** »

« *Tranquillement* », des milliers d'hommes ont été rejetés. Avec, aujourd'hui, un regret — et un seul. Celui qu'a formulé devant nous un banquier *genevois :* « **Ça nous a fait quand même trois cent mille consommateurs de moins ! Beaucoup de commerçants ont vu baisser leur chiffre d'affaires.** »

Restent, pour le conforter, les cinq cent mille immigrés que la Suisse *n'a pas chassés.* Mais qui sont toujours en instance de l'être, selon les *aléas de la conjoncture. Et avec plus de facilité* qu'auparavant : par précaution, *les autorités n'accordent à la plupart des étrangers qu'un statut de saisonnier.* C'est-à-dire d'un homme sans aucun droit, simple instrument qu'on jette après usage. Comme un briquet à 3 F.

« **Le contenu du « statut » du saisonnier est entièrement négatif,** écrit M. D. Castelnuovo-Frigessi. **Le travailleur ne dispose d'aucune mobilité ni géographique ni professionnelle... Il ne peut même pas changer d'employeur... Il lui est absolument interdit de faire venir sa famille** » (25).

Logé à la périphérie des villes, dans des bara*quements ou des cités-dortoirs, objet d'une triple* ségrégation — politique, économique, sociale, — le saisonnier est à la Suisse ce que le Bantou est *à l'Afrique du Sud :* « **Unique en Europe,** *ajoute* M. D. Castelnuovo-Frigessi, **son statut représente indubitablement l'exemple le plus évident de l'utilisation impérialiste de l'armée industrielle de réserve. C'est l'exemple d'un colonialisme à domicile.** »

Colonialisme utile à tous, et que les syndicats *n'ont jamais dénoncé : n'a-t-il pas permis au* patronat, ces dernières années, de faire supporter aux étrangers le poids principal de la récession ? *Les expulsions de travailleurs étrangers ont permis* de maintenir le chômage à un taux très bas (douze mille personnes, soit 0,4 % de la population active) (26) et, ce faisant, d'assurer dans l'ordre économique, en même temps que la croissance régulière des profits, le consensus qui existe déjà dans le domaine politique.

Là encore, l'intériorisation du modèle semble *parfaite. De l'O.S. au P.-D.G.,* « **personne ne remet en question la propriété** », dit un syndicaliste. La notion même de démocratie économique est très mal *comprise ; l'universitaire* J.-L. Juvet doute, *par exemple, qu'on puisse parler* de classes sociales : « **J'essaie de les imaginer dans mon canton,** dit-il l'air rêveur. **Je n'en vois pas. Certains de mes collègues sont issus de milieux modestes... Peut-être y a-t-il des clivages plus nets à Zurich ?** »

Concentration de la richesse

EN effet : le canton compte cent trois millionnaires — qui, comme ils s'en vantent eux-*mêmes, ne paient pas d'impôts sur le revenu* (27). A Genève, deux mille cent quatre-vingt-dix personnes possèdent une fortune de 7 135 milliards, *et la Confédération, qui n'avait, si l'on peut dire,* que deux mille quatre cent vingt-sept millionnaires en 1949 (fortune : 5 622 millions), en *compte en 1969 quelque seize mille huit cents* (fortune : 47 498 millions) (28). « Clivages » d'autant plus nets qu'actuellement, selon le dernier *bulletin d'information du parti socialiste,* « **le tiers de la fortune est entre les mains de 1 % des contribuables, et 50 % entre les mains de 2 à 3 %** » (29).

Ces chiffres ne parlent pas davantage au délégué du Vorort : « **La démocratie économique ?** répète M. F. Ruhl. **Peut-être peut-on la définir comme la possibilité pour chacun d'utiliser à sa guise ses moyens financiers** » ; soucieux d'illustrer sa définition, il ajoute : « **Un industriel a la liberté d'investir où il veut, un ouvrier, la liberté de se vendre.** » L'industriel agit donc en toute souveraineté ? « **Absolument !** répond-il. **Personne ne peut rien dire. Pas même le Conseil fédéral.** »

De fait, la plupart n'y trouvent rien à redire : « **Les patrons ont de la chance, c'est tout,** estime un *magasinier.* **Peut-être nous sourira-t-elle. En attendant, ils nous donnent du travail.** » « **Pour certains,** déclare une ouvrière, **le patron, c'est le bon Dieu...** » « **Les femmes,** dit *une autre,* **votent toujours pour les chefs, quelques-unes leur font même des cadeaux** » (30). Loin de provoquer une *quelconque hostilité, le patron reste* celui qu'on *admire* — puisqu'il a mérité par son travail une richesse qu'on espère bien un jour acquérir.

Mais deux précautions valent mieux qu'une : si profond que soit le consensus, le patronat a mis en place tout un dispositif qui en assure la permanence. Et qui limite singulièrement *la liberté* d'action de l'ouvrier.

Par exemple, la durée du temps de travail. Si la Suisse, d'après M. F. Ruhl, a été l'un des *premiers pays à la limiter* — « **une loi de 1880 fixait un maximum de... soixante heures par semaine** » — elle reste encore très élevée : plus de la moitié des salariés travaillent quarante-*cinq heures, un quart, quarante-six heures ou plus ;* dans certaines branches (commerce, hôtellerie, bâtiment), de quarante-huit à cinquante heures.

« **Les gens aiment travailler** », estime M. E. Duc, de l'Union centrale des associations patronales. En 1872, quand il fut question d'instituer la journée de onze heures, les employeurs s'écrièrent : « (On veut) **étrangler l'industrie nationale** » ; en 1890, ils prétendirent que « **la journée de dix heures serait une catastrophe** », en 1954, que « **la semaine de quarante-quatre heures** (constituerait) **une expérience dangereuse** » ; et en 1971, quand une minorité lança l'initiative pour la semaine de *quarante heures, ils répétèrent :* « **C'est une attaque frontale à l'existence même de notre économie ; ses conséquences seraient monstrueuses, sinon suicidaires** » (31).

Il est vrai que, peu après, la situation économique semblait donner quelque fondement à ces craintes : en *1975, la production diminuait de* 8 % (de 25 % dans certains secteurs : horlogerie, textiles, industries chimiques), le P.N.B. de 7 %, le pouvoir d'achat de 2 %. Surtout, de nombreuses entreprises cessaient toute activité (en 1974 : deux cents).

Mais même si ce « **nettoyage** » continue, comme *dit le banquier M. Ph. de Weck,* (« **les faibles, les incapables, tous les canards boiteux vont être éliminés** »), la crise frappe beaucoup moins brutalement *la Suisse que d'autres pays :* « **la Commission pour les questions conjoncturelles parle même de redressement économique** », peut-on lire dans *une brochure du patronat. En 1977, le P.N.B.* augmente de 4,3 %, la production industrielle progresse, les exportations se développent (plus 11 % *en volume, plus 13 % en valeur*) (32).

En 1978, « **le chiffre d'affaires des cent principales entreprises industrielles s'est élevé de 6 %** », constate le bulletin économique de l'Union de banques suisses, et « **quinze sociétés dépassent le milliard de francs** » (33) (Nestlé, avec vingt milliards, bat tous les records). Les conditions sont encore meilleures en 1979.

(Lire la suite page 8.)

> ### Quelques chiffres
>
> - Fortune suisse à l'étranger : 164 milliards de francs ;
>   Fortune étrangère en Suisse : 142 milliards de francs.
> - Fraude fiscale : 200 milliards de francs environ.
> - Contribution de la Suisse à l'aide au tiers-monde : 0,14 % du P.N.B.
> - 1974 : — la Suisse investit dans le tiers-monde *(dépenses pour les importations, services, investissements, aide)* : 7 113 millions de francs ;
>   — la Suisse retire du tiers-monde (recettes d'exportations, profits d'investissements privés) *: 10 100 millions;*
>   — excédent de la balance des paiements : environ 3 milliards.
> - Salaire moyen dans l'industrie électrique en 1977 :
>   — Suisse : 93 F par jour ;
>   — Philippines : 5,75 F par jour.

(13) Cf. C. et F. Masnata-Rubattel, *op. cit.*
(14) D'après une enquête dont le quotidien *24 heures* de Lausanne a publié les résultats dans son numéro du 16 mars 1979.
(15) Cité par *24 heures,* 10 avril 1979.
(16) Cf. C. et F. Masnata-Rubattel, *op. cit.*
(17) De J.-F. Aubert, lire en particulier le fondamental *Traité de droit constitutionnel suisse,* éditions Ides et Calendes, Neuchâtel, éditions Dalloz, Paris, 1967, 784 pages. Cf. également, du même auteur : *Exposé des institutions politiques de la Suisse à partir de quelques affaires controversées,* Payot, Lausanne, 1978, 317 pages.
(18) *24 heures,* 19 avril 1979.
(19) Cf. C. et F. Masnata-Rubattel, *op. cit.* La *Suisse compte cent seize quotidiens ; les trente-huit* qui ne se situent ni à gauche ni à droite se présentent comme « *indépendants* ».
(20) *Ibid.*
(21) Cf. D. Cornu, *op. cit.*
(22) L. Rebeaud, *op. cit.*
(23) J.-F. Aubert, *Traité...*
(24) Cf. Delia Castelnuovo-Frigessi, *les Ouvriers italiens en Suisse,* précédé d'*Autocritique,* par J. Ziegler, éditions d'En-bas, Lausanne, 1978, 387 pages.
(25) *Ibid.*
(26) *24 heures,* 13 avril 1979.
(27) Cf. *Finances fédérales,* dossier établi par le parti socialiste suisse (case postale 4084, 3001 Berne), mars 1979, 80 pages. Cf. également *les Secrets du secret bancaire suisse,* brochure publiée par l'association dite « Déclaration de Berne » (case postale 97, 1000 Lausanne 9), novembre 1978, 118 pages.
(28) Cf. *la Brèche,* hebdomadaire de la Ligue communiste, 3 février 1979.
(29) Cf. *24 heures,* 17 avril 1979.
(30) P.T.M.H. horlogère Genève, *le Travail des femmes dans l'horlogerie genevoise,* postface de A. Willener, éditions Grounauer, Genève, 1979, 140 pages.
(31) Cité par *Tout va bien-hebdo,* journal de « *contre-information et de lutte* », Genève, avril 1973.
(32) Union centrale des associations patronales suisses, *Rapport du comité sur l'activité de l'Union durant l'exercice 1977,* Lausanne, 1978.
(33) Union de banques suisses, *les Principales entreprises de Suisse en 1977,* 1978, 24 pages.

(Suite de la page 7.)

Le maintien de la durée actuelle du travail, la brièveté des vacances — en général, trois semaines — relèvent beaucoup moins des exigences de la situation économique que des nécessités d'un contrôle social renforcé : « **La jeune génération est assez sensible à la phraséologie révolutionnaire,** dit M. E. Duc, **elle répète volontiers tous ces slogans sur l'aliénation, la lutte de classes.** » Il n'est donc pas question d'assouplir une contrainte que l'idéologie baptise vertu : quasiment sacralisé, le travail demeure un facteur primordial d'intégration sociale.

Les droits des travailleurs

QUI l'interrompt commet un sacrilège. « **Un péché** », dit un syndicaliste. Interdite dans la fonction publique, la grève n'est pas davantage admise dans le secteur privé : « **Ce serait une déclaration de guerre,** estime M. R. Barde, de l'Union patronale. **Grâce à Dieu, nous sommes en paix depuis quarante-deux ans.** »

Depuis 1937, en effet — quand les « partenaires sociaux » décidèrent de régler leurs différends par voie de négociation : les contrats collectifs, qu'ils réajustent périodiquement, excluent l'arrêt de travail comme le lock-out : « **Employeurs et syndicats signent un contrat de droit privé,** explique un industriel, M. Elie Gueissaz ; **si l'un d'eux rompt ses engagements, c'est à ses risques et périls. L'Etat n'est nullement concerné ; c'est pourquoi la notion même de droit de grève n'a pour nous aucun sens.** »

Sans doute des grèves se produisent-elles, ici et là — une douzaine en 1978, — mais il s'agit généralement de débrayages de quelques heures que les « meneurs » paient fréquemment de leur emploi — aucune loi ne protège les délégués syndicaux — et que les fédérations ne soutiennent pas :

« **Si la F.T.H.M.** (Fédération des travailleurs de l'horlogerie et de la métallurgie) **avait donné son appui, l'an dernier, aux grévistes des établissement Dubiez à Neuchâtel,** précise M. Richard Muller, président de l'U.S.S. (Union syndicale suisse), **elle aurait dû verser une amende de 150 000 francs.** »

Patronat, syndicats, même combat ? Ecartant d'un sourire une question sur la collaboration de classes dans son pays, le « patron » de la première centrale ouvrière suisse (quatre cent soixante mille adhérents) explique : « **Nous sommes d'abord partisans de ce qui profite le plus aux travailleurs. La paix du travail leur a beaucoup apporté.** »

Il leur reste beaucoup à obtenir. Soumis à une discipline de type militaire (dans une usine du Valais, les ouvriers qui désirent aller aux toilettes agitent un fanion : bavardage interdit), les travailleurs ne sont nullement associés à la gestion de l'entreprise : « **La participation ? C'est une invention de syndicalistes désireux d'entrer au conseil d'administration pour toucher des tantièmes** », estime M. E. Duc.

M. Ph. de Weck la rejette également : « **La transparence des entreprises ? C'est un slogan. Si elles dévoilaient tous leurs gains, elles ne disposeraient d'aucune réserve pour faire face à l'imprévu et, le cas échéant, devraient congédier des ouvriers... Le secret a du bon : il renforce la démocratie.** »

Soumis à l'arbitraire de l'employeur, sous-informés, interdits de politique au bureau comme à l'usine (« **Mais nous incitons nos employés à faire de la politique dans leur commune** », ajoute M. Ph. de Weck), objets de pressions, et parfois de menaces dès qu'ils se livrent à une activité syndicale (34), les travailleurs suisses, dit un syndicaliste, sont « **parmi les moins bien traités d'Europe** ».

Les femmes, notamment, sont très exposées. Bien que l'article 33 de la loi sur le travail stipule que « **l'employeur doit avoir des égards pour (leur) santé et veiller à la sauvegarde de la moralité** », de nombreux chefs d'entreprise n'hésitent pas à congédier une femme enceinte ; ils en ont le droit, jusqu'au septième mois :

« **Compte tenu que votre état de santé ne vous permet pas de travailler d'une façon régulière,** écrit l'un d'eux, **nous nous voyons dans l'obligation de résilier votre contrat** » (35). « **Sitôt qu'il s'est aperçu que mon tour de taille se développait, mon employeur m'a renvoyée sous un prétexte futile** », raconte une ouvrière. « **Le mien n'y est pas allé par quatre chemins pour me flanquer à la porte,** enchaîne une autre. **Il m'a dit : vous n'aviez qu'à faire attention !** » « **Revenez nous voir quand vous serez guérie !** », lance un patron à une doctylo (36).

Celles qu'on ne renvoie pas peuvent s'absenter huit semaines. Mais à leurs frais : l'assurance-maternité n'existe pas.

L'assurance-maladie n'est pas non plus obligatoire : il appartient à chacun de s'affilier auprès d'un organisme privé ; le tarif dépend des risques couverts et du nombre de personnes garanties (travailleur, conjoint, enfants). Tel ingénieur, qui paie 300 F par mois, est totalement protégé ; mais Mme Danielle T..., ouvrière, qui ne cotise qu'au minimum (45 F), l'est beaucoup moins : « **Visites médicales, hospitalisation, me coûtent peu ; mais, dernièrement, j'ai dû dépenser 13 000 F en frais dentaires : on ne m'a remboursé que 700 F.** »

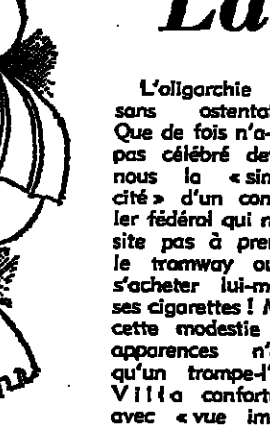
Situation courante : selon une enquête du Mouvement populaire des familles, un ménage sur cinq, en Suisse romande — et un sur trois parmi les bas salaires, — retarde un traitement dentaire pour raisons financières (37).

Si l'A.V.S. (Assurance-vieillesse et survivants) accorde à tous une retraite minimale (1 575 F pour un couple, 1 050 F pour un célibataire), la retraite complémentaire dépend des possibilités de chacun : plus de la moitié de ceux qui gagnent moins de 2 000 F par mois (parmi eux : 53,5 % d'ouvriers) ne sont pas affiliés à une caisse. Ils ne peuvent pas davantage compter sur leur épargne : 50 % des Suisses romands ne mettent pas d'argent de côté (38).

Le coût de la vie, en effet, est élevé — le loyer absorbe en général 20 % du budget mensuel, l'alimentation, 35 % — et les salaires, dont l'éventail est plus réduit qu'en France (1 à 4), sont plus modestes qu'on ne le prétend. En Suisse romande, le revenu moyen d'un « chef de ménage » est de 2 781 F ; mais, tandis que 39 % dépassent cette moyenne, 61 % ne l'atteignent pas ; parmi eux, 18 % gagnent moins de 1 000 F (39).

Le salaire des femmes est d'environ 34 % inférieur à celui des hommes. A Genève, des ouvrières de l'horlogerie gagnent encore, après neuf ans d'ancienneté dans la même entreprise, 1 200 F. Une vendeuse de la Société coopérative Migros touche 1 500 F — et le treizième mois après trois ans de présence. Comme dit M. Pierre Arnold, l'un des administrateurs du trust, « **nos employés n'ont pas besoin d'être défendus par un syndicat** ». M. Arnold encore moins, dont le salaire mensuel était, en 1977, de 28 041 F (40).

La pauvreté, signe de paresse



L'oligarchie vit sans ostentation. Que de fois n'a-t-on pas célébré devant nous la « simplicité » d'un conseiller fédéral qui n'hésite pas à prendre le tramway ou à s'acheter lui-même ses cigarettes ! Mais cette modestie des apparences n'est qu'un trompe-l'œil. Villa confortable avec « vue imprenable sur le lac », chalet à la montagne, voyage aux îles en hiver, compte en banque bien garni : ces images déclenchent des désirs et des besoins, inspirent des attitudes et déterminent un style de vie : « **On méprise la pauvreté, signe de paresse,** dit la sociologue Line Krieger, **on cache sa gêne, on se saigne pour garder l'apparence du bien-être.** »

Derrière le confort, l'insécurité ? « **Pire,** répond le sociologue A. Willener — **l'angoisse. Les Suisses ne vivent pas bien. Tendus de tout leur être vers la réussite matérielle, ils se tuent au travail et ne sont pas heureux. D'autant plus qu'en même temps ils se sentent coupables d'être riches ou d'aspirer à le devenir ; cherchant à se sécuriser, ils se punissent en travaillant davantage. Piégés par un système de valeurs qui sont encore celles du capitalisme à ses débuts (travailler, accumuler, se priver), ils sont en conflit permanent avec eux-mêmes.** »

Mauvaise foi, susceptibilité extrême, intolérance à la moindre critique, refus de la discussion en sont les manifestations les plus fréquentes : « **Les Suisses font alors la sourde oreille et le gros dos,** dit le journaliste Louis-Albert Zbinden ; **ils se mettent la tête sous l'édredon, et Dieu sait si leurs édredons sont gros !** »

« **Comme ils ne savent pas canaliser leur mécontentement et qu'ils n'en perçoivent pas les raisons objectives — on a tout fait, bien entendu, pour qu'il en soit ainsi, — ils s'en prennent à quelqu'un** », dit le cinéaste Richard Dindo. Faute de pouvoir interpréter historiquement leur situation et de l'analyser en termes de structures ou de système, ils recourent à la psychologie ou à la morale : J. Ziegler est un « **cas pathologique** », les enseignants interdits sont de « **mauvais maîtres** », les contestataires sont des « **inconscients** » ou des « **ingrats** ». Il faut donc bien se garder d'éveiller à la réflexion générale : « **Ici,** écrit M. L.-A. Zbinden, **la spéculation n'a qu'un sens : monétaire ou foncier** » (41).

Obscurantisme et fausse conscience : beaucoup s'y font, quelques-uns regimbent. Mais douloureusement. Dans le canton de Vaud, révèle une enquête, « **un enfant sur deux manifeste des troubles névrotiques, un sur quatre souffre de troubles mentaux graves** » (42). D'autres, plus âgés, fuient dans la drogue ; psychiatre à l'hôpital de Céry (Lausanne), le docteur Aldo Calanca constate une forte augmentation de la toxicomanie : « **On compte environ quinze mille héroïnomanes,** dit-il. **Le canton de Vaud a un pourcentage de drogués aussi élevé que New-York : 0,12 ; la Suisse elle-même vient en troisième position, après les Etats-Unis et la Suède.** »

D'autres s'adonnent à l'alcoolisme. On estime à cent cinquante mille le nombre d'alcooliques irrécupérables, et à deux cent mille — 8,8 % de la population — « **ceux qui boivent régulièrement des doses d'alcool reconnues nocives pour la santé** » (43).

Drogués, alcooliques, déprimés, « nerveux », gêneurs — la liste est longue de ceux qui, un jour ou l'autre, prennent le chemin de l'asile. A Genève, deux personnes sont quotidiennement internées contre leur gré, « **selon une procédure d'urgence,** précise **la Tribune de Lausanne, et sans certificat médical** » (44).

Locataires d'un immeuble que son propriétaire veut récupérer, des commerçantes, les « dames Béart », enlevées dans leur magasin par un commando d'infirmiers, sont enfermées à la clinique Bel-Air ; arrêtée lors d'une manifestation antinucléaire, une jeune femme y est conduite de force et soumise à des électrochocs. Suspect d'avoir « **un comportement moral répréhensible** », un éducateur de Fribourg fait l'objet d'une expertise psychiatrique ; plus d'un mois après son internement — décidé par le juge sans preuves matérielles, — l'éducateur est encore à l'hôpital, et la presse s'étonne que « **de tels procédés existent dans notre pays prétendu démocratique** » (45).

Richesse, vertu, religion



Une démocratie sur laquelle veillent ceux que la fortune (chance et richesse) a installés d'emblée sur des sommets d'où ils président aux destinées de la Confédération et de ses membres. Les maîtres de la place, justement, qui en ont fait l'un des lieux les plus riches du monde — premier marché monétaire, premier marché de l'or, premier marché de réassurance

Disposant de sommes plus de deux fois supérieures au P.N.B., détenant des réserves incalculables — l'année même où le Crédit suisse dut combler un « trou » de 2,5 milliards provoqué par un détournement, il réalisait un bénéfice de près de 300 millions de francs, — entassant dans leurs caves et leurs souterrains blindés des milliers de tonnes d'or et de pierres précieuses — 1 133 tonnes d'or importées en 1976, représentant une valeur de 12 milliards de francs (46), — investissant dans toutes les régions du monde et en drainant vers leurs coffres la richesse, les hommes d'argent, tous pouvoirs confondus, sont les maîtres absolus du pays.

Modestes, ils s'en défendent : « **Nous ne sommes qu'une banque commerciale,** dit M. Bioley, l'un des directeurs de l'agence genevoise de la Société de banques suisses. **En quelque sorte, une plaque tournante. Quelle politique pouvons-nous inspirer ?** » « **Le pouvoir des banques ?** s'étonne M. Ph. de Weck, **mais c'est un mythe ! Nos établissements sont de dimension réduite — au vingtième rang des banques mondiales. Notre rôle politique est insignifiant. La preuve ? Nous n'avons qu'un seul représentant de la profession au Parlement. Les députés font la politique qu'ils jugent bonne. En toute indépendance.** »

Les banquiers détiennent la majorité des voix dans les conseils d'administration de deux mille deux cents entreprises et se retrouvent dans les instances dirigeantes de Vorort où se décident les choix économiques du pays. Comme ils font partie de ces multiples commissions législatives, dont M. Ph. de Weck, qui en est un membre actif, reconnait que leurs propositions « **préjudicient de la décision finale de la Chambre** » :

« **Selon la composition de la commission,** dit-il, **le projet de loi va dans un sens ou un autre.** » Et plutôt dans l'un que dans l'autre : l'actuel projet de réforme fiscale prévoit d'alléger l'impôt fédéral des banques. L'Union de banques suisses, dont M. Ph. de Weck est le directeur général, bénéficierait d'un allégement de 600 000 F (47).

Confusion des pouvoirs, l'économique et le politique, par quoi se définit, précisément, le « collectivisme »...

L'influence des banques s'exerce par l'intermédiaire de leurs publications : périodiques — tel **Der Monat (le Mois)**, de la Société de banques suisses, distribué gratuitement à plus d'un million de lecteurs réguliers **Technik und Wissenschaft (Science et technique)**, de l'Union de banques suisses, — pages publicitaires, dites d'information, que l'Union de banques suisses publie deux fois par mois, en trois langues, dans une cinquantaine de journaux (coût : 80 000 F par journal), dossiers distribués aux maîtres d'école et à leurs élèves : **Entdeckungsreise durch die Bank (Découverte de la banque)**, du Crédit suisse, **Geld und Wirtschaft (Finances et économie)**, de la Banque populaire suisse.

« Plan moral » et « plan réel »

SANS parler des visites organisées à l'intention des écoliers, des bourses offertes aux plus méritants, des subventions accordées à des œuvres culturelles (concerts, expositions, musées), ainsi qu'à des organismes de charité ou d'entraide. Tant de sollicitude —, et, dans les rapports personnels, tant d'affabilité — ferait presque oublier le reste. C'est-à-dire l'essentiel :

— comptes numérotés, dont les autorités déclarent qu' « **elles n'ont pas connaissance** » (48), mais qui permettent à tous les chahs du monde de se préparer une retraite dorée. « **Détrompez-vous,** dit M. Ph. de Weck, **ils servent surtout à protéger les persécutés.** » D'hier — Trujillo, Thieu, Lon Nol — et de demain : Bokassa, Mobutu... ? ;

— argent « sale » : commerce de la drogue, des armes — « **la Suisse est l'une des premières places financières en ce qui concerne les paiements pour les armements** » (49), butin d'un hold-up ou d'une prise d'otages, corruption : « **La Suisse,** écrit un enquêteur américain, **a trempé pratiquement dans toutes les affaires de corruption touchant de grandes entreprises et jusqu'en Extrême-Orient** » (50) ;

— fraude à l'échelle internationale : en 1976, les banques suisses accueillent 12 milliards de francs en provenance des bourgeoisies du tiers-monde — soit l'équivalent de l'aide fournie au même tiers-monde par tous les pays donateurs ;

— pillage des pays pauvres : en 1974, il rapporte à la Suisse 3 milliards de francs (51) ;

— soutien des banques et des multinationales aux régimes les plus réactionnaires : dictatures d'Asie et d'Amérique latine, Afrique du Sud — premier partenaire africain de la Confédération. « **Nestlé suit les lois du pays où elle se trouve,** dit M. J. Heer, l'un de ses directeurs ; **si vous êtes en Afrique du Sud, vous êtes pour l'apartheid... Il faut distinguer le plan moral et le plan réel** » (52).

« **Nous vivons dans un monde de compétition,** observe, de façon tout aussi « réaliste », une économiste de la Société de banques suisses. **Il est normal que nous investissions dans des pays politiquement stables, où la main-d'œuvre est disciplinée, bon marché, où l'on nous accorde des facilités commerciales.** »

« **Nos choix sont purement économiques,** dit également l'un des directeurs de Sandoz, M. Geiser. **Nous commerçons avec l'Amérique latine depuis trente ans : quel était alors le régime de l'Argentine ? Qui s'en souvient ? Pourquoi ressortir aujourd'hui ces vieilles histoires ? Et puis, on ne vole rien. Si peu évolués soient-ils, tous ces pays ont un gouvernement. C'est lui qui nous sollicite et avec qui nous traitons. En toute légalité. Bien entendu, nous ne sommes pas des philanthropes.** »

Mais qu'ils aimeraient le paraître ! Soucieux de « moraliser » l'économie, banquiers et industriels (les P.-D. G. de Nestlé, Ciba-Geigy, Brown Boveri) se réunissent depuis trois ans avec des théologiens.

« **Nous travaillons en étroit contact avec les Eglises,** dit M. Ph. de Weck. **Il nous semble, en effet, que nous ne devons pas nous établir dans des pays où notre présence ferait plus de mal que de bien. Peut-être est-ce le cas en Afrique du Sud. La question est à débattre. Mais nous ne sommes pas encore parvenus à des conclusions définitives.** »

En attendant que la soixantaine de sociétés suisses que l'apartheid enrichit passent du « **plan réel** » au « **plan moral** », les banquiers rédigeront-ils leurs prospectus dans le style qu'utilise déjà un constructeur de téléphériques, M. Jacob Wyssen ? « **Nos grues à câbles, si utiles, même indispensables dans certains cas, ne sont qu'une faible imitation de celles de Dieu. Nous vous invitons avant toute chose à vous servir du téléphérique de Jésus-Christ. Toutefois, si l'une de nos installations pratiques et utiles vous intéressait, cela nous ferait doublement plaisir** » (53).

Une neutralité qui n'est qu' « **un moyen de profiter de l'embarras des autres pour arranger ses affaires** » (Diderot), une aide « **humanitaire** » qui sert principalement à « **préparer (les) marchés de demain** » (un industriel), une « **coopération** » qui contraint des milliers d'hommes surexploités dans le tiers-monde, à enrichir les riches de leur travail et de leurs souffrances, une démocratie qui se retourne contre le peuple, ou plutôt se retourne contre lui-même, cette perversion des principes et des institutions n'est assurément pas le propre de la Suisse.

Mais favorisé sans doute par l'histoire et plus habile que d'autres, le capitalisme suisse a réussi à ne pas se salir trop ostensiblement les mains. A se donner — presque — figure humaine. Se persuadant qu'il offrait le modèle d'une société réconciliée avec elle-même.

Mais édifiant, en fait, un monde clos, aseptisé, lisse comme un miroir. Sans failles. Totalitaire ? Sans doute, pour peu qu'on ajoute : populaire. Dans tous les sens du terme : « **que le peuple apprécie** », « **qui émane du peuple** », « **en qui il se reconnaît** » *et* « **qu'il prend à cœur de défendre** ». *Miracle de la société libérale la plus avancée du monde : chaque citoyen, qui conserve par-devers lui son équipement militaire, est le gardien vigilant de sa propre servitude.* « **La Suisse n'a pas d'armée,** *déclarait dernièrement M. Gnaegi, ministre de la défense,* **la Suisse est une armée.** »

Qui dit mieux ? Mais surtout : qui fait mieux ? Quel régime, si décrispé qu'il se prétende, confierait à chacun trente cartouches et un fusil ? Il est vrai que, les soirs de fête, dans les vallées, le peuple unanime reprend en chœur : « **Y en a point comme nous, point, point...** »

(Dessins de PLANTU.)

(34) D'après l'*Enquête sur les conditions et habitudes de vie des ménages salariés de Suisse romande*, publiée par le Mouvement populaire des familles (1, rue Etienne-Dumont, 1204 Genève), mai 1978, 72 pages.
(35) Cité par *la Brèche*, 17 mars 1979.
(36) F.T.M.H., *op. cit.*
(37) Mouvement populaire des familles, *op. cit.*
(38) *Ibid.*
(39) *Ibid.*
(40) Cité par *la Brèche*, 24 octobre 1978.
(41) L.-A. Zbinden, *Suisse*, le Seuil, coll. « Petite Planète », Paris, 1978, 190 pages.
(42) Cité par R. Jaccard, « la Santé mentale des jeunes Vaudois », *le Monde de l'éducation*, janvier 1978.
(43) *Construire*, hebdomadaire de la coopérative Migros, 21 février 1979.
(44) *La Tribune de Lausanne*, 6 mars 1979.
(45) *Ibid.*
(46) *Tribune le Matin*, 8 juillet 1977.
(47) *Finances fédérales, op. cit.*
(48) *Tribune le Matin*, 6 mars 1979.
(49) *Les Secrets..., op. cit.*
(50) *Ibid.*
(51) R.-H. Strahm, *Pourquoi sont-ils si pauvres ?* La Baconnière, Neuchâtel, 1978, 145 pages.
(52) *Tout va bien-hebdo*, avril 1973.
(53) *24 heures*, 11 avril 1979.

Paroles en liberté

Si les « grands » — Payot, Lausanne, La Baconnière — occupent toujours le devant de la scène, quelques petits éditeurs sont apparus ces dernières années. Peu d'employés (des « ateliers » où travaillent trois ou quatre personnes), peu de ressources, et des lecteurs, sans doute de qualité, mais plutôt rares (deux mille à trois mille exemplaires vendus représentent un succès) ; des ouvrages, enfin, sur lesquels l'ensemble de la presse suisse — comme la française, — fait généralement le silence. Autant de bonnes raisons pour signaler ici quelques-uns des ouvrages que publient ces éditeurs courageux :

— EDITIONS ADVERSAIRES, Genève :

- *La Suisse à l'ombre*, guide touristique des plus belles prisons romandes (ouvrage collectif).
- *Le Mouvement ouvrier suisse*, documents, de 1800 à nos jours (ouvrage collectif).
- *Göhnerswil, logement et grand capital* (ouvrage collectif).
- M. M. Grounauer, *la Genève rouge de Léon Nicole, 1933-1936.*

— EDITIONS D'EN-BAS (case 304, 1000 Lausanne 17 ; vente en France : Maison du livre italien, 54, rue de Bourgogne, 75007 Paris) :

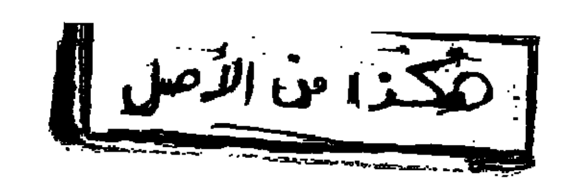
- Delia Castelnuovo-Frigessi, *les Ouvriers italiens en Suisse.*
- G. Grandchamp, *Je ne suis pas industrialisable* (textes libres, la ville, l'amour, l'asile ; coll. « La parole au peuple »).
- A. Briod, *Enquête sur le paupérisme en 1840 dans le canton de Vaud* (coll. « Pour une histoire des pauvres »).

— EDITIONS GROUNAUER (1, rue du Belvédère, Genève) :

- M. M. Grounauer, *l'Affaire Ziegler, procès d'un hérétique.*
- G. Hirsch et J. Steiner, *le Bruit et la Fureur*, télévision suisse et liberté d'expression.

— EDITIONS ZOE (28, avenue Cardinal-Mermillod, 1227 Carouge - Genève ; diffusion en France : Alternatives, 36, rue des Bourdonnais, 75001 Paris) :

- F. Cochet, *C'est la vie, « un recueil d'histoires acides dans un pays où tout est doux, le jus de pomme comme le fascisme ».*
- N. Meienberg, *Reportages en Suisse, l'exécution du traître à la patrie Ernst S...*
- M. Lamouille, *Pipes de terre et Pipes de porcelaine*, souvenirs d'une femme de chambre en Suisse romande, 1920-1940.
- F. Bonnet, *la Montagne de beurre.*



L'IDÉOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT OU LE LIBRE-ÉCHANGE AU XXe SIÈCLE

Par GEORGES CORM *

LA cinquième session de la CNUCED à Manille en juin dernier aura été *l'occasion d'un nouveau constat* d'échec du « dialogue Nord-Sud ». Devant la persistance du refus des pays industrialisés *à rompre avec le schéma classique* de leurs relations avec les anciennes colonies, il faut aussi s'interroger sur les *idéologies vulgaires du développement* (1) dont s'inspirent les politiques économiques du tiers-monde.

Deux données *faussent au départ le* dialogue Nord-Sud sous toutes ses *formes : d'une part*, une méconnaissance totale des données historiques qui permettent, au XXe siècle, *la reproduction* et *l'élargissement du sous-développement ;* d'autre part, une méconnaissance non moins totale des principes de négocia*tion économique internationale. Cette* double méconnaissance vide de son sens toute négociation visant à satisfaire les *revendications* des *gouvernements des* pays du tiers-monde.

La façon dont l'histoire coloniale continue aujourd'hui d'être perçue dans les idéologies officielles du développement ne permet guère de saisir dans toute son ampleur la réalité du sous-développement et de la dépendance. Il est facile, en effet, *de faire jouer à l'impérialisme le rôle* d'un voile efficace masquant partiellement ou totalement les données et le fonctionnement interne du sous-développement. La *logomachie révolutionnaire occidentale* n'a-t-elle pas contribué à cette tendance, en faisant, depuis Lénine, du capitalisme, de ses trusts et de ses cartels, la source principale de l'exploitation et donc du sous-développement (2). Non que le capi*talisme ne soit point exploiteur*, ou que ses entreprises les plus dynamiques n'aient pas intérêt à élargir leur espace vital ; *mais ce qui importe* à *l'analyse* de la réalité dans le domaine des relations économiques internationales, ce sont les mécanismes qui permettent l'installation et la reproduction de la dépendance et de l'exploitation. L'histoire montre que le capitalisme industriel du XIXe siècle n'a pas toujours eu besoin de la conquête *militaire pour s'ouvrir des débouchés* (Amérique latine, Empire ottoman, Egypte jusqu'en 1882). Bien plus, l'implantation *militaire a été parfois très tardive*, résultant de l'incapacité des autochtones ayant souhaité les investissements ou placements des pays industrialisés à gérer ou protéger de tels intérêts ; ainsi le cas de la Tunisie, qui *contracte* ses premiers emprunts sur le marché français des capitaux en 1830 mais ne sera occupée qu'en 1881, *malgré une suspension de paiements* en 1867.

Des similitudes frappantes

SANS entrer dans le détail des que*relles sur l'importance respective des* causes économiques et politiques de l'impérialisme au XIXe siècle (3), on ne peut *manquer d'être frappé* par un certain nombre de similitudes dans les politiques économiques des pays indépendants du tiers-monde au XIXe et au XXe siècle, également de nature à faciliter la pénétration économique des entreprises des *pays industrialisés :*

a) La prise de conscience du retard technique et militaire n'entraîne que des *réformes partielles* imposées par le haut, car les élites au pouvoir cherchent plus à consolider leurs assises par l'« européanisation » (*westernization*) — on dit aujourd'hui « modernisation » — qu'à s'engager dans un processus *global* de changement social et politique qui supprimerait les sources de leur pouvoir. Ces élites, et *l'intelligentsia* gravitant *autour d'elles*, diffusent elles-mêmes des idéologies paralysantes opposant de façon artificielle et stérile « *tradition* » et « *modernité* ». *De* la sorte, elles créent les formes d'expression idéologiques qui permettront de « récupérer » *toutes les luttes sociales* que leurs politiques de modernisation engendrent. Le XIXe siècle nous offre maints exemples, en Amérique latine *ou dans* l'Empire ottoman, et même dans la Russie tsariste (slavophiles et occidentaux), de *ces politiques de réforme accompagnées* de querelles idéologiques aliénantes où les vrais problèmes sont éclipsés par de *fausses querelles ;*

b) Les modes de développement du XIXe siècle ne sont pas fondamentalement *différents de ceux du XXe :*

— envoi de missions d'études à l'étranger, appel massif aux experts étrangers,

— *octroi* de concessions aux grandes firmes des pays industrialisés (aujourd'hui *joint-ventures*),

— *appel massif* à l'épargne des pays industrialisés, au lieu d'une mobilisation de l'épargne locale. Les montants prêtés au XIXe siècle atteignent des sommes considérables (4),

— *réalisation* de nombreux *grands* travaux (routes, ports, barrages, adductions d'eau, etc.) confiés entièrement à l'expertise et aux industries *étrangères, en réalité* l'équivalent de la formule « clés en main » actuellement pratiquée par tous les pays du tiers-monde.

En bref, des modes de développement ayant pour double caractéristique d'être à la fois importés et financés de l'exté*rieur, l'un ne pouvant* aller sans l'autre. L'effet d'entraînement du développement se produit évidemment dans le pays exportateur *d'expertise et de matériel*, tandis que, dans le pays d'accueil, la population assiste impuissante à la destruction de ses modes de vie et de subsistance. Dans de telles conditions, le *transfert* de techniques n'est *qu'une illusion et les distor*sions de l'économie locale deviennent de plus en plus difficiles à maîtriser ;

c) *Les élites en place monopolisent* les bienfaits de l'« occidentalisation (XIXe) - modernisation (XXe) » et bloquent toute possibilité d'une *saine* interaction des cultures et des techniques. Les systèmes d'enseignement « modernes » mis en place ne *permettent* que d'associer une infime minorité aux bienfaits de la grande industrie et *de la société urbaine, cependant* que la diffusion du progrès technique dans les couches paysannes et artisanales *reste marginale et ne permet guère de* créer les conditions d'une reproduction réussie de la technologie moderne à l'aide *des capacités locales*. En outre, le jeu social et politique de la modernisation est compliqué, au XIXe comme au *XXe siècle, par le rôle dévolu* aux minorités ethniques et religieuses : agents locaux de la modernisation et intermédiaires *commodes entre les pouvoirs* en place et l'Occident technicien, elles constitueront des boucs émissaires faciles à sacrifier *en cas de difficulté avec tous* les laissés-pour-compte de la « modernisation monopolisée » (5).

Le modèle de développement de l'Iran impérial au XXe siècle est *soudain apparu* voilà quelques mois comme une caricature de modernisation ; mais est-il sûr que les politiques économiques et *les expériences de modernisation* de bien d'autres pays, au XIXe comme au XXe *siècle, soient vraiment différentes* dans leur essence et leur conception ? Développement par le haut, industrialisa*tion importée : les élites dominantes* échappent ainsi à la nécessité d'une véritable accumulation interne permettant un *processus autonome de formation du capi*tal sans lequel il n'est pas d'accumulation technologique maîtrisée localement ; car les changements sociaux qui en découleraient ne pourraient que bouleverser les données du jeu politique local.

L'histoire économique des pays du tiers-monde montre que les conditions de reproduction et l'élargissement du sous-*développement et de la dépendance au* XXe siècle ont été mises en place au début du XIXe siècle, alors que beaucoup *de ces pays étaient encore* libres de toute tutelle et que le fossé technique avec l'Occident était modeste, comparé à ce *qu'il est aujourd'hui. Ce n'est pas un* hasard si les deux seuls pays qui aient réussi à échapper à la dépendance, le *Japon du Meiji* et la Russie des bolcheviques, sont ceux qui axèrent leurs politiques en priorité sur l'acquisition et la *diffusion des connaissances* techniques. Ils n'ont pas hésité à importer le « savoir » mais ont refusé d'importer l'« industrialisation » : *république socialiste ou empire* capitaliste, à cet égard la superstructure juridique compte finalement assez peu car l'essence du développement est ailleurs, dans des mécanismes sociaux permettant à *l'ensemble* d'une *population de faire* face avec efficacité aux changements fondamentaux de l'environnement : rythmes démographiques, assauts de *cultures* étrangères et modes de production nouveaux, mutation des transports, courants *d'échange et de domination économique*, etc.

La situation actuelle du tiers-monde, l'approfondissement de sa dépendance technologique et financière, incitent à penser que les conditions de la reproduction *du sous-développement* au XXIe siècle sont déjà en place, largement favorisées par les politiques économiques des pays *aujourd'hui indépendants. Certes,* les revendications pour un nouvel ordre économique international sont justement destinées à empêcher la reproduction du sous-développement, mais on voit mal de quels atouts dispose le tiers-monde pour mener à bien une telle négociation avec les pays industrialisés. Il se trouve en effet dans *un tel état de faiblesse structurelle que* même les quelques avantages dont il dispose ne constituent pas véritablement un *enjeu de négociation :*

a) La dépendance technologico-financière et la dépendance alimentaire à *l'égard des pays industrialisés ont pris* une ampleur telle qu'aucun Etat ne peut se permettre de rompre ses *relations* économiques avec les pays industrialisés. Ni même, plus simplement, d'interrompre la vente de ses matières premières *qui lui* assurent le flot de devises indispensables au service des *emprunts extérieurs* et au paiement des *coûts* et *surcoûts dus aux* modes actuels pratiqués dans le transfert de technologie (6) ;

b) *La conjoncture énergétique de 1972-*1974 aurait pu permettre une négociation sérieuse, et c'est bien cette possibilité *qui a poussé les pays industrialisés* à accepter l'ouverture du dialogue Nord-Sud. Mais les pays de l'OPEP ont renoncé *d'eux-mêmes à user efficacement de leur* nouvelle puissance, refusant la coordination des programmes d'exportation qui *leur aurait permis de préserver* leur solidarité en tant que membres de l'organisation et de consolider la nécessité d'un *rééquilibrage énergétique mondial.* En outre, ils ont repoussé la seule suggestion de nature à créer une véritable solidarité *entre eux et les autres* Etats du tiers-monde et de rompre éventuellement le front des pays industrialisés : la proposition de l'Algérie au sommet des chefs d'Etat des pays de l'OPEP à Alger en 1975, qui prévoyait l'établissement d'un Fonds d'aide de 10 à 15 milliards de dollars pour atténuer les effets de la hausse des prix du pétrole *chez les plus* démunis, au Sud comme au Nord. La cinquième session de la CNUCED à Manille a *montré comment le débat* pétrolier entre Etats de l'OPEP et pays latino-américains pouvait paralyser durablement les travaux *de telles conférences.*

Fausse négociation

DANS la mesure où il n'existe pas de volonté sérieuse de changer de poli*tique en matière de modes de développe*ment et de transferts de technologie, on voit mal pourquoi les pays industrialisés *auraient un intérêt à satisfaire aux reven*dications des pays du tiers-monde qui, au demeurant, *ne contestent* nullement l'ordre *international en lui-même* mais uniquement son mode de fonctionnement. Leur programme, en effet, vise plus à accélérer *l'intégration* des pays sous-développés aux circuits du commerce international qu'à entraîner une *révision* fondamentale des données de l'économie internationale. Accès élargi au marché des capitaux, fonds de stabilisation des *matières premières,* contrôle des multinationales pour assurer le bon déroulement des mécanismes *actuels de transfert de technolo*gie : ces trois thèmes principaux correspondent *au souci* d'accroître le pouvoir *d'achat en devises* pour *stimuler un sur*croît d'importations technologiques des multinationales. *C'est le schéma même de la dépendance technologico-financière* mis en route dès le début du XIXe siècle, où l'emprunt extérieur et *l'exportation* de *matières premières permettent* aux élites au pouvoir d'échapper aux lois d'un véritable développement *économique auto*centré, tout en s'engageant dans des modernisations de façade (7).

La négociation Nord-Sud n'est même pas *une véritable négociation,* car les divergences d'intérêts ne sont pas suffisamment profondes ; le *seraient-elles que la* négociation ne s'en trouverait pas facilitée pour autant, à cause des disparités et *contradictions qui divisent* les Etats du tiers-monde et surtout à cause de leur manque d'atouts négociables et de crédi*bilité dans leur capacité de représailles.* Les nouvelles hausses de prix du pétrole ne changent rien à *cette situation car, comme en 1972-1974,* elles correspondent surtout aux déséquilibres sur le marché énergétique mondial que *révèle tel ou tel accident de conjoncture* ; pas plus qu'en 1973, les pays de l'OPEP n'ont en 1979 la capacité d'en tirer profit.

Il ne s'agit pas ici d'absoudre les pays industrialisés de toute responsabilité, mais il faut bien voir que leur exploitation du tiers-monde n'est *possible que parce que* des données internes puissantes contribuent à le permettre. Sur ce plan, seule une révision en *profondeur des politiques économiques* des pays du tiers-monde apporterait son sens à la réforme de l'ordre économique international en don*nant un coup* d'arrêt aux effets multiplicateurs combinés de la dépendance financière et de la dépendance technologique. C'est alors un tout autre programme de *revendications qui devrait être proposé,* car le programme actuel, qui se résume dans la quête de plus de ressources finan*cières pour importer plus rapidement* de la technologie « empaquetée » et « prête à porter », ne peut que maintenir le sous-*développement et la dépendance.* Tel qu'il se déroule actuellement dans les différentes enceintes *internationales, le dia*logue Nord-Sud est un combat de dupes où les Etats du tiers-monde offrent eux-mêmes *à leurs interlocuteurs* des verges pour les mieux fouetter dans le futur.

Les théories vulgaires du développement qui servent de support aux politiques *économiques internes et au fonctionne*ment des échanges externes des pays en voie de développement *consolident* cet *état de choses car elles occultent* complètement les enjeux des relations Nord-Sud au profit du Nord. On trouve là encore une *saisissante ressemblance entre les* situations *du* XIXe siècle et celles du XXe siècle. En effet, il apparaît de plus en plus que la théorie du développement joue au XXe *siècle le rôle* qu'a joué *au XIXe siècle celle du libre-échange,* comme cadre théorique aux politiques économiques mises en œuvre dans le tiers-*monde et à ses relations économiques* avec les pays industrialisés.

Il suffit de regarder les *résultats* des *deux théories* sur le plan pratique (8) pour se rendre compte qu'elles ressortissent à un modèle unique dans son essence. Dans les deux cas, en effet, *on aboutit* à la stérilisation de l'épargne locale (9) et à la paralysie des efforts autonomes de *maîtrise technologique, efforts qui devraient* nécessairement accompagner tout processus véritable d'accumulation du capital. Cela est dû aux politiques locales encourageant le recours à l'emprunt extérieur, qui entraîne immanquablement l'importation répétée des équipements et de l'ingénierie des pays industrialisés. Si certains pays, au XXe *siècle, contingentent* ou *frappent* de droits de douane sévères l'importation des produits de consommation, par manque de devises ou pour *pousser* à la *substitution* d'importations, rares, en revanche, sont ceux qui, pour encourager activement le *développement des capacités* locales de *maîtrise* technologique, font véritablement obstacle à l'importation de biens de production ou *des services d'ingénierie, entièrement* exemptés de droits de douane dans la plupart des cas. Les théories actuelles du développement apparaissent donc *comme l'équivalent de la théorie du libre-*échange et des avantages comparatifs ; elles permettent aux pays industrialisés *d'assurer la libre circulation de leurs biens* d'équipement et de leurs capacités d'ingénierie, soigneusement empaquetés dans la *formule du « clés en main » qui jouit des* faveurs de bien des gouvernements du tiers-monde.

Après des décennies de pratiques nocives en matière de transfert de technologie, décourageant l'émergence des *capacités locales d'ingénierie, il est dou*teux qu'une technologie même « désempaquetée » pulsse être accueillie avec pro*fit dans les pays en voie de développe*ment. On saisit d'ailleurs ici toute la contradiction que recèle la revendication *à l'encontre des sociétés multinationales,* car seul le développement prioritaire d'une capacité locale d'ingénierie peut permettre de faire appel aux firmes des pays industrialisés en dehors du schéma du « clés en main » *qui représente la voie la* plus semée d'embûches aux débuts des efforts d'industrialisation et la formule où *le partenaire des pays industrialisés peut* le mieux tricher. Tout cela, les multinationales le savent bien, et c'est pourquoi *elles n'ont aucune raison de céder aux* pressions en vue de l'adoption d'un code de bonne conduite. *Un* tel code n'aura de chances d'être adopté et effectivement mis en pratique que lorsque les pays industrialisés sentiront que *le développement réel* des capacités d'ingénierie et de maîtrise technologique dans le tiers-monde peut faire *perdre aux multinationales* d'importants marchés.

La théorie du développement dans ses diverses *variantes* a donc permis au XXe *siècle*, tout en *donnant bonne* conscience aux gouvernements des pays du tiers-monde, de maintenir le centre de *gravité de l'industrialisation et de l'inno*vation technologique dans les pays occidentaux. L'industrie des pays capitalistes *continue, comme au XIXe siècle, de tirer* une partie importante de son ressort dans les contrats fabuleux qu'elle obtient dans *le tiers-monde, contrats qui contribuent* activement au financement de la recherche et au développement de la productivité *dans les pays occidentaux. Un tel marché* de dupes n'est possible que parce que les élites dominantes du tiers-monde sont *rarement intéressées aux mécanismes véri*tables de la maîtrise technologique qui apportent peu de résultats spectaculaires *à court terme. Il ne se perpétue que parce* que l'économisme vulgaire qui caractérise les théories du développement offre les *justifications idéologiques commodes au* maintien d'une situation de dépendance qui ne fait que reproduire celle qui pré*valait déjà au XIXe siècle dans des pays* du tiers-monde encore indépendants (Egypte, Tunisie, Turquie et parfois en Asie) ou nouvellement indépendants (en Amérique latine).

Les politiques économiques actuelles du *tiers-monde — dites « politiques de déve*loppement » — ne sont que le prolongement de celles qui, au siècle passé, *avaient pour cadre théorique le libre-*échange et les avantages comparatifs. Théorie du développement ou théorie du libre-échange constituent, chacune pour son siècle, *l'outil* théorique, *doctrinal* et idéologique qui *facilite* le maintien de la supériorité des pays industrialisés avec l'assentiment des élites du tiers-monde. *La lutte contre le sous-développement* passe par une dénonciation de cet outil et par une analyse des intérêt des *groupes dominants dans le tiers-monde qui le* manipulent pour justifier leurs politiques économiques sous-développantes.

Pour mettre fin aux mécanismes actuels *de pillage,* la *seule voie est celle qui* commence par la mise en œuvre de nouvelles politiques économiques dans le tiers-monde fondées sur une vision à long terme de l'acquisition de la maîtrise technologique et de la productivité individuelle dans les couches sociales les plus défavorisées. Développement intensif *des capacités locales d'ingénierie,* priorité de la formation professionnelle sur des systèmes coûteux et inefficaces d'en*seignement académique, priorité aux tra*vaux que les couches marginales urbaines et rurales peuvent entreprendre au lieu des *gigantesques projets « clés en main »* qui font la joie des multinationales et provoquent distorsions et goulets d'étran*glement dans l'économie locale, priorité* à la mobilisation productive de l'épargne locale, souvent abondante, sur la mobili*sation de coûteux crédits extérieurs qui,* à leur tour, approfondissent la dépendance technologique : tels sont les impératifs *économiques qui s'imposent dans l'immé*diat pour éviter une reproduction élargie de la dépendance et du sous-développe*ment au XXIe siècle.*

---

(1) *Nous entendons par idéologies vulgaires du développement les diverses doctrines, d'inspiration* libérale *ou* marxiste, qui restent dans un cadre *d'économisme pur visualisant le déve*loppement comme une relation mécanique entre certains agrégats économiques (telle, par exemple, la relation « investissement-revenu ») ou entre certaines classes sociales abstraitement et arbitrairement définies et qualifiées. Ces théories ont, notamment, pour caractéristique commune d'ignorer la dimension historique des phénomènes économiques relatifs à l'industrialisation et au modèle d'urbanisation contemporaine. Et même, lorsque cette dimension est prise en compte, elle l'est de façon sélective en sorte que l'aspect métaphysique et souvent même messianique de ces doctrines soit renforcé (cf. à ce sujet P.-L. Berger, *Pyramids of Sacrifice - Political ethics and social change,* Basic Books, Inc. New York).

(2) Même si aujourd'hui la gauche se détourne de l'investissement « révolutionnaire » qu'elle a fait sur le tiers-monde (voir : *le Tiers-Monde et la gauche,* Seuil, Paris, 1979).

(3) Voir, par exemple, D.-K. Fieldhouse : *Economics and Empire, 1830-1914,* Weindelfeld and Nicholson, Londres, 1973.

(4) H. Feiss, *Europe, the World's Banker, 1870-1914,* New-Heaven, Connecticut, 1930. La littérature abondante qui existe sur les mouvements de capitaux au XIXe siècle montre la similitude des situations par rapport au XXe siècle ; on trouvera par exemple dans L.H. Jenks (*The Migration of Britisf Capital to 1875,* Alfred A. Knopf, New-York, 1938, pp. 274-275) une vivante description de la façon dont *les emprunts* des pays d'Amérique latine étaient négociés au XIXe siècle sur la place de Londres, description qui pourrait aussi bien s'appliquer aux négociations *actuelles* des pays en voie de développement pour contracter *des emprunts sur le marché des euro-*devises. Lire aussi un ouvrage classique *qui reste d'une étonnante actualité :* D. Landes, *Bankers and Pashas: International Finance and Economic Imperialism in Egypt,* Londres, 1958.

(5) *Ainsi les minorités chrétiennes et* juives de l'Empire ottoman auxquelles se *réfère B. Lewis* traitant *de la modernisa*tion de la Turquie au XIXe siècle : « *Au moins les minorités servaient-elles d'amortisseurs, ce sont elles qui subissaient l'impact des activités commerciales et diplomatiques régulières de l'Occident en Turquie, tenant ainsi les Turcs à l'abri de tout contact et de toute communication directe* » (*The Emergence of Modern Turkey,* Oxford University Press, 1965, p. 62). Au XXe siècle, comment ne pas évoquer le rôle des minorités de la péninsule indienne en Afrique, des Chinois dans l'Asie du Sud-Est, des Bahais en Iran, *etc. ?*

(6) Voir G. Corm, « Finance and Technology Transfer », *dans Technology Transfer and Change in the Arab World,* A.B. Zahlan ed., Pergamon Press, Oxford, 1978.

(7) Sur la liaison entre dépendance *technologique* et *dépendance financière,* voir G. Corm, *l'Endettement des pays en voie de développement : origine et mécanisme,* Beyrouth, 1979 (ronéotypé).

(8) *Voir aussi nos précédents articles :* « Saper l'idéologie du développement », *dans le Monde diplomatique d'avril 1978* et « Les firmes multinationales et l'accès *du tiers-monde à la technologie mo*derne », dans *le Monde diplomatique* de novembre 1978.

(9) Pour l'Amérique latine, cf. F.H. Cardoso et E. Faletto, *Dépendance et développement en Amérique latine,* PUF, Paris, *1975 ;* de même, *C. Furtado, l'Amérique latine,* Sirey, Paris, 1970, et *le Mythe du développement économique,* Anthropos, Paris, 1974.

* Economiste libanais.

Pour se hisser au statut

COMMENT LA CHINE RECOURT AUX MÉTHODES

Par PATRICK TISSIER *

LA nouvelle politique économique de la Chine a été précisée au cours de la session de l'Assemblée populaire nationale qui s'est tenue du 18 juin au 1er juillet 1979. Au mois de décembre 1978, le comité central avait défini les orientations fondamentales : axer toute activité sur la modernisation économique, accélérer le développement agricole, réhabiliter les dirigeants destitués avant et pendant la révolution culturelle, rappeler la discipline du parti, « légaliser » la démocratie. Cette session apparaissait comme une victoire du vice-premier ministre, M. Deng Xiaoping, dont les partisans occupaient la plupart des postes-clés.

Le premier semestre 1979 a toutefois été marqué par une série de difficultés, aussi bien politiques qu'économiques. Le taux de croissance de la production industrielle est resté faible et, dans les journaux, plusieurs articles ont indiqué qu'une opposition *« de gauche »* s'était développée contre les orientations définies en décembre par le comité central. Ces articles montrent l'ampleur du mécontentement dans la population et dans le parti : les factions sont sans cesse dénoncées, sûrement en vue d'une purge des organes dirigeants à tous les niveaux, comme en témoignent les interventions de M. Deng Xiaoping à la réunion, fin août, du comité du parti de Tianjin et le discours du 3 septembre du dirigeant du Henan. De sérieuses divergences se cristallisent à propos de la réforme économique en cours : *« Aujourd'hui*, déclarait le dirigeant du Yunnan, le 24 août dernier, *particulièrement dans le domaine économique, l'influence pernicieuse de l'ultra-gauchisme reste le danger principal. »*

En août 1977, le XIe congrès du parti avait placé sur un même plan édification économique et lutte politique. Les « quatre modernisations » complétaient l'axe habituel du travail du parti : la lutte de classes. Dès mars 1978, l'hostilité de M. Deng Xiaoping à cette ligne marqua le début d'une série de divergences sur les moyens de moderniser le pays ; elles opposaient ceux qui veulent préserver — même très formellement — une certaine orthodoxie maoïste et ceux qui souhaitent un changement radical dont la logique est toute économiste. Ces conflits parurent être tranchés lors de la session du comité central de décembre 1978 qui, révisant la « ligne du XIe congrès », accordait une place décisive à l'édification économique. Désormais, tout reposerait sur l'idée que la consolidation du régime socialiste dépend de la puissance économique du pays et non de la lutte de classes.

Mais, rapidement, les responsables s'aperçoivent qu'un bond en avant est impossible du fait d'une pénurie énergétique (20 % à 30 % de la capacité de production est inutilisée par manque d'électricité) et d'une insuffisance des ressources financières ; des déséquilibres s'accentuent ou se font jour ; les travaux d'infrastructure sont trop nombreux. Aussi, la recherche d'un équilibre économique global est souhaitée dès février 1979. De surcroît, le relâchement de certaines contraintes politiques et économiques favorise des remous sociaux, de février à avril. Révélant aussi des divergences sur l'interprétation de la ligne tracée en décembre 1978 par le comité central, un conflit éclate à l'intérieur du parti sur les moyens de faire face aux mécontentements, qui concernent aussi bien les droits de l'homme que le niveau de vie. Enfin, en caractérisant la ligne de Lin Biao et des « quatre » comme une « ligne ultra-gauche », on désavoue l'appréciation du premier ministre, M. Hua Guofeng, qui, au XIe congrès, l'avait qualifiée de « ligne d'extrême droite » ; parallèlement, la révolution culturelle est considérée comme droitière, et tous ses apports sont condamnés.

Les tensions économiques et les manifestations, parfois violentes (blocage de trains), dominent les travaux du comité central en mars-avril : il décide un rajustement de l'économie et définit quatre impératifs : la voie socialiste, la dictature du prolétariat, le rôle dirigeant du parti communiste, la fidélité au marxisme-léninisme et à la pensée Mao Tse-toung. Aucune violation de ces quatre principes, qui sont autant de garde-fous pour la démocratie, n'est plus tolérée. D'autre part, l'idée d'une *« modernisation à la chinoise »* est venue nuancer, sur le plan de la propagande mais non pas sur le plan pratique, les orientations tracées en décembre ; la démocratie est « légalisée » (1), et la campagne de *« libération des esprits »*, en fait véritable mouvement de « démaoïsation », connaît un essor sans précédent. Les divergences ne disparaissent pas pour autant entre ceux qui attribuent le « chaos » à l'abandon de la lutte de classes et ceux qui estiment que les troubles naissent de l'incompréhension des cadres de base, de la présence de contre-révolutionnaires et des influences « négatives » de l'environnement capitaliste. A partir de mai, un mouvement pour éliminer toute tendance gauchiste — *ou jugée telle — se précise*. En juin-juillet, la session de l'Assemblée populaire nationale avait notamment pour objet de mettre fin à une certaine confusion.

Le rapport du premier ministre, M. Hua Guofeng, devant l'Assemblée, comportait un développement sur la situation des classes en Chine ; il affirmait que tout système d'exploitation avait disparu et qu'il était possible de créer une large union populaire, les *« maîtres de la société »* étant les ouvriers, les paysans, les intellectuels socialistes ainsi que les *« autres patriotes »*. Remplaçant la lutte de classes par des réformes des rapports de production et de la superstructure, son discours était très productiviste (2).

Par ailleurs, il définissait la démocratie comme *« le droit suprême d'administrer les affaires de l'Etat, sur la base de la propriété des moyens de production et du droit d'en disposer sous différentes formes »* ; M. Hua Guofeng la conçoit comme l'un des moyens de moderniser le pays, et elle doit sauvegarder ordre et discipline ; elle n'est que la *« condition politique de l'accomplissement »* des quatre modernisations qui en sont la *« garantie matérielle et culturelle »*. En un mot, la démocratie ne pourra pleinement se réaliser que du jour où la Chine sera une grande puissance (3).

Après cette session de l'Assemblée populaire nationale, les dirigeants chinois vont lancer un mouvement d'explication pour leur interprétation de la situation des classes : leur conception est à tel point proche de celle de la Constitution stalinienne de 1936 que le *Guangming Ribao* du 22 août considérait comme une *« erreur »* le fait d'avoir condamné l'analyse de Staline (4). Cette position et la nouvelle politique à l'égard des régions rurales alimenteront de nombreux débats, au cours de l'été, dans les unités de l'armée. Manifestement, les soldats, souvent d'origine rurale, ne comprennent pas les changements de ligne après des années d'éducation pendant lesquelles on avait insisté sur la primauté du travail politique. Le 24 juillet, le chef du département politique de l'armée prônait une campagne contre l'ultra-gauchisme dans les rangs de l'armée.

La nouvelle politique pour les régions rurales

EN juin 1979, le premier ministre modifia l'ambitieuse politique économique précédemment adoptée et demanda de chercher une *« croissance soutenue, harmonieuse et rapide »*. *« Nous avions quelque peu sous-estimé*, affirmait-il, *les graves conséquences de dix années de sabotage par Lin Biao et les « quatre », et « certaines mesures que nous avions prises dans notre travail ne jouissaient pas d'une assise suffisamment solide »*. Aussi, dès cette année, une politique de rajustement (pour un nouvel équilibre économique), de réforme (de la gestion de l'économie), de réorganisation (des entreprises existantes) et d'amélioration (de la production et des techniques) est nécessaire, et elle se poursuivra pendant trois ans. Cette politique vise à surmonter une série de difficultés : retard de l'agriculture et des industries légère et textile ; faiblesse de la production de charbon, de pétrole, d'électricité ; insuffisance des transports et communications ; excès de travaux d'infrastructure ; mauvaise gestion (5).

Deux documents, adoptés par le comité central en décembre 1978, définissent la politique agricole. Les mesures proposées dans ces textes sont justifiées par la gravité de la situation : les superficies cultivées ont diminué de 100 millions de mou (6) entre 1957 et 1977 alors que la population a, dans le même temps, augmenté de 300 millions d'habitants ; la ration moyenne de céréales par personne est alors inférieure à celle de 1957 ; plus de cent millions de ruraux manquent de céréales. En 1977, le revenu annuel moyen par tête, dans les campagnes, était de 60 yuan (en 1978, le salaire moyen mensuel était de 53,6 yuan dans les entreprises urbaines d'Etat et de 40,7 yuan dans les entreprises collectives). Certains objectifs sont révisés en baisse : le degré de mécanisation prévu pour 1985 passe de 85 % à 80 %.

La réunion du comité central, en décembre 1978, entérinait les transformations du secteur du matériel agricole et soutenait la constitution de centres modernes d'agriculture, de sylviculture, d'élevage et de pisciculture (7). Une importante restructuration administrative était décidée : le ministère de l'agriculture et des forêts était divisé en deux, et de même celui des eaux et de l'énergie ; on établit le ministère du matériel agricole et la commission d'Etat pour l'agriculture.

Plusieurs décisions sont prises pour aider les campagnes : afin de réduire l'écart entre les prix industriels et agricoles, dès l'été 1979, le prix d'achat des céréales augmente de 20 %, et de 50 % pour les achats dépassant les quotas ; les prix des produits industriels à usage agricole devraient baisser de 10 % à 15 % en 1979-1980 ; pendant une assez longue période, les montants nationaux de l'impôt agricole et les achats de céréales par l'Etat seront basés sur les quotas fixés pour la période 1971-1975 ; l'impôt agricole est réduit ou supprimé dans les régions les plus pauvres ; pour les impôts industriels et commerciaux, le revenu minimum imposable des entreprises des communes et des brigades est relevé de 600 yuan à 3 000 yuan.

Début 1979, de nombreuses réunions provinciales ont défini les modalités d'application de la nouvelle politique agricole. En février, le non-respect de la politique du développement global est présenté comme une des causes de la lenteur relative du développement agricole. En effet, des déséquilibres considérables se manifestent dans plusieurs régions, où la production céréalière s'est étendue aux dépens des cultures industrielles, de l'élevage, etc.

Les luttes de ces dernières années contre les *« tendances capitalistes »* sont considérées comme la source de multiples confusions idéologiques. Souvent, la brigade de production était devenue unité comptable de base à la place de l'équipe (8), sans tenir compte de la situation réelle ; d'où une pénalisation des équipes les plus riches. Au cours des derniers mois, le respect du droit de décision des équipes, brigades et communes a été réaffirmé : tant que l'équipe se soumet à la direction du plan d'Etat, elle peut choisir ses productions, les modalités concrètes de sa gestion, la manière de distribuer fonds et produits. L'autonomie des unités collectives est ainsi renforcée et garantie.

Le système de responsabilité fixée dans la production est généralisé et la gestion de la force de travail renforcée. Par exemple, le Guangdong a introduit un système où tout repose sur la division de l'équipe en groupes de travail : l'équipe fixe la composition de ces groupes, les superficies à travailler selon les groupes, les coûts de production, la rémunération en points-travail, les quotas de production ; en cas de dépassement du quota, le groupe a droit à récompense. Tous les autres systèmes, qu'il serait fastidieux de décrire, s'inspirent de cette division en groupes (sauf dans le cas des petites équipes ou des tâches affectées à des individus) et privilégient ainsi la stimulation matérielle. Les points-travail sont distribués en fonction du quota de production ou du temps, avec évaluation du travail accompli. Dans le nouveau système, les contrats ont tendance à se généraliser : entre l'équipe et les groupes de travail pour effectuer telle ou telle tâche ; entre la commune et les équipes pour l'augmentation de la production et les quantités à vendre à l'Etat.

Le danger du système est vite apparu : des groupes de travail sont devenus de fait des unités de base des communes, et, en février-mars, une certaine désintégration des unités collectives s'est produite. Aussi les autorités ont-elles rappelé que les groupes ne sont qu'*« une division du travail sous la direction unifiée de l'équipe »*. Il n'en reste pas moins que tout l'édifice repose sur l'intéressement matériel des groupes paysans et sur l'application du *« principe de l'échange marchand »* pour régler, par contrats, les relations entre unités d'Etat et unités collectives, mais aussi au sein de ces dernières. Dernier exemple : le Guangxi expérimente un système provincial de primes qui définit des seuils différents donnant droit à récompense (pour les districts et les communes) en fonction du rendement par mou, du dépassement du niveau record de la production céréalière et de la quantité de céréales livrées à l'Etat.

La relance des activités privées des paysans et des foires rurales (plus de trente-trois mille) constitue un trait marquant de la nouvelle politique. Les activités familiales fournissent un quart des produits achetés par les départements commerciaux d'Etat, et la proportion est encore plus forte pour les porcs, la volaille et les œufs. Malgré le contrôle des produits et des prix sur ces marchés, le parti adoptait certains correctifs dès mars 1979, car des paysans consacraient beaucoup de temps à leurs propres parcelles, abandonnaient le travail agricole au profit d'activités plus lucratives, faisaient du marché noir, etc.

Avec la politique actuelle de rajustement, la mécanisation agricole intégrale cède le pas au rendement par unité de superficie. L'objectif de mécanisation à 70 % pour 1980 n'est plus mentionné comme il l'était en 1978. Les investissements agricoles seront sélectivement utilisés pour établir des centres spécialisés de grains marchands, de cultures industrielles, d'élevage, de sylviculture et de pisciculture, et la préférence autrefois accordée aux céréales va maintenant à l'élevage. Ces centres sont établis, soit par agrandissement ou création de fermes d'Etat, soit par coopération de communes. Mais leur constitution — étant donnée l'exiguïté de la terre cultivable — risque d'entrer en contradiction avec la structure communale ; des communes ne devront-elles pas disparaître au profit de grandes unités mécanisées disposant d'une armée de travailleurs ? Prochainement, des entreprises mixtes, combinant agriculture, industrie et commerce, seront construites dans le Nord-Est et les trois grandes municipalités pour approvisionner les citadins.

La Banque agricole, récemment rétablie, aménage les prêts aux régions rurales ; elle contrôle l'emploi des fonds affectés aux départements financiers pour stimuler l'agriculture et aux départements commerciaux pour l'achat des produits agricoles et annexes. Afin de rentabiliser les fonds prêtés aux unités collectives, les agences bancaires signent aujourd'hui, avec les équipes de production, des contrats qui prévoient leur utilisation et le calendrier de remboursement.

En 1979, l'Etat consacre un peu plus de 15 % des dépenses budgétaires à l'agriculture, destinés principalement à l'édification de bases spécialisées et au développement des régions pauvres. Grâce aux mesures en faveur de l'agriculture, les revenus ruraux devraient augmenter de 13 milliards de yuan, mais, comparés aux 7 milliards prévus pour les travailleurs urbains, ce chiffre est très faible puisque les paysans représentent près de 80 % de la population. Les autorités indiquent que ces 13 milliards ne concernent que les céréales, et que les paysans peuvent de maintes manières compléter leurs revenus.

En septembre 1979, des règlements ont été publiés pour les un million cinq cent mille entreprises gérées par les communes et les brigades (vingt-huit millions de travailleurs, soit 10 % de la main-d'œuvre rurale), qui sont à nouveau encouragées par la politique actuelle. Mais les petites usines sidérurgiques ayant des fourneaux d'une capacité de moins de 50 m3, et les petites usines d'engrais chimiques produisant 2 000-3 000 tonnes, qui consommeraient trop de coke et de matières premières, doivent rapidement devenir rentables ou fermer et se reconvertir, si elles ne sont pas dans des zones manquant d'acier ou d'engrais.

Les quelque deux mille cinq cents fermes d'Etat, regroupant cinq millions de travailleurs, doivent devenir financièrement autonomes. Par exemple, celles du Heilongjiang, unités comptables indépendantes, ne peuvent plus, en cas de perte, compter sur l'Etat, mais aussi chaque ferme conserve 70 % de ses profits. Il est aussi prévu de les transformer en complexes agricoles, industriels et commerciaux, fabriquant et vendant eux-mêmes leurs produits.

En bref, la nouvelle politique lance aux paysans un *« enrichissez-vous ! »* à forte consonance boukharinienne et tend à réaliser un assainissement financier, une généralisation des rapports contractuels et une rentabilisation de toutes les unités (9).

* Université de Paris-X.

(1) Cet article ne cherche pas à présenter l'important travail législatif de la deuxième session de la cinquième Assemblée populaire nationale.

(2) La nouvelle direction chinoise tient le discours de tous les dirigeants des pays socialistes : le « salut » viendra de la croissance de la production, qui apportera l'abondance. Sur les positions actuelles, voir, par exemple, l'article posthume de Zhang Wentian (auquel on accorde aujourd'hui, assez curieusement, une grande place) intitulé « La politique et l'économie sous la dictature du prolétariat » (*Renmin Ribao*, 25 août 1979). Mao Tse-toung, dont les idées sont caricaturées dans la presse chinoise, fut un des rares responsables à souligner que la politique, et non l'économie, joue un rôle décisif dans le socialisme ; il trouvait erroné de soumettre la politique à de prétendues *« lois économiques objectives »*.

(3) Ces orientations ne sont pas sans rappeler certains aspects du mouvement de réforme de 1898 pour s'inspirer de l'Occident, réévalué très positivement dans le *Guangming Ribao* du 17 juillet 1979 (un des grands réformateurs de l'époque, Kang Youwei, a aussi été mis en avant dans le *Guangming Ribao* du 8 mai 1979). Sur ce mouvement, voir M. Bastid, M.-C. Bergère et J. Chesneaux, *la Chine*, 2, Hatier, Paris, 1972, pp. 60 à 73.

(4) Il est intéressant de noter que les dirigeants soviétiques n'ont jamais critiqué l'analyse de Staline à travers cette Constitution. Il est vrai qu'au niveau idéologique elle ne peut que servir les intérêts d'une « caste » dirigeante.

(5) Pour une vue d'ensemble des mesures économiques de la deuxième session de la cinquième Assemblée populaire nationale, voir l'article d'Alain Jacob, « Chine : l'année-vérité », *le Monde* du 24 juillet 1979.

(6) 1 mou est égal à 0,007 hectare.

(7) Sur ses orientations, voir l'article de P. Tissier, « Les nouvelles voies du développement », *le Monde diplomatique* de décembre 1978.

(8) Une équipe de production est « unité comptable de base » quand elle possède les moyens de production agricole, y compris la terre, organise la main-d'œuvre en vue de la production, se charge de la répartition et est responsable de ses pertes et profits.

(9) Sur l'orientation actuelle de l'agriculture, voir les mesures très précises indiquées dans la résolution sur les *« problèmes concernant l'accélération du développement agricole »*, adoptée le 28 septembre 1979 par la quatrième session plénière du comité central issu du XIe congrès du Parti communiste chinois. (Des extraits en ont été publiés dans *les Cahiers de la Chine nouvelle*, n° 3222, du 8 octobre 1979.)

Le carnet des ambassades

● A l'occasion de la fête nationale, l'ambassadeur du royaume d'Arabie Saoudite et Mme Jamil Al-Hejailan ont offert une réception le 25 septembre.

● M. Mohamed Hafez Ismaïl, ambassadeur d'Egypte, a donné une réception le 27 septembre, à l'occasion de son départ.

● A l'occasion de son départ, M. Horst H. Holthoff, conseiller de presse et d'information près l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne a offert une réception le 26 septembre.

● M. Han Ke-hua, ambassadeur de la République populaire de Chine, a donné une réception le 1er octobre, à l'occasion du trentième anniversaire de la fondation de la République.

● A l'occasion de la fête nationale, l'ambassadeur de la République de Corée et Mme Byong Ki-min ont offert une réception le 3 octobre.

● Le Dr Werner Fleck, ambassadeur de la République démocratique allemande, a donné une réception le 5 octobre, à l'occasion du trentième anniversaire de la République.

● A l'occasion de la fête des forces armées égyptiennes, l'attaché militaire naval et de l'air et Mme Ali Gad, ont offert une réception le 5 octobre.

● A l'occasion de leur départ, l'ambassadeur de la République socialiste fédérative de Yougoslavie et Mme Radomir Radovic, ont offert une réception le 10 octobre.

● L'ambassadeur de Bahreïn et Mme Kassim Mohamed Bu-Allay, ont donné une réception le 10 octobre, à l'occasion de leur départ.

● A l'occasion de leur départ, l'ambassadeur du Pakistan et Mme Iqbal Akhund ont offert une réception le 11 octobre.

● L'ambassadeur de l'Inde et Mme Rasgotra ont offert une réception le 18 octobre à l'occasion du deuil national à la mémoire de M. Jayaprakash Narayan.

● L'ambassadeur d'Espagne et Mme Miguel Solano ont donné une réception le 12 octobre, à l'occasion de la fête nationale.

Calendrier des fêtes nationales

16-30 NOVEMBRE	
18 OMAN	Fête nationale
19 MONACO	Fête nationale
22 LIBAN	Ann. de l'indépendance
24 ZAIRE	Fête nationale
28 LA BARBADE	Fête nationale
28 MAURITANIE	Fête nationale
29 ALBANIE	Fête nationale
29 YOUGOSLAVIE	Ann. de la proclamation de la Rép. soc. fédérative
1er-15 DECEMBRE	
1 REP. CENTRAFRICAINE	Fête de l'indépendance
2 EMIRATS ARABES UNIS	Fête nationale
2 LAOS	Fête nationale
5 THAILANDE	Ann. du roi
6 FINLANDE	Fête de l'indépendance
7 COTE-D'IVOIRE	Fête nationale
11 HAUTE-VOLTA	Fête nationale
12 KENYA	Ann. de l'indépendance
13 MALTE	

de grande puissance

CAPITALISTES

Lors de la session de l'Assemblée populaire nationale, en juin-juillet, le premier ministre a présenté deux modifications de la politique industrielle :

— Mobiliser le potentiel des entreprises existantes plutôt que de construire des *entreprises modernes* ;

— Mettre en avant l'industrie légère et concentrer les ressources sur le *charbon, le pétrole, l'électricité, les matériaux* de construction et les transports.

Pour mener à bien cette réorientation, les entreprises sont classées en trois catégories. La première comprend celles *qui* fonctionnent correctement selon quatre critères : ventes, qualité des produits, gaspillage, profits. La deuxième englobe les *entreprises* qui *ne satisfont pas* à un ou deux de ces critères. Enfin, celles qui n'en remplissent aucun entrent dans la *troisième catégorie. Ces dernières arrêtent* leur production et celles de la deuxième catégorie sont réorganisées. Actuellement, sur trois cent cinquante mille entreprises industrielles, quatre-vingt-quatre mille *fonctionnent à perte. On* estime que de vingt mille à cinquante mille entreprises environ devraient être fermées.

M. Hua Guofeng a annoncé l'arrêt de plusieurs projets d'infrastructure, considérés comme économiquement irréalisables, *pour concentrer l'effort sur l'achèvement* d'ouvrages urgents. Une réforme profonde est engagée depuis le premier trimestre *1979 : les fonds nécessaires* aux entreprises pour les travaux d'infrastructure ne sont plus directement accordés par *l'Etat*, mais par la Banque de la construction. Ainsi les divers secteurs qui sollicitent des prêts signent des contrats avec cette Banque. La conférence nationale sur les travaux d'infrastructure a demandé de *remplacer progressivement l'allocation* d'Etat par le crédit bancaire.

En mars, des autorités provinciales ont critiqué la *fourniture de capital fixe aux* entreprises, dont on n'exige aucune compensation. Les fonds consacrés à l'amortissement *avoisinent 4 % de l'investissement* fixe total, et ces 4 % sont encore réduits par les ponctions qu'effectuent les *départements centraux. Dans ces conditions*, beaucoup d'entreprises utilisent équipement et matériel bien au-delà de *leur durée normale* de vie.

Selon le projet actuel, le taux de croissance de l'industrie légère doit rattraper, *ou même dépasser*, dans trois ans, celui de l'industrie lourde. L'industrie légère reçoit cette année 5,8 % des investisse*ments, contre* 5,4 % en 1978 (*et* il est prévu qu'ils atteindront 18 % dans trois à cinq ans), la part de l'agriculture passe de 10,7 % en 1978 à 14 % en 1979 ; celle de l'industrie lourde baisse de *54,7 %* à *46,8 %*, mais elle reste *considérable*. L'effort en faveur de l'industrie légère s'explique par sa rentabilité rapide : en *1974, pour 1 yuan investi dans ce domaine*, l'Etat recevait 0,52 yuan par an ; pour 1 yuan dans l'industrie lourde, il ne col*lectait que 0,6 yuan*. Dans ces conditions, l'introduction d'équipements étrangers doit être prudente, et les achats de machines *sont privilégiés par rapport* aux importations d'ensembles complets et d'usines clés en main.

L'*économiste* Xue Muqiao a exposé l'esprit de la nouvelle politique économique dans le *Renmin Ribao* du 15 juin. Le champ d'intervention de l'Etat est limité à certains domaines : calcul du revenu *national et du montant des principaux* produits sociaux, fixation des proportions entre fonds de réserves et de consomma*tion, allocation des fonds de réserves* selon la productivité des départements, maintien d'un *équilibre grossier* entre offre *et demande. Sur les centaines* de produits qui représentent plus de la moitié de la valeur de la production totale, et qui sont *placés sous la gestion* directe de la commission du plan d'Etat, seule quelques douzaines sont calculés exactement ; *le* reste est l'affaire des départements commerciaux ou des consultations entre ache*teurs et vendeurs. Comme, d'autre part*, l'Etat établit des plans purement indicatifs pour les unités collectives, M. Xue Muqiao *compte sur la politique des prix* pour assurer la réalisation des plans de production. Pour lui, les achats à prix négociés doivent progressivement remplacer l'achat et l'approvisionnement unifiés des produits agricoles, qui ont pour objet de ravitailler les villes, les régions de cultures industrielles, etc. Si la circulation monétaire est *contrôlée et si l'on maintient* l'équilibre entre pouvoir d'achat social et fourniture de marchandises, la hausse des *prix ne saurait être généralisée*, estime M. Xue ; inversant la pratique actuelle, il propose de *fonder le plan de production sur* le plan d'achat et celui-ci sur les besoins du marché.

M. Xue dégage le sens de *la réforme* en proposant de renoncer à la gestion unifiée des entreprises. En particulier, dans le domaine financier, l'abandon de la *méthode du plan unifié* et la responsabilité économique des entreprises sanctionneront ce plus grand pouvoir de déci*sion.* Seules les *politiques* fiscales, des prix, de l'investissement et du crédit permettront de maintenir un contrôle, renforcé par l'encouragement des entreprises les plus rentables (livraison prioritaire des *matériaux*). *Il s'agit de remplacer* toute gestion administrative par une gestion économique. En ce domaine, les dirigeants *entendent s'inspirer* des pays capitalistes, et notamment du Japon.

Tout en préservant un *contrôle global — essentiel au maintien de leur pouvoir*, — les autorités chinoises veulent faire de l'entreprise une figure centrale de *la* « nouvelle société », à l'image du capitalisme. Grand défi, dans un pays où les *institutions politiques* ont *traditionnellement* occupé une place prépondérante. Les responsables chinois vont bien plus loin que les Soviétiques, *dont ils dénonçaient* la réforme de 1965 comme une *« restauration totale du capitalisme »* — Il est vrai que la direction a changé ! M. Jiang Yiwei a théorisé le projet actuel *dans le Renmin Ribao du 14 août : « Un pays socialiste ne doit pas considérer l'économie nationale comme une « grande entreprise », avec des unités économiques individuelles qui seraient autant de filiales placées sous un commandement direct. L'économie nationale doit être considérée comme une fédération économique composée de nombreuses unités économiques de base indépendantes, sous une direction centralisée et unifiée selon un haut niveau de démocaratie. »* La concurrence est alors souhaitée entre ces unités qui ont des intérêts économiques propres.

Depuis 1979, l'*industrie est transformée* par l'établissement de compagnies spécialisées ou d'*usines générales*, qui sont des *organisations* économiques indépendantes, exerçant une gestion unifiée de leurs *unités*, subordonnées en ce qui concerne la *main-d'œuvre, les finances*, les matériaux, la production, l'approvisionnement et la commercialisation. De nom*breuses usines générales ne reçoivent* plus leur programme d'un département *supérieur*, mais l'élaborent selon les *contrats conclus avec leurs filiales* et ceux que celles-ci passent entre elles. Les filiales tiennent alors une comptabi*lité indépendante* ; selon qu'elles accomplissent ou non leur contrat, les unités concernées voient leurs primes augmen*tées ou réduites.*

Une fois atteints les objectifs du plan, les cent entreprises du Sichuan passées sous le *régime* d'autonomie peuvent poursuivre leur production, passer des commandes pour *transformer des matériaux* fournis et vendre elles-mêmes les produits que l'Etat n'achète pas. Elles ont aussi le droit *d'accroître les fonds destinés aux* amortissements, de calculer les fonds d'entreprise en fonction du montant global des *salaires et aussi de la marge bénéficiaire* fixée par l'Etat, d'instaurer un système de promotion des travailleurs ainsi que de *sanctions* économiques et disciplinaires, de signer des contrats d'exportation.

Dès 1978, les entreprises ont constitué *un fonds spécial pour les primes* accordées aux travailleurs modèles et au bien-être ; ce fonds est *calculé* en fonction d'un pourcentage de la masse salariale (5 % dans le meilleur des cas) lorsque les contrats de *livraison ont été respectés*. En cas de dépassement du seuil de profit fixé par l'Etat pour des entreprises relevant d'un département *administratif, ce* dernier peut prélever un pourcentage (de



5 % à 15 % selon les branches) du surplus et le réaffecter aux meilleures entreprises. *Une autre mesure illustre bien* l'esprit de la réforme : une entreprise qui réduit sa main-d'œuvre, et donc ses *salaires, en élevant la productivité du* travail, peut calculer le fonds d'entreprise selon la masse salariale d'origine. A côté *de ce fonds, les entreprises qui ont obtenu* un profit supérieur à celui de l'année précédente sont autorisées à prélever une partie de leurs profits, toujours pour augmenter le budget consacré aux primes. *C'est* ce que font depuis août les cent entreprises du Guangdong, qui diffèrent quelque peu de celles du Sichuan : par *exemple, en cas de non-accomplissement* des normes pour mauvaise gestion, les dirigeants de l'entreprise subissent une *retenue sur leur rémunération, et, inversement*, en cas de bons résultats, leurs primes sont supérieures à celles des autres *travailleurs*. Pour *lutter* contre la tendance à donner des primes à tous, les entreprises mettent en place un mode de calcul précis en fonction des résultats réellement obtenus. D'autre part, le Guangdong, comme le Fujian, a *établi* des unités de montage dont les matériaux sont fournis par l'étranger ; les départements de ces provinces connaissent une *extension de leurs* pouvoirs puisqu'ils fixent les projets à réaliser ; les entreprises et les organes *supérieurs* sont intéressés aux *résultats*. En juin 1979, on comptait quatre-vingt-quatorze unités industrielles de ce type *et une centaine de bases d'exportation* de produits agricoles. Le Guangdong a aussi établi, dans les préfectures, les muni*cipalités et les districts, des comités éco*nomiques qui sont appelés à jouer un rôle important dans la gestion des matériaux *et* des fonds destinés aux innovations techniques.

Le stade, encore expérimental, de la réforme n'empêche pas d'en déceler le *sens : recourir à des mécanismes de régu*lation économique entre des unités relativement indépendantes, supervisées par une planification ne fixant que quelques objectifs fondamentaux. Tout en parlant de la soumission à des *« lois économiques objectives »*, les autorités veulent, en fait, imposer une rationalité largement inspirée des *systèmes capitalistes ; aussi*, désorganisant un régime où les rapports politiques prédominaient, elles sont, entre autres, *confrontées au grave problème du* chômage.

Parallèlement, des petits métiers sont invités à renaître dans les grandes villes. *Constituées* dans *plusieurs municipalités*, des compagnies de services, rassemblant surtout des diplômés de l'enseignement *secondaire, se chargent de réparer des* bâtiments, de faire des opérations de manutention, d'installer eau courante et *électricité, etc.* Comme dans les pays capitalistes, le travail intérimaire connaît un grand essor. Dans les plus grandes *villes*, début mars, plus de *vingt* mille jeunes étaient recrutés par des agences pour l'emploi dans les services publics ; effectuant des travaux temporaires et saisonniers, ces jeunes sont payés à la *journée. Cette évolution dans le sens de* la constitution d'un véritable marché du travail est confirmée par la suppression *de l'affectation des demandeurs d'emploi* par les bureaux de travail étatiques ; ainsi prend naissance une véritable concurrence *entre les travailleurs qui n'ont plus de* garantie d'emploi et qui sont recrutés par une méthode dite *« embauche sur une base volontaire et sélection par examen »*.

Pour compléter la nouvelle politique, les dirigeants ont décidé d'« exporter » la *main-d'œuvre chinoise : le 6 août dernier*, un accord entre la Compagnie chinoise pour la construction de routes et ponts *(créée en mars)* et *une* société italienne relevant de l'Institut de reconstruction industrielle (IRI) prévoit de fournir quatre *cent mille travailleurs sur cinq* ans pour des travaux de génie civil dans des pays peu développés (10). Cette mesure est la plus frappante illustration du caractère de marchandise maintenant conféré à la force de travail en Chine. De plus, ces travailleurs « exportés » seront payés par les responsables chinois, qui ne leur *remettront qu'une fraction de la somme* versée par la société italienne.

Le chômage est l'un des aspects de la *désorganisation* due au changement de stratégie de la direction chinoise, qui se réfère toujours davantage au *« modèle capitaliste ». Dans le même esprit*, plusieurs banques de Hongkong dépendant de Pékin ont récemment établi une com*pagnie financière qui doit favoriser* la constitution d'entreprises mixtes (capitaux chinois et étrangers) dans la municipalité de Shenzhen, transformée en véritable zone franche (tout comme celle de Zhuhai, proche de Macao) ; le code qui régit ces entreprises a été adopté lors de la dernière session de l'Assemblée popu*laire (11). En avril 1979, la Chine a fait son* premier emprunt sur le marché bancaire international. Et surtout, elle s'est engagée *comme prêteur sur le marché de l'euro*dollar : le 10 mai 1979, la Bank of China a en effet décidé de participer, avec *plusieurs banques étrangères*, à un prêt de 42 millions de dollars à une entreprise de Hongkong. Malgré la politique de rajustement — qui réduirait le coût de sa modernisation *de* 600 à 280 ou *360 milliards* de dollars, — l'endettement de la Chine ne peut que s'accroître. Les principaux prêts et autres facilités de *crédit, déjà conclus ou en cours de* négociation entre la Chine et des pays étrangers, se montent, pour l'instant, à *près de 22,8 milliards* de dollars *(12)*.

Nettement orientée « à droite », comme le notait *Alain* Jacob dans *le Monde* du 3 juillet, l'Assemblée populaire nationale a tenté de déterminer une voie plus cohérente pour surmonter des difficultés croissantes. Tout en corrigeant de nombreuses irrationalités, les autorités ont fait un choix *résolument productiviste, avec une stimu*lation matérielle tous azimuts. Parfois même des entreprises ont été déstabilisées *par la croissance des primes, qui peuvent* atteindre de 10 % à 60 % du salaire. Il s'agit de mobiliser les énergies pour *obtenir une croissance de 11 % de la pro*duction industrielle, pendant le second semestre, en vue d'atteindre le taux annuel *planifié* de 8 %. L'objectif de 60 millions de tonnes d'acier en 1985 a été révisé en baisse. Les responsables cherchent aussi à constituer un *marché* intérieur de consommation beaucoup plus important ; *le recours* à la *publicité* en est un élément, mais dans quelle mesure les revenus vont-ils être augmentés ?

La nouvelle politique économique se heurte, il est vrai, à des contraintes objectives — comme l'importante population, — mais ni ces contraintes ni la *rapidité* du changement ne suffisent à expliquer les difficultés présentes. La tentative de faire fonctionner un mode d'*accumulation* largement inspiré du capitalisme, ne subissant plus les distorsions politiques du passé qui occultaient ou limitaient les défauts du système, en est une cause directe. Le chômage, qui n'est pas un *simple phénomène démographique, va de* pair avec une réforme économique qui n'apporte pas véritablement de solution *de rechange aux politiques d'inspiration* maoïste. Les difficultés proviennent aussi de résistances qui ont diverses sources : *parmi les cadres politiques, défavorisés* par rapport aux experts ; les soldats, très politisés dans le passé, etc., sans oublier les divergences au sein de la direction, même si elles s'estompent aujourd'hui avec *la victoire quasi complète de « la* droite ». Reste à voir dans quelle mesure il est possible de changer la mentalité *d'un peuple pour le soumettre à une* rationalité à laquelle rien ne l'a préparé.

PATRICK TISSIER.

(10) *Le Monde* du 8 août 1979.

(11) Ces zones industrielles sont aussi aujourd'hui des lieux d'expérimentation de la réforme en cours dans le domaine industriel, avec une large autonomie des unités locales pour l'accueil des investissements étrangers, les transferts provinciaux de main-d'œuvre, etc.

(12) Sur les activités financières internationales de la Chine, voir les numéros du 1er juin et du 21 septembre 1979 de la *Far Eastern Economic Review*, Hongkong.

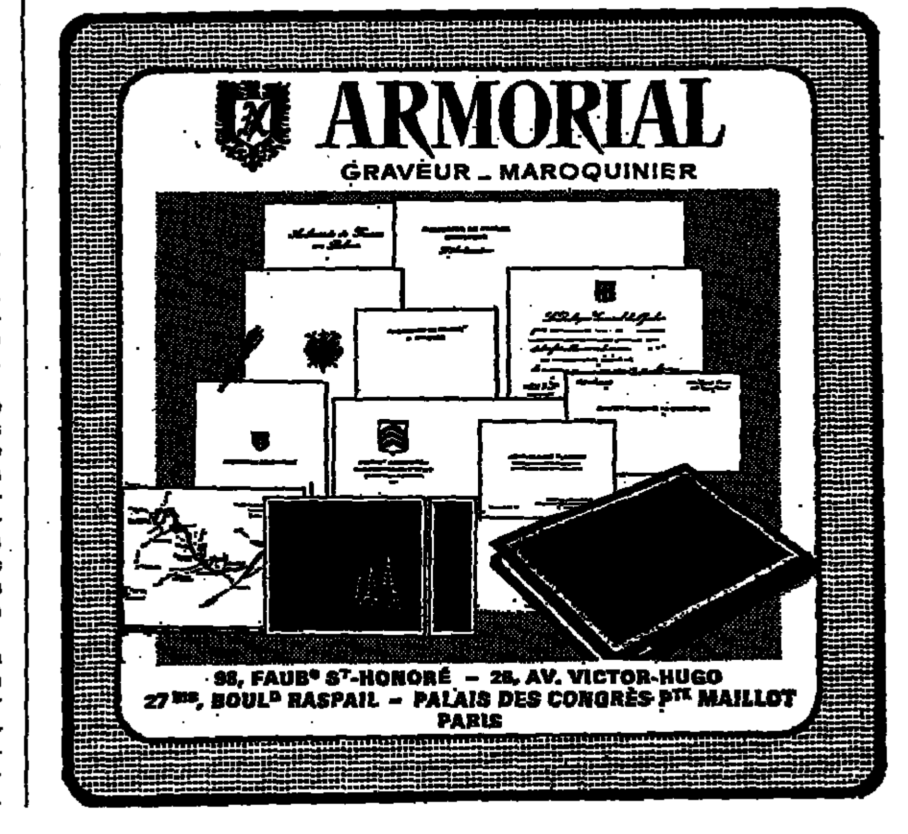
Le difficile problème de l'emploi

A LA fin de 1978, la Chine comptait près de 970 millions d'habitants, avec un *taux de croissance naturelle de 1,2 %*. Dans son rapport, le premier ministre, M. Hua Guofeng, prévoit un taux d'environ 1 % dès cette année *et de 0,5 % pour* 1985. *Pour y parvenir*, on recourt, là aussi, à la stimulation matérielle : une retraite égale à 100 % du salaire pour les couples sans enfants ; *une prime annuelle de 30 à 40 yuan pour le couple qui* décide d'avoir un seul enfant, mais qui doit être remboursée si un second naît ; une prime de *150 yuan pour stérilisation* après le premier enfant, avec 5 yuan par mois jusqu'à la fin de la scolarité de l'enfant ; pour ceux qui ne respectent pas ces dispositions, une retenue de 10 % *sur* les *salaires de base, chaque mois, et de 10 %* des points-travail annuels des couples membres des communes dans la région *de Tianjin, etc. Il n'est pas certain que* ces mesures — qui relèvent plus de la répression que de l'éducation (Mme Indira Gandhi en a fait, il y a quelques années, l'amère expérience) — soient efficaces et permettent *notamment de résoudre le pro*blème du chômage qui se pose dès maintenant avec acuité.

Plus de cinquante millions de personnes seraient inemployées ou sous-employées (le vice-premier ministre Li Xiannan en *annonçait vingt millions en juin 1979*, sûrement pour les seules villes). Dès cette année, les mesures suivantes *sont prises :* emploi de *plus* de sept millions de personnes dans des entreprises d'Etat ; envoi de huit cent mille jeunes *diplômés dans les* régions rurales ; formation ou *organisation* des autres chômeurs en unités collectives. *Cependant*, la *situation restera critique* ; de 1980 à 1985, la croissance naturelle des travailleurs urbains sera, en moyenne, de trois millions cent mille par an ; chaque année, dix millions d'élèves se présentent *sur le marché du travail* et attendent un emploi pendant trois ou six mois dans les meilleurs cas. En plus, par sa *politique d'assainissement, le gouvernement* ferme de nombreuses usines. Aujourd'hui, souvent la retraite anticipée — entre quarante-cinq et cinquante ans — est pratiquée pour les travailleurs de l'industrie, qui sont remplacés, dans la mesure du possible, par leurs enfants.

Pendant les prochaines années, la force *de travail sera employée* à 85 % dans les services et les industries artisanale et légère. Cela entraînera un essor des entreprises collectives, *dont les caracté*ristiques d'indépendance sont bien compatibles avec la réforme actuelle. Elles représentent *déjà les trois quarts* des entreprises, emploient un tiers des ouvriers de l'industrie et assurent un cinquième de la valeur industrielle totale.

Pour *éviter* une excessive concentration urbaine (une personne supplémentaire en ville coûte à l'Etat quelque 700 yuan par an), de petits centres doivent être développés à l'écart des municipalités existantes ; ils constitueront les lieux privilégiés des *nouvelles activités* collectives.



La fièvre de l'or et la maladie du capitalisme

(Suite de la première page.)

C'est alors seulement, ou au même moment, que l'on pourra tenter, avec quelque espoir de succès, un abaissement des barrières douanières, ainsi qu'une suppression des contingentements et des défenses d'importation. »

Le plaidoyer, à l'époque, pour le retour à l'étalon-or, était ainsi justifié : « *L'étalon-or n'est pas fait pour un monde abstrait. Il doit fonctionner dans le cadre d'un système économique donné et financier donné. Si la base de ce système devient défectueuse, par suite soit du déséquilibre de la balance internationale des comptes ou de la situation économique intérieure, soit d'une insuffisante coordination dans le mécanisme du crédit, le fonctionnement normal de l'étalon-or ou même de tout autre étalon se trouvera aussitôt empêché ou anéanti. Un système monétaire sain ne se conçoit que dans un système économique sain, de même qu'un système économique sain présuppose un système monétaire sain.* »

Et plus loin encore : « *Il n'est pas douteux que l'or redeviendra la base générale du système monétaire. La véritable question est de savoir si l'adoption de mesures précises sera remise à plus tard, ou si, par un effort commun, peut-être aussi à la suite des besoins manifestes révélés par l'échec de l'effort commun, on ne tentera pas prochainement d'effectuer un règlement général des questions monétaires et financières, ouvrant la voie à un rétablissement du système monétaire et à une reprise économique véritable.* »

Que devrait-il donc se passer ? La réponse dépend évidemment de la vision que l'on peut avoir des actuels rapports de forces internationaux. Le déclin américain rend impossible la constitution d'un système monétaire fondé sur les D.T.S., dont la mise en place de comptes de substitution, discutée lors de la récente conférence du F.M.I. à Belgrade, apparaîtra comme le dernier avatar. Deux solutions restent possibles : la première consiste en un retour à des parités fixes dans un nouveau Gold Exchange Standard formule que nous avions envisagée en 1973 ; la seconde, évoquée par M. Jean-Marcel Jeanneney à la même époque, serait fondée sur un taux de change flottant entre les grandes monnaies, l'or reprenant son rôle de réserve de valeur et éventuellement de moyen de paiement international.

Éliminer le privilège abusif du dollar

LA première solution implique le retour à l'or comme pivot central du système monétaire avec, bien sûr, un prix fort — par exemple 500 dollars l'once. Faute de pouvoir aboutir à un accord sur la création d'une banque centrale mondiale, qui aurait la possibilité de battre monnaie sous un contrôle international multiple, assuré par différents pays, le retour à un étalon de valeur admis depuis des siècles est inévitable. Certains esprits ne manqueront pas de dire que l'or est une vieille relique barbare, qu'il est illogique, à la fin du vingtième siècle, de faire reposer le fonctionnement d'un système sur la valeur d'un métal précieux, sous peine de nager en plein irrationnel. Mais ce ne serait pas le seul domaine où les coutumes et les habitudes passées continueraient à jouer. D'ailleurs, la rationalité économique n'existe pas en soi, et celle que représente l'or en vaut bien une autre. On peut évidemment rêver d'un monde sans heurts, où les conflits entre nations se régleraient par l'arbitrage et la discussion, mais cela relève de l'utopie la plus dangereuse et la moins créatrice.

Aussi, faute de mieux, l'or jouera un rôle important, comme en 1945, car nous ne nous trouverons plus en présence d'une seule monnaie-clé, mais de plusieurs monnaies principales. Les pays qui émettent ces monnaies sont généralement désignés comme pays centres, et les pays qui les adoptent comme pays satellites. La monnaie des pays centres sera réputée jouer, pour les pays satellites, le rôle de monnaie de réserve : dans ces conditions, les instituts d'émission des pays satellites accumulent des avoirs dans la monnaie du pays centre, en vue d'assurer la convertibilité de la monnaie nationale.

Pour le dollar et le yen, les problèmes seront simples : le dollar aura dans son orbite le Canada et les pays d'Amérique latine, le yen une partie des pays du Sud-Est asiatique, quoique dans chacun de ces pays les banques centrales puissent détenir à la fois du yen et du dollar.

Mais, pour l'Europe, une difficulté surgit : il paraît difficile de voir le mark jouer seul le rôle de monnaie-clé, le franc n'étant alors qu'une monnaie satellite, même si, dans le bilan de la Banque de France, le mark figurait à égalité avec l'or, le dollar et le yen. A moins d'admettre l'existence d'une Europe politique, et donc d'une véritable monnaie européenne, le franc devra jouer, concurremment avec le mark, le rôle de monnaie principale.

Le nouveau Gold Exchange Standard fonctionnera ainsi dans des conditions différentes de l'ancien. Car le simple fait qu'en réalité une seule devise-clé, le dollar, existait dans l'ancien système (avec quelques héritages de zones franc et sterling), permettait un fonctionnement aisé au point d'ailleurs que l'on était pratiquement arrivé à l'étalon-dollar. Il en sera tout différemment dans le cadre d'un système multipolaire. Les risques seront grands de voir discuter les parités fixes entre les grandes monnaies pendant des périodes où, pour différentes raisons, une ou deux de ces monnaies seraient recherchées ou fuies. L'équilibre sera difficile à maintenir. Il faudra donc envisager des règles précises pour les dévaluations ou les réévaluations de ces grandes monnaies, qui seront bien sûr beaucoup plus délicates que dans le cas où il s'agissait de monnaies nationales mineures. Mais une autre solution pour résoudre cette dernière difficulté est possible. C'est celle inspirée des réflexions faites par M. J.-M. Jeanneney en 1972.

Il n'est évidemment pas question de laisser flotter isolément la monnaie d'un pays de petite dimension, qui serait trop rudement ballottée par les inévitables à-coups des transferts internationaux ; aussi, M. Jeanneney propose naturellement de limiter la flottaison à un certain nombre de devises fortes, « *l'objectif mondial à atteindre étant la constitution de dix à vingt aires monétaires, à l'intérieur desquelles les parités des changes seraient fixes et entre lesquelles les cours des changes seraient flottants. Il y aurait une aire du dollar, une aire du yen, une aire continentale européenne, une aire de la livre sterling, plusieurs aires monétaires formées des pays du tiers-monde* ».

Le point fort de cette solution est que les grandes monnaies (le dollar, le yen, l'ECU) ne seraient pas convertibles en or à un taux fixe ni même définis par un poids d'or. Mais dans ce cas, comme le notait M. Jeanneney, « *l'or ne perdrait pas pour autant tout rôle monétaire. Il devrait conserver celui de réserve de valeur et éventuellement de moyen de paiement international* ». Il serait comptabilisé dans les bilans des banques centrales à sa valeur constatée sur le marché. Certes, cette valeur varierait et les banques d'émission qui achèteraient ce métal précieux risqueraient de subir les pertes en cas de baisse des cours. Cela est vrai, « *mais le risque est encore plus grand lorsqu'elles achètent et détiennent des monnaies étrangères* ». « *Les pertes que les détenteurs étrangers de dollars ont subies du fait de la récente dépréciation de la monnaie des Etats-Unis sont considérables.* »

Ainsi, que ce soit par une variante du nouveau Gold Exchange Standard ou par des taux de change flottants entre grandes monnaies, le privilège exceptionnel et abusif du dollar disparaîtrait, et le système monétaire international ne ferait que constater, puis amplifier, cette réalité économique qui résulterait d'une évolution générale sinon indépendante, du moins peu dépendante, du système lui-même.

La récente hausse du prix de l'or imposera-t-elle l'une ou l'autre des deux solutions ? Sûrement, mais tout est question de délai. Les événements de ces derniers mois ont mis un terme à la tentative de replâtrage commencée par les Etats-Unis en 1971. Selon toute vraisemblance, 1980 sera l'année de vérité pour le dollar.

CHRISTIAN GOUX.

TABLEAU I. — L'OR DETENU DANS LE MONDE

	Milliers d'onces (1)	Tonnes
— Banques centrales occidentales	1 050 000	32 700
dont : Etats-Unis	270 000	8 420
Allemagne	118 300	3 700
France	101 600	3 160
Italie	82 900	2 580
Suisse	83 300	2 590
— Union soviétique	100 000	3 100
TOTAL	1 150 000	35 800
— Thésaurisation	900 000	28 000
TOTAL	2 050 000	63 800

(1) 1 once = 31,10 grammes d'or.

TABLEAU II. — VALEUR DE L'ENCAISSE-OR DES BANQUES CENTRALES
(en milliards de dollars) (1)

	1913	1928	1938	1948	1958	1968	1978*
Encaisse-or	4,03	9,76	25,95	32,89	38,03	38,93	464,30
Avoir en devises	0,50	3,25	1,80	13,92	17,38	31,93	286,81
Positions créditrices au F.M.I.				1,59	2,56	6,49	19,13
D.T.S.							10,56
		13,01	27,75	48,40	57,97	77,35	780,80

(1) 1913 : 1 once d'or = 20,67 dollars ; 1928, 1938, 1948, 1958, 1968 : 1 once d'or = 35 dollars ; fin 1978 : 1 once d'or = 350 D.T.S. (Le D.T.S. équivalait, au 29 décembre 1978, à 1,30279 dollars).

Dans les revues...

Fondée en 1935, POLITIQUE ETRANGERE fait peau neuve, témoignant ainsi du dynamisme de l'Institut français de relations internationales qui, sous la direction de Thierry de Montbrial, a pris la suite du Centre de politique étrangère. Le premier numéro de la nouvelle formule contient trois articles consacrés à l'Allemagne. Michel Jobert conclut que la R.F.A. s'accommode fort bien d'une « Europe molle, qu'elle a intérêt à entretenir et contrôler », car « l'autre Europe, celle d'une liberté totalement assumée, lui fermerait pour longtemps la voie de la réunification (...) : voilà où pousse, avec une relative inconscience, la stratégie américaine ». Directeur de l'Institut international d'études stratégiques de Londres, Christoph Bertram estime qu' « il y aura un problème allemand », mais qu'il « sera contrôlable tant que la R.F.A. pourra trouver place dans un cadre atlantique et européen ». Le général Pierre M. Gallois examine le traité SALT 2 et ajoute : « A la question de savoir si les accords américano-russes présentent un intérêt pour les alliés des Etats-Unis, il faut encore répondre, et avec force, par la négative. » Un très bon article d'Olivier Wormser sur la politique agricole commune de la C.E.E. et une étude de William J. Foltz sur la politique américaine en Afrique australe ajoutent à l'exceptionnel intérêt de ce numéro (44e année, n° 1, trimestriel, 40 F. — 6, rue Ferrus, 75014 Paris.)

Jamais peut-être l'opposition gaulliste de L'APPEL n'aura pris, comme dans son dernier numéro, une telle forme de déclaration de guerre que résume l'un des titres : « Le giscardisme, voilà l'ennemi. » — En marge, un article sur les abus policiers et administratifs à l'égard, notamment, des Africains, Blancs ou Noirs. (Septembre, mensuel, 9 F - 89, rue de Lille, 75007 Paris.)

« Les pouvoirs de crise » dans POUVOIRS. Comment maintenir le droit — public et privé — quand les circonstances — économie en déroute, nucléaire, terrorisme, etc. — offrent au pouvoir politique la tentation de mettre le droit entre parenthèses ? Voici une consultation en quatorze articles par autant de spécialistes : juristes, magistrats, universitaires. (N° 10, 3e trimestre, trimestriel, abonnement : 160 F - P.U.F.-Périodiques, 12, rue Jean-de-Beauvais, Paris-5e.)

Les tensions internes de l'Europe, hésitant entre les intérêts nationaux et la volonté communautaire, trouvent parfois leur prolongement à la Cour de justice de Luxembourg. Patrick Daillier examine, dans la REVUE DU MARCHE COMMUN, la jurisprudence qui se met en place par ses arrêts. (N° 228, juillet-août, mensuel, abonnement 280 F - 3, rue Soufflot, 75005 Paris.)

François Bourel et Rudolph Schnieders abordent aussi la construction européenne, dans DOCUMENTS, REVUE DES QUESTIONS ALLEMANDES, mais sous l'angle des montants compensatoires : le premier — français — en souligne les dangers ; tandis que le second — allemand — insiste sur leur efficacité. (34e année, n° 3, septembre, trimestriel, 18 F. - 50, rue de Laborde, 75008 Paris.)

NEUE POLITIK, mensuel indépendant publié à Hambourg, présente un dossier sur l'avenir de la stratégie militaire occidentale. W. Schenke y dénonce les propositions des chrétiens-démocrates tendant à renforcer l'intégration militaire de la R.F.A. à l'OTAN et étudie les retombées en R.F.A. du débat sur la force de dissuasion franco-allemande. D'autre part, Zehra Onder montre comment les élites du tiers-monde participent à la diffusion des modes de vie et de pensée occidentaux dans leurs pays, aggravant ainsi leur dépendance culturelle. (24e année, n° 10, 1979, mensuel, 6 DM - Geschwister-School Strasse 142, 2 Hambourg 20.)

La bureaucratie italienne se comporterait come un organisme autonome qui s'entretient selon des mécanismes propres, comme à l'écart de la société. C'est ce phénomène et les réformes souhaitables que Francis Vecchini étudie dans la REVUE ADMINISTRATIVE DE L'EST DE LA FRANCE. (N° 15, troisième trimestre, 50 F. - Institut régional d'administration, 15, avenue de Lyon, 57000 Metz.)

Après une série de livraisons sur les modes de développement dans le tiers-monde, DEVELOPMENT DIALOGUE prolonge cette réflexion avec une étude de Nordal Akerman sur la Suède où, à l'occasion de la crise économique, s'esquissent des recherches pour une croissance qui ne serait plus nécessairement quantitative. (1979, 2 numéros par an, prix non indiqué - The Dag Hammarskjöld Centre, Ovre Slottsgatan 2, 752 20 Uppsala, Suède.)

« L'agriculture n'est plus possible désormais sans énergie d'origine externe » : constatation bien connue, examinée par François Houillier dans ESOPE, avec des tableaux détaillés et l'esquisse de solutions économiques à terme. (N° 401, 15 septembre-15 octobre, mensuel, 10 F. - 12, rue du 4-septembre, 75002 Paris.)

Dans LA RECHERCHE, des géologues répondent à la question : « Où se trouve le pétrole ? » (Et aussi le charbon.) Bernard Tissot, directeur scientifique à l'Institut français du pétrole, présente une synthèse précise et accessible de cette réponse. (Octobre, mensuel, 15 F. - 57, rue de Seine, 75006 Paris.)

Dans le COURRIER DES PAYS DE L'EST : L. Ballouhey, Sung-Beh Chung et M. Rodière rendent compte des changements concrets réalisés dans l'économie chinoise : décisions récentes, textes qui les analysent et statistiques se complètent dans une étude détaillée. (N° 231, juillet-août, mensuel, 24,50 F. - La documentation française, 31, quai Voltaire, 75340 Paris.)

La conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement, réunie à Rome en juillet, fait l'objet d'un dossier dans CROISSANCE DES JEUNES NATIONS. Gérard Vitarelle en souligne les limites. Autres pôles d'intérêt : les Mapuches, au Chili, victimes de Pinochet, et Cuba, avec un reportage de J.-R. de Benoist. (N° 210, octobre, mensuel, 9 F. - 163, bd Malesherbes, 75849, Paris Cedex 17.)

« La guerre de l'automobile » : sous ce titre, le dernier numéro de NACLA, REPORT ON THE AMERICAS analyse les effets en Amérique latine de la nouvelle division internationale du travail dans l'industrie automobile : implantation de firmes étrangères, développement de la production locale de véhicules et place de la lutte de classes dans cette évolution qui ne devrait pas laisser indifférents les Européens. (Vol. XIII, n° 4, juillet-août, bimestriel, abonnement : 11 dollars par an. — NACLA, 151 West 19th Street, 9th floor, New-York, NY 10011.)

INPRECOR s'interrogeait aussi, récemment, sur les conséquences de la restructuration industrielle dans l'industrie automobile : Winfried Wolf envisage cette fois la stratégie au plan mondial, sous l'angle de la concurrence que se livrent, d'une région à l'autre, les géants de cette industrie. (N° 60, bimensuel, 7 F. B.P. 57, 93101 Montreuil Cedex.)

S'interrogeant sur « l'échec de Manille », dans AUJOURD'HUI L'AFRIQUE, Gérard de Bernis envisage une radicalisation du « Groupe des 77 » si les pays industrialisés persistent dans leur refus d'ouverture. La revue traite aussi, dans ce numéro, de l'évolution récente du Kenya (François Le Piohic et Denis Martin) et du Gabon « en équilibre instable » (Pierre Vidaud). Enfin, Georges-Albert Astre traite du rôle de l'Australie dans l'océan Indien. (N°17, trimestriel, 10 F. - 9, place Jean-Jaurès, 93100 Montreuil.)

A signaler dans la plus récente livraison d'AFRIQUE ET DEVELOPPEMENT une réflexion de Benoît Verhaegen (qui connaît bien l'Université zaïroise) sur l'Université africaine en général, « facteur de division sociale et de dépendance économique ». Ayaovi Mensah étudie d'autre part l'évolution des relations monétaires entre pays africains. (Vol. IV, n°1, trimestriel, 17,50 F.F. - CODESRIA) B.P. 3304, Dakar.)

Le Nigéria, son histoire, ses capacités économiques et ses nouvelles institutions constituent le thème essentiel de la dernière livraison de NEW AFRICAN. (N°146, octobre, mensuel, 60 pence - 63 Long Acre, Londres WC2E9JH.)

Une seule question, mais de poids, fait l'objet du dernier numéro de TEMPS MODERNES : « La paix maintenant ? ». Sous ce titre, la revue publie les textes présentés à un colloque organisé par ses soins au printemps dernier avec la participation d'intellectuels israéliens et palestiniens. (N° 398, septembre, mensuel, 20 F. - 26, rue de Condé, Paris 6e.)

L'ARCHE consacre un numéro spécial à l'antisémitisme, en France notamment, avec publication des résultats d'un sondage qui contient de bonnes indications, mais parfois mal interprétées. (Septembre-octobre, mensuel, ce numéro double : 15 F. - 14, rue Georges-Berger, Paris-17e).

Dans la perspective du nouvel ordre international de l'information que réclament les pays en voie de développement, TIERS-MONDE fait un bilan critique de l'introduction des moyens audiovisuels dans ces pays. Systèmes de communication centralisés (en Algérie, en Côte-d'Ivoire ou au Mozambique) ou tentatives de communication à double sens (comme au Chili sous l'Unité populaire ou en Tanzanie aujourd'hui) sont les deux axes de réflexion. (Tome XX, n° 79, juillet-septembre, trimestriel, abonnement annuel : 125 F - P.U.F., 12, rue Jean de Beauvais, 75005 Paris.)

Aux Etats-Unis, la télévision se transforme ; son rôle et ses fonctions se renouvellent. Lassé par la publicité, le téléspectateur n'est plus aussi assidu, et cette usure favorise la télévision publique. Mais la nouveauté principale concerne la télévision par câble. Antoine Lefébure sonde cette évolution dans le dernier numéro d'INTERFERENCES qui se signale en outre par la qualité de sa présentation. (N°10, août, trimestriel, 15 F. - Librairie ALTERNATIVES, 36, rue des Bourbonnais, 75001 Paris.)

« Gérer l'imprévisible » : sous ce titre, FUTURIBLES publie une interview de Jacques Lesourne qui commente le rapport final d'« Interfuturs » (projet de recherche de l'O.C.D.E.). Dans le même numéro, un excellent dossier sur le « travail noir », ouvert grâce aux recherches de Rosine Klatzmann. (Septembre, mensuel, 20 F. - 55, rue de Varenne, Paris, 7e.)

Le thème principal de NON-VIOLENCE POLITIQUE porte sur la reconversion des industries d'armement : Bruce Richard estime que le contrôle de la production par les travailleurs provoquerait l'instauration d'un « droit au travail utile » et l'avènement des conditions du changement. (N° 18, septembre, mensuel, 4,20 F. - 20, rue du Dévidet, 45200 Montargis.)

La nouvelle revue ESPACE ET LUTTES se consacre à la critique de l'aménagement du territoire dans sa conception actuelle ; ce second numéro engage une réflexion qui saisit dans la notion de « cadre de vie » une volonté d'encadrement capitaliste. (N° 2, périodicité non indiquée, 15 F. - 14, rue de Nanteuil, 75015 Paris.)

« Munich 1938, mythes et réalités » : c'était l'objet d'un colloque réuni en novembre 1978, et dont la REVUE DES ETUDES SLAVES publie les communications. Une étude détaillée de l'abandon de la Tchécoslovaquie, pour un apaisement sans espoir en Europe, face à l'expansionnisme allemand. (Tome 52, fascicules 1-2, 74,90 F. - 9, rue Michelet, 75006 Paris.)

L'HISTOIRE écrit l'histoire de l'avortement : à Rome, dans l'ancienne France, au dix-neuvième siècle. Dans le même numéro : « Faut-il réhabiliter Cauchon ? » Sans doute, il a brûlé Jeanne, mais il fut « un universitaire brillant ». Belle raison ! (N° 16, octobre, mensuel, 15 F. - 57, rue de Seine, Paris-6e.)

Encore l'avortement dans les ETUDES : le sujet est traité par un religieux avec un grand effort d'objectivité. Après examen des législations possibles, c'est la loi actuelle qui paraît à l'auteur la mieux adaptée. (Octobre, mensuel, 14 F. - 15, rue Monsieur, Paris-7e.)

CRITIQUE, sous le titre « Le mythe de la langue universelle », réunit, dans un cahier double, treize études qui explorent la nostalgie et le rêve mythiques d'une langue unique qui, prétendument, « réunirait » l'homme, alors qu'elle le réduirait. (Août - septembre, mensuel, 23 F. - Editions de Minuit, Paris.)

Le Centre interdisciplinaire d'études et de recherche sur l'expression contemporaine (C.I.E.R.E.C.) de l'université de Saint-Etienne consacre le dernier numéro de sa revue TRAVAUX à divers aspects des civilisations ibériques. On relèvera en particulier une étude de Bernard Fouques sur « Carlos Fuentes, romancier de la mimésis », un article de Claire Pailler sur le poète cubain Pedro Perez Sarduy et une réflexion de M. Luiza de Armando sur le « machisme » dans la littérature régionaliste brésilienne du Rio-Grande-do-Sul, à partir du cas de l'écrivain de la fin du siècle dernier Simoes Lopes Neto. (N° 24, 51 F. - CIEREC, 1, rue de la Convention, 42100 Saint-Etienne.)

La revue canadienne DERIVES publie la « transformation » en français (pour reprendre le terme du traducteur) de deux poèmes du recueil d'Ernesto Cardenal (aujourd'hui ministre de la culture du Nicaragua) HOMENAJE A LOS INDIOS AMERICANOS ainsi que des fragments d' « Oracle sur Managua » du même auteur, écrit avant la victoire sandiniste (N° 19. - C.P. 398, Succ. M Montréal, Québec H. 1. U. 3 M 5 Canada.)

Les ETUDES GOBINIENNES publient un essai — cinquante-deux courts chapitres — pratiquement inédit de Gobineau : « La IIIe République et ce qu'elle vaut. » (N° 9, 1976-1978, annuel. - Edit. Klincksieck, Paris.)

CINÉMA

ECRAN 79 consacre un dossier au thème « Idéologie et société dans le cinéma américain d'aujourd'hui ». (N° 84, octobre, mensuel, 15 F. - 60, avenue Simon-Bolivar, 75019 Paris.)

Dans la revue américaine CINEASTE : un entretien avec Bruce Gilbert « producteur progressiste à Hollywood », auteur de « Coming Home » et « the China Syndrome ». (Vol. IX, n° 4, trimestriel, 1,5 dollar. - 333 Sixth Avenue, New-York, 10014 New-York.)

Le retour des « Cuadernos de Marcha »

Jusqu'à leur fermeture par la dictature militaire uruguayenne en 1973, l'hebdomadaire « Marcha » et le mensuel « Cuadernos de Marcha » connurent un rayonnement exceptionnel en Amérique latine et chez les spécialistes américains et européens. Leur directeur, Carlos Quijano, était déjà devenu une figure quasi légendaire du journalisme latino-américain. De son exil mexicain, Carlos Quijano, assisté d'un noyau d'intellectuels uruguayens, reprend aujourd'hui le combat et relance les « Cuadernos » (1) sous forme bimestrielle. La première livraison comprenait une majorité d'articles consacrés à l'Uruguay avec des signatures prestigieuses comme celle de Juan Carlos Onetti, Mario Benedetti, Eduardo Galeano, Juan Carlos Pla, Angel Rama, etc. L'exil, condition vécue par 20 % d'Uruguayens, y occupe une large place.

Le numéro 2, d'une remarquable qualité, est entièrement consacré à l'Argentine. On y trouvera notamment, sous la plume d'Esteban Righi, une intéressante analyse de la politique extérieure de la junte militaire — et de la sollicitude que lui manifeste le bloc communiste, — une étude d'Enrique Dussel sur l'attitude de l'Eglise de 1968 à 1979, et trois articles sur l'obscurantisme culturel dont a souffert l'Argentine de 1972 à 1974 (Noé Jitrik), et que la junte n'a fait qu'amplifier de manière ubuesque pour aboutir au véritable « Biafra de l'esprit », que décrit Oscar Teran, et à la chasse acharnée à tout ce qui pense, notamment en matière de psychologie et de psychiatrie (Enrique Guinsberg).

Ce numéro est complété par la reproduction de plusieurs documents pour « l'histoire de la dictature » : la célèbre lettre de l'écrivain Rodolfo Walsh, relative à la mort de sa fille et qui a valu à son auteur de « disparaître » en mars 1977 ; des entretiens avec quatre dirigeants politiques (Lanusse, Illia, Frondizi et Balbin), publiés dans « Clarin » en juillet et août 1979 ; la déclaration de l'épiscopat du 7 août dernier sur la liberté syndicale et une prise de position commune de six partis contre la politique économique de la junte (29 juillet 1979).

(1) *Cuadernos de Marcha*, seconde époque, an 1, n° 1, mai-juin 1979 et n° 2, juillet-août 1979. Centro de Estudios Uruguay-America latina (CEUAL A.C.), Mexico. Abonnement pour l'Europe, l'Asie et l'Afrique : 15 dollars. — (CEUAL, A.C., Apartado postal 19-131 MEXICO 19, D.F.)

● COLLOQUE. — L'Association des journalistes spécialistes de l'Amérique latine et des Caraïbes (AJALC) organise le samedi 24 novembre, de 9 h 30 à 18 heures, un colloque sur l'exil latino-américain en France. Cette manifestation aura lieu dans l'amphithéâtre 3 du Centre Panthéon, 12, place du Panthéon, Paris (5e). Entrée libre. *Pour tous renseignements : écrire à l'AJALC, 28, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.*

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 438



(Clichés USIS - N.B.C. — Magnum/Photomontage Eole.)

Un double enjeu

Dans la guerre économique et industrielle mondiale, se dégage un nouveau front : celui de l'information. Front difficile à cerner, car il se rapporte aussi bien à l'information comme production immatérielle *— de la transaction bancaire à la distribution par correspondance, en passant par la gestion ou l'enseignement — qu'à l'information comme* ressource, *clé de toute stratégie, prévision ou décision.*

Bibliothèques et pigeons voyageurs furent longtemps tout l'arsenal des Etats et des Eglises, des militaires et des marchands dans leurs efforts millénaires pour rassembler et transmettre l'information. L'imagination déployée à cet effet suivait trois axes relativement linéaires : collecte (le renseignement*) ; exhaustivité (*l'inventaire*) ; synthèse (le* rapport*). Subitement, cet ordre rassurant se trouve dispersé par le rythme rapide des mutations scientifiques et techniques, le volume gigantesque des informations à traiter, la brusque réduction des délais pour la prise de décision et l'exécution.*

La première, l'armée américaine, directement confrontée à ce triple défi, a pu expérimenter les systèmes automatiques, ouvrant ainsi à l'industrie l'accès d'un nouveau et vaste domaine. Dans les banques et bases de données, dans les réseaux télématiques, l'information s'émancipe des supports traditionnels (livres, revues, journaux). Convertie techniquement en unités élémentaires, mesurables et facturables, elle devient une marchandise comme toutes les autres, produite distribuée et vendue sous forme de « données » plus ou moins brutes.

Née aux Etats-Unis, l'industrie de l'information y est en plein épanouissement : soucieuse de faits et de chiffres, la clientèle y est loin d'être saturée, mais, déjà, la rivalité entre constructeurs, sociétés de services, firmes électroniques et éditeurs s'étend au monde entier où elle ne rencontre, partout, qu'une faible résistance. L'expansion suit un schéma désormais classique : avance technologique, financement direct ou indirect par le gouvernement fédéral, rentabilisation sur le marché intérieur, conquête des marchés extérieurs et notamment européens, consolidation de la suprématie.

Mais l'industrie de l'information ne peut être considérée comme un front industriel parmi d'autres — agro-alimentaire, matières premières, énergie, téléphone, électronique : l'issue de toutes ces batailles est, en effet, conditionnée par la maîtrise de l'information, par les inégalités affectant la capacité des uns et des autres à prévoir et faire des choix. En dernière instance, c'est la pertinence de l'information et de son traitement qui permet de faire les bons choix d'investissement, d'implantation, de mouvement ou de commercialisation. Et, si certains groupes et firmes ont pu atteindre à une impressionnante efficacité, c'est grâce à la rencontre d'un certain type de raisonnement, d'origine militaire — connaissance du terrain et de l'ennemi, balayage des possibles, simulations, — avec des banques d'information très performantes, également de conception militaire.

La domination américaine sur les autres économies s'en trouve confortée. Pour leur part, les Etats européens, jouant du monopole des télécommunications, développent des réseaux nationaux, tentent de préserver des filières informationnelles indépendantes, de susciter des industries nationales. De telle sorte que le fossé s'accentuera encore entre quelques nations nanties, bien informées (data rich) *et les autres, démunies, sous-informées* (data poor).

Voici enfin qu'avec les services d'information destinés au grand public, bientôt mis en place par les P.T.T. européens, le champ d'action se déploie démesurément. Logique technocratique des appareils d'Etat et logique commerciale des industriels de l'information se conjuguent pour coloniser la vie domestique, médiatiser un peu plus les communications entre les individus. Tel est le double enjeu de la guerre des données : la conquête des marchés y est aussi incursion sur le terrain de la pensée et des relations sociales.

ANTOINE LEFEBURE et MAURICE RONAI.

Une nouvelle matière première pour réactiver la croissance des économies essoufflées

L'automatisation de la documentation

L'informatique et le développement des télécommunications démultiplient les possibilités d'accès à de vastes « réservoirs de pensée ». Mais la technologie en quête d'applications ne va-t-elle pas dicter de nouveaux enjeux dans les rapports entre Etats, un nouveau modèle de société dont les contours sont systématiquement idéalisés ?

« C'est du volume de données dont elle dispose que notre *époque* tire un sentiment immérité de sa supériorité alors que le véritable critère porte sur le degré auquel l'homme sait pétrir et maîtriser les informations dont il dispose. »

GOETHE.

REVOLUTION informationnelle, *société informationnelle*, âge de l'information, société post-industrielle, *troisième* âge de *la* révolution industrielle... Toute une série d'analyses (1) mettent l'accent sur l'information comme nouvelle matière première, nouvelle forme d'énergie, pétrole du vingt et unième siècle, agent majeur de la croissance, *moteur de l'économie*, nouvelle frontière pour des sociétés essoufflées. *La crise de l'énergie confère* à ces prévisions une acuité particulière. Sont brassés dans ces vastes synthèses les nouveaux supports vidéo, les satellites, les fibres optiques, les réseaux de télécommunication, les micro-ordinateurs, les micro-processeurs, et leurs applications. Pêle-mêle, des applications qui existent *depuis longtemps*, d'autres qui se mettent en place, des choses qui n'existent pas encore, et d'autres *qui* n'existeront peut-être jamais...

Les banques et bases *de* données *sont au croisement de ces technologies* ; le traitement de l'information connaît une mutation, baptisée *« révolution documentaire »* (2). Elle combine une informatisation des fichiers, conçus pour être interrogés en « conversationnel » *(on line)*, et des réseaux de télétransmission internationaux qui permettent d'accéder à *ces vastes* « réservoirs de pensée ». Il est actuellement possible, à partir de *n'importe quel* lieu *où* l'on dispose d'un téléphone, d'interroger à l'aide d'un terminal plusieurs millions de références d'articles, plusieurs milliards de données *numériques ou* textuelles sur *tous* les sujets, de modifier immédiatement la question en *fonction* des *premières* réponses et d'obtenir en quelques minutes l'information souhaitée.

On peut, il faut, distinguer trois approches de cette « révolution *documentaire* » : *comme* ressource stratégique, comme *marchandise*, comme support de relations sociales.

a) En effet, si l'information, son contrôle, son stockage, assurent du pouvoir, depuis des temps immémoriaux, l'*amplification* apportée par les nouvelles technologies définit un *nouvel enjeu dans les rapports entre* Etats, entre Etats et firmes multinationales, dans les rapports entre Etats nantis *(data rich)* et les autres *(data poor)*. L'indépendance nationale, la souveraineté de la recherche et des décisions, se modèlent suivant de nouvelles configurations ;

b) Les nouveaux systèmes de distribution de l'information bouleversent *le champ du* savoir en systématisant des critères de coût, en homogénéisant *les tarifications*. Jusqu'alors, l'information, si elle était dispersée, difficile d'accès, si elle se présentait sous une forme brute ou indifférenciée, était le plus souvent « gratuite », et des services publics en assuraient *la* collecte *et* le classe*ment* : bibliothèques, centres de documentation. Marchandise, elle *donne lieu à une « industrie* de l'information », régulée par des critères de profit ;

c) Enfin, comme automatisation de la mémoire collective, comme mode d'organisation de la connaissance, les banques et bases de données portent en elles un modèle de *société* qu'il est encore trop tôt pour décrire. Ce qui frappe, c'est que *ces enjeux de* civilisation *sont*, comme toujours, relégués comme *« effets »*, *retombées, jamais comme* « projet ». Et ces effets sont le plus souvent idéalisés comme promesse d'une transparence, d'*une société* interactive, d'une égalisation dans l'accès au savoir. Les nuisances sont, comme toujours, sous-évaluées, et les résistances décrites comme refus du changement.

Comme c'est souvent le cas avec les « nouveaux services » ou les innovations, on ne sait au juste ce qui prime : la réponse à un besoin, ou la technologie en quête d'applications ? Le congrès de la Société américaine des sciences de l'information concluait en 1972 à *« l'interaction entre le développement technologique et les besoins des utilisateurs »*. Mais *quelle* interaction ?

Le pullulement des écrits scientifiques

LES besoins sont indéniables : quels que soient les indicateurs de *mesure* (volume, fréquence, taux d'augmentation), on assiste à une inflation d'informations, publications, rapports de recherche, imprimés. Si on se restreint au champ de l'information scientifique et technique (I.S.T.) sur lequel ont été tentées *de nombreuses* estimations, on constate que les indices du volume de la littérature scientifique ont *été* multipliés par un facteur d'environ un million entre 1660 et 1960. Un rapport de l'O.C.D.E. faisait état pour 1963 de 35 000 revues scientifiques, *dont 6 200 américaines* (3). Un rapport de l'UNESCO situe leur nombre entre 50 000 et 70 000 (4). Deux millions d'écrits scientifiques sont mis en circulation annuellement, soit *6 000 ou* 7 000 articles par jour ouvrable. Suivant une autre étude, articles et rapports *scientifiques* et techniques totalisent 250 millions de pages par an, ou encore 20 millions de mots par jour. « *Cette production courante s'ajoute, bien entendu, au stock précédemment accumulé. Celui-ci a été évalué à 10 billions de caractères alpha-numériques, soit* 10^{22} » (5).

Certaines données économiques fournissent une autre mesure du phénomène : *ainsi*, aux Etats-*Unis*, les dépenses fédérales pour l'I.S.T. sont passées de 150 millions de dollars en 1965 à 500 millions de dollars en 1968. Quelle que soit la valeur *de ces* estimations globales, leur seule convergence tend à prouver qu'une part substantielle des budgets nationaux consacrés à la recherche et au développement est maintenant affectée à l'entretien et à l'amélioration des services d'information (de 2 à 5 %).

Il *convient* cependant de tempérer cette idée selon laquelle, en matière d'I.S.T., nous serions entrés dans *une période de crise ou d'inondation*. Si la quantité d'informations croît, le nombre de chercheurs pour les traiter croît tout autant. De plus, dans un système documentaire bien conçu, *« la bonne information chasse la mauvaise »*, et l'information ancienne laisse la place à l'information *récente*. Des *mécanismes subtils*, le *« collège invisible »* cher aux sociologues anglo-saxons, assurent une circulation parallèle de l'information, élitaire il est vrai. Enfin, cette prolifération est en grande partie artificielle : obligation pour les chercheurs de publier puisque leur carrière est indexée sur le volume d'articles édités, persistance ou création de revues dans un souci de prestige, d'image institutionnelle, en fonction de critères extra-scientifiques.

Ce qui frappe, c'est que, dans les réunions internationales ou les organismes qui orientent nationalement la *recherche*, *on s'est assez peu posé* le problème de la contraction du volume d'I.S.T., de l'amélioration des méthodes d'exposition et d'expression des écrits, d'une réduction *du nombre des publications*, *pour se* consacrer essentiellement à l'amélioration des procédures de classement et de stockage.

De ce point de vue, on retrouve dans le domaine de la documentation une application de cette loi selon *laquelle l'informatique* donne la possibilité d'occulter les choix, de repousser *les échéances*, d'*assurer la* survie d'ensembles que leur taille, leur poids démesuré, leur engorgement, condamnaient à se réformer pour ne pas s'effondrer sous leur propre masse. Le parallèle esquissé par G.A. Boutry (6) entre les problèmes d'I.S.T. et ceux de la circulation automobile se justifie parfaitement. De *même que* l'*informatique* a pu atténuer et rendre supportable la saturation des *cités* par la coordination automatique des feux de circulation et l'optimisation des *flux* (en attendant, comme au Japon, la programmation centralisée des itinéraires, chaque voiture étant reliée à un *ordinateur* central), éludant ainsi *des choix en matière* de transports collectifs, de voirie *ou* d'implanta*tion des lieux de travail, de même* aujourd'hui elle rend viables des systèmes *documentaires géants* en éludant les remèdes que l'on pourrait porter à ce gonflement des données à traiter.

(Lire la suite page 14.)

(1) Machlup F., *The production and distribution of knowledge in the United States*, Princeton, *1962*. Porat M., *The Information Economy*, Stanford University, *1976* ; *Building a primary and secondary information sector : a national income accounts manual*, O.C.D.E., Paris, 1977. Ithiel de Sola Pool, *Policy choices for the information age in refocusing government communications policy*, Aspen Institute, *Londres*, 1976. Ball D., *Vers la société post-industrielle*, Robert Laffont, Paris, 1976. Jantsch, *la Prévision technologique*, O.C.D.E., 1967. Attali J., *la Parole et l'outil*, P.U.F., Paris, 1975.

(2) « La révolution documentaire aux Etats-Unis », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 321, la Documentation française, Paris, 1977.

(3) Georges Anderla, *l'Information en 1985*, O.C.D.E., Paris, 1973.

(4) UNISIST, *Etude sur la réalisation d'un système mondial d'information scientifique*, UNESCO, Paris, 1971.

(5) *L'Information en 1985*, op. cit.

(6) Boutry G.A., *la Connaissance et la Puissance*, Albin Michel, Paris, 1974.

Lire pages 14 à 20 :

Suite de la page 13.)

Depuis la fin du dix-neuvième siècle se multiplient les efforts destinés à rationaliser la fonction documentaire et à la constituer en technique. Le Chemisches Zentralblatt date de 1830 et l'Engineering Index de 1885. Suivront les efforts de normalisation internationale (la C.D.U., classification décimale universelle) puis, en 1912, l'utilisation du micro-film à des fins de stockage ; entre 1929 et 1933, les études de classification bibliographique ; à partir de 1940, les cartes perforées, puis les sélecteurs photographiques, les systèmes de répertoriage par fiches superposables. La technique documentaire passe progressivement de la conservation pure et simple à l'exploitation des documents, de l'archivage au traitement. Mais la mutation décisive se produit avec la mise en œuvre de l'ordinateur, l'apparition d'une troisième génération informatique (mémoires de masse, fichiers magnétiques, disques, accès direct, temps partagé, procédures dites conversationnelles ou interactives), puis l'interconnexion pour le traitement à distance.

L'automatisation documentaire résulte de ce croisement entre trois séries technologiques indépendantes : documentation, informatique et télécommunications. Ce croisement n'était nullement « naturel ». Il n'est pas l'aboutissement logique d'un effort séculaire, ou plutôt il ne se produit pas n'importe quand ni n'importe où. Les infrastructures, le développement des interfaces et des logiciels, étaient très coûteux. C'est à l'occasion des grands programmes militaires, puis spatiaux, que sont expérimentés et financés les nouveaux systèmes documentaires.

On sait comment la recherche scientifique aux Etats-Unis a été largement annexée par le département de la défense. Ainsi, en 1957, 53 % du montant total des dépenses américaines (publiques et privées) de recherche et développement étaient consacrés à la défense.

« Les militaires sont vraiment déterminés à utiliser à fond toutes les ressources du savoir et agissent en conséquence... Une liste (élaborée par l'Army Research Office) *de 1961 énumère quatre-vingt-neuf domaines à prospecter, et y sont abondamment représentées, à côté de la physique et de l'électronique, les sciences de la vie, les mathématiques, les sciences de la terre, les sciences humaines »* (7). Cent treize centres d'analyse sont constitués pour mémoriser tous les documents intéressants. *« Un énorme volume de grand format, plus de mille cent pages, imprimé en petits caractères : c'est le condensé de la littérature scientifique parue de 1960 à 1964 dans le domaine de l'*human engineering. *Préparé exclusivement pour l'U.S. Army par l'Institute for Psychological Research, c'est une compilation de plusieurs milliers d'articles et de livres. Leur objet est de connaître les effets de l'environnement sur les individus. Même là où l'armée n'oriente pas les recherches à leur origine, elle est en mesure d'en recueillir les résultats, systématiquement, à l'arrivée »* (8). En 1957, ces centres d'analyse sont dotés de moyens informatiques.

Les premiers réseaux de données furent conçus pour la National Security Agency, l'agence chargée d'intercepter et de traiter les communications et les signaux radar du monde entier. Il fallait rassembler ces données le plus rapidement possible, le facteur vitesse étant décisif dans l'exploitation de ce type de renseignement. Au début des années 60 se met en place un réseau maillé par câbles et faisceaux hertziens entre les stations d'écoute et les centres de traitement. A la même époque, à l'initiative de la Rand Corporation, le département américain de la défense installe un réseau expérimental reliant les centres de recherche universitaires et militaires : Arpanet (Advanced Research Projects Agency).

Une fois maîtrisée sur crédits militaires, la technologie passe dans le domaine civil. Des sociétés sont chargées de commercialiser les logiciels mis au point ou les données rassemblées : Lockheed et System Development Corporation (S.D.C.). On peut alors parler d'un véritable complexe militaro-informationnel.

(7) *Thuillier P.*, « Les scientifiques et la course aux armements », in *la Recherche*, Paris, janvier 1972.

(8) Idem.

Banques et bases

BANQUES d'information, systèmes documentaires, systèmes d'information, banques de données, bases de données — la terminologie est encore fluctuante — désignent les systèmes automatisés de saisie, stockage, traitement et exploitation de données, quelles qu'elles soient. Ces fonctions étaient partiellement assurées par des méthodes manuelles et mécanographiques, mais l'application de l'informatique et des télécommunications démultiplie les possibilités dans le temps de traitement, le volume des données, les performances dans le tri, la recherche, le croisement et la présentation.

On distingue deux types de données : bibliographiques et factuelles :

— Les données bibliographiques sont des références de documents qui ont été stockés, analysés, indexés, résumés. Ces références constituent, par rapport au document original, une donnée secondaire et tout le problème sera d'accéder au document primaire une fois qu'on aura connaissance de son existence et une idée sommaire de son contenu grâce au résumé ;

— Les données factuelles sont des informations brutes : chiffres, séries statistiques, cartes, photos, noms, schémas. Indifféremment des choses, des phénomènes, des propriétés. Nature, format, mode d'emploi, présentation, varient d'un système à l'autre.

Un consensus s'opère pour qualifier les systèmes qui traitent de la littérature pour en extraire des références et des résumés de « bases de données » (Bibliographic databases, Reference databases) *et les systèmes qui traitent les données factuelles, numériques ou textuelles comme de* « banques de données » (Source databases).

L'information, une marchandise

Un immense marché potentiel s'offre aux sociétés spécialisées dans la vente de données

« Cette denrée se préparera sous des formes de plus en plus maniables ou comestibles ; elle se distribuera à une clientèle de plus en plus nombreuse ; elle deviendra chose de commerce, chose qui s'exporte, chose enfin qui s'imite et se produit un peu partout. »

PAUL VALERY.

Les connaissances s'« exploitent », se « transforment », se « traitent ». L'accès au savoir se vend, comme n'importe quel autre produit industriel. Les impératifs de rentabilité et la concurrence annoncent une guerre commerciale où risquent de s'engloutir les notions de service public et de souveraineté de l'Etat.

L'INFORMATION n'a jamais été gratuite. Livres et revues se vendent comme n'importe quel produit. Quand on assimile un livre ou une revue à une marchandise, on ne peut dissocier l'information de son support : papier et encre. A nombre de pages égal, un livre *« intéressant »* et bourré d'informations coûte aussi cher que le livre *« creux »*. Seules certaines publications, les lettres d'informations confidentielles sur abonnement, les études réservées à un ou à quelques commanditaires font payer cher la valeur des informations rassemblées, et non le prix du papier.

L'existence d'un secteur public de la *documentation (bibliothèques,* services universitaires, centres d'information) représente une poche de gratuité dans un ensemble soumis aux lois du marché. Même les services documentaires d'entreprise échappent à la logique marchande : s'ils obéissent à des critères de productivité, ils n'en sont pas moins perçus comme frais de fonctionnement internes à l'entreprise, jamais comme achat d'une prestation.

Par rapport à l'information stockée sur papier, dispersée, inaccessible à distance, les données extraites et transmises en temps réel représentent une information d'un ordre supérieur. On n'achète pas une certaine quantité de papier, une certaine qualité d'impression ou de brochage, mais l'information elle-même, référence ou donnée brute. En fait, cette information n'est pas non plus dissociable du support informatique qui la restitue, *a fortiori* quand la restitution se complique d'un traitement graphique ou mathématique.

Ce sont, à la fois, un service et un produit qui sont vendus et, suivant les cas, incorporés au produit final, plus ou moins de temps-machine (puissance informatique), plus ou moins de temps humain. Dans une banque de données, on peut acquérir une donnée brute (combien de tonnes de café ont été produites au Brésil en 1976), mais aussi une *série statistique* (sur dix ans), un agrégat (production agro-alimentaire), une estimation prospective (combien de tonnes seront produites en 1985), une stratégie de pénétration.

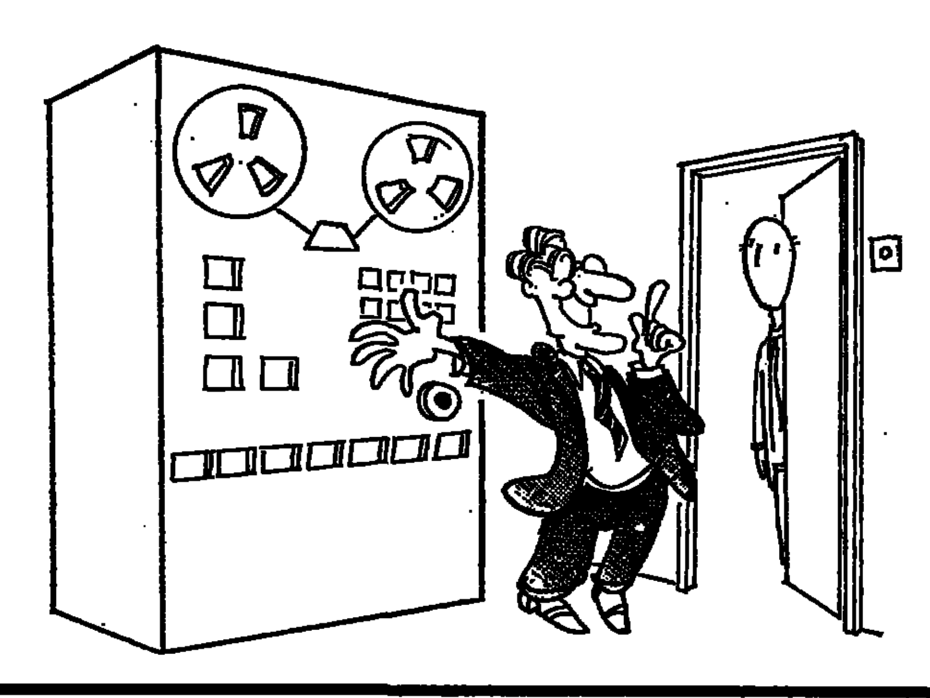
Quand on parle aujourd'hui d'industrie de l'information, on désigne un double phénomène :

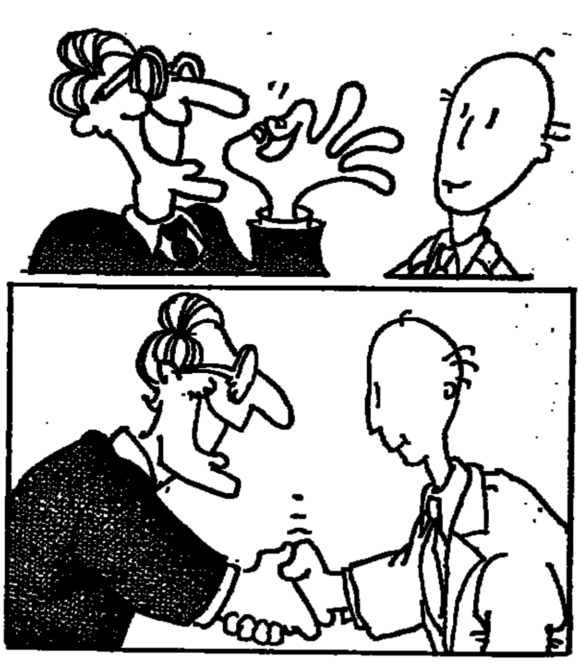
1) Il n'y a rien de métaphorique ou d'abusif à qualifier d'industrielle l'opération qui consiste à exploiter des gisements informationnels, plus ou moins concentrés, enfouis ou à ciel ouvert. La collecte, l'indexation, la mise en mémoire s'apparentent à l'extraction et à la transformation d'une matière première ;

2) La documentation a longtemps été considérée comme un service annexe. L'amortissement des coûts occasionnés par l'automatisation oblige à penser en termes de prix de revient : on passe d'un produit domestique à un produit industriel, la rentabilité ne pouvant, dans le cas d'une firme, être atteinte au niveau d'un seul utilisateur.

LA démarcation entre producteurs de données et distributeurs de données s'est faite progressivement. Le groupement professionnel, le laboratoire ou l'association scientifique qui met en œuvre la base ou la banque de données n'a pas vocation ou compétence pour vendre ; il fait appel à des sociétés spécialisées, qui chargent ces données sur un ordinateur affecté à cette activité : ordinateur-serveur *(host)*. L'exploitant est le responsable du chargement des données. Outre la conception et l'amélioration des logiciels, il assure la satisfaction des demandes, la promotion des produits et la formation des utilisateurs. Il a été recensé aux Etats-Unis plus de cinquante fournisseurs de données, dont 93 % sont des sociétés







L'énorme disparité des moyens

DROITS INDIVIDUELS ET SOUVERAINETÉ EN QUESTION

UN rapport de l'UNESCO attirait l'attention, en 1971, « sur le gigantesque appareil analytique en voie d'implantation pour assurer le traitement de la littérature scientifique... Les moyens d'exploitation intellectuels, techniques, financiers tendent à être concentrés entre les mains d'un petit nombre » (1). **De son côté, Harold Lasswel s'alarmait, dès 1965,** de « l'importance des forces qui favorisent des monopoles capables de bloquer la circulation de l'information » (2). **Plus récemment, le rapport Nora-Minc (3) s'inquiétait de l'organisation de la** « mémoire collective » **par les banques de données américaines et définissait les réservoirs d'informations comme un impératif de souveraineté. Un rapport officiel suisse (4) a aussi constaté** que « les petits pays sont dans l'impossibilité pratique et financière d'avoir une documentation complète pour tous les domaines. Mais, d'autre part, pour eux plus encore que pour les grands pays, la documentation est indispensable pour les tenir au courant de l'évolution de la science et de la technique et pour leur permettre de rester concurrentiels ». **Un congrès tenu à Budapest en 1972 exprimait la même inquiétude dans les pays du Comecon. L'O.C.D.E. a contribué à cette prise de conscience par de nombreuses études, dont celle de Georges Anderla qui demandait** si « les gouvernements peuvent laisser se développer de façon chaotique et pour des motifs mercantiles systèmes et réseaux automatisés et, de même, renoncer à tout contrôle sur les technologies nouvelles qui essaimeront avant dix ans » (5).

L'avance américaine, évaluée à cinq ans, glisse insensiblement au monopole de fait, au niveau tant de la production des bases de données que des systèmes de distribution et des réseaux de transmission. « Il appartient à chaque nation de détenir les clefs de son développement, d'être responsable de son information. L'indépendance nationale est à ce prix. Elle ne peut être uniquement le fait de la bombe. A quoi servirait en effet d'envahir ou même de menacer **manu militari** un pays dont la prospérité, l'avenir, dépendent de vous ? », **constate Serge Cacaly (6).**

Si la souveraineté nationale réside dans la capacité de traiter sur place l'information produite sur place, de retenir et de transférer soi-même les technologies, de suivre par ses propres moyens la littérature scientifique mondiale, de connaître ses ressources et leur insertion dans le rapport des forces mondial pour élaborer des stratégies, il apparaît d'emblée que le problème ne se pose pas dans les mêmes termes pour les Etats industrialisés et pour les Etats en voie de développement.

Les premiers disposent de gisements informationnels riches, et il leur appartient d'exploiter eux-mêmes ce stock, ou de se laisser piller par les systèmes américains, ou de se spécialiser dans certains créneaux et de négocier des échanges sur cette base, ou encore de s'insérer dans une division internationale du traitement de l'information sous hégémonie américaine. Pour les pays du tiers-monde (data poor), aux appareils scientifiques souvent exsangues, techniquement assistés par leurs anciens colonisateurs, hautement bureaucratisés mais sous-administrés c'est-à-dire sous-informés, la pauvreté des ressources les condamne à être clients, à moins qu'une coopération internationale ne soit mise en œuvre en fonction de leurs besoins.

Cette hypothèse est peu probable, car tout s'y oppose : intérêt national, logique marchande d'une industrie de l'information agressive, rivalité des blocs géopolitiques. Les quelques expériences de coopération internationale comme INIS ou AGRIS (7) reposent sur le donnant-donnant et profitent à ceux qui possèdent les moyens, l'équipement, les ressources humaines pour l'utiliser pleinement. Déjà, la coopération européenne, pourtant fondée sur un niveau commun de développement et une commune dépendance à l'égard des systèmes américains, bute sur la diversité des stratégies et des intérêts de chacun des Etats de la Communauté.

Le « rapport des forces informationnelles » présente un certain nombre d'effets et de risques.

● DOMINATION LINGUISTIQUE DE L'ANGLAIS : l'anglais domine nettement la littérature scientifique mondiale. 60 % des articles portant sur la chimie, 55 % en biologie et médecine, sont rédigés en anglais. Le prestige des revues américaines, le souci d'être intégré (indexé et résumé) dans les grands index américains, incitent les chercheurs à écrire directement en anglais. Au Japon et en Europe occidentale, certaines revues sont publiées en anglais, alors que les revues rédigées dans la langue nationale disparaissent ou sont soutenues artificiellement, faute d'audience internationale. L'avènement des systèmes automatisés renforce encore cette tendance. L'anglais devient la langue documentaire et accuse encore l'exclusivité de l'anglais comme langue internationale, cet

(1) UNISIST (voir note 1 page 13).

(2) Harold Lasswell, *Policy problems of a datarich civilization* dans « Proceedings of the FID Congress », Washington Spartan Books, 1965.

(3) Simon Nora et Alain Minc, *l'Informatisation de la société*, Le Seuil, Paris, 1978.

(4) Rapport final de la commission d'experts chargée des questions de documentation scientifique, Zurich et Berne, 1972.

(5) Anderla Georges, *l'Information en 1985*, op. cit.

(6) Serge Cacaly, *Documentaliste*, op. cit., repris dans *Problèmes politiques et sociaux*, n° 321, la Documentation française, Paris.

(7) INIS : base de données développée par l'Agence internationale de l'énergie atomique ; AGRIS : base de données développée par la F.A.O.

privées. Ce peut être une activité centrale ou le département d'un groupe industriel (comme Lockheed), d'une société de conseil (System Development Corporation), d'une société informatique (Control Data ou General Electric).

Dans 57 % des cas, le fournisseur (appelé encore serveur) gère des banques ou des bases qu'il n'a pas conçues. Dans 27 % seulement des cas, il gère ses propres bases ou banques.

A un pôle, on trouve les supermarchés, comme Lockheed Information System ou System Development Corporation, qui proposent près d'une centaine de bases bibliographiques sur tous les sujets ; à l'autre pôle, la boutique spécialisée, qui vend un service complet, de la donnée brute jusqu'à l'expertise, mais dans un seul domaine. C'est le cas de Data Resource Inc., pour l'information économique.

Si le mouvement de commercialisation, stimulé par la concurrence entre serveurs, a eu pour effet premier d'améliorer les logiciels et les performances, d'assurer une distribution plus rapide et une plus grande facilité d'interrogation, il tend de plus en plus à déplacer l'accent de la satisfaction d'un besoin vers la production d'une demande. Les efforts sont de plus en plus concentrés sur l'élargissement de la clientèle. Le nombre de consultations a sextuplé entre 1973 et 1976, passant de 20 000 à 1 200 000. Ou encore, de 700 000 en 1974 il es passé à 2 000 000 en 1977. Le marché potentiel est évalué à 80 000 000 ou 100 000 000 de consultations (le coût d'une consultation variant de 40 à 300 dollars, le chiffre d'affaires potentiel serait de 5 milliards de dollars).

Les études de marché prolifèrent pour évaluer les meilleurs moyens d'atteindre ces milliers d'utilisateurs potentiels, et en premier lieu les entreprises : banques de données géantes stockant à bas prix des milliards de données, banques de données structurées autour de modèles de simulation, ou encore banques de données restreintes ancrées dans un créneau. On peut se demander si les services documentaires à vocation de service public auront, en Europe, le dynamisme nécessaire pour rivaliser avec les services marchands, et surtout si cette guerre commerciale ne se fera pas au détriment de la préservation de filières informationnelles décisives pour la souveraineté des Etats.

Transmission à haute vitesse

LE développement des banques de données est directement lié aux possibilités d'accès décentralisé et à distance. Jusqu'à ces dernières années, des lignes téléphoniques ordinaires étaient utilisées pour les liaisons entre ordinateurs et terminaux. Bien souvent, ces lignes louées à l'administration des P.T.T. (ou à Bell) n'étaient utilisées que 10 % du temps. Elles ne reçoivent que des débits lents (ces débits se mesurent en bits/seconde et il faut 8 bits pour transmettre un caractère ; le réseau téléphonique a une capacité maximale de 2 400 bits/s, soit 300 caractères/s). Enfin, la fiabilité du réseau téléphonique n'est pas adaptée à la transmission de données qui supporte mal les bruits.

Cette situation ne pouvait durer alors que les procédures de temps partagé et d'informatique répartie multipliaient les demandes de liaisons informatiques. L'installation de réseaux spécifiques nouveaux aurait demandé d'énormes investissements. L'intérêt de la technologie de commutation de « paquets » fut d'utiliser telle quelle la partie la plus onéreuse du réseau (les lignes) et de remplacer seulement les commutateurs classiques par des dispositifs plus sophistiqués pilotés par des mini-ordinateurs, autorisant des débits plus importants, assurant une meilleure fiabilité des transmissions et un temps d'établissement de la liaison très court.

Les séquences de données sont découpées en « paquets », transmis d'un commutateur au suivant, et ainsi de suite jusqu'au destinataire. Le « paquet » constitue donc un ensemble (analogue à une lettre en service postal) identifié par le code de l'expéditeur et du destinataire. Chacun de ces « wagons » circule à très haute vitesse et le message est reconstitué en fin de trajet, chacun des « wagons » s'ordonnant avec les autres. La durée moyenne de transit est presque nulle : 200 millisecondes. Ces avantages techniques ont aussi un intérêt commercial puisque la commutation de paquets divise par dix les coûts de transmission.

Suprématie économique et scientifique, reconnaissance du droit à l'information

Dynamisme et hégémonie des firmes américaines

AVEC quatre cent cinquante banques et bases de données les Etats-Unis détiennent 90 % du stock mondial de données *on line*. Aussi voit-on mal comment des administrations ou des entreprises pourront se passer des services américains si aucune politique d'ensemble n'est mise en œuvre (1). Cette suprématie résulte d'un effort prolongé et largement subventionné par le gouvernement américain, qui a beau jeu, aujourd'hui, de dénoncer le soutien apporté par les gouvernements d'Europe occidentale à leurs industriels de l'information. Mais, à trop insister sur le financement gouvernemental, on manque l'essentiel : l'environnement informatique, la richesse des gisements informationnels, le dynamisme des compagnies qui exploitent ces gisements (2).

L'environnement informatique, c'est, bien sûr, le premier parc mondial d'ordinateurs (un tiers plus nombreux que dans le reste du monde) ; c'est aussi l'informatisation massive des bibliothèques, institutions culturelles, universités, entreprises, au-delà des applications de simple gestion ; c'est, enfin, une véritable culture informatique, une familiarité avec les machines, qui a permis une insertion presque naturelle des systèmes documentaires automatisés. La richesse des gisements informationnels est évidemment une retombée de la suprématie économique et scientifique des Etats-Unis, mais elle découle aussi de la reconnaissance du droit à l'information, du pragmatisme généralisé et d'une boulimie de faits. Ce n'est pas la quantité d'informations confidentielles dont dispose un individu ou une bureaucratie qui fonde son pouvoir, mais sa capacité à traiter et synthétiser une information accessible. Des études ont montré que le citoyen américain consomme en moyenne quatre fois plus d'informations (téléphone, photocopie, télex) qu'un Européen. Enfin, si l'impulsion vient de l'armée, puis du gouvernement, c'est le règne de la concurrence (le fameux « esprit d'entreprise ») qui confère aux systèmes d'information américains ce profil industriel, ce dynamisme qui en font une affaire très profitable.

On peut distinguer quatre « vagues » d'automatisation de l'information, correspondant chacune à une préoccupation dominante.

Aux Etats-Unis, les géants de l'industrie privée ont vite pris le relais de l'armée et du gouvernement pour faire de l'industrie de l'information une activité économique très profitable. Grâce à leur dynamisme, certes, mais aussi à un environnement technologique et culturel particulièrement favorable.

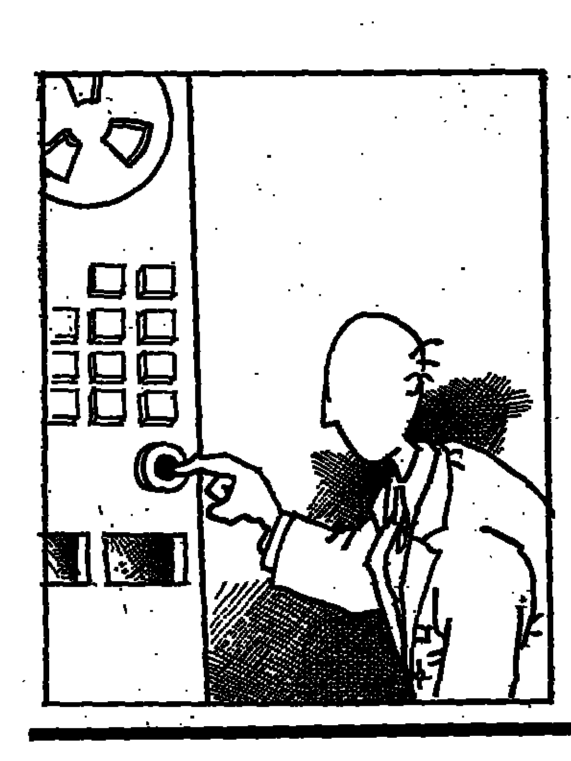
La première vague, on l'a vu, est déterminée par les besoins de l'armée, puis par ceux de la conquête spatiale. La protection du territoire suppose un traitement de l'information « en temps réel ». L'informatisation résout cette obsession militaire de l'accélération du temps de réponse, du stockage préventif de contre-mesures, de contre-stratégies, l'anticipation des événements possibles et la modélisation. La mission de « veille scientifique » que l'armée s'attribue suppose aussi une capacité à mémoriser et traiter l'ensemble de la littérature scientifique et technique. Enfin, les programmes associent des milliers d'entreprises et impliquent un échange d'informations, une coordination des expérimentations. Les bases de données puis les banques de données sont ouvertes aux entreprises sous contrat avec l'armée.

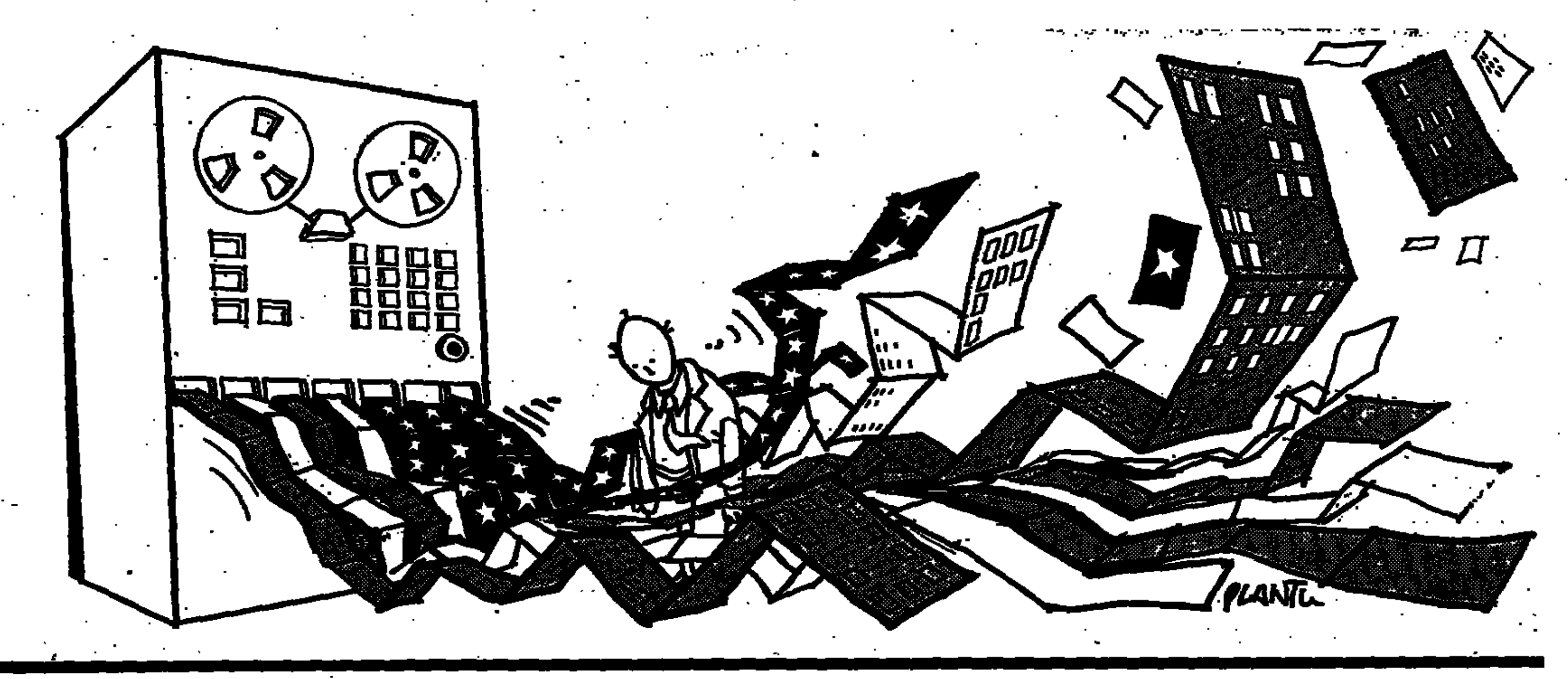
La deuxième vague bénéficie de l'expérience des matériels et logiciels militaires. En 1963, paraît le « rapport Weinberg » dans lequel le président Kennedy explique que *« l'une des principales possibilités d'accroître l'efficacité de notre effort national en matière de science et de technique et de gestion gouvernementale réside dans l'amélioration de notre capacité à communiquer l'information sur les efforts de la recherche actuelle et les résultats du passé »*. Une série d'organismes sont mis en place : Office of Science Information Service, Office of Science and Technology, President's Science Advisory Committee (P.S.A.C.), Committee on Scientific and Technical Information, National Referral Center for Science and Technology, National Data Reference Data System, Science Information Exchange, Clearinghouse for Federal Scientific and Technical Information, National Technical Information Service, National Commission on Libraries and Information Services. La multiplication d'organismes dont les missions se chevauchent est l'indice d'une absence de planification. Dès 1963, tous les rapports rédigés par le P.S.A.C. déplorent la dispersion des initiatives, la prolifération désordonnée de banques et bases de données. Les fondations, le Congrès, la National Library of Medecine, les agences fédérales créent leurs propres systèmes. Bibliothèques, sociétés savantes à but non lucratif (comme l'American Institute of Physics ou l'American Chemical Society) drainent les subventions. Plus on s'éloigne d'un plan d'ensemble, plus on multiplie les sources de financement.

(Lire la suite page 16.)

(1) Serge Cacaly, « L'information scientifique et technique aux Etats-Unis, in *Documentaliste*, volume 14, Paris 1977 (repris dans *Problèmes politiques et sociaux*, n° 321, la Documentation française).

(2) J.-L. Cremieux-Brilhac, *Sur quelques développements récents de l'informatique documentaire aux Etats-Unis*, la Documentation française, Paris, 1977.





« équivalent fonctionnel du latin » dont parle *pudiquement* M. Brzezinski (8). L'Europe de l'Est et l'Union soviétique n'échappent pas à ce mouvement, et la *sixième édition du dictionnaire de la documentation* en Hongrie fait de l'anglais la langue de référence. Les systèmes documentaires nationaux ont *le choix* entre *l'acceptation de l'anglais* comme langue de la documentation, ou la mise en place de systèmes multilingues, qui accroissent *les coûts mais préservent* une autonomie linguistique au niveau de la rédaction et au niveau de la lecture (*multilingue : seuls les mots-clés et les* abstracts sont traduits en plusieurs langues).

● BALANCE DES PAIEMENTS : la consultation de systèmes *américains* d'information, les coûts d'abonnement, d'accès et de consultation, les prix des communications transatlantiques (*dont une part* seulement est *prélevée* par les P.T.T.) se traduisent par une importante sortie de *devises*. TYMNET *assurait un trafic mensuel* de trois mille cinq cents à quatre mille heures de l'Europe vers les Etats-Unis, dont une part importante pour *la consultation de banques et bases de données*. On évalue à 10 millions de francs la facture des trente mille interrogations réalisées à partir *du* territoire français vers *les Etats-Unis*.

● PLUS MAL CONNUS SONT LES RISQUES DE RETENTION : filtrage, sélection, classification. « Un ordinateur peut *être programmé* pour conserver les renseignements bibliographiques destinés à certains clients » (9). Dans le fichier de la NASA, certains *documents signalés ne sont pas directement* accessibles, encore cette « classification » est-elle notoire. On connaît peu de cas de rétention : *c'est ici le domaine du soupçon et de la « rumeur »*, fondés sur un double constat. Techniquement, rien n'est plus facile que de programmer des niveaux de confidentialité. Ensuite, la nature des liens entre *Lockheed (System Development Corporation)* et *l'armée américaine* font réfléchir. Il est vrai que ces dispositifs peuvent être contournés : *ainsi, les ingénieurs chinois ont* longtemps utilisé le *paravent d'une société française* pour consulter les fichiers de la NASA, *accessibles sur le centre serveur de* l'Agence spatiale européenne.

Un procès, aux Etats-Unis, n'a pas eu un grand *retentissement* : il opposait Technotec, de Control Data, *au gouvernement américain* à propos de l'installation dans un pays de l'Est d'un ordinateur sur lequel *aurait été chargée* une copie du système Technotec (10). Technotec a fait valoir que l'information stockée par elle ne lui appartenait pas en propre, qu'elle appartenait encore moins aux Etats-Unis (à l'exclusion des technologies qui provenaient de *laboratoires financés par le gouvernement*). Un accord a abouti à l'installation d'un ordinateur en Belgique, réservé aux pays du Comecon. *On ne sait si cette version de* Technotec est complète ; par contre, tout le monde sait que Licensiintorg, service soviétique *spécialisé dans la diffusion des technologies*, est abonné à Technotec depuis quatre ans, à New-York. Il semble qu'un problème comparable se soit posé avec *la R.D.A., qui aurait* suscité un échange de lettres avec l'UNESCO.

Du reste, l'hypothèse de blocus « partiels », temporaires, sectoriels ne peut être exclue dans un *contexte unanimement qualifié de guerre économique*. En 1974, l'amendement Jackson a placé le transfert des connaissances sous le contrôle du *département d'Etat*. « Le *savoir-faire* ou les connaissances de tout individu, firme, société (...), les machines, équipements, biens durables et logiciels », sont régis par *cet amendement qui n'est nullement tombé en désuétude*, comme on l'a vu notamment à l'occasion de la livraison d'un ordinateur pour l'agence Tass. *Le débat qui a précédé le vote de cet amendement montre* d'ailleurs que *l'U.R.S.S. n'est pas seule visée*. Robert Basil, adjoint aux programmes internationaux du Pentagone, fit *remarquer qu'en plus des intérêts stratégiques au sens étroit*, les transferts technologiques peuvent avoir des effets nocifs quand il s'agit de pays *alliés*. *Si la tendance est plutôt à la libre circulation de l'information*, la concurrence serrée pour le contrôle des nouvelles technologies peut donner lieu à des *raidissements. Dans une période de crise*, rien ne permet d'affirmer que les distributeurs américains d'information, comme System Development Corporation et Lockheed, manifesteraient assez d'indépendance à l'égard de leurs principaux *contractants* ; et encore le feraient-ils qu'il *serait* toujours possible aux producteurs et propriétaires des banques et *bases de données d'introduire des clauses* pour en limiter la diffusion.

● ENCORE PLUS MAL CONNUS, LES RISQUES D'ESPIONNAGE. En *effet*, en interrogeant une banque ou une base de données, on *dévoile* des préoccupations, un niveau de *raisonnement*, les points forts et les lacunes d'une recherche, les axes d'une stratégie. Là aussi, le soupçon repose *d'abord* sur *les possibilités ouvertes par* la technologie. Pour des raisons de fonctionnement et de facturation, pour évaluer la manière *dont* les systèmes sont *interrogés, pour établir des profils de clientèle* et améliorer la qualité du service, les distributeurs font un relevé de toutes les interrogations. *Il est facile, à partir de ce relevé*, d'établir le profil d'un utilisateur et de cerner ce qui l'intéresse.

La découverte de tels procédés serait évidemment *préjudiciable à ces distributeurs*, qui *assurent* à leur clientèle une confidentialité totale à l'égard de l'Etat comme de leurs concurrents. *Mais* on cite souvent le cas d'un *industriel français* qui, après avoir interrogé une base américaine sur un certain procédé, *voit débarquer chez lui, quinze jours plus tard*, un industriel américain qui lui propose ce même procédé. Les spécialistes du renseignement *savent, certes, qu'il est possible de noyer une question utile* dans une masse de questions inutiles pour détourner l'attention de la première en *faussant* complètement *le profil* des interrogations. *Cela coûte* cher. Le Cedocar, qui dépend de la direction des recherches et moyens d'essais (au ministère de la défense), s'efforce de drainer toutes *les* interrogations *des directions techniques, des états-majors* ou des entreprises sous contrat avec l'armée de manière à limiter ce risque, quand il s'agit de consulter un système *américain*. Le problème était suffisamment aigu pour inciter le C.N.I.C. (Centre national de l'industrie chimique) et le B.N.I.S.T. (*Bureau national pour l'information* scientifique et technique) a acquérir des parts dans Chemical Abstracts et charger plusieurs *millions de références sur un* ordinateur français.

Sans même évoquer les possibilités ouvertes par *la fraude électronique*, on peut *imaginer* l'utilisation que les services de renseignement peuvent faire des systèmes documentaires automatisés. Ainsi, c'est une *insolite prolifération* d'articles de botanistes dans la presse scientifique soviétique, étudiant les effets des retombées nucléaires sur *certaines* plantes, qui a permis de vérifier l'hypothèse d'un *accident* nucléaire, mais surtout de la localiser à partir précisément des espèces végétales étudiées.

(8) In *la Révolution technétronique*, Calmann-Lévy, Paris, 1971.

(9) Recommandations du Conseil suisse pour la science sur « L'amélioration de l'information scientifique et technique » dans *Politique de la science*, Berne, août 1973.

(10) Technotec est une banque de données qui rassemble des brevets et des savoir-faire industriels. Elle fonctionne sur le principe des petites annonces : on y trouve des offres et des demandes de brevets.

(Suite de la page 15.)

L'accès à un prix modique aux systèmes d'information constitués sur fonds publics (politique inaugurée par la NASA) correspond à un transfert massif de connaissances du secteur public vers le secteur privé. D'autant plus que, reprenant là aussi l'exemple de la NASA qui confie à Lockheed Missiles and Space la gestion et la commercialisation d'un stock de deux cent cinquante mille références, se généralise le partage des tâches entre producteur de données (souvent financé par l'Etat) et distributeurs privés. Les efforts sont concentrés sur l'information scientifique et technique (I.S.T.) et la mobilisation de l'information disponible dans l'administration. On évalue à 1 milliard de dollars l'effort fédéral annuel pour l'I.S.T. L'armée s'insère discrètement dans ce nouvel ensemble, et c'est la marine qui gère le programme interministériel GIDEP (Government Industry Data Exchange Program).

Privatisation, industrialisation

LE marché est créé. Si l'administration continue de pourvoir ce marché en données, subventions et contrats, en favorisant l'échange, la diffusion et l'amélioration des logiciels, le relais est pris par des sociétés privées (édition, informatique, presse). La maîtrise des procédures d'interrogation interréactive (conversationnel, *on line)*, c'est-à-dire la possibilité de ré-orienter la question en fonction des réponses, l'accélération du dialogue homme-machine, donnent à la demande un coup de fouet. La rivalité entre fournisseurs (Database Services, Retrieval Services) s'accentue par amélioration des performances, politiques tarifaires, stratégies de marketing, mais aussi par l'extension du marché vers le droit, la gestion, l'économie, l'actualité. Les systèmes mis en place au cours de la deuxième vague (les géants System Development Corporation et Lockheed Information Services, qui offrent chacun accès à plus d'une centaine de bases bibliographiques, Information Retrieval Services de l'Agence Spatiale Européenne, la National Library of Medecine, etc.), voient apparaître des concurrents sur leur propre terrain (Bibliographic Retrieval Services, Interactive Data Corporation) et des concurrents indirects (Data Resource Incorporated, Interactive Marketing Systems, Infobank du *New York Times)*. En 1975, il existe 250 bases de données rassemblant 10 millions de références par an. Cent cinquante banques de données totalisent 10^{11} caractères, soit l'équivalent d'une dizaine de milliers de bandes magnétiques.

A côté des grosses bases de données comme Chemical Abstracts, qui, avec un budget de 30 millions de dollars et un personnel de 1 500 employés, rassemble 10 milliards de caractères, Science Citation Index et ses 2 millions de références tirées d'environ *2 600 journaux scientifiques*, mises à jour mensuellement, se développent de petits systèmes, très spécialisés : Aptic traite de tout ce qui concerne la pollution de l'air, Foods Aliba permet de faire le point sur les technologies alimentaires et de conditionnement, Defense Market Measures System rend compte des contrats passés par le département de la défense.

En se privatisant, cette activité s'industrialise. Des sociétés qui n'y étaient présentes que « par un doigt de pied » *(une banque de données*, un réseau privé, un accord passé avec un grand système) investissent massivement. La chute des coûts des terminaux élargit encore la clientèle. La connexion réalisée avec l'Europe et une quarantaine d'autres pays donne au marché une dimension mondiale, en accentuant encore la concurrence. Les tendances s'inversent : on crée de plus en plus de banques de données, le monde des affaires est avide de données brutes, l'information boursière, financière et commerciale devient le moteur de l'industrie de l'information, le secteur où se réalisent les plus gros profits. 66 % du chiffre d'affaires concerne en 1976 l'information sur les entreprises et les marchés industriels, 16 % le renseignement sur les particuliers et les ménages (solvabilité des cartes de crédit, notamment), 8 % l'information économique, 7 % la bourse, 1 % le droit et la jurisprudence, 1 % l'actualité.

Une « nouvelle frontière »

PRECISONS tout de suite que cette estimation recouvre l'industrie de l'information au sens le plus large, puisque 25 % seulement sont transmis *on line*. La réglementation *fédérale* pour la protection des libertés et de la vie privée (Credit Act) limite la généralisation du conversationnel. L'I.S.T ne représente qu'une faible part d'une industrie qui se centre sur le monde des affaires. L'activité des banques de données est souvent une activité d'appel vers d'autres services, et cette logique commerciale tend à privilégier la rentabilité du système sur la qualité de l'information fournie, la compétition devenant alors la seule règle.

Dans une économie qui connaît une saturation de biens, où plus de la moitié des salariés travaillent dans le traitement de l'information (au sens large), rien ne semble pouvoir freiner l'expansion de cette industrie, et les projets de banques de données « domestiques », conçues pour les particuliers, en cours d'expérimentation en Grande-Bretagne et bientôt en France, définissent une « nouvelle frontière », une clientèle à coloniser.

Monopole et dérèglementation

Prolifération et normalisation des systèmes de *transmission* de données

La transmission des données est encore un vaste champ libre où s'affrontent les technologies et les stratégies commerciales en pleine mutation. Ni les administrations nationales responsables ni les juristes n'ont les moyens de contrôler la guerre qui se livre ainsi dans le brouillard. Le développement des satellites ouvre un nouvel épisode dans cette conquête des marchés...

LES réseaux de transmission de données sont nés dans les années 60 comme système nerveux du dispositif militaire américain. Ils sont aujourd'hui le théâtre d'une compétition serrée entre firmes multinationales, alors que les administrations publiques américaines tentent d'imposer des normes pour limiter l'emprise de ces firmes. Les liaisons par satellites seront le prochain enjeu de cet affrontement.

Dès 1951, IBM et Burroughs montent pour l'aviation américaine un réseau de données destiné à relier les bases militaires et *l'état-major en cas d'attaque* surprise par missiles ou bombardiers. Le SAGE (Semi Automatic Ground Environment) nécessite la transmission à grande vitesse de données d'observation complexes. Les études menées par la Rand Corporation aboutissent, en 1958, à la naissance d'une technique : la « commutation de paquets ». Expérimenté au départ à des fins stratégiques, le réseau Arpanet relie, par la suite, des universités travaillant pour le Pentagone et garde de son origine militaire une structure maillée. Les données circulent sur le réseau par « paquets », munis d'indication d'arrivée et de départ, avec la possibilité d'atteindre leur destination même si une partie du réseau est hors d'usage (détruite ou embouteillée).

Une société spécalisée dans l'informatique en temps partagé, Tymshare, avait besoin de lignes spécialisées pour la transmission de données, notamment pour relier côte est et côte ouest. Plus performant que le réseau téléphonique traditionnel, ce réseau servit dans un premier temps pour les besoins propres de cette firme informatique. Progressivement, des clients se mirent à l'utiliser aussi, sans recourir aux services informatiques en temps partagé pour lequel il avait été conçu. Des firmes privées, des administrations, la Library of Medecine font passer leur trafic de données par ce nouveau réseau. Pour Tymshare, la vente de ce service est marginale par rapport à son activité purement informatique (2 millions de dollars sur 50 millions), mais elle croît de 70 % par an, révélant l'existence d'un besoin insatisfait par A.T.T. (Bell System). Bientôt, trois cent quarante nœuds d'accès relient quatre cents terminaux et cent quatre-vingts ordinateurs sur le territoire américain. Dès 1971, Tymshare ouvre des lignes avec Paris et Londres ; en 1978, dix-huit pays sont connectés au réseau rebaptisé Tymnet, concurrencé par Telenet, un autre réseau créé par des transfuges d'Arpanet. D'autres multinationales comme Honeywell, General Electric, Control Data se dotent aussi d'un réseau propre.

L'ouverture de ce nouveau marché ne pouvait laisser indifférentes les entreprises de télécommunication et les administrations nationales des P.T.T. En France comme au Royaume-Uni, les P.T.T. acceptent l'irruption de ces nouveaux réseaux sur leur territoire mais prennent le contrôle des relais. A défaut de pouvoir mettre en place elles-mêmes ce type de réseau, les administrations tolèrent leur implantation, en mettant la main sur un segment du système : les concentrateurs. Leur monopole est préservé, assez artificiellement, en attendant le moment où les P.T.T. seront en mesure de l'étendre à l'ensemble du réseau.

Aux Etats-Unis, la situation est plus complexe : il n'y a pas d'administration nationale. Il y a, d'un côté, l'A.T.T. (American Telegraph and Telephone), qui assure un monopole de fait, et, de l'autre, la Federal Commission for Communications (F.C.C.), qui ne joue qu'un rôle régulateur et réglementaire pour éviter des situations « *préjudiciables au consommateur* ». Les liaisons internationales sont confiées à trois « *international carriers* » agréés : R.C.A., Western Union et I.T.T. Ces « transporteurs internationaux » n'interviennent pas sur le marché intérieur, où règne A.T.T., qui, en revanche, n'opère pas au-delà des frontières.

Ce fragile équilibre oligopolistique est remis en cause par une série d'initiatives prises par des petites firmes. Ainsi, quand un fabricant de matériel téléphonique propose l'installation d'un dispositif qui améliore l'écoute des liaisons téléphoniques dans un lieu bruyant, A.T.T. tente d'interdire cet équipement appelé « *hush a phone* ». A.T.T. est débouté. Cet arrêté fameux de la F.C.C., anecdotique dans son motif mais historique dans ses effets, ouvre une brèche dans le monopole d'A.T.T. Des firmes plus importantes entrent dans la bataille, le pouvoir réglementaire de la F.C.C. vacille, et cet organisme est bientôt ouvertement contesté, accusé de privilégier les situations acquises, d'être le chien de garde de *la* toute-puissante Association nationale des radiodiffuseurs (NAB). Il n'est plus question que de *de-regulation* (dé-réglementation). Les économistes néo-libéraux et les services de relations publiques des firmes trouvent des accents quasi libertaires pour chanter les mérites des lois du marché comme régulatrices du marché des télécommunications.

Les principes fondamentaux établis par le Communication Act de 1934 donnaient à la F.C.C. mission de « *proposer, de la meilleure manière possible, un service national et international de liaison par câbles et par radio, rapide, efficace, à des prix raisonnables* ». Aujourd'hui, cette loi est rediscutée, dans un climat orageux et sous une rafale de procès : chacun se lance sur les nouveaux marchés, et aucune position établie n'est plus garantie. I.T.T. concurrence pour la première fois A.T.T. sur le territoire américain en installant des liaisons téléphoniques à grande capacité, destinées aux liaisons professionnelles entre onze grandes villes ; I.B.M. s'allie avec la Comsat (gérant du réseau Intelsat de satellites) et avec une compagnie d'assurances, Aetna, pour créer Satellite Business System (S.B.S.), qui assurera des liaisons téléphoniques, des transmissions de données vidéo et de fac-similés. Rank Xerox se lance dans la même aventure, avec une priorité pour le service de fac-similé. A.T.T. ne reste pas inactive face aux assauts et promet pour cette année un réseau spécialisé, le Bell Data Network, capable d'offrir des services originaux comme le niveau d'urgence dans le traitement des paquets de données.

Plus aucune barrière réglementaire ne semble pouvoir limiter les affrontements, puisque la F.C.C. avait décidé, en 1971, que le traitement des données devait rester non réglementé, à la différence de leur transmission. Or, le développement des technologies rend problématique, sinon caduque, la distinction entre traitement et transmission de données, et des bataillons d'avocats et d'experts s'opposent sur cet épineux problème sémantique et technique. On ne saurait prévoir qui gagnera. Ainsi, le projet S.B.S. d'I.B.M. est bloqué par une cour d'appel fédérale, après avoir été autorisé par la F.C.C., et attend l'arbitrage de la Cour suprême. Les remous de cette bataille ont entraîné la dissolution de l'Office of Telecommunication Policy (O.T.P.), dont la partie compétente pour les problèmes nationaux passe sous la tutelle du département du commerce. Ces recompositions, comme les atermoiements du pouvoir fédéral, marquent bien la difficulté pour celui-ci d'intervenir dans un domaine où les lois du marché contredisent toute planification, abandonnant ainsi certains secteurs à la concurrence japonaise et même européenne.

La stratégie française

DES 1971, utilisant des procédures d'origine informatique, les chercheurs de l'IRIA (Institut de recherche d'informatique et d'automatique) montent un réseau appelé Cyclades, financé pour moitié par les utilisateurs, de nombreux centres universitaires. Les « paquets » sont traités suivant une technique, celle des datagrammes, particulièrement souple et originale puisque chaque bloc d'informations circule d'un commutateur à l'autre suivant un trajet optimisé en fonction du « partage des ressources » et des avaries possibles. Simple et peu onéreuse, cette procédure donne de bons résultats sur Cyclades, puis sur le réseau privé de la S.N.C.F. et celui de la marine nationale. Elle ne correspondait pas aux conceptions des ingénieurs des P.T.T. Les P.T.T. n'étaient intervenus qu'au niveau de la location de lignes, le service le moins rentable *et le moins gratifiant*.

La direction générale des télécommunications n'entendait pas laisser les informaticiens monter leurs propres réseaux : il lui restait donc à proposer un réseau assez ambitieux, assez performant aussi, pour justifier des crédits gouvernementaux et imposer une normalisation — tout au moins nationale — sous le contrôle des P.T.T.

Comme aux Etats-Unis, les télécommunications se développent sur le terrain de l'informatique au moment où l'informatique imagine ses propres solutions en matière de réseaux. De cette émulation surgit Transpac, reprenant les principes classiques de la téléphonie, puisque le « paquet » suit un trajet immuable, appliquant la procédure du « circuit virtuel ». Les P.T.T. expliquent aujourd'hui que ce choix technique offre moins de risques d'encombrement que la libre circulation des datagrammes, mais on retiendra surtout

Les limites de la coopération internationale

UN NOUVEL ORDRE DE LA DOCUMENTATION

EN 1971, l'UNESCO définissait l'information scientifique et technique comme une « ressource mondiale », c'est-à-dire collective, et proposait la constitution d'un système mondial d'information scientifique UNISIST (1). Un certain nombre d'institutions internationales œuvraient déjà dans le même sens : l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Fédération internationale de documentation (IFID), la Fédération internationale pour le traitement de l'information (IFIP) ou encore CODATA, dans lesquels les pays en voie de développement sont sous-représentés.

Indépendamment des multiples obstacles (politiques nationales, barrières linguistiques, inégal développement des systèmes documentaires, jungle des normes, incohérence des terminologies, etc.), UNISIST n'avait aucune autorité sur les autres organisations internationales qui, comme la F.A.O. ou l'A.I.E.A. (Agence internationale de l'énergie atomique), développaient leurs propres systèmes (INIS et AGRIS). Quant à la coordination des banques et bases de données internes à l'UNESCO, elle était confiée à un autre organisme, l'I.O.B. (Bureau intergouvernemental pour les systèmes d'information). Il ne restait à UNISIST que la définition de normes et de logiciels, l'élaboration de directives pour rendre compatibles entre eux les systèmes nationaux d'information, à défaut de rendre compatibles les systèmes internationaux, ce qui semblait, à première vue, plus facile.

En plus de l'I.O.B. et d'UNISIST fut constitué un autre organisme, l'I.A.T.F.I.E.T.T. (Inter Agency Task Force on Information Exchange and Transfer of Technology) qui reçut la mission de coordonner les bases et banques de données des organisations internationales. Le partage des compétences entre agences, les intérêts propres à chaque agence, les décisions de départ compromettant une comptabilité ultérieure entravent l'action de l'I.A.T.F.I.E.T.T. Les résolutions des assemblées générales ne sont pas toujours claires : elles définissent des objectifs imprécis. Outre que chaque décision prise à l'Assemblée générale de l'UNESCO (ou d'une agence internationale) dépend des représentants de près de cent cinquante Etats, ce ne sont pas les mêmes organismes gouvernementaux qui siègent dans chacune des agences. Ainsi pour la France, suivant les agences, ce sont les ministères de l'industrie, des affaires étrangères, de l'éducation, des universités ou le B.N.I.S.T. (Bureau national pour l'information scientifique et technique) qui sont représentés : l'absence de politique nationale cohérente dans ce domaine se répercute en s'amplifiant dans les instances internationales. Un exemple : l'UNESCO propose la mise en place d'une banque de données sur les politiques gouvernementales en matière de science et technologie. En faisant l'inventaire des théories et des méthodes, des plans, des programmes et des projets nationaux, des pratiques de chacun des gouvernements dans ce domaine, cette banque de données appelée SPINES pourrait aider les nations démunies (et sans doute les autres) à prendre des décisions plus réfléchies. Les représentants français s'opposent à SPINES sans qu'on puisse savoir au juste pourquoi, ni où cette attitude a été discutée.

La position de la France rejoint d'ailleurs celle des Etats-Unis et de six autres pays industrialisés : et malgré la décision de principe, SPINES ne verra pas le jour si ces huit pays n'y participent pas par la collecte de données et par la fourniture de crédits. Cet exemple est révélateur des limites de la coopération internationale, qui se réalise là où les pays data rich trouvent un intérêt. Ces systèmes sont chers, et, s'il est aisé d'en évaluer le coût, on apprécie difficilement les bénéfices. De plus l'UNESCO impose le principe de systèmes ouverts à tous les Etats membres sans discrimination, alors que ce sont évidemment « toujours les mêmes » qui engrangent les données et financent.

L'exemple du nucléaire

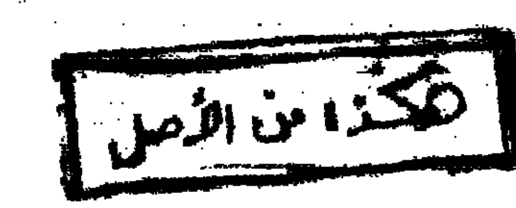
LE système INIS illustre bien cette logique : chacun des partenaires de l'Agence internationale pour l'énergie atomique indexe et traite toute la littérature relative au nucléaire publiée dans le pays. Des directives, un thésaurus, des procédures multilingues ont été définis en commun. Ce stock est envoyé à une « unité centrale » qui réunit les input sur bandes magnétiques et édite un bulletin. INIS couvre ainsi 95 % de la littérature publiée, cinq cent mille références. On y accède à travers l'unité nationale (ainsi, pour la France, le commissariat à l'énergie atomique) et, une fois obtenue la référence du document, on s'adresse à l'unité nationale concernée pour obtenir le document primaire. Chaque pays participe en faisant fonctionner l'unité nationale et paye une part pour le fonctionnement de l'unité centrale. Chacun a intérêt à respecter les règles communes, car on réalise très vite qu'un pays n'envoie que des documents mineurs, ou omet les documents non conventionnels, c'est-à-dire non publiés, souvent les plus pertinents (la « grey litterature », rapports, thèses, comptes rendus de séminaires, etc.). INIS profite essentiellement aux pays dotés d'une industrie nucléaire.

Quant au système AGRIS, mis en œuvre par la F.A.O., il repose sur les mêmes principes. Toutefois un rapport de l'UNESCO constate que certains pays s'engagent pleinement pour assurer un input complet des publications agricoles nationales, que d'autres fournissent seulement des entrées symboliques, et que d'autres encore ne fournissent pratiquement aucun input... « L'échec le plus significatif d'AGRIS a été jusqu'à présent son incapacité à s'assurer un input complet des Etats-Unis. »

Aide et contrôle de l'information

LA politique américaine d'assistance aux pays en voie de développement, qui passe en grande partie par l'Agence pour le développement international (A.I.D.), est inséparable des stratégies des constructeurs informatiques. Cette politique a conduit à un suréquipement en matériels, qu'aggrave encore le sous-équipement en cadres compétents. Aujourd'hui, les services américains et les industriels proposent l'installation de systèmes d'information, la formation de spécialistes, le prêt des bandes, ou tout simplement la distribution gratuite de logiciels et de fichiers magnétiques (déduits des impôts de ces firmes). Il est même question de distribuer terminaux et circuits pour relier ces pays aux banques de données américaines via les satellites américains. Ce serait le moyen rêvé de contrôler le développement des pays assistés en contrôlant l'information disponible dans ces pays, en orientant les décisions, tout en offrant aux industriels américains de l'information l'occasion de faire des affaires.

(1) UNISIST (voir note 1 page 13).



que Transpac nécessite des investissements importants, des nœuds de connexion chers et lourds (douze seulement sur tout le territoire), de l'ordre de 160 millions de francs.

Transpac sera un réseau public permettant à n'importe quel abonné d'appeler n'importe quel autre. Seule restriction, mais de taille : un terminal peut dialoguer avec un ordinateur, mais pas avec un autre terminal. Il ne faut pas concurrencer le télex. La tarification au nombre de signes, indépendante de la distance, favorisera le trafic des données en province. Les P.T.T. prévoient d'amortir en huit ans ces investissements lourds en matériels alors que leurs homologues privés américains ont changé trois fois d'équipement en huit ans.

La stratégie commerciale de Transpac s'insère dans une stratégie politique des P.T.T. qui consiste à couvrir tous les nouveaux services, à utiliser tout leur poids institutionnel pour pénétrer des marchés ouverts par les développements technologiques, pour élargir leur fonction traditionnelle de « transporteur » vers la vente de services, depuis la vidéoconférence jusqu'au courrier électronique. Pour préserver le monopole de la circulation du courrier, les P.T.T. organisent leur propre dessaisissement à travers des filiales, des filiales de filiales. Dans cet effort, les P.T.T. français et leurs homologues européens se heurteront aux grands de l'industrie informatique. IBM tout particulièrement, ou s'entendront avec eux. C'est alors que le problème de la normalisation des matériels prend son importance.

La bataille des normes

LES échanges entre ordinateurs et terminaux, les interconnexions entre réseaux nationaux et internationaux ne peuvent s'effectuer avec des matériels différents que si des normes communes les rendent compatibles. La confusion est grande puisque chaque constructeur a tendance à imposer son matériel et chaque société de services son réseau comme norme de référence. Aux Etats-Unis prolifèrent les « unregulated services », les procédures, les formats, si bien qu'en 1972 se fait jour la nécessité d'une concertation. Le C.C.I.T.T. (Comité consultatif international télégraphique et téléphonique) est l'organisme habilité à fixer les normes de ce secteur au sein de l'Union internationale des télécommunications à Genève. Ce travail est complété par les études de l'International Standard Organization (ISO). Ces organismes discrets, peu connus, sont le théâtre d'affrontements feutrés mais implacables où P.T.T. et multinationales de l'informatique et des télécommunications créent des rapports de forces (et des faits accomplis) destinés à influencer les décisions. Une équipe de fonctionnaires internationaux est appelée à arbitrer des conflits d'intérêts, financiers et politiques qui déterminent le profil de nos sociétés.

Ainsi, en 1975, les « P.T.T. » européens, la Bell Canada et TELENET se concertent pour imposer une norme commune et réussissent à la faire ratifier par le C.C.I.T.T. en moins d'un an. Ce fut l'avis X 25, désormais célèbre, qui prit à contre-pied I.B.M. et les réseaux scandinaves engagés dans la commutation de circuit, et imposa, à l'échelle mondiale, une norme dont la complexité est peut-être inutile mais oblige les constructeurs à mettre en place de coûteux interfaces. I.B.M. dut se soumettre.

Le développement des satellites marquera le prochain épisode d'une guerre livrée dans le brouillard, pour des marchés potentiels énormes et mal définis, avec des effets juridiques et politiques difficiles à cerner, des développements technologiques imprévisibles.

Rappelons brièvement le principe : le satellite en orbite géostationnaire joue le rôle d'un relais actif placé à 36 500 kilomètres de la Terre, ce qui lui permet de couvrir une distance correspondant à peu près au tiers de la surface du globe. Les liaisons par satellite ont des caractéristiques intéressantes quand il s'agit de transmettre des données informatiques. La tendance générale des administrations des P.T.T. était d'offrir des services de plus en plus sophistiqués, dépassant le cadre du simple service de transmission ; les liaisons par satellite deviennent, dans cette nouvelle perspective, un complément essentiel aux réseaux terrestres (genre Transpac) et offrent une possibilité d'interconnexion entre réseaux nationaux. Ce sera la première fonction du satellite Telecom I, qui sera lancé par le ministère des P.T.T. en 1981. D'ici là, un certain nombre de problèmes devront être résolus. Le temps de propagation entre deux stations terrestres reliées par satellite est d'environ 250 millisecondes, ce qui paraît minimé mais pose des problèmes de coordination des systèmes informatiques. Il faut également répondre aux exigences de la transmission de données, qui ne supporte guère le taux d'erreurs accepté pour les liaisons téléphoniques. Il est souhaitable qu'il n'y ait pas plus d'un bit d'erreur pour cent millions de bits transmis.

L'utilisation des satellites va révolutionner les réseaux de données et l'industrie informatique puisque chaque centre de calcul, chaque banque de données pourra disposer d'une antenne de réception et des équipements associés. Les contraintes d'implantation seront réduites au minimum, favorisant la décentralisation. Une autre qualité du satellite est lourde de conséquences : c'est son aptitude à accepter des débits extrêmement importants de données, 64 000 bits par seconde, alors qu'il est impossible de dépasser 1 200 bits sur le réseau téléphonique.

La transmission ultra-rapide d'une banque de données d'un ordinateur à un autre peut alors se faire très rapidement, mais le service le plus nouveau rendu par le satellite est l'adaptation simple et rapide du débit à la demande de l'utilisateur suivant une programmation préétablie ou à la demande. Les canaux de transmission peuvent alors être utilisés de manière beaucoup plus rationnelle et la mise en œuvre de liaisons temporaires pour de courtes durées devient aisée. Un ordinateur central peut passer par le satellite pour envoyer ses données à un ensemble de fichiers ou de banques de données décentralisées. A chaque fois qu'un besoin apparaît, une technologie est proposée, à moins que ce ne soit l'inverse. En l'occurrence, il s'agit là de l'accès multiple par répartition dans le temps qui permet de synchroniser les messages de chaque station de satellite, structurer une trame d'accès répartie pour mieux utiliser les canaux de liaison. Le problème est de réduire les coûts d'équipement dans chaque station terrestre pour centraliser ces fonctions complexes dans une station directrice.

650 fois plus cité

LE projet de satellite domestique américain S.B.S. illustre bien les étonnantes possibilités qui vont s'ouvrir bientôt dans le domaine de la circulation des données. Deux satellites géostationnaires serviront de base de relais à plusieurs centaines de stations terrestres dont le prix est estimé, pour le moment, à 200 000 dollars l'unité et qui permettront aux compagnies qui les utiliseront de transmettre leurs données six cent cinquante fois plus vite qu'aujourd'hui. L'apport technologique et financier d'I.B.M. dans S.B.B. permet d'envisager une transformation importante de l'organisation du commerce américain qui verra les délais de transmission d'information tendre vers zéro, et ce sont les plus grosses compagnies (dont la décentralisation est souvent importante) qui sont les premières intéressées : Aetna Insurance, Rockell International, Boeing, Texaco ; cette dernière envisage de se réorganiser de fond en comble pour bénéficier du fait que ses recherches pétrolières par sismographie en haute mer seront instantanément exploitables. Chaque station terrestre disposera d'un contrôleur informatisé capable de digitaliser toutes les informations envoyées (téléphone, fac-similé, données informatiques, télex) avant de les étiqueter et de les envoyer sous la forme d'un flux continu de données qui peut s'écouler à la vitesse de 41 millions de bits par seconde. Il suffit donc d'une seconde pour envoyer le texte intégral de Guerre et paix.

La synchronisation répartie du réseau est également remarquable puisque chaque station bénéficie de quelques millisecondes, déterminées trois fois par seconde par le contrôleur qui prévient un ordinateur central du réseau chargé de répartir les temps d'utilisation du satellite. La sophistication de ces procédures permet une très grande souplesse d'utilisation puisqu'il n'est plus nécessaire de louer des circuits différents pour des utilisations différentes. Cette conception d' « architecture de système de réseau » permet à IBM et à S.B.S. de vendre des services intégrés prenant en compte l'ensemble des problèmes de leurs clients et d' « augmenter la fonctionnalité du système » ce qui, en bon français, veut dire proposer de nouvelles perspectives aux clients. Quand S.B.S. viendra installer un service de liaison téléphonique, il proposera de la transmission de données. S.B.S. offre également à I.B.M. l'opportunité de renforcer son monopole informatique en le mariant à l'industrie des télécommunications dont il organisera la comptabilité, et cela malgré toutes les lois antitrust.

Nécessaire et difficile coopération entre gouvernements et sociétés privées

L'EUROPE occidentale accuse un net retard. Aussi, l'industrie américaine de l'information l'appréhende-t-elle d'abord comme un vaste marché où ses produits ne rencontrent encore qu'une faible concurrence, et où la collaboration avec des partenaires en situation de dépendance permet d'abaisser les coûts de production par un inégal partage des tâches. C'est aussi un vaste gisement informationnel que les services américains pourraient exploiter si les Européens le laissaient en friche. Faute d'une distribution adaptée, de remarquables réalisations pourraient être commercialisées par des services localisés sur le territoire américain. La résistance à la pénétration américaine implique une coopération entre gouvernements et passe par des alliances entre sociétés privées, mais les impératifs de souveraineté comme la logique de rentabilité entravent cet effort.

Le retard sur les Etats-Unis est inégal suivant les pays. Ainsi, le Royaume-Uni s'est engagé très tôt dans la collaboration avec les systèmes américains : la communauté de langue n'explique pas, à elle seule, cette étroite association. Derwent (base de données pour les brevets) et les fichiers du Commonwealth Agricultural Bureau sont accessibles sur des serveurs américains. La British Library collabore depuis longtemps avec la Library of Congress et la National Library of Medecine. Inspect (base de données en électricité et électronique) réalise 40 % de son chiffre d'affaires outre-Atlantique. Pendant ce temps, la France développait des systèmes orientés essentiellement sur le marché national, sans politique d'ensemble : quelques réalisations comme Pascal du C.N.R.S. la plaçaient au second rang derrière les Etats-Unis, en volume de références, mais très loin en chiffre d'affaires. En R.F.A., après une politique de sous-traitance des systèmes américains, le gouvernement fédéral a mis sur pied un programme de subventions qui atteint 440 millions de marks sur quatre ans. Il devrait aboutir à seize systèmes nationaux d'information spécialisés. La caractéristique majeure de l'industrie de l'information en Europe (et tout particulièrement de son secteur de pointe, on line) est son haut niveau de dépendance administrative et financière à l'égard des gouvernements nationaux. Excerpta Medica (médecine), qui dépend de l'éditeur multinational Elsevier, et Derwent (brevets), qui dépend de Thompson International, sont de notables exceptions.

L'Europe à la croisée des réseaux

La prospérité des fournisseurs américains dépend de l'existence d'un marché européen ouvert à leur pénétration. Premier pas dans la voie d'une réplique concertée, la mise en place d'Euronet, l'an prochain, est le fruit d'une volonté de coopération de la part des administrations des P.T.T. L'établissement de banques de données européennes et la normalisation des techniques sont deux autres conditions nécessaires à la création d'un vrai marché commun de l'information.

La suprématie américaine, sensible depuis 1971, quand les bases de données américaines furent accessibles en Europe via Tymnet, impose une logique commerciale à des organisations prioritairement tournées vers le service public. La concurrence américaine ne porte pas seulement sur le volume des données, la couverture bibliographique assurée par les géants Lockheed ou System Development Corporation (S.D.C.), mais aussi sur la qualité des services offerts, les méthodes de gestion, le recours intensif aux spécialistes de la promotion et du marketing. Les Etats européens sont confrontés à des choix décisifs : rivaliser avec les systèmes américains, c'est-à-dire se soumettre aux mêmes impératifs de profit, ou préserver des filières informationnelles dans des secteurs-clés. Sauvegarder la notion de service public et renoncer à rentabiliser de lourds investissements ou se lancer dans une bataille commerciale. Bien sûr, les efforts tendent à concilier impératifs de souveraineté et impératifs de profit, mais, dans les faits, on constate qu'une des deux logiques, commerciale ou politique, finit par imposer sa loi.

20 % du marché américain

LA suprématie américaine peut se mesurer en nombre d'interrogations effectuées en Europe sur des systèmes basés aux Etats-Unis (on ne peut dissocier dans les chiffres qui suivent les interrogations qui émanent de compagnies américaines installées en Europe ou celles des clients européens).

En 1977, 300 000 interrogations ont été faites en Europe contre 1 500 000 aux Etats-Unis. (L'Europe considérée comme une entité représente 20 % du marché américain.) En 1978, on a enregistré 700 000 interrogations (prévisions : 1 500 000 en 1982 et 2 350 000 en 1985).

Tout le problème réside dans l'évolution du rapport entre le nombre total d'interrogations effectuées sur des systèmes américains et le nombre total d'interrogations. En 1978, il était de 400 000 sur 700 000. Et encore faut-il préciser que les 300 000 effectuées sur des systèmes nationaux ou européens (comme celui de l'Agence spatiale européenne) portaient pour beaucoup sur des bases de données d'origine américaine distribuées par des systèmes nationaux ou européens. Ainsi le fichier de la NASA était accessible sur le serveur de l'Agence spatiale européenne, ou Medlars (National Library of Medecine), via l'INSERM.

(Lire la suite page 18.)

Le poids de l'hégémonie américaine

LIBRE CIRCULATION DES DONNÉES ET BARRIÈRES NATIONALES

LES frontières, les océans, l'espace hertzien, sont traversés par des flux de données. Cette circulation, en croissance rapide, pose des problèmes économiques, juridiques et politiques et révèlent les divergences d'intérêts entre trois groupes d'acteurs : les sociétés multinationales américaines, les gouvernements des pays industrialisés, les gouvernements des pays en voie de développement. Les premières s'élèvent avec indignation contre toute restriction : elles interprètent une éventuelle réglementation comme un protectionnisme déguisé, comme une infraction aux principes du « free flow of information ». Elles considèrent ces restrictions comme illusoires. Les gouvernements des pays industrialisés, Canada et Suède en tête, souhaitent limiter la prédominance américaine. Quant aux pays en voie de développement, ils refusent la situation actuelle et prônent, à l'UNESCO comme à la conférence de Genève sur l'attribution des fréquences radio-électriques, un nouvel ordre mondial de l'information.

Les informations précises manquent sur le volume des transferts internationaux de données, en raison de la disparité des réseaux et des organismes impliqués ; de mille à dix mille millions de caractères, telle est la moyenne de messages transmis par les compagnies multinationales chaque année. Huit catégories d'informations peuvent être distinguées : données commerciales, données financières, réservations de voyage, données scientifiques et techniques, surveillance de l'environnement, transfert de fonds, données sur les individus, données administratives ou gouvernementales.

Parlant devant la sous-commission du Sénat américain pour les affaires étrangères, M. Robert White, dirigeant de la Citibank, explique : « Il m'est difficile de vous décrire l'ampleur des transactions bancaires internationales en une journée. Il suffit peut-être de dire que nous vivons dans un monde de plus en plus interdépendant, comme le démontre le développement du commerce international. Les exportations globales étaient de 980 milliards de dollars en 1977, soit une augmentation de 12,6 % par rapport à l'année précédente. Une grande partie de cette somme a transité grâce à des arrangements interbancaires faits sur les réseaux de communication internationaux. » **Le développement de cette libre circulation (« free flow ») de l'information constitue donc une nécessité vitale pour les sociétés américaines qui s'appuient sur la déclaration des droits de l'homme pour justifier ce qui est également liberté de commerce.**

La circulation des cargos norvégiens, les réservations sur les lignes intérieures de quatre compagnies de l'Europe de l'Est, le raffinage du pétrole du Golfe, le paiement d'ouvriers de l'industrie textile canadienne : autant d'opérations qui s'effectuent par-delà les frontières sur des ordinateurs américains.

Une nouvelle élite

CETTE maîtrise mondiale de l'information permet aux Etats-Unis d'accentuer leur hégémonie alors même qu'ils opèrent un retrait géographique et un dégagement politique ; l'amélioration des performances des missiles intercontinentaux, la multiplication des sous-marins nucléaires et des satellites d'observation remplaçant, dans le domaine militaire, les territoires autrefois défendus par la politique de l'équilibre et la négociation « stratégico-diplomatique » chère à M. Kissinger. Sans doute deux politiques complémentaires. Panama, Taïwan et Saint-Domingue sont délaissés, et M. Brzezinski, conseiller du président Carter pour la sécurité nationale, délimite un nouvel espace, celui de la communication, domaine stratégique : « La création d'un réseau mondial d'informations facilitant les influences intellectuelles réciproques et permettant la mise en commun des connaissances renforcera encore la tendance qui se manifeste aujourd'hui et qui conduit à la formation d'élites professionnelles internationales et à la naissance d'un langage scientifique commun » (1). **Cette nouvelle élite cosmique aura tous les traits du Blanc anglo-saxon, dont l'espéranto est l'« american english ». C'est peut-être le début du nouvel Eldorado rêvé par le conseiller du président Carter, ce « village global » constitué à partir du désenclavement, de l'interdépendance des nations ayant atteint le niveau d'une** « nouvelle conscience planétaire » **permettant la mise en place d'une** « planification fonctionnelle mondiale » ; « de plus, étant donnés les progrès constants des ordinateurs et des moyens de communication, il y a de bonnes raisons d'espérer que la technologie moderne facilitera ce genre de planification » (2).

La politique gouvernementale américaine dans ce domaine est nettement plus floue que celle des sociétés privées multinationales, dont les plus actives sont l'Association of Data Processing Service Organization, I.B.M. et General Electric. L'un de leurs porte-parole est M. John Eger, ancien président de l'Office fédéral des télécommunications et ancien conseiller des présidents Nixon et Ford. M. Eger multiplie les propos alarmistes dans les congrès et les revues spécialisées, annonçant que les Etats-Unis sont engagés dans une guerre économique avec le reste du monde et que, parmi les principales armes de l'ennemi, figurent la limitation du trafic de données et les obstacles à l'établissement de réseaux privés internationaux. Lors d'une conférence américano-canadienne, tenue sur ce sujet à Montréal en septembre 1978, l'homme d'affaires George Fierheller mettait ainsi en cause les gouvernements : « Ce ne sont pas les constructeurs qui veulent une réglementation. Ce n'est pas l'industrie des services ni celle des réseaux. Nous arrivons à la conclusion que le seul organisme du Canada qui demande une réglementation des données transnationales est le gouvernement... Ce qui ne peut pas être contrôlé ne peut pas être taxé. Et si vous ne pouvez pas réguler, la bureaucratie devient inutile. » **La pointe fit rire les Canadiens bien que, de tous les pays soumis au « free flow » américain, le Canada ait été l'un des premiers à s'émouvoir du problème alors que les statistiques montraient que le pays, en 1978, avait importé 350 millions de dollars en service de traitement de l'information et perdu l'opportunité de plusieurs milliers d'emplois qualifiés ; pourtant, à la conférence de Montréal, les participants s'accordèrent pour reconnaître caduques et dangereuses toutes les mesures de protectionnisme économique, et il fut souhaité que le Canada concentre ses efforts sur la conception de programmes...**

Réserves européennes

L'EUROPE a d'abord été sensibilisée aux dangers que présentent l'accumulation des données et leur croisement quand ils concernent des personnes privées.

(Lire la suite page 18.)

(1) Zbigniew Brzezinski, la Révolution technétronique, op. cit.
(2) Idem.

(Suite de la page 17.)

Si l'Europe représente 20 % du marché américain, on peut en déduire que la rentabilité des grands serveurs américains serait compromise par l'utilisation de systèmes nationaux par les Européens puisque le profit de groupes comme S.D.C. ou Lockheed se réalise à la marge, précisément sur les 20 % extérieurs au marché américain. En revanche, si les systèmes d'information nationaux distribuent des banques et bases de données américaines, elles accentueraient encore leur rentabilité, tout en les émancipant de la tutelle des serveurs américains. En d'autres termes, que l'effort porte sur la distribution, et non sur la production de banques et bases de données, cela n'aboutit qu'à modifier les rapports de forces entre serveurs et producteurs américains, au profit des seconds, sans remédier à la situation de dépendance informationnelle. Jouer sur cette divergence d'intérêts entre serveurs et producteurs américains ne saurait fonder une politique.

Si les pouvoirs publics français ont fait un effort soutenu pour la production de banques et bases de données (Pascal, Thermodata, Pluridata, Ergodata...), en Allemagne occidentale, les initiatives se sont portées vers la distribution et, en Grande-Bretagne, vers la coopération avec les partenaires américains et la recherche d'une audience internationale. On ne peut ainsi, dans aucun de ces pays, discerner un plan d'ensemble. La mise en place, au niveau de la C.E.E., du réseau Euronet oblige chacun des gouvernements à définir des stratégies.

Pendant longtemps la coopération entre Européens n'a été effective qu'à travers des systèmes internationaux (INIS et AGRIS) ou américains (Chemical Abstracts, Medlars) qui sous-traitent à leurs homologues européens une partie du travail.

En l'absence de politiques nationales, il ne pouvait y avoir de politique européenne. Il existait bien une ébauche de réseau européen, E.I.N. (European Information Network), qui reliait des centres de recherche, mais sa vocation était expérimentale et les P.T.T. s'en désintéressent. Il existait surtout l'Agence spatiale européenne, qui dispose sur son ordinateur de bases de données américaines S.D.S. (Space Documentation System). Conçu au départ pour les besoins internes de l'Agence, et nettement orienté vers les technologies aérospatiales, ce système entreprend de se transformer en centre-serveur à l'image de S.D.C. et de Lockheed. S.D.S. a son propre réseau, il est connecté à Cyclades et rassemble une infrastructure et une expérience qui auraient pu cristalliser l'ébauche d'un système européen alternatif. La localisation à Frascati près de Rome, c'est-à-dire à la périphérie de l'Europe, la mauvaise qualité des communications téléphoniques en Italie, la moindre qualité du service et des logiciels par rapport aux concurrents américains, n'étaient pas des obstacles insurmontables. Manquait la volonté politique des Etats membres de l'Agence spatiale européenne, et pesait l'héritage américain de S.D.S. (bases de données américaines, logiciel américain, matériel américain) ; rebaptisé I.R.S. (Information Retrieval Service), S.D.S. continuera à osciller entre sa vocation interne et son projet de concurrencer les serveurs américains.

Un marché commun de l'information

EN 1971, la *direction générale* de l'information scientifique et technique (D.G. XIII) lance l'idée d'un marché commun de l'information et élabore un plan d'action sur trois ans (*1975-1977*). Ce plan d'action définit trois objectifs : la constitution d'un réseau fiable, l'encouragement à l'établissement de banques de données, un effort de méthodologie et de normalisation dans les techniques.

L'absence de réseau européen était un des obstacles majeurs au développement des systèmes d'information. En effet, l'inadaptation du réseau commuté à ce type de trafic, la jungle tarifaire et les prix pratiqués par les P.T.T. européens limitaient les échanges entre systèmes européens et favorisaient la consultation des bases et banques de données américains, via Tymnet. Pour un utilisateur parisien, il était plus facile d'accéder à Palo-Alto qu'à Francfort ou Frascati, et souvent moins cher. De plus, l'imbrication de clauses d'exclusivité et de monopoles territoriaux interdisaient même l'accès à un système situé à Londres ou à Cologne.

Pour le réseau européen, plusieurs solutions s'offrent aux fonctionnaires de Luxembourg. Réseau de bibliothèques, réseau téléphonique amélioré, réseau électronique de pointe. On écarte l'hypothèse de renforcer et étendre E.I.N., on n'arrive pas à se mettre d'accord pour exploiter S.D.S. et son réseau Esanet. Finalement, la C.E.E. décide de constituer de toutes pièces un nouveau réseau, avec la coopération des P.T.T. européens, le réseau Euronet.

Cette solution de « table rase » se heurtait à l'absence de pratiques et d'organisation communautaires des P.T.T. des pays membres. Ainsi, face au problème posé par Tymnet, chacun des P.T.T. avait adopté sa propre politique, défini ses tarifs. Au moins l'épisode Tymnet avait-il démontré qu'à défaut d'offrir un service, les P.T.T. ne pouvaient s'opposer à ce qu'une société privée l'assure, réalisant des profits sur leur propre terrain et ouvrant une brèche dans leur monopole.

La menace d'une prolifération de réseaux privés, l'obligation faite aux P.T.T. de leur louer des lignes à défaut d'imaginer une parade, ont sans doute pesé autant dans la décision des P.T.T. européens de construire le réseau commun Euronet que les importants crédits communautaires ou la promesse de profits importants. Le consortium mis en place devait se mettre d'accord sur la technologie du réseau pour éviter que ne se renouvelle en matière de télétransmission des données, ce qui s'était produit en matière de télévision-couleur : la division des pays entre système SECAM et système PAL. La R.F.A. avait hérité de la deuxième guerre une technique de commutation de circuits, développée pour la liaison avec le front de l'Est et perfectionnée par la Bundespost. L'E.I.N. avait développé son système de commutation de « paquets ». L'Italie proposait une technique mixte. Ces trois technologies étaient incompatibles, les intérêts industriels antagoniques, mais l'accord était d'autant plus urgent que, de leur côté, les grandes firmes américaines risquaient d'imposer leurs normes. « *Mieux vaut une absence de normes que des règles purement nationales. Celles-ci isoleraient les agents économiques, les priveraient de liaisons et de services étrangers* », note très justement le rapport Nora-Minc. Les P.T.T. se mirent d'accord sur X-25 et l'imposèrent avec Telenet et Datapac (Canada) au sein de la C.C.I.T.T.

Restait le problème des tarifs : une liaison Paris-Amsterdam coûte plus cher qu'Amsterdam-Paris. La location d'une ligne de 500 kilomètres peut coûter trois fois et jusqu'à onze fois plus cher suivant qu'elle ne franchit aucune frontière ou qu'elle en traverse une ou plusieurs. Les tarifs sont bas en Hollande, élevés en R.F.A., globalement plus chers qu'aux Etats-Unis. La C.E.E. fixa pour Euronet le principe d'une tarification unique, indépendante de la distance pour ne pas pénaliser l'utilisateur irlandais ou sicilien. Pour la première fois, les P.T.T. acceptèrent de dissocier le tarif de la distance. Il est vrai que toute l'évolution technologique pousse dans ce sens, les satellites tout particulièrement.

Le réseau Euronet sera opérationnel l'an prochain, et la Suisse, la Suède, ainsi que l'Espagne, s'y raccorderont. La célérité dans la prise de décision et dans la mise en œuvre d'Euronet permet de mesurer l'inquiétude des P.T.T. européens.

On ne retrouve pas le même enthousiasme communautaire dans la constitution de banques de données proprement européennes, ni dans la mise en place d'un système commun de distribution. A ce niveau, politiques nationales et intérêts commerciaux reprennent le dessus. Si, en France, il a été impossible de coordonner les efforts d'E.D.F., de la C.G.E., de Thomson et du C.N.R.S. pour créer un système commun, on imagine combien ce type d'accords à l'échelle européenne est difficile. Il était hors des attributions de la C.E.E. d'organiser un partage des tâches et d'affecter, par exemple la chimie aux Français, l'électronique aux Anglais et la médecine aux Allemands. A défaut d'une telle concertation, les Etats agissent en ordre dispersé, chacun d'eux ne pouvant assurer de toute manière qu'une partie du travail. Si la négociation avec les P.T.T. avait été difficile, au moins ne rassemblait-elle que neuf interlocuteurs, libres de manœuvrer et jouissant d'une position de monopole, liés par des intérêts communs (la menace des réseaux, privés). Pour négocier des systèmes documentaires communautaires, ce sont plusieurs centaines d'interlocuteurs qu'il faudrait rassembler, des secteurs privé et public, tous en situation de concurrence, tous intéressés à conquérir pour leur propre base de données ou pour leur propre centre-serveur une part du marché. Euronet aura eu comme effet de susciter dans chaque pays l'émergence de plusieurs centres-serveurs, galvanisés à l'idée de pouvoir vendre des données sur l'ensemble du marché européen, alors qu'ils étaient confinés dans un marché national étroit.

Mais cette prolifération de centres-serveurs va à contre-courant d'un marché commun de l'information. Pour être compétitifs, la plupart de ces centres-serveurs chargent sur leurs ordinateurs des bases de données américaines très demandées (Chemical Abstract, Compendex, N.T.I.S...). A la limite, ce sont les mêmes bases de données qui sont accessibles dans chacun des pays. D'une part, on peut se demander quel intérêt un utilisateur français trouvera à consulter Chemical Abstract sur un serveur allemand alors qu'il sera accessible sur Télésystèmes (le serveur français). D'autre part, cette duplication des bases américaines ne va pas dans le sens d'une autonomie informationnelle. C'est souvent une information d'origine américaine qui circulera, à cela près que, au lieu d'être distribuée par S.D.C. ou Lockheed, elle le sera par Télésystèmes ou Dimdi ou Infoline ou Datacentralen, subventionnés par les gouvernements.

Le troisième volet du plan d'action prévoyait une normalisation des technologies. C'était l'objectif le plus facile à atteindre car il ne dépendait que du financement communautaire et de la résolution de problèmes techniques, certes compliqués.

On a pompeusement appelé Diane la somme des centres-serveurs connectés à Euronet, alors qu'il ne s'agit que d'une addition d'intérêts contradictoires, chacun des trente ou quarante postulants, conscients de l'étroitesse du marché, espérant secrètement la mort ou l'abandon de ses concurrents. Il n'a même pas été possible d'harmoniser les tarifs, le système de facturation ou d'échange des devises. Ainsi, un utilisateur d'Euronet devra souscrire un abonnement séparé à chacun des centres-serveurs, payer en différentes monnaies, apprendre plusieurs langages d'interrogation. Faute d'une politique commune des « contenus » (bases et banques de données), le « contenant » communautaire (le réseau) donne lieu à une sauvage concurrence, les intérêts commerciaux tenant lieu d'intérêt national. Comme les centres-serveurs dépendent le plus souvent des gouvernements, ces derniers favoriseront l'utilisation des serveurs nationaux par les utilisateurs nationaux (universités, laboratoires publics, administrations).

Si la duplication des bases de données les plus demandées se poursuit, on peut se demander si le trafic national ne videra pas Euronet de sa substance, le trafic de pays à pays. Auquel cas, pour amortir Euronet, il ne resterait que le trafic tiers, c'est-à-dire le trafic de données inter-entreprises, inter-filiales. Euronet est surdimensionné par rapport aux besoins actuels des échanges d'informations documentaires. Le trafic tiers, perçu seulement au départ comme résiduel, deviendrait la vocation majeure d'Euronet ; déjà Reuter, Hoechst, les banques, les dix-huit Parlements pour leur liaison avec le Parlement européen sont candidats, les tarifs Euronet étant plus intéressants que le télex ou la location d'une ligne permanente de point à point. Euronet, à défaut d'avoir structuré un marché commun de l'information, se transformerait en réseau public, polyvalent.

La grande inconnue, c'est la date à laquelle Euronet sera raccordé aux réseaux américains. S'il n'a pas gêné l'expansion commerciale des bases et banques de données américaines, puisqu'elles seront distribuées par des serveurs européens, Euronet scandalise les serveurs américains qui crient à la discrimination. En effet, la même base de données coûte, du point de vue de la télécommunication, 3 dollars l'heure d'interrogation sur un serveur connecté à Euronet, et 15 dollars sur un serveur américain connecté par Tymnet. Cette protection tarifaire ne saurait durer bien longtemps, et sera levée à terme par les satellites. La C.E.E. diffère le raccordement, en attendant que les centres-serveurs européens soient assez forts pour résister aux serveurs américains, et, éventuellement, qu'ils leur disputent une part de la clientèle américaine pour des bases européennes.

Si les tendances se poursuivent (duplication des fichiers, dispersion des efforts, rivalités entre serveurs européens), la domination américaine devrait se renforcer. Il est trop tard pour constituer des bases bibliographiques concurrentielles des bases américaines, mais la compétition est plus ouverte dans le secteur des banques factuelles. Force est de constater que l'on continue en Europe à produire des bases de données, alors que les Américains produisent des centaines de banques de données, y compris à partir de gisements européens, en démarchant des laboratoires, des groupes de presse, des centres documentaires. Très peu d'initiatives ont été prises à ce jour pour contrer ce pillage qui compromet sérieusement l'avenir des industries de l'information en Europe.

On s'oriente en Europe vers les systèmes domestiques accessibles à domicile, via un terminal avec écran relié par téléphone à des banques de données d'usage quotidien. La Grande-Bretagne a pris une avance avec Viewdata-Prestel. S'il est difficile, en effet, de préserver des filières informationnelles décisives pour l'avenir, en se concertant avec des partenaires (européens ou autres), il est plus facile d'installer des terminaux chez les particuliers ou dans les entreprises. L'industrie électronique est prise de vertige devant un marché aussi colossal ; les P.T.T. renforcent leur monopole et enrayent la décélération prévisible du trafic téléphonique. Quant à l'industrie européenne de l'information, à défaut de concurrencer efficacement les compagnies américaines, elle découvre un marché vierge, facile à satisfaire.

Les banques de données domestiques

L'INDUSTRIE européenne de l'information voit s'ouvrir un vaste marché avec les nouveaux services télématiques. Le système vidéotex, mis au point par les P.T.T., permet de relier l'écran de télévision à des banques de données domestiques, par l'intermédiaire d'un terminal et du réseau téléphonique. La Grande-Bretagne a pris une certaine avance avec « Viewdata » et Prestel, talonnée par la France et le système Télétel, le Japon et Captain, le Canada et Telidon. Les Vidéotex ont été développés sans rapport avec les besoins du grand public ; il s'agit essentiellement d'assurer au réseau téléphonique un surcroît de trafic. En effet, l'amortissement des lourdes infrastructures téléphoniques exige une croissance du volume de communications : or, en Grande-Bretagne comme en France, la généralisation de l'équipement téléphonique chez les personnes âgées, les économiquement faibles ou dans les campagnes est peu rentable : leurs lignes coûtent aussi cher que celles d'une entreprise, mais sont nettement moins utilisées.

En fait, les P.T.T. trouvent dans le Vidéotex un renforcement de leur position institutionnelle. L'industrie électronique, qui devra faire face à la saturation du marché des téléviseurs vers 1985, envisage avec enthousiasme l'installation de plusieurs millions de terminaux dans les foyers. La rentabilisation du réseau téléphonique, la consolidation du monopole et les contrats industriels ont relégué au second plan le problème du « contenu » des systèmes Vidéotex.

En Grande-Bretagne, le British Post-Office, après des investissements importants, développe une politique très commerciale dont les résultats ne sont pas encore significatifs. Les P.T.T. en France s'orientent vers l'installation gratuite des terminaux (en proposant l'annuaire électronique) chez les particuliers. Une expérimentation sera faite à Vélizy dans deux mille foyers pour Télétel et dans l'Ille-et-Vilaine pour l'annuaire en 1981.

On peut accéder, par Prestel, à toutes sortes d'informations pratiques : météo, sports, Bourse, loisirs, horaires des trains, d'avion ; Prestel est devenu un support publicitaire. En France, la presse régionale s'inquiète des risques de concurrence, l'industrie privée reste sceptique, et seules quelques sociétés, déjà largement informatisées, comme La Redoute, s'y intéressent. Les besoins en information du grand public sont encore mal connus, mais si la compétition avec les systèmes américains tourne mal les industriels européens trouveront sur ce marché une zone de repli, une clientèle plus facile à satisfaire que les laboratoires, les états-majors de firmes, les services de marketing ou les chercheurs universitaires. A l'O.C.D.E., on a trouvé une jolie expression pour désigner cette nouvelle clientèle : « the little man in the street ».

(Suite de la page 17.)

Commissions et débats parlementaires ont souligné le risque auquel ces procédures exposaient les libertés individuelles. Des lois restrictives ont été votées, en Suède et en France notamment. Quand le problème de la circulation internationale des données s'est posé, en 1974, les pays européens ont naturellement émis des réserves en insistant sur la protection de la vie privée des citoyens nationaux ; il est évident que ce souci officiel ne correspondait en rien aux légitimes préoccupations des Européens soucieux de protéger leur industrie informatique nationale et de se préserver du déferlement de l'information automatisée venue d'outre-Atlantique, qui entraîne des phénomènes de dépendance. Ce décalage entre le souci affirmé et le souci réel des responsables européens devait empoisonner tous les débats sur le sujet, notamment à l'O.C.D.E., devenue le lieu où se discute une éventuelle législation commune. Les Américains ont beau jeu de déceler, sous le souci officiel de protection de la vie privée, d'autres préoccupations, « insidieusement néo-protectionnistes » pour reprendre les termes d'un dirigeant d'I.B.M., lors d'une réunion de l'O.C.D.E.

L'Europe représente un important réservoir de données pour les Américains : ces gisements sont peu mis en valeur et de nombreux brevets ou savoir-faire restent inexploités. C'est aussi un marché pour l'exportation de données et de services informatiques. De nombreuses universités et firmes européennes n'hésitent plus à recourir à des ordinateurs ou à des banques et bases de données installées aux Etats-Unis. A part quelques sociétés européennes solidement ancrées, bien décidées à conquérir une part du marché américain, ce sont des industries entières qui se sentent menacées. L'enjeu d'une législation est confirmé par M. Hondius, du département juridique du Conseil de l'Europe : « Le but de cette loi est d'apporter un élément de stabilité dans un monde en changement. Stabiliser les effets de la révolution de l'information, c'est certainement un des défis les plus fascinants relevés par les juristes » (3). La stabilisation de la mutation télématique, la limitation des flux de données transnationaux ne sont pas seulement un défi pour les juristes. Les firmes multinationales ont vite réagi : « Aux yeux de certains, l'information est une source de pouvoir permettant d'obtenir un avantage économique ou politique, et ils sont favorables à la mise en place de barrières électroniques entre les pays, afin de filtrer ou de dissimuler l'information », s'indigne M. Eger (4), qui précise que ces mesures pourraient provoquer des goulets d'étranglement et isoler certains pays. « Pourquoi ne pas réglementer carrément toutes les sortes d'information ? L'information est une matière tout aussi sensible sous forme de fichiers manuels », ironise M. Demaio, responsable de la sécurité chez I.B.M., qui s'interroge sur la « sincérité » et les « motivations réelles » des organismes européens. Quant à M. Ross Langhorne, vice-président de Manufacturers Hanover Trust, il résume ainsi l'inquiétude de ses pairs : « La future législation européenne risque bien d'être la première étape d'un contrôle de l'Etat sur toute l'information reçue ou envoyée par le secteur privé au-delà des frontières. Si cette législation pousse l'Europe au protectionnisme, les effets sur les multinationales privées seront sévères. »

Toute législation internationale restrictive, quelles qu'en soient les raisons officielles ou officieuses, est donc, pour les Américains, condamnable en tant que telle. Une réglementation était en bonne voie d'être adoptée à la réunion de l'O.C.D.E. tenue sur ce sujet à Vienne en septembre 1977. Les Etats-Unis y envoyèrent une délégation forte de cinquante membres qui réussit à bloquer toute décision sur ce point.

M. Brzezinski a expliqué dans la Révolution technétronique comment les banques internationales et les sociétés multinationales agissent suivant des plans et des conceptions très en avance sur celles des Etats nationaux, ce qui s'applique parfaitement à ce domaine où le gouvernement fédéral suit une politique internationale qui n'est ni clairement affirmée, ni clairement coordonnée. Le département d'Etat, le ministère du commerce, le ministère de la défense, la C.I.A., multiplient les départements spécialement consacrés au problème, produisent des rapports confidentiels et publics. L'International Communication Agency a été créée au sein du département d'Etat et le président Carter lui a donné pour mission d'« aider au développement et à l'exécution d'une politique adaptée aux communications internationales et destinée à encourager la diffusion d'un maximum d'informations et d'idées parmi les peuples du monde » ; mais M. Carter a précisé : « Cette politique doit prendre en compte les besoins et les sensibilités des autres pays, ainsi que nos propres besoins. »

A la recherche d'un « consensus mondial »

C'EST le traitement de cette contradiction qui fait l'objet de tous les soins de l'exécutif américain qui, pour ne pas heurter de front la sensibilité de l'Europe et du tiers-monde, préfère intégrer les problèmes de protection de la vie privée et de la souveraineté nationale pour mieux faire accepter quelques principes de base : 1) une harmonisation politique, juridique et technique est indispensable au niveau international sur le problème de la transmission des données ; 2) une éventuelle réglementation, si elle apparaît nécessaire, devra être limitée au minimum indispensable.

Les inquiétudes de l'Europe et du tiers-monde face au monopole américain dans ce domaine sont renforcées par les efforts d'exportation des sociétés commerciales comme du gouvernement fédéral. Lors de l'Assemblée générale de l'UNESCO en novembre 1978 sur le « nouvel ordre mondial de l'information », l'ambassadeur John Reinhardt a fièrement annoncé la naissance de la « Fondation américaine pour la coopération technique internationale », dont les efforts seront en grande partie consacrés à l'exportation d'informations et de savoir américains. Le développement rural, la santé, l'alphabétisation seront des domaines choisis pour que les pays du tiers-monde les nourrissent grâce à la transmission de données et de programmes utilisant gratuitement le réseau de satellites américains. La mise en communication, le désenclavement des zones urbaines riches et des zones rurales pauvres, des pays développés et des pays pauvres sont considérés comme l'une des solutions aux inégalités et aux conflits. Depuis longtemps, le slogan d'I.B.M. est : « La paix mondiale par le commerce mondial » ; aujourd'hui, on pourrait dire : « le consensus mondial par la communication mondiale ».

Le 9 avril 1979, le président Carter a annoncé au Congrès que des mesures juridiques allaient être prises pour protéger les droits à la vie privée de chacun dans le domaine des fichiers informatisés médicaux et financiers, dans celui des fichiers fédéraux et dans celui de l'utilisation des détecteurs de mensonge. Le président a également souligné que son pays coopérerait avec plusieurs organismes internationaux pour développer des principes mondiaux dans ce domaine et harmoniser les réglementations. Cette attitude habile ne risque-t-elle pas de prendre les Européens à leur propre jeu, puisque leurs « légitimes soucis » de protection de la vie privée seront apaisés sans pour autant calmer leurs préoccupations politico-commerciales ?

Encore faut-il se demander s'il y a des regrets à avoir. Plusieurs experts dont on ne saurait soupçonner l'intégrité d'esprit expriment leur scepticisme sur la valeur d'une juridiction européenne protectionniste dans ce domaine, et préfèrent nettement une politique tarifaire des P.T.T. pénalisant les échanges de données entre l'Europe et les Etats-Unis. Ce genre d'initiative susciterait en effet un beau concert de protestations aux Etats-Unis, qui détiennent 70 % du marché des exportations d'informations.

(3) *Focus*, novembre 1978.

(4) *Bulletin of the American Society for Information Science*, n° 8, août 1978.

La filière française

A contre-courant d'une tradition cultivant la rareté et le secret de l'information

Redoutant les effets d'une « dépendance quasi complète », le gouvernement français lançait tardivement, en décembre dernier, un plan d'ensemble visant à mettre le pays « à l'heure de l'informatique ». 2,25 milliards de francs de crédits sont promis à l'industrie pour les cinq prochaines années. L'établissement de Télésystèmes, serveur national, illustre ce souci d'indépendance.

« LORSQUE *l'Etat s'est mêlé de définir lui-même des produits, il n'a pu qu'imiter* avec retard et *sans talent ce qui se faisait ailleurs : le « plan calcul », par exemple, a été lancé avec cinq ans de retard dans une gamme reproduisant les IBM-360, au moment où l'on connaissait déjà l'évolution vers les calculatrices de poche et les mini-ordinateurs. Si l'Etat s'est, de la sorte, illustré dans l'erreur, a assisté impuissant à l'échec de ce grand projet et aussi de plusieurs autres, la cause n'en est ni technique, ni financière. Cela paraît plutôt provenir de la position institutionnelle, qui l'incite à n'écouter que le spectaculaire et le conformiste, même si, à titre individuel, les acteurs eux-mêmes ont d'autres vues. Car l'Etat, à ce niveau, est* surtout *demandeur de publicité (déguisée). Les petites calculatrices n'étaient pas un support convenable : elles signifient l'autonomie non la centralisation ; une modeste commodité pour tous, et non l'affirmation d'un pouvoir scientiste* » : cette analyse cruelle, que donne Thierry Gaudin (1) des rapports de l'Etat avec l'innovation en France, situe les écueils qui menacent l'effort massif *du gouvernement dans l'automa*tisation de l'information.

La création d'une industrie française de l'information ne va pas sans difficultés dans un pays où l'information ne prend sa valeur qu'en tant qu'elle est rare, figée et secrète. L'information est dévaluée lorsqu'elle est accessible. Chaque administration, chaque groupe pensent fonder leur pouvoir sur des *données qu'ils espèrent être les seuls* à détenir. L'Etat donne l'exemple et pratique une *rétention*, appuyée d'ailleurs sur toute une série de textes dont le flou autorise toutes les interprétations : articles 72 et 378 du code relatifs aux secrets de la défense nationale et aux secrets professionnels, interdiction par décret pour tous les agents publics de « *toute communication contraire aux règlements de pièces ou documents de service à des tiers* ». La rétention est la règle, la communication *l'exception, comme* l'ont vérifié les études de la commis*sion de coordination* de la documentation administrative, chargée de remédier à cette situation (2). Les banques de données créées à l'initiative de plusieurs ministères ont rarement été conçues en fonction d'une utilisation extérieure. L'appareil documentaire, du *moins son secteur automatisé,* se caractérise par un sous-équipement en *matière de distribution. Ce n'est que* très récemment que le Parlement s'est *doté* de terminaux connectés à quelques administrations.

Les besoins des armées

L'*EFFORT* s'est *concentré longtemps* sur l'information scientifique et technique. Le protagoniste principal et discret en est la D.R.M.E. (Direction des recherches et moyens d'essais), en liaison avec le B.N.I.S.T. (Bureau national de l'information scientifique et tech*nique). C'est en 1961 qu'un décret lui* assigne la mission « *de faire l'inventaire des recherches scientifiques et techniques intéressant les armées, déceler et intensifier les travaux dits de pointe, susceptibles d'orienter à long terme la politique d'armement de la nation* ». A travers le BIS (Bureau d'information scientifique), la D.R.M.E. soutient la création de plusieurs ban*ques de données : Pluridata en chimie,* Thermodata sur les propriétés ther*miques des métaux, Ergodata qui* rassemble les données anthropométriques individuelles et ergonomiques, Gaphlor sur la physique des gaz. Le BIS cofinance avec le B.N.I.S.T. la conception de logiciels. Le CEDOCAR (Centre de documentation de l'armement) assure la collecte et l'indexation de publications françaises *et étrangères et draine l'ensemble des* demandes d'information pour les états-majors, les directions techniques mais aussi pour les entreprises sous contrat avec l'armée. Le souci de confidentialité l'a conduit à acheter les bandes magnétiques de fonds documentaires *américains.* Le CEDOCAR gère, quant à lui, deux millions de références biblio*graphiques, centrées sur les sciences de* l'intérieur.

On retrouve, à travers la nébuleuse BIS-CEDOCAR, laboratoires universi*taires financés par* la D.R.M.E.-B.N.I.S.T., l'équivalent français du complexe mili*taro-informationnel américain.* La D.R.M.E. joue un rôle *décisif par* les *crédits qu'elle distribue, mais aussi par* les personnalités qu'elle rassemble entre 1961 *et* 1972 *puisqu'on retrouve* ses anciens directeurs scientifiques aux postes-clés. Le professeur Algrain, après la D.R.M.E., passe à la direction des enseignements supérieurs, puis à la direction technique de Thomson-C.S.F., avant de devenir secrétaire d'Etat à la *recherche.* Entre-temps, il a présidé un groupe de travail sur l'*information scientifique qui prépare* les décisions du conseil des ministres. Le *professeur Dubois, après avoir travaillé* à la D.R.M.E., met au point le système DARC, une procédure d'interrogation des bases de données chimiques à partir de la formule développée des composés ; il est nommé, en octobre 1978, directeur de l'AUDIST, l'agence *chargée de coordonner les initiatives* du ministère des universités dans le domaine de l'information scientifique et technique.

L'autre pilier, c'est le C.N.R.S. qui, après un effort soutenu, rassemble sur le système Pascal plus de huit millions de références. Sa politique de qualité et d'exhaustivité, son souci de couvrir la littérature scientifique des pays de l'Est lui *confèrent une* dimension internationale.

Ce qui semble conditionner le succès de ces réalisations, c'est la centralisation. Dès qu'il s'agit de coordonner les *sytèmes* documentaires d'E.D.F., du C.N.E.T. (Centre national d'études *des télécommunications) de* Thomson-C.S.F. et du C.N.R.S. pour créer ELDOC, une base de données sur l'électricité et l'électronique, malgré les subventions du B.N.I.S.T. les rivalités et les disparités l'emportent (alors qu'en Grande-Bretagne INSPEC aboutit).

En dépit de quelques réussites, comme Ariane dans le bâtiment et Titus dans le textile, le retard sur les systèmes *américains s'accentue.* De trente mille interrogations effectuées aux Etats-Unis *via* Tymnet *ou Telenet en 1977, on* est passé à cent mille en 1978. Tout se passe comme si la *dénonciation* de la pénétration américaine, les efforts entrepris pour la contrecarrer, la publicité faite à ces initiatives produisaient l'effet contraire : ils attirent l'attention d'une *clientèle* qui ignorait l'existence ou l'efficacité des systèmes américains.

Le rapport Nora-Minc signalait *l'urgence d'une riposte* : « *L'action gagnerait en ampleur et en efficacité si les pouvoirs publics élaboraient un plan banque de données, recensant les institutions à créer, évitant les inutiles recoupements.* »

Un groupe de travail, sous la prési*dence de M. Algrain, bientôt remplacé* par M. Dejou, fut constitué pour éclairer les décisions du conseil des ministres. *MM. Algrain et Dejou constatent « la tentative d'hégémonie de la part des Etats-Unis* » et observent que « *leur avance est telle qu'aucune nation désireuse de se développer et de prospérer ne peut se passer des services d'information américains... La situation est grave car aujourd'hui la dépendance est quasiment complète, tant au niveau de la constitution des systèmes que de leur exploitation. De plus, le risque d'espionnage industriel n'est pas négligeable car un réseau de transmission de données peut être l'objet d'écoutes comme le réseau téléphonique... Les Etats-Unis cherchent à drainer chez eux les données scientifiques, techniques, technico-économiques et économiques en provenance du monde entier* » (3). La virulence *anti-américaine peut surprendre sous la* plume de M. Algrain, ex-pensionnaire du M.I.T. : elle est à la mesure des 500 millions de francs qu'il propose de *consacrer à la* constitution d'un système national d'information : « *L'indépendance est à ce prix.* »

En 1977, la France consacrait 390 millions de francs aux services d'information scientifique et technique contre 4 490 aux Etats-Unis (treize fois plus) et 900 en Allemagne occidentale (2,4 fois plus). En rapportant ces chiffres aux P.N.B. de ces pays, *on* constate que les Etats-Unis consacrent à ces activités des efforts 2,6 fois plus élevés que la France, et la R.F.A. 1,7 fois plus. Si on compare les crédits affectés aux bibliothèques, le rapport est de un à quatre (4). Le conseil des ministres du 6 décembre 1978 décide un plan d'ensemble destiné à mettre la France « *à l'heure de l'informatique* », grâce à une enveloppe de 2,25 *milliards* de francs, étalés *sur* cinq ans et gérés par le ministère de *l'industrie.*

Logique politique, logique commerciale

L*ES décisions prises relèvent de* critères contradictoires. Ainsi, la prise de participation du C.N.I.C. (Centre national de l'information chimique) dans Chemical Abstracts, conférant à la France, au Japon, à la Grande-Bretagne et à la R.F.A. une minorité de blocage, procède d'un souci d'indépendance. Les fichiers de Chemical Abstracts seront *accessibles sur un serveur français,* et la littérature française en chimie sera indexée sur place.

Le financement d'un serveur national, Télésystèmes, sur lequel seront char*gés des fichiers stratégiques* (Chemical Abstracts), 100 % français comme *Pascal (rival des bases bibliographiques* américaines), des fichiers de service public (BIPA, mis en œuvre par la Documentation française) et utilisant un Iris-80 de la C.I.I.-H.B. témoigne du même souci. La création d'un « *catalogue industriel* » (qui produit quoi ?) est une *riposte* à certaines sociétés américaines qui ont déjà constitué ce type de catalogue en R.F.A., au Japon, en Grande-Bretagne.

Par contre, l'appel d'offres pour la *constitution de banques de données,* l'aide apportée aux administrations (INSEE, douanes, *C.F.C.E.*) pour l'ouverture au public de leurs banques de données, les contrats de croissance pour soutenir des sociétés de distribution autres que Télésystèmes procèdent d'une logique plus commerciale : il s'agit de développer une *industrie compétitive et rentable* qui *pourrait à terme s'émanciper du financement public.*

Ces deux logiques, politique et commerciale, recoupent les préoccupations des deux organismes qui drainent et *distribuent les crédits : le* B.N.I.S.T. et la préservation des filières stratégiques ; *le ministère de l'industrie,* avec ses contrats de croissance et ses critères de rentabilité. Il est encore trop tôt pour apprécier laquelle de ces deux logiques s'imposera, notamment au niveau des crédits, mais, d'ores et déjà, ce qui frappe, c'est la semi-clandestinité dans laquelle les décisions sont prises, sans débat parlementaire, sans *même en rendre compte* à l'opinion. Au récent colloque « *Informatique et société* », Hervé Nora, de la direction générale des télécommunications, lançait un vibrant appel au dialogue avec les professionnels de l'information.

« *Ce n'est qu'après les prises de décision financières et l'installation de systèmes et de réseaux qui auraient pu être conçus différemment que l'on fait appel à nous, seuls capables de faire vivre cette industrie de l'information* », *nous confiait, désabusé, un producteur* de banques de données. La pratique des *conseils* des ministres restreints, des rapports tenus secrets, des appels d'offres dont les résultats sont éternellement différés, des fonctionnaires qui tranchent sans aucun contrôle ainsi que l'absence de concertation, augurent bien mal d'une industrie qu'on prétend d'in*formation.*

(1) Thierry Gaudin, *l'Ecoute des silences*, U.G.E. 10/18, Paris, 1978.

(2) La Documentation française, Paris, 1978.

(3) Rapport du président du groupe de travail sur l'information scientifique et technique (non publié).

(4) Enquête réalisée par le B.N.I.S.T. en 1975 (non publiée).

Dix millions de références « en ligne »

Télésystèmes

UN centre serveur est le point d'arrivée des interrogations. C'est un ordinateur (ou plusieurs) sur lequel est stocké l'ensemble des données. Les performances des ordinateurs, la sécurité du centre et la fiabilité des liaisons font la valeur du serveur (sans parler, bien sûr, des données accessibles). La France est dotée, depuis juin 1979, d'un serveur national : Télésystèmes. Sept mille cinq cents heures d'interrogation, environ dix mille interrogations, sont effectuées tous les mois sur des serveurs américains et celui de l'Agence spatiale européenne (ASE). Au risque de dévoiler à d'éventuels concurrents américains les préoccupations des interrogateurs français s'ajoute une évasion de devises. Par ailleurs, s'il existe en France une série de banques et bases de données très cotées, elles sont difficiles d'accès, et dispersées; Pascal, du C.N.R.S., n'était accessible on line *que par l'ASE. La décision d'ouvrir un centre serveur, sur le territoire national pouvant rivaliser avec les concurrents américains, et bientôt européens, remonte à janvier 1978.*

La société Télésystèmes a été désignée comme maître d'œuvre. Télésystèmes est une filiale de France-Câbles et Radio, société d'économie mixte sous la tutelle du ministère des P.T.T. De plus, cette société possède de l'expérience dans l'installation de réseaux (transplex, réseaux pour entreprises) et la vente du service informatique en temps partagé. En fournissant aux affaires étrangères et à la gendarmerie nationale des centres de commutation de messages, Télésystèmes a été confronté aux problèmes de sécurité et de confidentialité.

Télésystèmes offrira « en ligne » dix millions de références bibliographiques, sur un ordinateur français (CII-Honeywell-Bull), à partir d'un logiciel français, Mistral. On trouvera sur cet ordinateur français des bases bibliographiques américaines (notamment une partie de Chemical Abstracts), mais aussi françaises : Pascal du C.N.R.S., Teledoc du C.N.E.T., Titus de l'Institut français du textile, la base de l'E.D.F. (Chemical Abstracts occupe à lui seul la moitié du volume des données accessibles. Son fichier n'a pas été chargé dans son intégralité, car il aurait suffi à saturer l'Iris 80).

Télésystèmes a comme atout (mais c'est aussi un défaut) d'être interrogeable en français. Outre le marché français, ses responsables visent les pays latins et le continent africain. Subventionné par le B.N.I.S.T., Télésystèmes sera cependant géré « commercialement ». Les bases de données non rentables, c'est-à-dire faiblement interrogées, seront abandonnées, à moins que leur déficit ne soit compensé par l'Etat s'il y a intérêt stratégique à les maintenir en place.

Un exemple de banque de données

Thermodata

THERMODATA est une banque de données sélectionnées et critiquées relatives aux grandeurs thermodynamiques des éléments, composés stoechiométriques, alliages, phases non stoechiométriques intéressant la chimie minérale sèche et plus particulièrement métallurgique. Il s'agit donc d'un domaine d'information bien limité concernant en gros les propriétés thermiques des métaux, et une bonne partie du travail consiste à valider et à critiquer des données qui supportent mal l'approximation. Plusieurs laboratoires européens rassemblent chacun de quatre-vingts à cent personnes : c'est cette coopération étroite entre six centres de recherche qui assure la haute fiabilité de Thermodata et permet d'entrer des données qui n'existent pas dans la littérature, telles des données prévisionnelles. La structure européenne du groupe a été encouragée par la C.E.E., qui a accueilli plusieurs de ses réunions au Luxembourg, où le bilan des travaux d'évaluation critique est fait.

Pourquoi un effort d'information si important dans ce domaine ? Thermodata est le moyen idéal de compléter les grandes compilations écrites du domaine, trop vite périmées alors que les mesures se perfectionnent sans cesse et que la pureté des matériaux augmente; la moindre variation de propriété thermique peut avoir des conséquences importantes, dans l'électronique, par exemple, où il faut une précision extrême pour déterminer les meilleures conditions opératoires des composants.

L'une des forces de Thermodata, c'est de s'intégrer dans un ensemble de recherches bien rodé et de faire de la banque de données une activité introduisant à d'autres services, calcul scientifique, expertises de brevets sur les capacités thermodynamiques, simulation pour des projets complexes nécessitant la prise en compte d'un grand nombre de paramètres. D'ores et déjà, 60 % du budget de fonctionnement de la banque sont couverts par les abonnements des questionneurs, le reste étant fourni par le B.N.I.S.T. et la DRET, qui a aidé à la mise au point du logiciel et fait faire des études sur la combustion dans les moteurs de fusées ou les fibres de carbone des tuyères de supersoniques.

La fiabilité d'une telle banque de données doit être absolue, ce qui ne va pas sans poser certains problèmes. D'après M. Vieillard, l'un des rares spécialistes français des banques de données, aujourd'hui directeur du laboratoire de la préfecture de police, un certain nombre de problèmes juridiques risquent bientôt de se poser. Si une propriété thermique erronée produite par la banque incite un industriel à construire un échangeur thermique incapable de fonctionner correctement, qui sera responsable ? L'indexeur de la banque, la banque elle-même, ou personne ? L'idée proposée par M. Vieillard de constituer une assurance spéciale sur ce genre de problèmes semble avoir un avenir certain alors que plusieurs procès sont en cours aux Etats-Unis.

Des réservoirs de pensée ?

L'industrie de l'information, c'est décidé, doit relancer la croissance. Et le savoir ? et la pensée ? Avec la langue et la mémoire, la pensée subira inévitablement les contrecoups de cette nouvelle et puissante poussée technologique. La circulation du savoir sera-t-elle vraiment améliorée pour autant ?

Division planétaire du travail et enjeux de civilisation

LA prolifération des bases et banques de données, l'extension des réseaux nationaux et internationaux dessinent une « *grille mondiale de l'information* ». A travers les initiatives gouvernementales en Europe et au Japon, les efforts des organisations internationales, la fébrilité des multinationales de la communication (1), c'est la répartition des tâches, des créneaux et des sous-traitances qui se négocie, esquissant une division planétaire du travail documentaire.

L'âpreté des enjeux stratégiques (qui contrôle l'information contrôle la décision) et commerciaux ne doit pas occulter ce que, faute de mieux, on appellera *enjeux de civilisation*. « *L'information est inséparable de son organisation, de son mode de stockage. A long terme, il ne s'agit pas seulement de l'avantage que peut conférer la connaissance de telle ou telle donnée. Le savoir finira par se modeler, comme il l'a toujours fait, sur les stocks d'information* », notait le rapport Nora-Minc. La standardisation technicienne n'induit pas seulement une suprématie de la langue anglaise, une prédominance américaine : ce sont les procédures d'élaboration et de transmission de la mémoire collective qui sont bouleversées. Avec les données c'est la pensée qui est mise en banque. Au Japon le projet Jacudi (aujourd'hui abandonné) prévoyait la mise en place d'une immense banque de données baptisée « *réservoir central de pensée* ».

La réflexion sur les nouveaux systèmes documentaires comme sur n'importe quel développement technologique se révèle hasardeuse. En effet, leur avènement ne se fonde que sur la loi du « *tout ce qu'il est possible de faire doit être fait* ». Jacques Ellul (2) a analysé cette autonomie du jeu de la technostructure où les décisions vont toujours dans le sens d'une rationalisation et d'une vitesse accrue. « *Tout ce qui est informatisable sera informatisé.* » Pour leur part, Hanoun Jamous et Pierre Gremion (3) ont montré comment la fuite informatique tenait lieu de politique. « *Non seulement l'outil informatique permet de faire l'économie de ces interrogations et de préserver le pouvoir de ceux qui le possèdent déjà, il ne résoudra même pas les problèmes pour lesquels il a été conçu.* »

Toute réflexion sur les nouvelles technologies est fausse dès l'origine car, s'il est facile d'en évaluer les avantages immédiats, les inconvénients n'apparaissent qu'à plus long terme (on commence à s'en rendre compte pour la télévision) (4). Ainsi, les performances des bases et banques de données (accélération des recherches, transmission en temps réel, capacité de traitement, volume de données) se traduisent et se *paient* par un allongement de la chaîne documentaire, la multiplication des intermédiaires entre le demandeur et le producteur d'informations. Le gain en vitesse n'est rendu possible que par un éloignement, une *distance* accrue entre le demandeur d'information et l'information obtenue en bout de course.

Les bases et banques de données ne résultent pas tant d'un besoin d'informations que d'une poussée technologique : on peut en voir un indice dans les efforts déployés pour susciter ce besoin, pour produire une demande d'informations dans un univers qui en est déjà saturé. Si, au départ, ces nouveaux systèmes ont aisément conquis la clientèle des firmes et des administrations, il a fallu exalter la qualité du service, assurer la formation des documentalistes, améliorer les logiciels, proposer des politiques tarifaires pour séduire les bibliothèques, les universités, les entreprises moyennes. Mais, pour conquérir l'ensemble du champ social le marketing ne saurait suffire. Aussi la promotion est-elle assurée à travers deux relais : les « médias » et les P.T.T. Les « médias » préparent le terrain où les P.T.T. installent leur quincaillerie.

Auréole de convivialité

EN effet, ce qui frappe, c'est l'auréole de convivialité dont on entoure les nouvelles techniques de communication : tranparence sociale, information accessible à tous, et dans l'instant, décentralisation, épanouissement de l'individu.

Alors que la grosse informatique avait soulevé une inquiétude diffuse, notamment pour les libertés, lorsqu'elle était affectée à la gestion des grandes organisations, sa généralisation jusque dans les foyers est présentée de manière positive. La biologie, la théorie de l'information, l'analyse de systèmes sont mobilisées pour exalter la société informationnelle, l'agora électronique, « *une organisation cellulaire, formée de communautés à la fois très autonomes et coopératives* » (5). Le noyau commun à toute une série d'analyses récentes (6), c'est l'idée d'une croissance fondée sur l'information et non plus sur l'énergie ou la matière. « *L'éducation, les communications, les loisirs, la santé : là se trouvent nos chances de développement. Nous devons tout faire pour activer la population en circuit interne, pour qu'elle achète des services et qu'elle en soit heureuse* » (7). Cette « activation de la population en circuit interne », les P.T.T. la mettent en œuvre à travers les systèmes Videotex.

A plus long terme, c'est le courrier et la monnaie électroniques qui se préparent. Il n'est pas certain que ces activités nouvelles relèvent de la mission de service public. En tout cas, elles n'ont pas grand-chose à voir avec la satisfaction d'un besoin de communiquer.

Il était fatal que les sytèmes télématiques, d'abord destinés aux militaires et aux grandes industries, trouvent leur rentabilité optimale sur le marché domestique, à la manière des « sensors » électroniques utilisés par l'armée américaine pour détecter les intrusions nord-vietnamiennes, qui servirent plus tard à protéger le périmètre des entreprises et s'introduisent aujourd'hui dans les résidences secondaires et les appartements.

Les « sensors » ne sauraient garantir la sécurité, et comment croire que les banques de données domestiques, réseaux et autres nouveaux services puissent assurer une meilleure circulation du savoir, la « *palabre informatisée* » ? Ces technologies sont génératrices d'automatismes finis, d'un ordre purement organisationnel et externe. La cohésion d'une société, qui repose sur du moral et du social, semble même de plus en plus précaire au fur et à mesure que se développe la standardisation technicienne.

L'information sera totale et instantanée, le contact sera permanent, mais il ne se communiquera plus que des ordres. L'espace sera traversé par des réseaux et des voies de plus en plus rapides, mais plus personne ne pourra se représenter la complexité du territoire lui-même. Le chantage du nouveau permet la mise en place de gestions collectives, de nouvelles réalités contrôlées et régulées (8).

Colonisée par la gestion technicienne, la société draine de lourds silences que l'agitation médiatisée n'arrive plus à animer. Résistance passive d'un certain bon sens qui se doute bien que le temps ne se rattrape pas dans la vitesse, que l'espace ne s'approprie pas dans un quadrillage de réseaux, que la pensée ne se trouve pas dans les banques de données.

(Dossier réalisé par **Antoine Lefébure** et **Maurice Ronai**.)

(1) Armand Mattelart, *Multinationales et systèmes de communication*, Anthopos, Paris, 1976.

(2) J. Ellul, *le Système technicien*, Calmann Lévy, Paris, 1977.

(3) In *l'Ordinateur au pouvoir*, Le Seuil, Paris, 1978.

(4) Cf. Marie Winn, *The Plug-in Drug*, Viking Press, New-York, 1977 ; ouvrage paru en français sous le titre : *TV, Drogue ?* aux éditions Fleurus, Paris, 1979 (voir *le Monde diplomatique* de mai 1979, page 23). Cf. également Jerry Menders : *Four Arguments for the Elimination of TV*, William Morrow, New-York, 1978.

(5) Jean Voge, *Revue T*, avril 1979.

(6) Notamment toute la série « Problèmes informatiques » de l'O.C.D.E.

(7) Michel Crozier, in *Projet*, Paris, mai 1979.

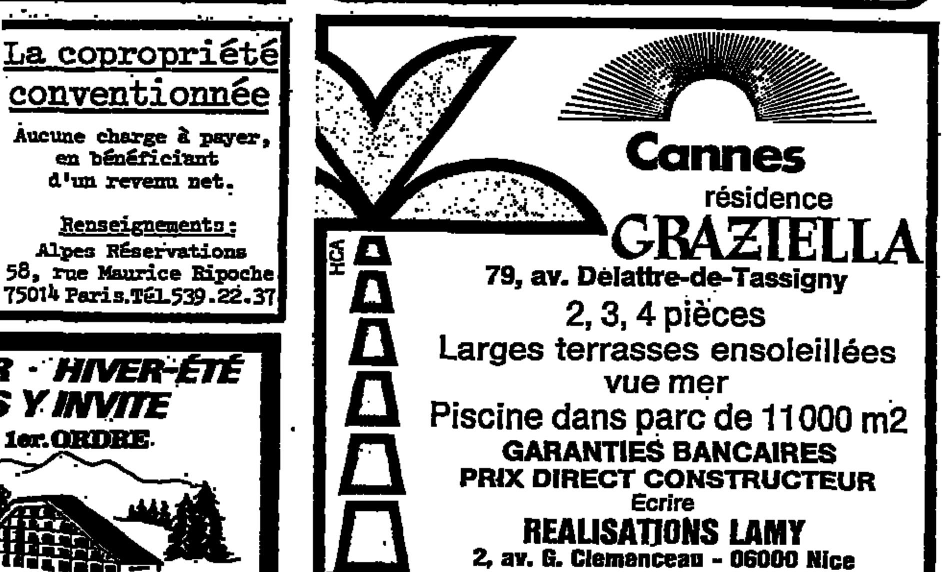
(8) « Stratégies informatiques » in *Interferences*, nos 8 et 9, 1978, et « Retour aux sources » in *Interferences*, n° 10, Paris, 1979.

Quelques définitions

- **PROTOCOLE D'ACCES** : dans un réseau de transmission de données, il faut harmoniser les messages des différents ordinateurs qui sont appelés à échanger des informations. C'est le protocole d'accès qui, à partir des conventions établies lors de l'élaboration du réseau, assure l'émission ou la réception des messages.
- **TEMPS PARTAGE** : mode de l'information selon lequel plusieurs utilisateurs exécutent sur un même ordinateur des travaux indépendants. Des tranches de temps sont affectées à chaque utilisateur. Celui-ci peut néanmoins suivre son propre rythme de travail : le temps de réponse est tel qu'il peut agir comme si tout le système était sous un contrôle permanent et exclusif.
- **TEMPS REEL** : mode de traitement qui permet l'admission des données à tout instant et l'obtention immédiate des résultats. Le délai de réponse varie, en fonction des contraintes du traitement mais aussi des besoins de quelques millisecondes pour des expériences scientifiques à plusieurs minutes pour certaines banques de données.
- **LOGICIEL** : s'oppose à matériel (software et hardware), c'est l'ensemble des programmes, procédés et règles relatifs au fonctionnement d'un système de traitement de l'information. De plus en plus, grâce à l'évolution de la technologie des composants et des circuits intégrés, certaines fonctions complexes du programme peuvent être intégrés au matériel (dans ce cas : firmware).
- **INTERFACE** : dispositif qui permet de faire communiquer entre eux des machines, des langages informatiques, des systèmes différents. Ce peut être un matériel ou un logiciel. Il traduit un certain nombre de caractéristiques en d'autres caractéristiques, un peu comme un transformateur transforme du courant continu en courant alternatif.









Politique et littérature

La « croisade solitaire » de Chester Himes

Par SCHOFIELD CORYELL

ROMANCIER noir américain exilé en Europe depuis plus de vingt-cinq ans, Chester Himes est plus connu en France — où il a longtemps vécu — que dans son pays d'origine. Il est pourtant, comme l'a remarqué un jeune critique camerounais, Ambroise Kom (1), « *l'un des peintres les plus originaux de l'Amérique noire urbaine* ». Les éditions Gallimard viennent de publier son autobiographie — *Regrets sans repentir* (2) — et de rééditer un de ses romans policiers, *Tout pour plaire* (3), tandis que les Editions des Autres nous offrent une nouvelle traduction de son roman sociologique fort provocateur *Affaire de viol* (4) (paru pour la première fois en 1963).

Dans la plupart de ses nombreux ouvrages — de ton et de style fort variés, — Himes, qui a aujourd'hui soixante-dix ans et vit en Espagne, traite sans complaisance d'un monde qu'il connaît à fond : celui des ghettos noirs des grandes villes américaines où il a vécu avant de s'établir en Europe pour fuir un univers qui lui paraissait aussi absurde qu'oppressif. De tous ses romans, le seul qui ne s'inspire pas des ghettos noirs américains mais de sa vie d'exilé à Paris est *Affaire de viol*, écrit à l'époque de la guerre d'Algérie quand le racisme en France atteignait un point culminant.

Fils d'un enseignant d'une école technique noire du Sud, Himes avait pourtant d'abord mené l'existence complexe d'un paria — relégué aux tâches les plus ingrates, souvent au chômage, finalement emprisonné pendant plusieurs années pour un cambriolage manqué, — avant de trouver une sorte de salut personnel dans l'écriture. « *Mon but principal tout au long de ma vie,* disait-il dans une interview récente, *a été d'écrire. Lorsque j'étais en prison, c'était un moyen d'échapper à une existence atroce, une sorte d'évasion. Je m'évadais dans mes histoires. Par elles, j'échappais à des circonstances insupportables. Plus tard, écrire est devenu une habitude en même temps qu'un moyen d'assurer ma subsistance...* » (5).

C'est par ses récits — choquants, souvent drôles, toujours sans concessions — sur la réalité quotidienne des ghettos américains que Himes a fini par atteindre et émouvoir un public international. « *Les gens aiment mes histoires,* déclare-t-il sans fausse modestie, *même si je ne sais pas toujours pourquoi. Avec toute leur absurdité, ils y trouvent quelque chose qui les attire.* »

Himes explique ailleurs que les Noirs américains, tels qu'il les présente à travers ses œuvres, exhibent par leurs attitudes et leur comportement tous les stigmates de l'oppression économique et psychologique qu'ils subissent : « *la folie homicide, un sens pathétique d'infériorité, des préjugés antisémites, l'arrogance, la servilité, la haine, la peur...* » (6).

Cette obsession de la vérité, si désagréable soit-elle, caractérise toute la création littéraire de Himes, depuis les romans de protestation dans la pure tradition de la « littérature prolétarienne » publiés lorsqu'il vivait encore aux Etats-Unis jusqu'aux romans policiers qu'il a commencé à écrire à Paris dans les années 50.

Exploité et manipulé

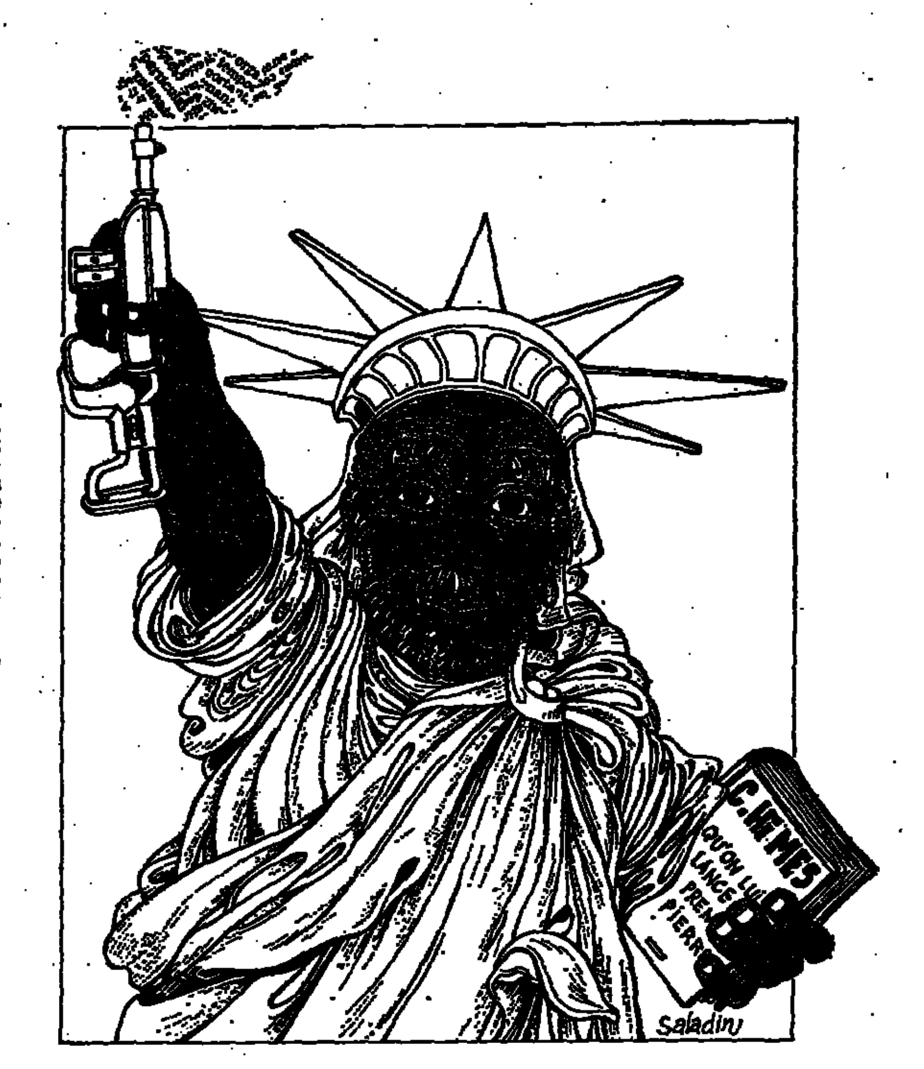
DANS son premier roman, *S'il braille, lâche-le* (7), Himes explore un des paradoxes de ce « dilemme américain » qu'il a vécu dans les années 40 : l'exacerbation du racisme antinoir et antijaune au moment même où les Etats-Unis menaient une guerre contre le fascisme des autres. Ce témoignage passionné est directement inspiré de son expérience personnelle, à l'époque où il travaillait comme manœuvre dans l'industrie de guerre à Los Angeles. Il s'en souvient avec amertume dans son autobiographie : « *Me cuisait surtout l'hypocrisie des Blancs... La ségrégation du corbeau noir régnait en fait de logement, d'emploi et de facilités publiques telles que les hôtels et les restaurants. Mais ce qu'il y avait de particulier à Los Angeles c'est qu'ils semblaient toujours nous dire : « Alors, négros, » pas vrai qu'on est bons pour vous » ici ? » Si les émeutes raciales de Watts en 1965 m'étonnèrent, c'est parce qu'elles se produisirent si tard. Nous sommes des gens vraiment très patients* » (2).

S'il braille, lâche-le est donc « *l'histoire d'un jeune Noir en butte aux mécanismes implacables de la société dans laquelle il évolue ou plutôt qui l'empêche d'évoluer* » (1). Dans un épisode typique, Himes décrit par exemple les réactions stupéfaites des employeurs blancs à qui son héros, Bob, s'adressait à la recherche de travail : « *La plupart ne disaient pas tout de suite qu'ils ne voulaient pas de moi, mais ils en restaient comme deux ronds de flan que j'ai osé leur demander. Comme si un brave chien avait sonné à leur porte et leur avait dit : moi, je peux parler.* » Bob cherche donc à noyer son amertume dans les tripots, l'alcool, la débauche, se livrant en même temps à des réflexions qui le conduisent à passer au crible les rapports entre Noirs et Blancs dans le pays qui se vantait alors d'être l' « *arsenal de la démocratie* ».

Si Bob combat pour sa dignité et son gagne-pain dans un contexte social « quotidien », le héros de *la Croisade de Lee Gordon* (8) — un jeune Noir engagé comme organisateur par un syndicat — se trouve plongé dans une véritable activité militante. Mais Lee — comme Bob — se voit contraint de se définir à chaque instant par rapport à l'homme blanc. Sa vie est dominée par des forces extérieures à lui-même, des hiérarchies, des bureaucraties aussi implacables qu'hypocrites. Si l'employeur exploite les Noirs, le syndicat les *manipule*, et *Lee ne trouve nulle part* la fraternité authentique qu'il cherche obstinément à la manière d'un Candide afro-américain aux prises avec les structures et les habitudes d'un *monde absurdement hostile.*

Violemment critiqué à gauche comme à droite aux Etats-Unis, *la Croisade de Lee Gordon* (dont le titre original est *The Solitary Crusade*) a pourtant mérité les louanges de Richard Wright, qui écrivait dans sa préface à la version française du livre : « *C'est une cruelle mise à nu du Noir, du parti communiste, du syndicalisme et des sentiments négrophobes du prolétariat blanc américain... Ce roman démontre la tragique destruction de la personnalité que provoque la conscience de race.* »

Avec *la Fin d'un primitif* (9), Himes va plus loin encore dans sa description des ravages du racisme sur les *esprits des Blancs et des Noirs dans* une société littéralement empoisonnée. La femme blanche y est représentée comme victime elle aussi du racisme des mâles de sa race, dans la mesure où elle devient la cible facile et sans défense des Noirs qui cherchent à se venger des humiliations que leur font subir les Blancs. Le héros, Jesse, finit par assassiner sa maîtresse blanche : « *Tu n'étais qu'un Nègre, mais en tuant une Blanche tu es devenu un être humain* », se dit-il. *Le racisme* engendre le racisme et la haine la haine.



Dans l'esprit de Himes, le fond du problème est d'ordre historique et sociologique. Ainsi, dans *la Troisième génération* (10), *roman en grande* partie autobiographique, l'auteur retrace, avec un réalisme qui frise parfois le pathétique, sa propre enfance et sa jeunesse tourmentée. Pour *Himes, c'est surtout le lourd héritage* psychologique de l'esclavage qui pèse jusqu'à nos jours sur le comportement et la mentalité de la population noire et blanche des Etats-Unis.

La cellule familiale elle-même est déchirée — à la consternation des enfants — par les ressentiments et les malentendus entre une mère métisse et un père de peau foncée. Nous avons à faire ici à un véritable racisme intérieur à la communauté noire elle-même, conséquence persistante du *fossé social qui existait* à l'époque de l'esclavage entre ceux qui travaillaient aux champs et ceux, relativement « privilégiés », qui servaient comme domestiques dans les *maisons des maîtres.*

A ces tensions au sein de la famille s'ajouteront plus tard dans la vie des enfants les *discriminations* et brutalités multiples pratiquées à leur égard *par les Blancs, riches et pauvres,* avec leur mentalité de négriers. Car, en effet, trois générations seulement séparent les Etats-Unis d'aujourd'hui et leur « problème racial » de l'époque *où des êtres humains étaient* vendus et achetés comme des bestiaux — et cela dans le pays même et non dans des colonies proches ou lointaines.

La vente de ses premiers romans de protestation a permis à Himes de fuir enfin son pays natal, devenu pour lui un enfer, afin de poursuivre ailleurs son rêve de bonheur. « *L'Amérique,* dit-il dans l'interview déjà citée (5), *m'a terriblement blessé — à tort ou à raison, là n'est pas la question.* » Il a donc traversé l'Atlantique en avril 1953 et n'est retourné aux Etats-Unis que pour de courtes visites. Pendant *son exil parisien, Himes restait pour*tant obsédé par l'Amérique qu'il avait connue, celle de ses « *frères d'âme* » dans leurs ghettos débordant de vitalité, de frustration, de vice et de misère — l'image négative en somme de cette « Amérique blanche » où l'argent et la violence font la loi.

Une soif de fraternité

HORS d'Amérique, Himes a pu *décrire la réalité confuse et* effrayante de son pays d'origine avec un détachement et un humour mordant dont il aurait peut-être été incapable s'il était resté aux Etats-Unis. C'est à Paris qu'il s'est engagé dans une nouvelle voie avec ses romans policiers *satiriques et drôles, ayant pour cadre* les bas-fonds de Harlem où « tout peut arriver », où le « rêve américain » prend parfois l'aspect d'un cauchemar. La seule exception est *Mamie Mason* (11), qui n'est pas un policier et décrit avec ironie la vie *dans le beau quartier de la bour*geoisie noire de New-York, Sugar Hill (la colline de sucre).

Les romans policiers de Himes ont tous été traduits en français et publiés chez Gallimard, dans la « Série Noire », avant de paraître dans leur version originale aux Etats-Unis. C'est ainsi qu'il est devenu, comme il le dit dans son autobiographie, « *le seul écrivain français qui ne savait pas le français* ».

C'est avec *la Reine des pommes* (12) — qui lui a valu le prix du Quai des Orfèvres en 1958, — que Himes a *commencé sa carrière parisienne. Le* lecteur y fait connaissance avec deux remarquables policiers noirs — Ed Cercueil et Fossoyeur, — qui continueront dans ses romans suivants à parcourir inlassablement les rues encombrées et bruyantes de Harlem pour *pourchasser voleurs, assassins et* escrocs. Tout aussi brutaux et violents — sinon plus — que ceux qu'ils traquent, ces deux symboles vivants de « la loi et l'ordre » sont capables dans une certaine mesure de s'identifier à la population du quartier, à *ses espoirs et ses déceptions.*

Les remarques désabusées et souvent mordantes d'Ed Cercueil et de Fossoyeur expriment les idées de Himes lui-même. Ils jouent le rôle d'une sorte de chœur grec commentant les événements sanglants — gorges tranchées, balles dans la nuque, morts *accidentelles, émeutes, affrontements* — qui se succèdent dans ce monde déroutant où les éclats de rire se mêlent inextricablement aux cris d'alarme. Ce monde est peuplé de gens *se livrant* à des rackets *innombrables* et souvent étonnants aux dépens de leurs voisins incroyablement naïfs, d'agitateurs honnêtes ou opportunistes, de gangsters prêts à tout pour une poignée de dollars.

Dans Retour en Afrique (13), par exemple, des escrocs tirent habilement *parti du désir désespéré des habi*tants du ghetto de retrouver l'Afrique de leurs ancêtres, *tandis que dans Tout pour plaire* (3), un « prophète » charlatan joue sur les sentiments religieux d'un peuple qui a besoin de la foi pour vivre ou survivre.

Dans *l'Aveugle au pistolet* (14), écrit en 1969, Himes explore le sens de la révolte des Noirs qui a fait *exploser les ghettos des Etats-Unis.* Par une métaphore — l'image d'un Noir aveugle qui, *dans son exaspéra*tion, décharge son pistolet sur des adversaires supposés qu'il ne peut pas voir, — Himes souligne les limites et les pièges de la violence inorganisée. Et il va au *cœur du problème* racial des Etats-Unis lorsqu'il exprime par la *bouche* de l'un de ses policiers un jugement remarquable sur la mort de Malcolm X : les Blancs, explique Ed Cercueil, n'auraient fait aucun mal au champion du Black *Power s'il avait continué* à les haïr ; c'est lorsqu'il a commencé à « *les inclure dans la race humaine* » qu'ils l'ont tué.

Car, pour Himes, c'est l'humanisme *intégral* — et non pas la *colère* incontrôlée ou le « racisme à rebours » — qui pourrait réellement menacer un ordre social fondé sur la méfiance, la haine et la division. Et c'est cette soif d'une *fraternité* authentique et universelle qui inspire toute son œuvre, *sa « croisade solitaire »* pour la vérité et la justice dans les rapports humains.

---

(1) Ambroise Kom, *le Harlem de Chester Himes*, Naaman, Québec, 1978.
(2) *Regrets sans repentir*, Gallimard, Paris, 1978.
(3) *Tout pour plaire*, Gallimard « Carré noir », Paris, 1979.
(4) *Affaire de viol*, Editions des autres, Paris, 1978.
(5) *Nouvelles littéraires*, 7 décembre 1978.
(6) James Lundquist, *Chester Himes*, Frederick Ungar, New-York, 1976.
(7) *S'il braille, lâche-le*, Albin Michel, Paris, 1948.
(8) *La Croisade de Lee Gordon*, Corréa, Paris, 1952.
(9) *La Fin d'un primitif*, Gallimard, Paris, 1956.
(10) *La Troisième Génération*, Plon, Paris, 1957.
(11) *Mamie Mason*, Plon, Paris, 1962.
(12) *La Reine des pommes*, Gallimard, Paris, 1958.
(13) *Retour en Afrique*, Plon, Paris, 1964.
(14) *L'Aveugle au pistolet*, Gallimard, Paris, 1970.

les livres du mois

Les Antilles dans le texte

Par YVES FLORENNE

LE lecteur doit aborder cet ouvrage en connaissance de cause : il y trouvera tout ce qu'apporte une bonne thèse universitaire soumise aux lois du genre (bien rares celles dont l'auteur a pu ignorer ces lois ou les soumettre elles-mêmes à son dessein), c'est-à-dire l'accumulation des résultats d'une recherche exhaustive sur un sujet, un réservoir quasi inépuisable d'informations, de données, d'analyses tendant à une démonstration ou dégageant simplement, comme ici, une conclusion. M. Régis Antoine n'a pas échappé à la difficulté qu'accroissaient la longueur de la période considérée, l'émiettement du matériau, la mobilité des centres et des axes : il faut donc s'accommoder d'une organisation diffuse et puiser au réservoir sans guère y chercher le cours d'un fleuve ou les perspectives d'un canal.

Cela dit, le sérieux, l'abondance, la complexité de la recherche n'enlèvent rien à la vie et parfois à la vivacité de l'exposé. Le sous-titre fait tout de suite un clin d'œil au lecteur : Des premiers Pères blancs aux surréalistes noirs. L'ambiguïté et le jeu sur les mots ne seront pas toujours aussi volontaires, chaque fois qu'il est question du « roman noir » ou qu'apparaît l'humour noir.

Mais surtout, ce sous-titre signale aussitôt qu'il s'agit d'une étude de littérature. La littérature n'est-elle pas le miroir d'une société et le *révélateur* du regard de celle-ci sur d'autres sociétés ? L'auteur ne manque pas de rappeler plus d'une fois — et c'est même son dernier mot — que l'histoire littéraire c'est encore l'histoire. Voici donc les Antilles françaises vues par les Français et par les créoles, puis, au terme du parcours, par les Antillais noirs, à travers l'écriture.

LES premiers textes français antérieurs à l'implantation émanent de navigateurs qui introduisent, en le reprenant d'ailleurs aux Espagnols, le mythe du paradis tropical, des Iles Fortunées. Avec la conquête et l'établissement, les relations écrites deviennent systématiques : c'est la mission, de surcroît à l'Evangile, que les missionnaires reçoivent de Richelieu. M. Antoine a constitué le corpus de ces textes, « tissu narratif » traversé d'anecdotes romanesques où l'information, très mêlée, est beaucoup moins révélatrice de la réalité observée que de la mentalité de l'observateur. Même quand des progrès se feront jour, même jusque dans la négrophilie idéaliste et romantique, l'attitude exprimée par cette masse littéraire sera toujours ethnocentriste.

Soixante ans plus tard, avec le Père Labat, il y a bien déjà un changement, mais il tient surtout à l'intelligence et au talent de l'écrivain, la vision des choses restant à peu près la même. Pour une large part, elle le restera, jusque dans les débats majeurs et les oppositions radicales — sur l'esclavage, sur la race, sur le principe colonial, — pendant trois siècles.

Avec le dix-huitième, pourtant, la théologie, le pittoresque — mais non, certes, le cythérisme des Iles — s'effacent devant l'idéologie et l'économie. Paradis légendaire où s'épanouissent à la fois l'indolence voluptueuse et l'extrême ardeur, les Antilles sont aussi, sont surtout, une source miraculeuse de richesses. Du moins, elles sont telles dans l'écriture. Dans la réalité, c'est une autre affaire. Tout comme derrière la façade de nos affiches touristiques d'aujourd'hui, cette réalité est déjà beaucoup moins luxuriante que dans la peinture des textes. La réputation de richesse recouvre non seulement le pillage par quelques-uns, sans profit pour l'Etat, mais encore l'endettement de la plupart des colons. Enfin, va se poser la question des Noirs, cependant qu'évolue la conscience de race et que la dénonciation des abus esclavagistes par Montesquieu débouche sur l'anti-esclavagisme déclaré de Diderot, et que le vieux mythe du « démon » noir se retourne dans le non moins mythique « bon sauvage » de Rousseau.

Le mythe initial reprend, si l'on ose dire, du poil de la bête après les révoltes d'esclaves, les massacres de colons, l'incendie du Cap, bientôt suivis — dans un élan révolutionnaire un peu tardif de la Convention — par l'abolition de l'esclavage (1794), elle-même promptement abolie. Ce qui n'empêchera nullement la négrophilie romantique (1), si répandue qu'on ne saurait suivre M. Antoine à travers tous les écrivains, à commencer par les plus grands.

On entre vraiment dans les temps modernes avec 1848 et l'abolition, définitive celle-là, mais que suit curieusement, jusque vers 1880, un silence presque total. Comme si l'intérêt, la passion étaient dégonflés par le fait accompli. Ce qui transparaît à travers Gobineau et le gobinisme, c'est « un complexe de peur et de répulsion ». Il est alimenté par les « fantaisies sanglantes » et les actions très noires de Soulouque, qui, sous le nom de Faustin Ier, s'était couronné empereur d'Haïti. Un précurseur. Bref, Michelet est à peu près seul, avec son exaltation de l' « Isis noire », dans la Femme, à se faire prophète à la fois de la *négritude* et du *féminisme*. Un regain marque la fin du siècle et le commencement du nôtre, avec Francis Jammes et le jeune Alexis Léger, celui d'Eloges.

La première guerre mondiale oriente vers leur destin moderne ces vieilles terres qu'on « hésite désormais à appeler colonies ». D'autres ignoreront cette hésitation-là : aux Etats-Unis, un mouvement d'opinion se déclare pour que la France, saignée et « insolvable », paye ses dettes avec la Guadeloupe et la Martinique. Le créancier saisirait tranquillement des terres et des peuples comme des marchandises, des meubles — ou de simples esclaves. Curieux Shylock, démocrate, anticolonialiste, évangéliste, volontiers prédicant — et esclavagiste tout frais encore.

LA revendication, par quelques Antillais, de Saint-John Perse, ne saurait évidemment retirer à la poésie française le plus grand poète français contemporain ; mais elle témoigne sur une revendication plus générale qui, d'un après-guerre à l'autre, a fait du chemin. L'étude de M. Antoine s'arrête à 1932. Or, cette année-là, paraît une revue, Légitime défense (nous signalions, le mois dernier, la réimpression de son numéro unique, mais qui fait date (2) : surréaliste, bien sûr, mais non moins revendicatrice de l'identité antillaise. Laquelle au juste ? Noire, elle s'affirmera fortement — littérature et engagement politique inséparables — avec la génération de Césaire et la suivante. Mais qu'en est-il des Antilles blanches ? D'une identité créole ? Quand elle se manifeste dans l'écriture, sans autre exemple avec un pareil éclat, c'est chez Saint-John Perse, lequel a écrit simplement : « De la France, rien à dire : elle est moi-même, et tout moi-même. »

* *Les Ecrivains français et les Antilles*, R. Antoine, Maisonneuve et Larose, Paris, 1979.

(1) Voir L.-F. Hoffmann, *le Nègre romantique*, Payot, Paris, 1973.

(2) J.-M. Place édit., 12, rue P.-et-E.-Curie, Paris (5e), 1979.

HISTOIRE

« LA DÉCADENCE », de J.-B. Duroselle

VASTE fresque d'un déclin qui semble inexorable : lenteur à prendre conscience du danger, faiblesse des hommes et des institutions, tout concourt à laisser glisser vers le désastre un pays qui s'était mal remis de sa victoire de 1918. De droite ou de gauche, tous les gouvernements qui se succèdent à Paris de 1932 à 1939 ont leur part dans cette « décadence » que Jean-Baptiste Duroselle analyse en puisant aux meilleures sources. En effet, directeur de l'Institut d'histoire des relations internationales contemporaines et président de la Commission pour la publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945, J.-B. Duroselle a admirablement sélectionné et interprété une énorme masse d'archives pour aboutir à un récit vivant et nuancé couvrant une période qui, malgré l'apparente coupure de la guerre et l'essor économique qui suivit, continue de peser sur les comportements d'aujourd'hui.

Il existe au moins deux excellentes raisons de lire ce gros livre passionnant. Tout d'abord, malgré l'abondante littérature consacrée à l'immédiat avant-guerre, il manquait une forte synthèse embrassant à la fois l'action diplomatique et la politique intérieure, les conceptions stratégiques et les conditions économiques, le caractère des hommes et l'état de l'opinion publique, tous éléments qui concourent à la tragédie. Ensuite, ce regard sur un passé proche suggère — mais tel n'était pas le propos de l'auteur, qui se comporte en strict historien — des rapprochements avec certains événements qui se déroulent sous nos yeux : car, sous l'habillage « technocratique » et un style plus « moderne », on y retrouve trop souvent la même méconnaissance des dossiers, la même suffisance, la même légèreté parfois camouflée sous une apparente fermeté. L'histoire, et spécialement l'histoire de cette période-là, n'incite ni à l'indulgence ni à l'optimisme.

DU gouvernement Herriot (1932) au gouvernement Daladier en passant par Laval et le Front populaire, J.-B. Duroselle suit pas à pas l'enchaînement chronologique mais en intercalant dans ce tableau d'excellents chapitres consacrés à quelques données qui survivent aux crises ministérielles : comment se définit alors le patriotisme français et quelle est l'influence de la propagande étrangère ? quels sont les intérêts économiques de la France dans le monde et les comportements des milieux d'affaires ou des responsables des finances publiques ? comment les chefs militaires envisagent-ils les problèmes de sécurité ? quelles sont les faiblesses de cette « machine diplomatique » qu'est le Quai d'Orsay ?

Dans ce sombre cheminement vers la défaite, J.-B. Duroselle ne perçoit qu'une *« brève période d'incontestable redressement sur le chemin de la décadence »* : le passage de Louis Barthou aux affaires étrangères, où il agit avec la double conviction que *« l'ennemi, c'est l'Allemagne »* et que *« ceux qui, pour des raisons de politique intérieure, la préféraient à l'U.R.S.S. se trompaient complètement »*. Mais son assassinat (en 1934, avec le roi Alexandre de Yougoslavie) interrompt l'effort, qui sera repris trop tard et fort mal, orienté vers une alliance avec l'Union soviétique.

Ce livre s'inscrit dans une collection (que dirige J.-B. Duroselle) intitulée « Politique étrangère de la France » de 1871 à nos jours, qui comprendra douze volumes. Le premier à nous être livré annonce avec éclat une grande œuvre qui constituera un irremplaçable instrument de travail dont la lecture sait toujours retenir l'attention.

C. J.

★ J.-B. Duroselle, *la Décadence 1932-1939*, Imprimerie nationale, Paris, 1979, 576 pages, format 17 × 24. En vente à l'Imprimerie nationale (39, rue de la Convention et 2, rue Paul-Hervieu, 75015 Paris), et aux librairies : 20, rue la Boétie, 75008 Paris, et 182, rue Saint-Honoré, 75001 Paris.

POLITIQUE

L'OCCIDENT DES DISSIDENTS. — Christian Jelen, Thierry Wolton

★ Stock, Paris, 1979, 228 pages.

Si vous ne croyez pas au paradis sur terre, vous avez tort. Il existe : quelques-uns l'ont rencontré. A Paris même, où ils ont vu *« des rues peuplées de papillons délicatement posés sur des fleurs »* (entendez : des promeneurs devant les vitrines), et dans ces rues, *« des femmes enceintes radieuses, habitées par une joie intérieure »*, des patrons à qui on peut serrer la main, des policiers qui sont des *« anges », « si aimables, si polis, si attentionnés »*, bref, des citoyens qui ne connaissent pas leur bonheur : *« J'affirme que les Français sont trop heureux. »*

Sans doute : pour qui sort du goulag, la vie à l'Ouest paraît « merveilleuse » ; est-ce une raison pour prendre au mot des impressions premières, nécessairement partielles et subjectives ? C'est pourtant à cette supercherie que se livrent Ch. Jelen et T. Wolton : au lieu d'analyser en lui-même le système capitaliste, ils se contentent de le regarder par victimes interposées du système socialiste. Le tableau ne peut être que paradisiaque. Mais faux. Aussi peu conforme à la réalité que ces peintures infernales de l'Occident que les auteurs, décidément inconséquents, déplorent de trouver dans la presse soviétique. Propagande pour propagande, où est la différence ?

M. T. M.

AMÉRIQUES

LES ETATS-UNIS ET LE CANAL DE PANAMA. — Georges Fischer

★ L'Harmattan, Paris, 1979, 208 pages.

Cet ouvrage donne un bon aperçu de l'historique du canal et des relations de Panama avec les Etats-Unis. La seconde moitié du livre est consacrée aux conditions d'élaboration et au contenu des nouveaux traités. C'est, bien sûr, la plus originale et la plus utile. On lira en particulier avec intérêt le chapitre IX consacré à la construction éventuelle d'un canal à niveau.

B. C.

PANAMA AND THE CANAL TREATY.

★ Latin America Bureau, P.O. Box 134, Londres NW 1 4 JY, 16 pages.

Un excellent opuscule, comme tous ceux que publie le Latin America Bureau de Londres. En seize pages, un historique de l'Etat et du canal jusqu'à la signature du traité de 1977. L'étude traite le canal comme une enclave étrangère parmi d'autres (la compagnie bananière United Brands, la zone franche de Colon, le Centre financier international) et conclut au maintien de la dépendance de Panama envers les Etats-Unis.

B. C.

PROCHE-ORIENT

LA QUESTION DE JERUSALEM DEVANT L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES. — Joëlle le Morzellec

★ Ed. Bruylant, Bruxelles, 1979, 566 pages.

Parmi les innombrables problèmes diplomatiques posés par la guerre de 1914-1918 et ses suites, celui de Jérusalem fut certainement le plus compliqué, du fait qu'il se présentait dans un contexte nouveau parmi l'enchevêtrement des problèmes locaux et des intérêts divergents qui étaient en jeu. Mais la gravité de la question venait de ce que Jérusalem était, et reste encore la Ville sainte, à des degrés divers il est vrai, des chrétiens, des juifs et des musulmans.

La Société des Nations, puis l'Organisation des Nations unies se trouvèrent confrontées à cet énorme problème qui a donné lieu à de nombreux travaux, articles et études aujourd'hui dispersés et difficiles à retrouver. Dans une thèse récente soutenue à l'université Jean-Moulin-Lyon-III, Joëlle Le Morzellec met en lumière le rôle spécifique des Nations unies, qu'il s'agisse de l'activité des commissions successives, des résolutions votées ou du projet du Conseil de tutelle, etc. Cette première partie débouche logiquement sur l'étude du projet de partage de Jérusalem, avec les différentes solutions proposées, pour aboutir finalement à un échec. L'occupation de la partie arabe de la ville en 1967 allait poser un nouveau problème, en particulier en ce qui concerne les lieux saints. Après ce bilan, l'auteur analyse les raisons de l'échec de l'organisation internationale, en partie imputable à son fonctionnement. L'inefficacité de l'Assemblée générale a neutralisé les projets du Conseil de sécurité, et les a finalement empêchés d'aboutir. L'auteur remarque ainsi que, *« au fur et à mesure des sessions de l'Assemblée générale, la question de Jérusalem tombe progressivement dans l'oubli »*. Après 1967 on ne vise qu'à contrecarrer les desseins d'Israël plutôt qu'à chercher une solution. De son côté, le Conseil de sécurité ne disposait d'aucun moyen d'action pour mettre à exécution les résolutions de l'Assemblée. Un mot résume les causes des échecs : l'impuissance, aggravée par les interventions des grandes puissances et la politique des Etats arabes, sans oublier Israël.

On eût souhaité une analyse de certaines notions juridiques comme, par exemple, celle d' *« internationalisation fonctionnelle »*, assez nouvelle, proposée à l'Assemblée générale en 1949 et en 1950. A l'inverse, l'étude d'une hypothèse de solution partielle consistant en un régime spécial autonome pour le secteur arabe de Jérusalem semble, plus encore aujourd'hui qu'en 1976, bien théorique. Le problème des lieux saints, par contre, est examiné sous tous ses aspects et l'auteur présente modestement comme *« irréalisable »* un projet cohérent qui aurait cependant *« certaines chances d'aboutir »*.

L'ouvrage est complété par des cartes qui permettent de localiser les projets successifs, une chronologie des origines à 1978, et une bibliographie exhaustive des sources et des travaux.

BERNARDIN COLIN.

AFRIQUE

JEUNES RURAUX DU SAHEL. — Guy Belloncle

★ L'Harmattan, Paris, 1979, 235 pages.

Admettre enfin l'existence d'une culture, d'une science africaines, et leur capacité à assimiler les nouvelles données de la connaissance moderne : telle est au fond la matière de ce compte rendu d'une expérience de formation de jeunes alphabétisés au Mali. Alphabétiser d'abord, puis utiliser ce savoir pour entreprendre dans le village une éducation de base sur les problèmes majeurs de la communauté : agriculture et santé, par exemple.

Quels problèmes au juste ? Guy Belloncle montre que les paysans disposent d'une claire conscience de leurs besoins et des défauts des « progrès » qu'on leur propose. Dès qu'il s'agit de résoudre les vrais problèmes — les leurs — la participation se fait active, et les adultes s'associent aux réunions de formation des jeunes. Tenant compte de l'expérience acquise, la méthode se fonde sur des principes simples : formation dans le village en fonction des préoccupations locales, concernant l'ensemble des jeunes, à partir du savoir commun pour un enseignement scientifique et expérimental qui ne se contente pas de recettes. Les stages associent éducation et action. Un des aspects les plus révélateurs de l'esprit novateur de cette démarche a trait à la langue : interrogés, les anciens exhument un riche vocabulaire anatomique, botanique, scientifique en général, mots oubliés par les intellectuels africains élevés à la mode d'ailleurs, et qui substituent au patrimoine local des termes français. Contrairement à ce que peut faire croire le titre, *Jeunes ruraux du Sahel* concerne l'ensemble des pays sous-développés. Guy Belloncle y décrit une tentative de mutation méthodologique soucieuse d'engager, après l'ère du « massacre scolaire », une autopromotion de la culture indigène actualisée.

J.-P. A.

Journaux télévisés

CAMÉRAS POLITIQUES

En France, trente millions de citoyens regardent chaque soir un journal télévisé. Et ils le font, dans l'ensemble — les sondages le confirment, — très attentivement (1). Cette énorme audience (la presse quotidienne, en comparaison, ne vend, tous titres confondus, que neuf millions d'exemplaires) suscite des convoitises de deux ordres : commerciales et politiques. D'autre part, les présentateurs des téléjournaux, ces « amis qui viennent chez nous », ont acquis depuis quelques années une influence démesurée et leur commentaire peut, à l'occasion, déterminer l'opinion publique. Fascinés par une éblouissante mise en spectacle de la marche du monde, les téléspectateurs, les citoyens, sauront-ils résister à cette formidable entreprise de massification ?

Le « journal » est, on le sait, l'émission-reine de la télévision, la locomotive qui tire derrière elle toute la grille des programmes et rassemble, vers vingt heures, l'audience de la soirée ; les publicitaires ne l'ignorent pas et enserrent les téléjournaux dans des séquences commerciales de plus en plus touffues. Près de 80 % de la recette totale de T.F. 1 et d'Antenne 2 proviennent des annonces diffusées avant et après le journal du soir ; les informations de midi assurent à elles seules, sur la première chaîne, 20 % des revenus — succès qui a d'ailleurs poussé la deuxième chaîne à créer, depuis janvier dernier, son propre journal de midi. Même F.R. 3, pour des raisons de concurrence, possède maintenant son téléjournal du soir (à 22 heures). Comment donc ignorer que les journaux télévisés représentent en premier lieu une source essentielle de financement pour les chaînes ? Le souci d'informer vient après.

Mais le téléjournal est aussi, en France surtout, la voix de l'Etat ; il est naturellement, et traditionnellement, considéré comme un instrument du gouvernement. La Ve République n'a pas innové en ce domaine. Dix mille récepteurs à peine se trouvaient en service quand le téléjournal fut créé en 1949. Lorsque leur nombre approche du million, le pouvoir soudain s'intéressa à cette émission-clé. C'était en 1956, sous le gouvernement de M. Guy Mollet qui, le premier, entreprit la domestication du secteur Information de la R.T.F., M. Mitterrand étant ministre de la justice. MM. Gérard Jaquet, ministre de l'information et Robert Pontillon, son chef de cabinet, créèrent la Direction de l'information radiodiffusée et télévisée, véritable ministère de la propagande chargé de présenter sous son meilleur angle la politique coloniale en Algérie et à Suez.

Avec le retour aux affaires du général de Gaulle en 1958, l'évolution va se préciser. En 1962, M. Alain Peyrefitte, ministre de l'information, donne un statut nouveau à l'O.R.T.F. et implante un véritable système totalitaire de l'information en instituant le S.L.I.I. (Service de liaison interministériel pour l'information) qui rassemble chaque matin, dans les locaux du ministère, hauts fonctionnaires, chefs de cabinets ministériels et directeurs d'information de la télévision pour déterminer en commun le sommaire du téléjournal du soir : sujets à valoriser et thèmes à proscrire se trouvent explicitement définis. Cette censure grossière durera sept ans ; même l'explosion de mai 68 (malgré la grève des journalistes de l'O.R.T.F., et les affiches dénonciatrices) ne put y mettre fin. Seule la démission du général de Gaulle, débouchant sur l'intérim de M. Alain Poher, permit à celui-ci d'en terminer avec la propagande gaulliste et avec l'utilisation partisane du journal télévisé. M. Chaban-Delmas poursuivit, timidement, la libéralisation en créant deux unités autonomes d'information : une par chaîne.

Depuis l'arrivée en 1974 de M. Giscard d'Estaing à la présidence, on ne peut plus parler au sens propre de censure des journaux télévisés ; cependant, dans les régimes libéraux, gouverner consiste, pour une bonne part, à rallier l'opinion à ses thèses (« gouverner, disait déjà Machiavel, c'est faire croire ») ; aussi, le pouvoir libéral actuel a-t-il pris la précaution de placer des hommes fidèles à des postes-clés. Et notamment à la tête de plusieurs journaux télévisés. Ces hommes pratiquent leur métier en vrais professionnels tout en soutenant, de bonne foi, les options présidentielles. Mais les pressions, venues du haut, demeurent : si le rapport de la commission parlementaire d'enquête sur l'information n'avait pas été scandaleusement étouffé, nous aurions ainsi appris les contraintes qu'un ministre imposa à M. Marcel Jullian pour lui faire accepter, en 1977, la nomination du responsable actuel de l'information sur Antenne 2. D'ailleurs, pour s'en tenir à cette chaîne, 82 % des journalistes déclarent faire l'objet de pressions ministérielles (2).

Les journaux télévisés suscitent l'avidité des milieux politiques en raison de leur formidable audience. Celle-ci, ils la doivent en grande partie à l'efficacité de techniques tout à fait spécifiques. Trente minutes de téléjournal équivalent, en texte écrit, à une demi-page du Monde diplomatique ; les informations doivent donc être synthétisées au maximum et réduites à une petite suite de phrases-choc ; il s'agit de « prêt-à-penser » en grande série dont la fonction principale vise à distraire, à amuser sur l'accessoire et à éviter de faire réfléchir sur l'essentiel. Le recours, rapide, à des « spécialistes », à des reportages et à des entretiens prétend seulement obtenir un « effet de vérité » ; on tente de donner une caution d'authenticité à ce qui n'est rien d'autre qu'un chapelet d'assertions hâtives.

La grande innovation, depuis 1975, consiste essentiellement à organiser le téléjournal autour d'un présentateur unique, sorte d'aruspice, qui garantit l'unité de ton et « humanise » le discours journalistique. Roger Gicquel, ancien journaliste au Parisien libéré, incarne sur T.F. 1 la réussite en France de cette formule qui, aux Etats-Unis, fit de Walter Cronkite (C.B.S.) et de Barbara Walters (N.B.C.) d'authentiques stars. Par l'intérêt que le public lui porte, le présentateur unique devient lui-même sujet de l'information ; il personnalise celle-ci (3), et sait la rendre dramatique : il est le narrateur omniscient du « feuilleton de la vie ». Le présentateur multiplie les pseudo-événements (une fausse nouvelle plus un démenti égalent deux informations, et une apparence de sérieux) n'hésitant pas à provoquer lui-même les faits sur lesquels il va réfléchir (4).

Publicité, censure, distorsion et vedettariat, telles sont donc les quatre plaies principales des journaux télévisés français, les tributs à payer pour la mise en spectacle de l'information. La cascade de nouvelles morcellées occasionne, en outre, chez le téléspectateur égarement et confusion ; les idéologies, les valeurs, les croyances s'affaiblissent ; tout paraît vrai et faux à la fois ; rien ne semble important ; l'indifférence se développe et le scepticisme grandit.

La solution à cet état de fait n'est guère aisée ; et une appropriation « démocratique » des journaux télévisés ne modifierait pas fondamentalement leur nature. Car c'est par son mode de découpage et d'interprétation du monde, plutôt que par le contenu (transformable) des informations, que le téléjournal massifie. Il empêche chacun de produire une opinion, pour que tous reproduisent l'opinion publique.

IGNACIO RAMONET.

(1) Cf. les enquêtes sur les journaux télévisés parues dans *Télérama*, nos 1524 et 1525 des 28 mars et 4 avril derniers.
(2) Selon une enquête de Roland Cayrol publiée dans *Etudes Radio T.V.*, no 24, 1976.
(3) La personnalisation ne signifie pas que le journaliste présente les informations de son point de vue.
(4) Des émissions comme « Cartes sur table » ou, à la radio, le « Club de la presse », constituent des exemples types de ce qu'on appelle, en sociologie des communications de masse, des « pseudo-événements ».

L'EXERCICE DU POUVOIR

L'EXERCICE du pouvoir au journal télévisé est souvent commenté en termes de censure, de manipulation et de mainmise. Le pouvoir et l'information seraient face à face, le premier cherchant sans fin à soumettre à sa volonté la seconde, qui réfléchirait par nature la réalité avec la transparence du cristal. Ces termes de censure et d'information, maintes fois répétés, ne posent pas d'une manière pertinente le problème du pouvoir à la télévision ; ils l'éludent plus qu'ils n'y répondent. Et cela par l'inconsistance et le caractère illusoire des termes eux-mêmes. Avec la censure, l'exercice du pouvoir est réduit à la seule activité d'interdire ; de plus, cette notion crée l'illusion de l'unité du pouvoir et du caractère homogène de sa pratique. Quant au terme d'information, il semble peu apte à nous éclairer sur la naissance du journal télévisé : le but du journal serait d'informer, et c'est à cette fin qu'on le réaliserait.

Cette notion de censure restreint les pratiques du pouvoir à l'arsenal d'interventions dont le gouvernement dispose pour influer directement sur le journal télévisé : obligation ou interdiction de passer sur l'antenne tel document ou telle personnalité, nomination ou éviction de responsables des chaînes. Mais une histoire de l'information télévisée révèle que l'interdit n'est sans doute pas la forme majeure selon laquelle le pouvoir investit l'information. Privilégier la pratique de la censure, c'est identifier trop simplement le pouvoir avec l'Etat et ses appareils et, par là, étouffer les mécanismes spécifiques qui articulent le journal télévisé. Si l'information télévisée a *bien été agencée*, dès sa naissance, sous la forme d'un appareil et rattachée à l'Etat par les liens du monopole et du service public, les techniques journalistiques (1) dont elle relève et qu'elle a adaptées aux procédés audiovisuels et *électroniques* sont autant de façons qui distribuent le pouvoir en statuts, rôles et objets, *à l'intérieur du journal. Le* pouvoir, aux actualités, est saisi dans la matérialité des relations entre caméras, journalistes et *interviewés*. Si les places privilégiées occupées par caméras et journalistes au sein de cette relation leur *confèrent la maîtrise de* l'information, la personne interrogée, en ne jouant pas le rôle qui lui est *assigné, peut mettre en* difficulté la machinerie trop bien huilée de l'interview télévisuelle. Il n'y a pas une essence *du pouvoir qui* vaudrait pour le fonctionnement de n'importe quelle institution. Au journal, le pouvoir est *exercice* et non essence. Entendons par là que sa mobilité, sa dispersion et ses formes multiples priment sur un aspect figé, concentré et massif, et dessinent des configurations jamais tout à fait identiques de relations qui excèdent la seule forme de l'Etat, même quand elles le servent.

UN « objet naturel » (2) comme le *« pouvoir et sa pratique de la censure »* nous illusionne sur la vague impression d'une *unité qu'il n'a pas* et dissimule le caractère hétérogène des pratiques qui ont sous-tendu l'information télévisée depuis sa naissance. Ramener l'histoire des journaux *télévisés à une chronique* de la censure politique, c'est, en occultant les pratiques *originales qui se sont succédé* depuis 1949, châtrer les forces vives de cette institution. Il n'y a rien de plus différent que les deux dispositifs qui recouvrent ces trente *années d'actualités télévisées : le dispositif* d'information et le dispositif de communication. Voilà deux façons bien distinctes de traiter la matière-réalité, produire la vérité et gérer les *gouvernés-téléspectateurs*.

Le dispositif d'information s'est constitué autour de l'Etat et de sa loi, délimitant ce qui doit être rendu public et ce qui ne doit pas l'être. Mais depuis 1965, l'importance de ce dispositif s'est considérablement réduite avec le développement, auquel il a lui-même participé, du dispositif de communication plus adapté aux nouvelles structures économiques et politiques. Le dispositif de communication *engendre une extension continue des* domaines et des publics offerts à la publicité : la vie que les moyens de communication de masse appellent quotidienne, et la manière dont *femmes, hommes, enfants, personnes* âgées et handicapées, viennent à bout des difficultés de leur existence (3). Si la télévision y est hégémonique, ce dispositif se déploie avec l'ensemble *des organes d'information, qui se* relaient et se renvoient les uns aux autres, constituant ainsi un véritable laboratoire dont il n'est plus nécessaire de sortir pour rendre compte de la réalité. Avec lui, un personnage et une technique se sont imposés : le *spécialiste, qui use de tous les savoirs* pour analyser méticuleusement l'information, et le *dossier*, qui découpe l'actualité en thèmes et fait de l'événement un objet d'examen. La *convergence d'éléments divers* — extension du champ des connaissances (4), naissance du *« grand* public » et pratique de vulgarisation, transformation du journalisme de mission civique en mission sociale, développement des moyens électroniques — est à *l'origine* de ce qu'il *convient* d'appeler aujourd'hui la *pensée-journaliste*. Quant à la visée qui soutient ce dispositif, elle tendrait à construire ce « village global » annoncé par McLuhan.

FRANCIS JAMES.

(1) Les techniques journalistiques classiques sont le commentaire avec ses sous-genres comme l'éditorial, la chronique, le reportage et l'interview, etc. Ajoutons, depuis la seconde moitié des années 60, le dossier et l'analyse.
(2) Cf. Paul Veyre, *Michel Foucault révolutionne l'histoire*, Seuil, Paris, 1978.
(3) Des émissions comme « Antenne 2, c'est la vie », « Une minute pour les femmes », les actualités destinées particulièrement aux enfants le mercredi et aux mal-entendants le samedi, attestent de ce mouvement.
(4) Cette extension du champ des connaissances s'est traduite au journal télévisé par l'apparition des premiers journalistes-économiques en 1967, et la création du premier magazine économique en automne 1978, intitulé « l'Enjeu ».

● RECTIFICATIF. — Une erreur d'impression a altéré le sens d'un passage de l'article de Jacques Goimard : « *Alien :* l'aliénation ordinaire » dans la page « Cinéma politique » du mois dernier. A partir de la deuxième phrase du troisième paragraphe, il fallait lire : « *Pour triompher de la nature, il faut commencer par la rencontrer ; non pas la nature accueillante des livres d'images, mais la nature inhumaine, la nature qui se défend, la nature où nous n'avons pas de place, etc.* »

INFORMER SUR L'INFORMATION

SI l'information télévisée avait pour plus secret dessein de faire parler d'elle — et pourquoi pas ? — on pourrait dire aujourd'hui qu'elle y réussit. *Chaque jour apporte une nouvelle page* au catalogue des films (*Network, China Syndrome*, bientôt *l'Œil du maître*) et des livres (*Canal 6, la Chaîne*) qui lui sont consacrés. On devrait sous peu tout savoir sur l'information télévisée...

Or, par le plus coquet des symptômes, ce *sont précisément* des journalistes et des réalisateurs, professionnels du petit écran, qui deviennent auteurs des romans ou des scénarios. Parler de l'information télévisée, cela suppose pour eux raconter une histoire avec héros, situations et *dénouement* : comme si une réserve essentielle empêchait le professionnel de l'information de quitter le champ de l'anecdote ou de la fiction lorsqu'il s'agit d'évoquer son propre métier : « On ne peut tout dire, vous le savez bien ! »

A celui qui veut connaître les mystères du journal télévisé, on propose régulièrement des explications « techniques ». Dès 1950, Pierre Sabbagh éprouve *le besoin*, à l'occasion du centième journal, de nous éclairer sur les rudiments de sa fabrication ; Raymond Marcillac fait de même en 1963, ainsi que *Michel Péricard* en 1969 et Gérard Holtz cet été. Non sans impudeur, l'information télévisée livre ainsi les clés de son fonctionnement et met à nu sa machinerie électronique : cela est un ampex, cela un prompteur, ici la régie, là un ingénieur de la vision, etc. Toute tentative de compréhension est réduite à une compilation de banalités techniques. *« L'information télévisée est une grosse machine dont l'information télévisée va vous exposer les rouages. »*

POUR comprendre l'information télévisée, un troisième moyen, entre les fictions et les clés techniques, se révèle déterminant : la presse de télévision. Le *22 janvier 1950*, paraît pour la première fois *Radio-Cinéma-Télévision*, « hebdomadaire catholique des auditeurs et *spectateurs* », *ancêtre de ce qui* deviendra, dans les années 60, *Télérama*. Il veut produire un savoir sur les moyens de *communications* de masse et constituer leur vérité. L'enjeu est d'importance : la télévision, et sa conception de l'*information, sont au premier rang* de cette stratégie (1). *Télé 7 Jours* paraît le 26 mars 1960 ; beaucoup d'autres *suivront... Des procédés communs* déterminent une spécificité de la vérité délivrée sur la télévision par cette presse. D'abord, *la publication du programme : en faisant* de la grille une évidence naturelle, à retrouver naturellement chaque jour, on *établit une relation d'usage normalisée* avec le téléviseur ; cela autorise cette presse spécialisée à faire des reportages sur *l'élaboration des émissions, ou sur* la vie de la télévision en général. Pour toujours en savoir plus. Quant au journal télévisé, de telles publications *lui assurent* une publicité qu'aucun quotidien n'a jamais eue.

Il y a aussi la critique de télévision ; le plus souvent placée sous le signe de l'affectivité — on a aimé, détesté, adoré, — *elle est le lieu des commentaires* dictés par la conscience et le devoir. Elle présente, sous le sceau du sentiment, *toutes les garanties de vérité intérieure* de *l'individu*.

Il y a, enfin, le *courrier* des lecteurs ; il est la vérité brute du témoignage de base, l'expression individualisée de la masse, la manifestation consignée de la corporation des usagers du téléviseur. Parce qu'il donne *la parole* à ceux qui ne l'ont habituellement pas, il légitime et justifie cette presse.

DEPUIS *quelques années, cependant,* cette presse change de nature ; son ambition d'établir des critères scientifiques est tout à fait *remarquable* en ce qui concerne le journal télévisé, dont elle cherche une « unité de mesure ». A l'aide du chronomètre, *on* quantifie, on comptabilise pour faire des graphiques ou des tableaux à double entrée. Les critiques répudient la vérité du cœur au profit d'une vérité irréfutable de laboratoire. Mais celle-ci reste, pour l'instant, illusoire ; c'est par le jeu des positions désignées (fiction, technique, programme, critique, courrier) que se produit la vérité sur la télévision, *et c'est dans* ces places déterminées que se réfléchit l'information télévisée.

HERVE BRUSINI.

(1) Dans le premier numéro de *Radio-Cinéma-Télévision*, on pouvait lire un reportage sur la télévision du Vatican.

TÉLÉSPECTACLE

LA lecture du journal télévisé s'impose peu à peu à notre attention, alors qu'apparemment on ne trouverait aucune matière stable sur laquelle fixer son regard. Plus qu'un tableau : une série de tableaux. Vitesses, images, sons... un espace scénique en mouvement. Il séduit, sans vraiment distraire. Surtout, il n'ennuie pas. Au contraire, il est inépuisable : à gauche, à droite, en profondeur, à volonté. Tout fuse plus que s'y diffuse. Des séries de canevas. Le jeu de ses mouvements contribue à créer cette opacité trompeuse et séduisante. Tout s'engendre et se défait. Déjà, toutes les figures de la rhétorique, toutes les polysémies du sens s'effondrent devant ce champ de multiples relations.

On n'y découvre aucun sens, puisqu'un sens, jamais simple et donné, se multiplie à l'infini. On ne peut dévoiler le cheminement d'un sens directeur, tracé et unique. Ce chemin est absent. On ne peut imaginer un non-dit qui le parcourrait. On ne peut le réduire au jeu des significations. Ni sens, ni contre-sens. Ni caché, ni pluriel. En un instant, tout est là, tout apparaît à l'écran. Mais l'on ne peut croire non plus à la valeur objective de l'image, car on oublierait tous ces mouvements qui la traversent, tous ces procédés à la périphérie qui la constituent. « La situation se complique parce que, moins que jamais, le simple fait de « rendre la réalité » n'énonce quoi que ce soit par rapport à cette réalité. Une photo des *usines* Krupp *ou de l'A.E.G.* ne révèle pas grand-chose sur ces institutions. La réalité proprement dite a glissé dans le fonctionnel » (1).

La pratique du journal n'est souvent que la mise en œuvre de ces procédés préexistants. On ne peut que mettre au jour ces pratiques, ces réseaux, ces possibles qui l'organisent et le produisent comme journal et comme télévisé. Dénudé, le tableau apparaîtrait dans sa pluralité de mises en scène. C'est alors qu'il faudrait commencer à lire et à poser des regards. S'interroger, puis substituer au regard une lecture de son histoire. Lire les constructions complexes qui l'ont permis. Lire les techniques qui l'ont agencé. Résoudre les énigmes, reconstruire ce journal qui n'est pas donné. Le relire à partir des effets de vérité et de fiction qu'il produit. Le journal télévisé, en traquant sa crédibilité, a constitué son réel. Avant tout « œuvre de fiction », il a l'ambition d'être exact. Sa présentation est inséparable de l'idée de vérité. En voulant cerner de plus près la réalité dont il prétend témoigner, il n'engendre que des effets. Il va sans cesse vers le réel autant qu'il le fuit, pour chercher des références, les vérifier, trouver des preuves, justifier son entreprise. Il se dessine dans ces aller et retour. L'information y trouve sa cohérence et la communication sa vacance. En nous décrivant chaque soir, sur mille trajets, le pourquoi et le comment de l'information, le journal télévisé nous pose en téléspectateurs.

KRISTIAN FEIGELSON.

(1) Bertold Brecht, *Ecrits sur la littérature et l'art*, tome VII.

L'ACTIVITÉ DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES



ONU

Le Conseil de sécurité condamne l'« indépendance » du Venda proclamée par l'Afrique du Sud

A LA demande du Libéria, formulée au nom du groupe africain, le Conseil de sécurité des Nations unies s'est réuni le 21 septembre pour examiner un projet de déclaration au sujet de la proclamation par le régime de Prétoria de la *« prétendue indépendance »* du Venda. Il a approuvé sans discussion un texte par lequel il condamne cette proclamation et la déclare nulle et non avenue, demandant à tous les gouvernements de refuser toute forme de reconnaissance aux bantoustans censés avoir accédé à l'indépendance et de s'abstenir de tout rapport avec eux.

L'Assemblée générale poursuit sa session

Poursuivant les travaux de sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale de l'ONU a entamé son débat général le 22 septembre. Le 2 octobre, elle a interrompu ce débat pour entendre le pape Jean-Paul II qui avait auparavant rencontré le président de l'Assemblée et les membres du Conseil de sécurité.

DESARMEMENT. — *Le comité* ad hoc *de la conférence mondiale du désarmement a terminé sa session le 14 septembre en adoptant son rapport à l'intention de l'Assemblée générale. Dans ce document, il recommande à l'Assemblée de renouveler son mandat, signalant que les Etats nucléaires n'ont pu se mettre d'accord en vue de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.*

INTERDICTION DE CERTAINES ARMES. — *En conclusion de leurs travaux le 28 septembre, les représentants des Etats membres de l'ONU participant à Genève à la conférence sur l'interdiction ou la limite de certaines armes classiques produisant des effets traumatiques ou frappant sans discrimination ont accepté deux projets de protocole et une esquisse de projet de convention comme documents de base de leurs travaux futurs.*

OCEAN INDIEN. — *Le comité spécial de l'océan Indien a entendu le 3 octobre un compte rendu de son président sur les déclarations faites par les représentants de l'Union soviétique et des Etats-Unis sur le projet de zone de paix dans l'océan Indien et les pourparlers bilatéraux, actuellement suspendus, concernant les activités militaires dans la région. Le 4 octobre, il a discuté d'un projet de résolution « officieux » dans lequel il recommanderait à l'Assemblée générale de fixer à 1981, ou le plus tôt possible, la date de la conférence sur l'océan Indien.*

PRATIQUES ISRAELIENNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPES. — *Le comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme dans les territoires occupés a siégé à Genève du 10 au 21 septembre. Il a notamment examiné cinquante-trois cas de mauvais traitements allégués dans les prisons israéliennes. Il se proposait de se réunir à nouveau en novembre avant d'adopter son rapport à l'intention du secrétaire général de l'O.N.U.*

DROITS DES PALESTINIENS. — *Réuni le 1er octobre, le comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a discuté de son rapport à l'Assemblée générale. Sur proposition du Pakistan, il a inclus dans ce rapport un paragraphe indiquant que Jérusalem ne peut pas être considérée comme la capitale de l'Etat d'Israël. Dans un autre paragraphe, il fait état de sa préoccupation devant la détermination d'Israël de renforcer sa présence illégale dans les territoires occupés.*

STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT. — *Le comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale de développement a tenu sa troisième session du 17 au 21 septembre. Chargé d'élaborer un projet de stratégie pour les dix prochaines années, il n'a pu se mettre d'accord sur un texte préliminaire. Il demande donc à l'Assemblée générale de l'autoriser à tenir une nouvelle réunion de trois semaines durant le premier semestre de 1980.*

ACTIVITES DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION. — *Au terme d'une session ouverte le 17 septembre, le comité chargé de réexaminer les politiques et activités des Nations unies dans le domaine de l'information a adopté un rapport contenant des recommandations en vue d'améliorer les programmes d'information de l'ONU.*

● COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE. — *Au terme d'une session extraordinaire de deux jours, le comité plénier de la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine a adopté à l'unanimité un projet de résolution amendé prévoyant une assistance internationale pour la reconstruction et le développement du Nicaragua. Tous les gouvernements sont invités à participer à cet effort.*

● COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE. — *Organisée par le comité du bois de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe, une réunion spéciale a eu lieu à Lisbonne du 19 au 21 septembre sur la situation de la foresterie et des industries forestières dans les pays d'Europe méridionale.*

● ENFANCE. — *Le 26 septembre, il a été annoncé à Genève que les représentants du Comité international de la Croix-Rouge et du Fonds des Nations unis pour l'enfance (UNICEF, ou FISE) en mission auprès des autorités cambodgiennes à Phnom-Penh (« Kampuchéa populaire ») avaient reçu des éléments de réponse positifs en ce qui concerne le démarrage de l'opération de secours alimentaire et médicaux d'envergure en faveur de la population civile du Cambodge. Le ministre de l'économie les avait en effet informés de l'accord des autorités pour l'ouverture dans la capitale du bureau d'une délégation du C.I.C.-R. et d'un bureau de l'UNICEF. Par ailleurs, les autorités du « Kampuchéa démocratique » avaient aussi donné leur accord pour une action de secours en faveur de quelques dizaines de milliers de civils isolés dans la zone frontalière proche de la Thaïlande.*

— Le 25 septembre, une cinquième opération de transport aérien avait eu lieu au départ de Genève pour acheminer 40 tonnes de vivres et de médicaments à Phnom-Penh.

● REFUGIES. — *La question de l'aide aux réfugiés en Asie du Sud-Est a été évoquée lors de la trentième session du comité exécutif du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, qui a eu lieu à Genève à partir du 8 octobre. Le comité a passé en revue l'ensemble des activités du H.C.R. dans le monde, ainsi que ses moyens de financement. Au terme de l'examen d'un rapport sur la protection internationale, il a formulé des recommandations dans trois domaines : principes généraux ; cas d'afflux massifs de personnes en quête d'asile et cas de personnes cherchant asile à titre individuel. M. Stephane Hessel (France) avait été élu président de la session.*

Agence internationale de l'énergie atomique

Dans le rapport annuel : la sécurité des installations nucléaires

LES 15 000 mégawatts que représentent les centrales nucléaires mises en service en 1978 ont porté la puissance nucléo-énergétique installée dans le monde à quelque 110 000 mégawatts, soit 5,8 % de la capacité mondiale de production d'électricité. C'est ce qui ressort du rapport annuel pour 1978 de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.), publié le 17 septembre.

Deux cent vingt-sept centrales nucléaires fonctionnent à l'heure actuelle dans vingt et un des Etats membres de l'Agence, représentant une durée totale de fonctionnement de 1 700 années-réacteur. A ce propos, le rapport insiste sur le fait que, à la fin de 1978, on pouvait dire que vingt années de production de puissance nucléaire industrielle s'étaient écoulées sans que se soit produit dans une centrale un seul décès ou un seul accident grave dû aux rayonnements. Cette assertion demeure vraie, même après l'accident qui a eu lieu le 28 mars 1979 à Three-Mile-Island (Etats-Unis). Le document rappelle alors que, pendant les cinq dernières années, l'Agence a élaboré une série complète de recommandations approuvées sur le plan international pour la sûreté des centrales nucléaires sous forme d'une cinquantaine de codes de bonne pratique et de guides de sûreté pour les centrales nucléaires à réacteurs thermiques dans le cadre du programme de normes de sûreté nucléaire.

SURGENERATEURS A NEUTRONS RAPIDES. — *Environ deux cent cinquante participants représentant vingt pays et trois organisations internationales ont assisté, du 24 au 28 septembre, à Aix-en-Provence (France), à un colloque international sur la physique des réacteurs surgénérateurs à neutrons rapides, organisé par l'A.I.E.A. et par l'Agence de l'O.C.D.E. pour l'énergie nucléaire (A.E.N.).*

GISEMENTS D'URANIUM. — *Afin de faire le bilan des connaissances actuelles et de mieux connaître les diverses expériences dans le domaine des techniques d'évaluation des ressources en uranium et des méthodes d'exploitation des gisements, l'Agence atomique, l'Agence de l'O.C.D.E. pour l'énergie nucléaire et la Commission interaméricaine de l'énergie nucléaire ont organisé un colloque international sur les techniques d'évaluation et d'exploitation des gisements d'uranium, du 1er au 4 octobre à Buenos-Aires.*

F.A.O.

Au comité des produits : les exportations agricoles des pays en voie de développement

SELON le comité des produits de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.), qui s'est réuni à Rome du 15 au 19 octobre, de graves incertitudes planent sur le commerce mondial des produits agricoles en raison des difficultés économiques actuelles : hausse du prix du pétrole, inflation, ralentissement de la croissance, tendances au protectionnisme dans les pays industrialisés, etc. Les perspectives sont particulièrement sombres pour les pays en voie de développement exportateurs de produits agricoles, dont la part dans le commerce mondial s'est déjà réduite en 1978 dans des proportions entraînant une perte de plus de 2 milliards de dollars cette année-là, soit l'équivalent, pratiquement, de l'aide extérieure à l'agriculture attribuée l'année précédente. Ces indications ont été données par le directeur général de la F.A.O. à l'ouverture de la session ; M. Saouma a d'ailleurs précisé, à cette occasion, qu'en 1978 la C.E.E. avait dépensé plus de 4 milliards de dollars pour soutenir les prix des seuls produits laitiers.

Cependant, dans une étude publiée récemment sous le titre *Projections de la F.A.O. sur les produits agricoles, 1975-1985*, l'Organisation estime que les pays en voie de développement sont bien placés pour augmenter leurs exportations agricoles d'ici à 1985 — à condition toutefois que les pays développés leur facilitent davantage l'accès aux marchés internationaux. Les statistiques font ressortir pour l'instant une tendance opposée : de 35 % au milieu des années 60, la part des exportations du tiers-monde est tombée à 30 % actuellement.

RIZ. — *Selon le bulletin de la F.A.O.* Perspectives de l'alimentation *publié le 8 octobre dernier, les perspectives pour la récolte de riz de 1979 se sont assombries en raison de l'irrégularité et de l'insuffisance des pluies de mousson dans plusieurs pays d'Extrême-Orient.*

PECHES. — *Le nouveau programme de la F.A.O. pour aider les pays côtiers du tiers-monde à exploiter leurs ressources halieutiques dans leurs zones économiques exclusives a été approuvé à l'unanimité par le comité des pêches. L'initiative en avait été annoncée le 21 août dernier. Déjà, le programme des Nations unies pour le développement, ainsi que d'autres donateurs, se sont engagés à fournir près de 13 millions de dollars pour 1980-1981.*

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL. — *Trois aides alimentaires d'urgence ont été annoncées le 26 septembre au titre du Programme alimentaire mondial : au Honduras, pour une valeur de 416 500 dollars et destinée au ravitaillement des réfugiés venus du Nicaragua ; à la Thaïlande, pour une valeur de 1,6 million de dollars et destinée aux Thaïlandais déplacés des zones voisines de la frontière avec le Kampuchea ; au Zaïre, enfin, pour une valeur de 1 610 000 dollars, pour lui permettre de satisfaire les besoins alimentaires des Zaïrois rentrés des pays voisins.*

UNESCO

La cent huitième session du Conseil exécutif

REUNI à Paris du 19 septembre au 19 octobre pour sa cent huitième session, le conseil exécutif de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a étudié les propositions préliminaires des programmes et des budgets pour la période 1981-1983 préparées par M. Amadou Mahtar M'Bow, directeur général.

Le conseil a estimé que les programmes destinés à répondre avant tout aux besoins des pays en voie de développement doivent être considérés comme prioritaires par l'UNESCO ; celle-ci devrait, en outre, être en mesure d'apporter une contribution effective, dans les domaines de sa compétence, aux problèmes majeurs qu'affronte l'humanité, notamment l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la promotion des droits de l'homme, le renforcement de la paix et la lutte contre le colonialisme et toutes les formes de discrimination.

Le conseil a adopté une proposition du directeur général visant à unir tous les efforts pour arriver à donner une éducation à tous les enfants d'âge scolaire et à alphabétiser les adultes, afin que l'analphabétisme soit éliminé en l'an 2000.

Des propositions ont aussi été adoptées pour renforcer les activités spécifiques en matière d'éducation des handicapés et pour marquer l'accueil favorable du conseil aux suggestions visant à créer des liens plus étroits entre le monde de l'éducation et celui du travail. Par 26 voix contre 8 et avec 7 abstentions, le conseil a aussi invité l'UNESCO à assurer une *« complète surveillance »* sur les établissements scolaires et culturels dans les territoires occupés par Israël, *« y compris Jérusalem »*. La même résolution condamne à nouveau la politique israélienne en matière d'éducation dans les territoires occupés.

En matière de droits de l'homme, le conseil a recommandé la création d'un fonds volontaire pour l'enseignement des droits de l'homme afin de soutenir le programme de l'organisation en ce domaine. D'autres décisions portent sur le rôle de l'UNESCO quant à l'application de la science et de la technique au développement, à l'environnement, à la protection du patrimoine culturel et à la production de livres. A propos de l'information, le conseil exécutif a demandé que soit donné suite à la déclaration sur les moyens d'information approuvée par la conférence générale en 1978 et que soient multipliées les activités en faveur des pays en voie de développement pour qu'ils disposent des moyens humains, techniques et matériels nécessaires dans le domaine de la communication. Avant de se séparer, le conseil a réaffirmé au directeur général sa confiance et son appui unanimes, et a approuvé le principe d'une aide spéciale au Nicaragua.

INFORMATION. — *Une réunion de consultants de caractère informel a eu lieu, du 8 au 10 octobre, au siège de l'UNESCO, à Paris, sur les problèmes que pose la circulation de l'information sur le plan international.*

● ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE. — *Une réunion d'experts sur la prévention des accidents a été organisée à Montréal du 4 au 20 septembre sous l'égide de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).*

● ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. — *La nécessité de moderniser les systèmes administratifs et sociaux d'Amérique latine a dominé les débats de la onzième conférence des Etats d'Amérique membres de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.), qui a eu lieu à Medellin (Colombie) du 26 septembre au 5 octobre. A cette occasion, des délégués des gouvernements des employeurs et des travailleurs d'Amérique ont examiné les problèmes posés par le décalage entre l'évolution sociale et les progrès économiques et industriels dans la région.*

● ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE. — *La vingt-neuvième session du comité régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.) s'est tenue, du 19 au 26 septembre, à Maputo (Mozambique). Les participants ont passé en revue les activités de santé en cours en Afrique, au sud du Sahara, et examiné les principes directeurs et les problèmes essentiels dont il faut tenir compte pour formuler les stratégies qui permettront d'atteindre l'objectif de la santé pour tous en l'an 2000.*

— De son côté, le comité régional de l'O.M.S. pour l'Europe a siégé à Helsinki, du 10 au 15 septembre. Parmi les résolutions adoptées, on relève trois décisions concernant le rôle des soins de santé primaires dans les activités des services de santé complets ; la protection du public contre les dangers des substances chimiques et la mise en œuvre d'un programme à moyen terme de santé de la famille dans la région européenne de l'O.M.S.

● ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL. — *Des experts de onze pays industrialisés et en voie de développement, réunis à Vienne du 17 au 21 septembre, ont demandé expressément à l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) de mettre au point un programme destiné à renforcer les capacités technologiques des pays en voie de développement. Ils ont également demandé à l'Organisation de créer des usines pilotes et des projets de démonstration pour la commercialisation des nouvelles technologies.*

— Le 19 septembre, la Suisse a signé l'acte constitutif de l'ONUDI (adopté par consensus le 8 avril dernier) portant ainsi le nombre des Etats signataires à trente. L'acte constitutif entrera en vigueur après dépôt par quatre-vingts pays des instruments d'aceptation, d'approbation ou de ratification.

— La seconde conférence latino-américaine sur l'industrialisation, s'est réunie à Cali (Colombie), du 10 au 14 septembre, pour mettre au point une attitude régionale commune en vue de la troisième conférence générale de l'O.N.U.D.I., prévue à New-Dehli pour janvier 1980.

● UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS. — *La conférence administrative mondiale des radiocommunications, la conférence la plus importante des vingt dernières années dans le domaine des radiocommunications, s'est ouverte, à Genève, le 24 septembre.*

— TELECOM 79. La troisième exposition mondiale des télécommunications, organisée sous l'égide de l'U.I.T., s'est tenue, à Genève, du 20 au 26 septembre et a regroupé les équipements et les systèmes de télécommunication de plus de cinq cents exposants de quarante pays.

ORGANISMES FINANCIERS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Session annuelle du F. M. I. et de la Banque mondiale

La trente-quatrième session annuelle des conseils des gouverneurs du Fonds monétaire international (F.M.I.) et de la Banque mondiale s'est déroulée à Belgrade du 2 au 5 octobre.

Cette rencontre avait été précédée par des sessions séparées du comité des Vingt-quatre, d'une réunion, le 30 septembre, du comité de développement (commun au F.M.I. et à la Banque mondiale), d'une session du groupe des Dix (les grands pays industrialisés) et d'une réunion du comité intérimaire le 1er octobre. Le comité de développement a adopté deux résolutions visant, l'une à allonger de huit à dix ans la période de remboursement des prêts consentis au titre de la facilité de financement élargie, l'autre à alléger de « plusieurs points » la charge des intérêts accordés au titre de la facilité Witteveen ; en revanche, ce même comité a rejeté une suggestion faite par le comité des Vingt-quatre portant sur la création d'un nouveau mécanisme de financement à moyen terme des déficits. De son côté, le groupe des Dix a décidé de renouveler les accords généraux d'emprunt par lesquels les pays industrialisés mettent, sous condition, 6 milliards de dollars à la disposition du F.M.I. Au comité intérimaire, les discussions ont fait apparaître les divergences opposant les pays en voie de développement, souhaitant une véritable réforme monétaire internationale, aux pays « riches » et au conseil d'administration du F.M.I. peu soucieux de s'engager dans une telle voie ; ce comité a, par ailleurs, examiné le projet de création d'un compte de substitution qui a fait l'objet de la seule décision prise à l'occasion de la session ; cette proposition devrait être étudiée au cours des prochains mois par le conseil d'administration du Fonds.

Groupe de la Banque mondiale

Le rapport annuel pour 1978-1979

LA Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale ou BIRD), a publié, le 24 septembre, son rapport annuel dressant le bilan de ses activités et de celles de sa filiale, l'Association internationale de développement (IDA), en 1978-1979. Les engagements globaux s'élèvent à 10 010,5 millions de dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 1978 au 30 juin 1979. Les prêts de la Banque mondiale ont atteint un total de 6 989 millions de dollars, soit 891 millions de plus que l'année précédente ; les engagements de l'IDA, qui octroie des prêts sans intérêts avec une simple commission de service, se montent à 3 021,5 millions de dollars, soit une progression de 709 millions. Les crédits de la BIRD et de l'IDA ont ainsi été répartis : 25 % pour l'agriculture et le développement rural, 19 % pour les transports, 10 % pour l'eau et l'assainissement, 9 % pour l'industrie, 8 % pour les sociétés financières de développement et les petites entreprises.

L'Indonésie avec 704 millions de dollars, le Brésil avec 674 millions et le Mexique avec 552 millions ont été les emprunteurs les plus actifs de la Banque mondiale. L'IDA, quant à elle, comptait parmi ses principaux emprunteurs : l'Inde (1 192 millions de dollars), le Bangladesh (271 millions), le Pakistan (164 millions) et l'Egypte (135 millions).

Au cours du dernier exercice, la BIRD a emprunté l'équivalent de 5 085 millions de dollars : 1 702 millions libellés en yens, 1 546 millions de francs suisses, 1 171 millions en deutschemarks et 666 millions en dollars des Etats-Unis. L'adhésion des îles Salomon et du Cap-Vert a porté à 134 le nombre des pays membres de la Banque mondiale. Les îles du Cap-Vert ont aussi adhéré à l'IDA, qui comptait ainsi 121 pays membres.

Le rapport de la BIRD fait aussi, comme d'habitude, le point sur la croissance dans les pays en voie de développement et conclut que, pour 1978, les chiffres *« ne donnent aucune raison de se réjouir »* puisqu'ils révèlent *« la lente croissance du monde industrialisé plus que les progrès des pays en voie de développement »*.

PRETS DE LA BANQUE MONDIALE. — *La Banque mondiale a, le 20 septembre, accordé un prêt de 35 millions de dollars à la République Dominicaine pour la réalisation d'un projet de remise en état de l'industrie sucrière. Le même jour, elle a octroyé un prêt de 21 millions de dollars à la Yougoslavie pour le financement d'un programme routier.*

CREDITS DE L'IDA. — *L'Association internationale de développement (IDA) a affecté, le 20 septembre, deux crédits d'un montant de 23,4 millions de dollars à la Guinée pour un projet routier et un programme de culture du riz. Elle a aussi attribué un crédit de 8 millions de dollars aux Samoa occidentales pour la modernisation de l'agriculture.*

EMISSION D'OBLIGATIONS DE LA BIRD EN FRANCS SUISSES. — *La Banque mondiale a lancé le 11 septembre sa première émission de bons en francs suisses réservés à des banques centrales et autres organismes gouvernementaux. D'un montant en principal de 200 000 000 de francs suisses, cette émission se compose de bons en francs suisses à 4 % de 1979, venant à échéance le 15 octobre 1983. Ces bons, datés du 15 octobre et au taux d'intérêt payable annuellement, ont été offerts au pair. Trente-cinq organismes ont souscrit à l'émission.*

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE. — *La S.F.I. a annoncé le 10 octobre son intention d'investir environ 1,1 million de dollars dans la Turkiye Sinai Kalkinma Bankasi A.S. (T.S.K.B.), en liaison avec une émission de droits de souscription pour les actionnaires actuels. Cette émission devrait permettre de doubler le capital social et les réserves de cette société qui prête à long terme des capitaux d'investissement au secteur privé.*

Banque africaine de développement

Sept prêts

LORS de sa cent vingt et unième session à Abidjan, les 28 et 29 août derniers, le conseil d'administration de la Banque africaine de développement a approuvé sept prêts en faveur des pays suivants :

— Egypte : 8 millions d'u.c. (pour douze ans) pour le financement d'un projet de fabrication de fibres synthétiques ;

— Gabon : 8 millions d'u.c. (pour vingt ans) pour la réalisation d'un programme de développement rizicole ;

— Côte-d'Ivoire : 8 millions d'u.c. (pour vingt ans) pour le financement de la première phase de la construction d'un lycée professionnel ;

— Lesotho : 8 millions d'u.c. (pour quinze ans) pour la réalisation d'un nouvel aéroport international ;

— Zaïre : 34,5 millions d'u.c. (pour vingt ans) pour financer le projet cacaoyer de Bengamisa ;

— Gambie : 3,9 millions d'u.c. (pour vingt ans) pour la construction d'une route ;

— Ile Maurice : 8 millions d'u.c. (pour vingt ans) destinés à financer le programme d'irrigation des plaines septentrionales.

Rappelons que ces prêts portent intérêt à 7 % l'an sur le montant total décaissé en non encore remboursé. Cet intérêt est assorti d'une commis-

sion statutaire de 1 % l'an et d'une commission d'engagement de 0,75 % sur la partie non décaissée du prêt commençant à courir quatre-vingt-dix jours après la signature de l'accord de prêt.

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT. — *Au cours de sa cinquante-cinquième session réunie à Abidjan le 30 août, le conseil d'administration du Fonds africain de développement a approuvé quatre prêts :*

— A la Guinée-Bissau : 6,9 millions d'u.c.f. (environ 1,7664 milliard de F. C.F.A.) pour l'électrification de centres ruraux ;

— A la Sierra-Leone : 8 millions d'u.c.f. pour la réalisation d'un projet de développement rural intégré ;

— A la Haute-Volta : 5,8 millions d'u.c.f. pour le financement d'un programme hydraulique et de développement rural ;

— Au Rwanda : 4,3 millions d'u.c.f. pour la construction d'une route.

Deux autres prêts ont aussi été accordés, le premier au Mozambique (12 septembre) d'un montant de 8 millions d'u.c.f. pour le financement d'un projet routier ; le second en faveur du Kenya (19 septembre) pour la réalisation d'un programme d'assainissement.

L'ensemble des crédits attribués par la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement entrent dans le cadre d'une politique qui se trouve consignée dans le dernier rapport annuel (pour 1978) publié en mai 1979 : durant l'exercice écoulé, le groupe de la Banque africaine de développement avait participé au financement de soixante-dix projets pour un montant total de 423,48 millions de dollars.

Banque de développement des Caraïbes

Cinq prêts

AU cours de sa cinquante-quatrième réunion à Wilday, Saint-Michael (Barbade), le conseil des directeurs de la Banque de développement des Caraïbes a approuvé des prêts pour un montant de 15 965 037 dollars, selon la ventilation suivante :

— 927 050 dollars au gouvernement de la Barbade, à l'aide des ressources du fonds spécial, pour le financement d'un projet d'aménagement rural dans la région de Spring Hall ;

— 3 451 000 dollars à Seal and Packaging Industries Limited, à l'aide des ressources ordinaires, pour la réalisation d'un important projet industriel ;

— 5 000 000 de dollars à National Housing Trust, de la Jamaïque, pour financer un programme immobilier ;

— 6 000 000 de dollars au gouvernement de la Jamaïque, à l'aide des ressources du fonds spécial et des ressources ordinaires, pour un programme d'urgence destiné à la reconstruction de routes, de voies de chemin de fer et du réseau d'approvisionnement en eau endommagés par les crues dans l'ouest du pays ;

— 487 837 dollars au gouvernement de Saint-Vincent, à l'aide des ressources du fonds spécial, pour contribuer au financement d'un plan de remise en état des cultures bananières affectées par de récentes éruptions volcaniques dans cette région.

En outre, le conseil a autorisé son président à souscrire avec l'Agence pour le développement international des Etats-Unis (U.S.A.I.D.) des accords de prêt pour un montant total de 17 511 000 dollars.

Banque européenne d'investissement

Premières opérations au titre du nouvel instrument communautaire d'emprunts et de prêts

LES premiers prêts sur les ressources du Nouvel instrument communautaire d'emprunts et de prêts (NIC), soit 231,7 millions d'u.c. (1), ont été annoncées conjointement par la commission des Communautés européennes et la Banque européenne d'investissement (B.E.I.), qui s'est vu confier le mandat d'octroyer au nom de la Communauté les prêts au titre du Nouvel instrument. La création de ce dernier, appelé aussi « facilité Ortoli », avait été proposée pour la première fois par la commission en juin 1977 : il repose sur l'idée que la Communauté économique européenne utilisera, grâce à lui, le crédit dont elle jouit pour collecter sur les marchés des capitaux qui pourront être consacrés à des investissements dans certains secteurs-clés, infrastructure et énergie, par exemple. C'est à la commission qu'il revient de décider de l'égilibilité de tout projet.

Les premiers prêts, accordés le 17 septembre, ont été consentis aux pays suivants :

— Irlande : quatre prêts d'une durée de vingt ans ; 16,5 millions de livres irlandaises pour un projet électrique, 16,5 millions pour la construction d'ouvrages d'assainissement et d'adduction d'eau, 13 millions destinés à l'amélioration du réseau routier, et 12 millions pour les télécommunications ;

— Italie : 45 milliards de lires pour une durée de quinze ans destinés au financement d'un aqueduc ;

— Royaume-Uni : deux prêts d'une durée de quinze ans ; 50 millions de livres pour la construction d'une centrale électrique, 16,3 millions pour l'amélioration des réseaux d'adduction d'eau en Ecosse.

AUTRES PRETS EN EUROPE. — *Une série de prêts ont été récemment annoncés par la B.E.I. en faveur des pays suivants :*

— A la Belgique (28 septembre) : 250 millions de francs belges (soit 6,2 millions d'u.c., pour une durée de dix ans) accordés à la Société nationale de crédit à l'industrie pour le financement d'initiatives industrielles de petite et moyenne dimension dans les zones les moins favorisées de ce pays ;

— A l'Irlande (28 septembre) : quatre prêts équivalant à 61 millions de livres irlandaises (soit 91,2 millions d'u.c.) pour l'implantation ou l'extension de petites et moyennes industries ainsi que pour des travaux d'adduction d'eau, d'assainissement et pour la production et la distribution d'électricité. Ces prêts ont été répartis de la façon suivante : 10 millions de livres irlandaises (pour dix ans) à l'Industrial Credit Company ; 20 et 15 millions de livres irlandaises à l'Electricity Supply Board (E.S.B.) et enfin 16 millions de livres irlandaises au ministère des finances (les prêts consentis à l'E.S.B. et au ministère des finances ont une durée de vingt ans et bénéficient d'une bonification d'intérêt de 3 %) ;

— Au Royaume-Uni (15 octobre) : 15 millions de livres (23,1 millions d'u.c., pour une durée de quinze ans, à 10,4 %) destinés au financement de la construction d'une centrale électrique de 1 320 M.W. à Peterhead (Ecosse).

PRETS A L'EGYPTE. — *Deux prêts d'une contre-valeur de 25 millions d'u.c. ont été accordés le 2 octobre dernier à l'Egypte pour aider au financement d'une centrale thermique et aux travaux d'approfondissement et d'élargissement du canal de Suez. Il s'agit de la première contribution de la B.E.I. dans ce pays. 25 millions d'u.c. ont été consentis à l'Office d'électricité égyptien et 25 millions d'u.c. accordés à l'administration du canal de Suez. Ces deux prêts ont été attribués pour une durée de vingt ans, à 7,60 %, compte tenu d'une bonification de 2 %.*

OPERATIONS AU TITRE DE LA CONVENTION DE LOME. — *Au titre de la convention de Lomé trois prêts ont été annoncés le 11 octobre, dont deux au Cameroun totalisant 7,6 millions d'u.c. et destinés à financer l'extension et la modernisation d'une usine d'aluminium à Edéa : 5,3 millions d'u.c. (pour dix ans, à 6,35 %, compte tenu de la bonification d'intérêt sur les ressources du Fonds européen de développement) ont été consentis à la Compagnie camerounaise de l'aluminium (ALUCAM) et 2,3 millions d'u.c. (pour vingt ans, à 2 % sur les capitaux à risques prévus par la Convention) ont été accordés au gouvernement camerounais pour couvrir une partie de sa souscription à l'augmentation du capital d'ALUCAM.*

Le troisième prêt concerne le Burundi, auquel ont été avancées 500 000 u.c. (environ 64,2 millions de francs burundi, à 2 % sur les capitaux à risques prévus par la Convention) pour aider à financer de petites et moyennes initiatives industrielles et artisanales dans ce pays.

(1) *Les taux de conversion* utilisés par la B.E.I. à des fins statistiques pendant le trimestre en cours sont ceux qui étaient en vigueur au 29 juin 1979 : l'u.c. vaut 2,52 D.M. ; 0,63 £ ; 5,83 F.F. ; 1 136 L.it. ; 2,77 H.Fl. ; 40,42 F.B. ; 40,42 F. lux. ; 7,25 D.Kr. ; 0,669 £ irl. ; 1,364 $ U.S.

Banque interaméricaine de développement

Aide en faveur du Nicaragua

POUR la troisième fois consécutive depuis l'éviction du régime Somoza au Nicaragua, la Banque interaméricaine de développement (BID) a annoncé, le 14 septembre, des mesures d'aide financière en faveur de ce pays pour un montant de 96,8 millions de dollars ainsi répartis :

— 36,5 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans, au taux de 1 % pendant les dix premières années et de 2 % ensuite) pour la reconstruction industrielle et le développement rural ; ce prêt est assorti d'un don d'assistance technique de 500 000 dollars ;

— 32 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans, au taux de 1 % l'an pendant les dix premières années et de 2 % ensuite) pour la réalisation d'un projet routier ; ce prêt est accompagné d'un don d'assistance technique de 800 000 dollars ;

— 20 millions de dollars (à l'aide du fonds vénézuélien placé sous l'administration de la Banque, pour vingt-cinq ans, à 7,9 %) pour le financement de sept projets ruraux financés par la Banque interaméricaine et la Banque mondiale ;

— Un prêt global de 2 millions de dollars (à l'aide du Fonds de progrès social et pour une durée variant de quarante à vingt ans) versés à des coopératives ou des institutions de crédit pour relancer la production agricole ;

— Un don de 5 millions de dollars au titre de l'assistance technique (à l'aide du Fonds d'opérations spéciales) pour aider le ministère de la planification à mettre au point des projets de reconstruction économique ;

— Enfin divers dons d'assistance technique d'une importance plus réduite et dans des domaines variés.

Ces prêts et dons portent à 171,8 millions de dollars le montant des mesures d'urgence approuvée par la Banque interaméricaine en faveur du Nicaragua depuis le 30 juillet dernier. La Banque avait en effet accordé à ce pays 20 millions de dollars en date du 30 juillet et elle avait aussi décidé, le 22 août (1), de mettre immédiatement à la disposition du nouveau gouvernement des crédits de 55 millions de dollars déjà attribués à l'ancien régime mais non utilisés.

AUTRES PRETS. — *Le 28 septembre, la BID a annoncé l'octroi de deux prêts à la République Dominicaine, d'un montant respectif de 31 millions de dollars et de 27 millions de dollars, pour le financement de projets de développement rural. Les crédits sont accordés à l'aide du fonds d'opérations spéciales pour quarante ans, au taux de 1 % l'an pendant les dix premières années et de 3 % ensuite. En même temps, la Banque a procédé à des ajustements dans les conditions de prêts antérieurement accordés mais non utilisés, pour aider la République à reconstruire son économie dévastée par deux ouragans fin août et début septembre.*

— Le 27 septembre, la Banque interaméricaine avait aussi annoncé un prêt de 7,3 millions de dollars au Honduras pour la réalisation d'un programme d'adduction d'eau.

(1) Cf. « le Monde diplomatique » d'octobre 1979. Le prêt de 96,8 millions de dollars, que nous dations par erreur du 22 août, est en fait celui dont il est question ci-dessus, annoncé le 14 septembre.

● BANQUE ASIATIQUE DE DEVELOPPEMENT. — *La Banque asiatique de développement a annoncé deux prêts : à la Birmanie (30 août), 17 millions de dollars (pour quarante ans, à 1 % l'an) assortis d'un don d'assistance technique de 150 000 dollars pour la réalisation d'un programme industriel concernant le riz ; aux îles Fidji (21 septembre), 7 millions de dollars (pour vingt ans, à 7,6 % l'an) pour le développement du port de Suva.*

— D'autre part, le 21 septembre, la Banque asiatique a conclu un accord avec la Bayerische Vereinsbank portant sur une émission d'obligations d'un montant de 100 millions de deutschemarks. Ces obligations portent intérêt à 7,5 % l'an et viendront à échéance le 1er octobre 1991.

● FONDS INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE. — *Le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) a approuvé, le 20 septembre, trois prêts d'un montant total de 69,16 millions de dollars (d'une durée de cinquante ans, avec une commission de service de 1 % par an et un délai de grâce de dix ans). Les pays bénéficiaires sont la Sierra-Leone, pour un programme de développement agricole intégré ; le Laos, pour l'amélioration des cultures et les infrastructures rurales, et l'Inde, pour un projet d'irrigation.*

● FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL. — *Le 18 septembre, le F.M.I. a donné son accord à la République Dominicaine pour l'autoriser à effectuer dans le cadre du système de financement compensatoire des achats équivalant à 27,5 millions de D.T.S., les recettes d'exportation étant inférieures à la normale en 1979. Le Fonds l'a aussi autorisée à procéder à un tirage équivalant à 23,25 millions de D.T.S. pour faire face à une situation difficile provoquée par l'ouragan David ayant dévasté l'île le 1er septembre dernier.*

— Une série d'accords ont été conclus le 24 septembre avec la Jamaïque prévoyant les opérations suivantes : achat équivalant à 35,75 millions de D.T.S. au cours des douze prochains mois, dans le cadre du système de financement compensatoire ; tirage d'un montant équivalant à 1,07 million de D.T.S., au titre du fonds de stabilisation ; la Jamaïque participe en effet au système des stocks régulateurs sur le sucre dans le cadre de l'accord international sur le sucre établi en 1977.

— Le Fonds monétaire a autorisé le 26 septembre le Soudan à effectuer un tirage, dans la première tranche de crédit, d'un montant équivalant à 17,15 millions de D.T.S.

— Le 3 octobre, le F.M.I. a enregistré l'adhésion de la Finlande à l'article VIII de ses statuts.

— Le 28 septembre, le Fonds a annoncé qu'il avait révisé le taux d'intérêt du droit de tirage spécial (D.T.S.) ainsi que le taux auquel il rémunère les positions créditrices des pays membres. Pour le trimestre commençant le 1er octobre 1979, le taux d'intérêt du D.T.S. a été fixé à 7,75 % (contre 6,75 %) et le taux de rémunération à 6,975 % (contre 6,075 %).

Groupe international d'étude sur le plomb et le zinc

Un bilan de la production et de la consommation

UN bilan de la production et de la consommation actuelles de plomb et de zinc a été dressé à Genève à l'occasion de la vingt-quatrième session, du 8 au 11 octobre, du Groupe international d'étude sur le plomb et le zinc. Les perspectives pour l'année 1980 ont aussi été envisagées.

Il ressort des chiffres établis par le comité statistique (qui avait siégé juste avant la session) que le marché du zinc est caractérisé par un accroissement de la production et un affaiblissement de la demande, d'où des stocks en hausse. Les producteurs se sont particulièrement ressentis de l'instabilité monétaire des dernières années. Au 10 octobre, les prix se situaient à 342 livres sterling la tonne. Quant au plomb, l'offre et la demande étant pratiquement équilibrées, les stocks sont peu importants ; dans ces conditions, le marché réagit au moindre changement. Le prix du métal était de 630 livres la tonne au 10 octobre.

Marché commun centraméricain

Les exportations de viande bovine vers les Etats-Unis

AFIN d'évaluer les conséquences de la nouvelle législation américaine sur les importations de viande pour les producteurs du Marché commun centraméricain (M.C.C.A.), une réunion d'experts a siégé à Tégucigalpa les 10 et 11 septembre avec la participation des représentants des offices nationaux de commercialisation et d'exportation des cinq pays membres.

Selon les calculs des spécialistes, la nouvelle législation aurait pour effet d'abaisser le volume des exportations centraméricaines de 229,8 millions de livres actuellement à 108,8 millions dans un délai de deux ans. Ils ont préconisé, notamment, une démarche commune auprès du département d'Etat afin de parer à cette éventualité. Outre ce problème, les experts ont aussi envisagé les perspectives de la deuxième réunion préparatoire sur la viande qui aura lieu en décembre prochain à Genève sous l'égide de la CNUCED.

CREATION DE L'UNION DES ASSEMBLEES LEGISLATIVES. — *A l'initiative du parlement guatémaltèque, l'Union des assemblées législatives centraméricaines a été créée le 7 septembre, avec pour mission de promouvoir l'intégration économique, sociale et institutionnelle des cinq pays du M.C.C.A.*

TRANSPORT MARITIME. — *Réunie à Guatemala les 26 et 27 septembre pour les travaux de sa cinquième session, la Commission centraméricaine des autorités portuaires a adopté une série de mesures dans le cadre du projet TRANSMAR et relatives au système uniformisé des statistiques portuaires, à la gestion financière et au coût des services administratifs. D'autre part, le transfert de ressources imposé à la région par sa dépendance à l'égard du fret maritime international a retenu l'attention : il aura en effet représenté, pour 1978 et dans l'ensemble des cinq pays, plus de 628 millions de dollars.*

O.C.D.E.

Au conseil de direction de l'A.I.E.

LE conseil de direction de l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.), réuni à Paris le 11 octobre, n'a pu parvenir à un accord sur la « riposte » à adopter dans les années qui viennent face à une situation pétrolière « *anormale* ». Malgré un approvisionnement en pétrole « *relativement satisfaisant et même un peu supérieur à la demande* », le président de l'A.I.E., M. Niels Ersboell, a jugé la situation anormale en raison des prix très élevés du pétrole sur le marché libre et des modifications structurelles actuelles.

Alors que l'A.I.E. estime que la production des pays de l'OPEP ne devrait pas augmenter substantiellement d'ici à 1985, les hauts fonctionnaires n'ont pu s'accorder sur une réduction de leurs importations.

Un accord est cependant intervenu sur la mise en place, à partir du 1er novembre, d'un registre des transactions pétrolières dans les pays occidentaux hors de la C.E.E. portant mention des quantités, des prix et des pays d'origine de chaque cargaison importée. Les détails de cet enregistrement doivent être discutés avec la C.E.E.

GROUPEMENTS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX

Association européenne de libre-échange

Pessimisme du comité consultatif

REUNI les 4 et 5 octobre à Genève, le comité consultatif de l'Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.) a exprimé des vues « *généralement pessimistes* » sur les perspectives de croissance économique des pays de l'A.E.L.E. pour 1980, a indiqué à la presse son président, M. S. Gestsson, ministre du commerce d'Islande.

Le comité a notamment évoqué la possibilité d'une nouvelle récession prolongée malgré le rythme plutôt soutenu de la croissance économique constaté dans la plupart des pays de l'A.E.L.E., ainsi que les dangers du protectionnisme, qui ne peut pourtant porter préjudice qu'aux petits pays industrialisés que sont les membres de l'Association.

Le comité est formé de personnalités représentatives des fédérations de l'industrie, des organisations syndicales et d'autres secteurs de la vie économique des sept pays de l'A.E.L.E. (Autriche, Finlande, Islande, Norvège, Portugal, Suède et Suisse).

COOPERATION AVEC LA YOUGOSLAVIE. — Le comité mixte A.E.L.E.-Yougoslavie, créé en 1978 pour élargir la coopération économique entre les pays de l'Association et la Yougoslavie, s'est réuni pour la deuxième fois, à Genève les 27 et 28 septembre. Il a pris note des tendances positives qui se sont fait jour cette année dans l'évolution du commerce et de la coopération industrielle et a décidé d'établir un groupe de travail ad hoc chargé de considérer ce qui pourrait être fait pour promouvoir cette coopération. Le groupe de travail, qui doit se réunir au début de l'année prochaine, sera formé de représentants de l'industrie ainsi que d'autres experts dans le domaine de la coopération industrielle des sept de l'A.E.L.E. et de la Yougoslavie.

Il a également été décidé de fournir des services de consultant pour la reconstruction des installations touristiques du Monténégro endommagées lors du tremblement de terre d'avril dernier, ainsi que pour le développement en général du tourisme dans cette région.

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

Conclusion d'un accord sur le caoutchouc

APRES deux ans et demi de négociations sous l'égide de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), un accord international sur la stabilisation du prix du caoutchouc naturel a été officiellement conclu le 6 octobre entre les cinquante pays participants. C'est le premier accord de la sorte qui soit conclu depuis le début des négociations sur les produits au sein de la CNUCED, dans le cadre du programme intégré pour les produits de base.

Aux termes de l'accord, producteurs et consommateurs de caoutchouc supporteront une part égale de la charge financière ; il fonctionnera en association avec le Fonds commun en cours de négociation. L'élément central de cet instrument est un stock régulateur de 400 000 tonnes, complété par un stock d'urgence de 150 000 tonnes. Le prix de référence est fixé à 210 cents malaisiens de Singapour le kilogramme, avec prix d'intervention supérieur et inférieur fixés respectivement à 242 et 179, prix de déclenchement supérieur et inférieur fixés à 252 et 168, et prix indicatifs supérieur et inférieur fixés à 270 et 150.

L'accord entrera provisoirement en vigueur le 1er octobre 1980, sous réserve de ratification par des pays assurant au moins 65 % de la production mondiale et absorbant au moins 65 % de la consommation mondiale. L'entrée en vigueur définitive aura lieu dix-huit mois plus tard, sous réserve de nouvelles ratifications, de telle manière que 80 % de la production et de la consommation mondiales de caoutchouc tombent sous le coup de l'accord.

La conférence de négociation sur le caoutchouc avait repris le 24 septembre à Genève.

CUIVRE. — *La septième réunion préparatoire sur le cuivre, convoquée du 24 au 28 septembre à Genève, s'est ajournée sans avoir choisi entre les différentes formules possibles pour stabiliser le marché du cuivre. Elle a décidé de reprendre ses travaux « à un moment approprié ».*

COTON. — *La quatrième réunion préparatoire sur le coton a eu lieu du 17 au 21 septembre à Genève. A l'issue des travaux, les pays en voie de développement producteurs ou exportateurs de coton ont décidé d'affermir leur action pour arriver à un accord de stabilisation des prix.*

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE. — *Une réunion préparatoire à la conférence des Nations unies sur un code international de conduite pour le transfert de technologie a eu lieu à Genève du 24 au 28 septembre. Une deuxième session était prévue du 29 octobre au 16 novembre.*

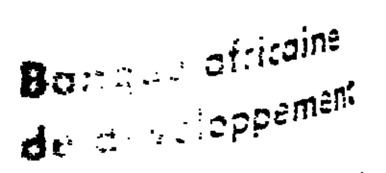
PRATIQUES COMMERCIALES RESTRICTIVES. — *La CNUCED ayant décidé à sa session de Manille que la conférence des Nations unies sur les pratiques commerciales restrictives se tiendrait du 19 novembre au 7 décembre 1979, des consultations préparatoires ont eu lieu les 18 et 19 septembre à Genève.*

Groupe andin

La révision du traité de Montevideo

AU cours de sa vingt-quatrième session extraordinaire, le 7 septembre, à Bogota, la commission du Groupe andin a discuté des problèmes que pose l'avenir de l'Association latino-américaine de libre-commerce (ALALC), remettant en question les travaux de révision actuellement en cours. Les pays du Groupe andin estiment, en effet, qu'un nouveau traité devrait se substituer au traité de Montevideo, paraphé en 1960. Toutes les possibilités de révision ayant été envisagées, les participants ont conclu qu'il n'y avait pas d'autre solution que de conclure un nouveau traité pour que l'intégration soit fondée sur la solidarité et le partage équitable de ses avantages. Le Groupe andin s'est montré prêt, le moment venu, à avancer des propositions précises à cet effet.

Rappelant que la période transitoire de l'ALALC se terminera le 31 décembre, le président de la commission indique que « *si, à cette date, on n'est pas parvenu à approuver un nouveau traité, les concessions accordées dans le cadre de l'ALALC prendront automatiquement fin* ».



ENERGIE. — *L'Agence internationale de l'énergie a annoncé, le 20 septembre, les différents contrats qu'elle a passés en vue de la conception finale et de la construction de deux centrales électriques solaires expérimentales d'une capacité de 500 kWe, qui seront construites et exploitées près d'Almeria, au sud de l'Espagne. Le projet est le fruit de la collaboration de huit pays membres de l'A.I.E. : Allemagne fédérale, Autriche, Belgique, Etats-Unis, Espagne, Grèce, Suède et Suisse.*

— Un accord a été conclu, le 3 octobre, entre la République fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis, dans le cadre de l'A.I.E., en vue de l'exécution d'un programme de recherche, de développement et de démonstration sur l'extraction de la chaleur à partir de roches chaudes et sèches situées à grande profondeur.

— Les implications des dégagements de radio-activité au cours de l'incident survenu dans la centrale nucléaire de Three «Mile» Island, aux Etats-Unis, ont été examinées lors d'une réunion spéciale du comité de protection radiologique et de santé publique de l'Agence de l'O.C.D.E. pour l'énergie nucléaire (A.E.N.), organisée à Paris les 24 et 25 septembre, en consultation avec la commission de réglementation nucléaire des Etats-Unis et dans le cadre d'un examen approfondi des leçons à tirer de l'incident.

— L'A.I.E. a publié, le 28 septembre, le deuxième examen des programmes de conservation de l'énergie menés par les pays membres, qui contient une description générale des activités dans ce domaine (le premier rapport avait été publié en septembre 1976).

— L'Agence a aussi publié, le 1er octobre, son rapport annuel sur les travaux réalisés en coopération dans le domaine de la technologie énergétique en vue de réduire la dépendance à l'égard du pétrole.

Enfin, l'A.I.E. avait publié, le 19 septembre, un ensemble de données sur l'évolution des prix moyens à l'importation du pétrole brut pendant la période allant du milieu de 1973 à la fin de 1978.

DEUX RECOMMANDATIONS DU CONSEIL. — *Le conseil de l'O.C.D.E. a recommandé, le 26 septembre, aux gouvernements des pays membres, des mesures pour améliorer les mécanismes concurrentiels dans les secteurs réglementés des économies des pays membres. L'initiative du conseil s'appuie sur les conclusions d'un rapport publié récemment par le comité d'experts de l'O.C.D.E., sur les pratiques commerciales restrictives.*

Le conseil a aussi adopté, le 8 octobre, une recommandation destinée à renforcer la coopération entre les pays membres en ce qui concerne les pratiques commerciales restrictives affectant les échanges internationaux.

TRANSPORTS MARITIMES. — *Le vingt-cinquième rapport annuel du comité des transports maritimes de l'O.C.D.E. a été publié le 14 septembre sous le titre* les Transports maritimes, 1978. *Il traite des faits marquants observés dans le domaine des transports maritimes internationaux au cours de l'année 1978, en les replaçant dans le contexte de l'évolution et des perspectives à long terme des transports maritimes et des échanges internationaux.*

COMITE DE L'ACIER. — *M. Robert Hormats, premier secrétaire d'Etat adjoint aux affaires économiques du département d'Etat des Etats-Unis, a été élu président du comité de l'acier de l'O.C.D.E.*

RECENTES PUBLICATIONS

- *Perspectives de production de l'agriculture soviétique en 1980 et 1985*, 118 pages.
- *Les politiques futures d'éducation et l'évolution économique et sociale*, 184 pages.
- *Demande individuelle d'éducation, volume 2*, 386 pages.
- *L'implantation des grandes installations énergétiques*, 149 pages.
- *Statistiques de recettes publiques des pays membres de l'O.C.D.E.. 1965-1978*, 235 pages.
- *L'incidence du troc sur l'économie des pays en voie de développement*, 146 pages.
- *Approche intégrée au développement rural, à la santé et à la population*, 168 pages.

● ASSOCIATION LATINO-AMERICAINE DE LIBRE-COMMERCE. — *Une réunion préparatoire a eu lieu au niveau des experts du 10 au 30 septembre au siège de l'Association latino-américaine de libre-commerce (ALALC) à Montevideo. Les questions suivantes ont été examinées : mécanismes destinés à donner une nouvelle impulsion à l'intégration économique régionale; bases pour la reconstruction juridique et institutionnelle de l'Association; moyens de faciliter la convergence des différents processus d'intégration de la région; problèmes juridiques et économiques de la fin de la période transitoire. Les rapports des groupes d'experts seront soumis à la considération du comité exécutif de L'ALALC, qui devra établir les nouvelles étapes des négociations.*

— La deuxième session de la Commission consultative des entreprises du secteur privé de l'ALALC s'est tenue à Montevideo du 7 au 10 septembre. Dans la perspective de la révision du traité de Montevideo, qui doit intervenir à la fin de la période transitoire le 31 décembre 1980, la réunion a adopté une série de résolutions tendant à «préserver l'acquis historique» de l'Association, notamment : le maintien des mécanismes de dégrèvement établis dans le cadre des accords de complémentarité, des accords bilatéraux et des listes nationales, et l'abandon définitif de la liste commune, le renforcement des avantages aux pays les moins développés, la ratification du protocole sur la libre circulation des personnes et des capitaux, la création d'entreprises communes bénéficiant dans les pays d'accueil des mêmes avantages que les entreprises nationales, etc.

● ORGANISATION DES PAYS EXPORTATEURS DE PETROLE. — *La quatrième session ordinaire du comité des ministres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pour les questions financières et monétaires s'est tenue, à Vienne, le 27 septembre. Les ministres ont approuvé le principe du versement de 800 millions de dollars supplémentaires au fonds spécial de l'OPEP, et ont eu des échanges de vues sur plusieurs problèmes touchant au Système monétaire international.*

.. L'OPEP a organisé au début d'octobre, à Vienne, un séminaire sur le thème «L'OPEP et l'avenir des marchés de l'énergie». Plusieurs experts des pays membres de l'Organisation ont annoncé un déficit «important et permanent» en pétrole dans moins de dix ans, si pays producteurs et pays consommateurs n'adoptent pas des mesures préventives.

● UNION DES PAYS EXPORTATEURS DE BANANES. — *La douzième réunion du conseil de l'Union des pays exportateurs de bananes (UPEB) s'est tenue, le 20 juillet, à Panama. A cette occasion, le nouveau directeur exécutif, M. Lara Eduarte Costa-Rica, Honduras et Panama) s'est ensuite funte de direction de Comunbana, société interétatique de commercialisation de la banane (Comercializadora Multinacional del Banano), qui regroupe quatre pays membres de l'UPEB (Colombie, Costa-Rica, Hondurds et Panama) s'est ensuite réunie pour procéder à l'élection d'un nouveau gérant en la personne de M. Alfredo Oranges Bustos (Panama).*

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Marché commun

La réévaluation du deutschemark...

« *A LA suite de tensions survenues ces derniers jours sur les marchés des changes et dues à des mouvements de devises en dehors du système monétaire européen, une réunion des ministres, des gouverneurs de banques centrales des pays de la C.E.E. participant aux mécanismes de change et de la Commission a eu lieu à Bruxelles le 23 septembre 1979*, a annoncé un communiqué publié à l'issue de cette réunion. *Les ministres et les gouverneurs sont convenus qu'il était nécessaire de procéder à des ajustement techniques. Ces ajustements ont pour effet les modifications suivantes :*

» 5 % entre le deutschemark (DM) d'une part et la couronne danoise d'autre part.

» 2 % entre le DM d'une part et le franc français, le franc belge, le franc luxembourgeois, le florin, la lire italienne et la livre irlandaise d'autre part.

» Les taux pratiques entre le franc français, le franc belge, le franc luxembourgeois, le florin, la lire italienne et la livre irlandaise restent inchangés.

» Les nouveaux taux à l'achat et la vente des monnaies du système monétaire européen seront communiqués par les banques centrales pour l'ouverture des marchés des devises le 24 septembre 1979. »

« *Ces ajustements*, conclut le communiqué, *ont pour but d'apporter une contribution positive à un meilleur ordre sur les marchés des changes, tout en contribuant à la stabilité des monnaies de pays tiers. La coopération avec les autorités monétaires des pays tiers sera poursuivie et renforcée.* »

... et ses effets sur les échanges agricoles

Lors d'une réunion informelle le 27 septembre à Dublin, les ministres de l'agriculture de la C.E.E. ont tenu à éviter que la réévaluation de 2 % du deutschemark ne perturbe considérablement les échanges agricoles intra-communautaires. Après avoir gelé les montants compensatoires allemands, ils ont décidé de dévaluer de 1,1 % le franc vert (monnaie fictive pour les échanges agricoles), ce qui augmente le revenu de l'agriculteur français, la livre sterling verte de 1,2 % et la livre irlandaise verte de 1 point sans toucher aux montants compensatoires (M.C.M.).

Quant au Benelux, qui est dans le Marché commun le grand bénéficiaire des échanges agricoles, il a été décidé de réduire de 2,8 à 1,9 % ses M.C.M. positifs. Ce qui diminue d'autant sa capacité concurrentielle, notamment pour la viande et les produits laitiers.

La limitation des importations pétrolières

Les ministres de l'énergie des Neuf ont complété le 9 octobre à Luxembourg la ventilation entre les Etats membres de la C.E.E. des objectifs de limitation des importations pétrolières en 1985.

La C.E.E. s'était engagée, lors du sommet de Tokyo, à limiter globalement ses importations à 472 millions de tonnes à cette date. Les ministres ont approuvé les décisions prises à Paris sur cette ventilation le 26 septembre dernier et ont pris note de la déclaration de la Grande-Bretagne selon laquelle, si elle augmentait sa production de pétrole, ce supplément ne viendrait pas s'ajouter aux 472 millions de tonnes. D'après la Commission, la production de la Grande-Bretagne en 1985 serait inférieure aux prévisions.

M. André Giraud, ministre français de l'industrie, a déclaré que la question de la répartition entre les Neuf de l'objectif de 472 millions de tonnes ne pourra être réglée définitivement qu'au sommet européen de Dublin en novembre. Il a ajouté que le pétrole produit en mer du Nord ne saurait être comptabilisé ni dans les importations de la C.E.E., ni dans celles des partenaires de la Grande-Bretagne au sein de la C.E.E.

Le Conseil a chargé le comité des représentants permanents « *afin de réduire la dépendance de la C.E.E. de ses importations pétrolières, de prêter très rapidement attention aux projets existants et aux nouvelles propositions existant dans le domaine du charbon* ».

Le renouvellement de la convention de Lomé

Le comité paritaire de l'Assemblée consultative C.E.E.-A.C.P. (Etats associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) s'est réuni les 9 et 10 octobre à Luxembourg sous la présidence de MM. Gérard Kango Ouedraogo, président de l'Assemblée nationale de Haute-Volta, et Giovanni Bersani (démocrate-chrétien italien).

L'essentiel des discussions a porté sur les cinq points en suspens qui bloquent encore la négociation pour le renouvellement de la convention de Lomé : régime des investissements ; champ d'application de certaines interventions de la Banque européenne d'investissement ; libre accès du riz dans la Communauté ; compensation éventuelle pour perte de débouchés et critères d'admission à la catégorie des pays enclavés.

Les débats ont révélé que le point le plus délicat à régler reste celui de l'automaticité et de la rétroactivité de certaines dispositions dans le domaine du traitement égal des investissements européens dans les Etats A.C.P.

M. Claude Cheysson, membre de la Commission chargé du développement, a affirmé pour sa part que le résultat actuel des négociations est déjà une œuvre considérable qui « *maintient sans aucun recul les acquis de Lomé 1* ».

JUSTICE. — *La France a été condamnée le 25 septembre par la Cour européenne de justice pour avoir maintenu depuis le 1er janvier 1978 son régime restrictif sur les importations de viande ovine en provenance du Royaume-Uni.*

Le 25 septembre, le ministre français de l'agriculture a fait savoir que la France maintiendra son régime de soutien aux producteurs de viande ovine malgré cette condamnation tant qu'il n'y aura pas de régime communautaire instituant la préférence à l'égard des pays tiers, et tant qu'il n'y aura pas de mesures garantissant le revenu des producteurs de mouton.

— De son côté, la Grande-Bretagne a été condamnée le 4 octobre par la Cour de justice européenne pour avoir arraisonné en octobre 1977 un chalutier breton, le «Cap-Caval», et lui avoir infligé une amende sous le prétexte qu'il utilisait des filets à trop petites mailles pour pêcher les langoustines.

BUDGET EUROPEEN. — *Au cours de la réunion des ministres des finances qui s'est tenue le 15 octobre à Luxembourg, Français, Allemands et Néerlandais ont clairement indiqué qu'il n'était pas question d'accorder une réduction substantielle de la contribution britannique (Londres parlant d'un milliard d'unités de compte, soit près de 6 milliards de FF) au budget européen en 1980.*

EMPLOI. — *L'inadéquation entre l'offre et l'emploi sur le marché européen du travail dans la C.E.E. a été, le 9 octobre à Bruxelles, au centre des discussions entre partenaires sociaux au sein du Comité permanent de l'emploi de la Communauté. Ce comité, qui n'est pas appelé à prendre de décisions, regroupe les ministres du travail ou des affaires sociales des Neuf, les représentants des syndicats européens, les employeurs et la Commission européenne.*

Selon les services de la Commission, le chômage dans la Communauté frappe actuellement près de 6,5 millions de travailleurs, mais près de 15 % des offres d'emplois restent insatisfaites. Afin de remédier à cette situation, la Commission a fait une série de propositions aux partenaires sociaux visant notamment à améliorer et élargir la formation professionnelle, renforcer les services publics de l'emploi et améliorer la mobilité des travailleurs. Ces propositions ont été, d'une manière générale, bien accueillies par les partenaires sociaux.

VITICULTURE. — *Les ministres de l'agriculture sont tombés d'accord le 15 octobre à Luxembourg sur la restructuration du vignoble européen. Toutefois, pour que cet accord se traduise dans les textes, les ministres doivent régler encore quelques points techniques et lever une objection britannique sur le coût des mesures.*

PREMIERE REUNION MINISTERIELLE AVEC L'ESPAGNE. — *Les négociations entre la C.E.E. et l'Espagne en vue de l'adhésion de Madrid au Marché commun dans les années 80 risquent d'être longues et dures : telle était l'impression à Bruxelles des observateurs européens après la première réunion ministérielle C.E.E.-Espagne qui s'est tenue le 19 septembre après le conseil des ministres des affaires étrangères.*

L'Espagne a annoncé qu'elle souhaitait bénéficier d'une période de transition globale de cinq à dix ans avant d'être complètement intégrée à la C.E.E. Quant au calendrier des négociations d'adhésion, Madrid estime que les questions essentielles pourraient être terminées avant la fin de 1980, c'est-à-dire avant le changement de l'actuelle Commission de la C.E.E.

Pour sa part, la Communauté européenne n'a pas encore fait connaître à l'Espagne ses propositions en matière de durée de la période transitoire. Mais les Neuf souhaitent dissocier le secteur agricole, pour lequel ils envisagent une période transitoire assez longue pour certains produits sensibles, et le secteur industriel.

CECA

Nouveau départ pour la production charbonnière

LES Neuf vont décider, à la mi-décembre, un nouveau départ pour la production charbonnière. Telle est, en effet, l'orientation que leur propose la Commission européenne, après les rappels à l'ordre relativement sévères du comité consultatif de la CECA et du Parlement européen.

La Commission de Bruxelles propose, pour respecter l'objectif fixé à Tokyo, lors du «sommet» occidental (pas plus de 472 millions de tonnes de pétrole importé par an), de porter la production de charbon à 250 millions de tonnes d'équivalent-pétrole par an, c'est-à-dire à son niveau de 1973. Cela impliquerait la mise en œuvre de diverses actions communautaires visant à relever de 40 millions de tonnes la production annuelle :

● L'extension à la production supplémentaire du système actuel d'aide à l'élimination des goulots d'étranglement, à l'aide sociale ou à la protection de l'environnement. Selon les premiers calculs, il apparaît que si la moitié des investissements relatifs aux sièges, aux galeries et aux installations d'extraction (200 millions d'U.C.E.) étaient financés par des crédits CECA, et si une réduction d'intérêt de 3 % était accordée à cet effet pendant cinq ans, cela représenterait pour la Communauté une dépense annuelle d'environ 15 millions d'U.C.E. Ce qui implique que soit réglé le financement de cette dépense supplémentaire, les ressources de la CECA ne le permettant pas actuellement. La Commission européenne, bien d'accord sur l'objectif à poursuivre, n'a pas encore fait de choix clair sur les moyens de le financer.

● Des mesures seraient également prises pour faciliter l'utilisation du charbon dans les centrales électriques. Depuis la publication des deux règlements communautaires visant à interdire la construction de nouvelles centrales alimentées au fuel ou au gaz (sauf dans des conditions exceptionnelles et bien spécifiées), les commandes de centrales au charbon se sont accrues, mais les capacités n'entreront pas en service avant la fin des années 1980 : 34,5 GWe pourraient consommer du fuel, dont 19,2 GWe seulement du fuel ; 27,2 GWe pourraient fonctionner au charbon, dont 10,7 GWe seulement avec ce combustible.

● Les échanges de charbon entre les Neuf seraient également facilités, afin que progresse l'utilisation de la houille par les centrales européennes.

● Enfin seraient stimulés les projets de gazéification et de liquéfaction du charbon, qui font déjà l'objet d'une aide de 50 millions d'U.C.E. (sur un total de dépenses de 107 millions).

Ces orientations vont dans le sens qu'avait souhaité le comité consultatif de la CECA le 27 septembre. M. Williams, directeur général à l'énergie de la Commission, s'était déclaré d'accord avec les propositions du comité et avait précisé qu'à l'horizon de 1990 70 à 75 % de l'énergie devrait être produite à partir du charbon. Des importations accrues de charbon seront sans doute nécessaires, mais dans ce domaine une certaine prudence s'impose, afin d'éviter que — comme ce fut le cas au cours des dernières années — une diminution momentanée de la demande charbonnière ne se fasse qu'au seul détriment de la production charbonnière indigène et n'entraîne des stockages excessifs.

Signes de reprise

Peut-être cela suffira-t-il à désarmer la mauvaise humeur des parlementaires européens qui ont souligné, le 26 septembre, qu'il était vraiment temps de passer des projets aux réalisations. Avaient en particulier été critiquées la lenteur avec laquelle sont utilisés les crédits actuels d'aide à l'industrie charbonnière et la tendance de certains pays (Italie, France, Grande-Bretagne) à importer du charbon étranger (d'Afrique du Sud notamment) au lieu de développer la production communautaire.

Ces débats ont paradoxalement lieu au moment où se multiplient les signes d'une reprise, liée à l'amélioration de la production de fonte, ce qui a eu des effets favorables sur la consommation de coke, et au renchérissement très net des prix du pétrole, qui entraîne une demande supplémentaire de charbon par les centrales électriques. Selon les experts de la Commission, ces tendances devraient se maintenir durant le reste de l'année. Pratiquement tous les pays ont relevé leurs prix de la houille, en une ou plusieurs étapes : 3 à 18 % en Belgique, 7 à 8 % en Allemagne, 27 % en France, 20 à 30 % au Royaume-Uni...

Un nouveau plan anticrise de l'acier l'an prochain

Deux ans après l'instauration du dispositif anticrise de l'acier décidé par la commission européenne, les industries utilisatrices d'acier viennent d'interroger Bruxelles pour savoir s'il y a lieu de maintenir ce système. L'Organisation de liaison (ORGALIME) qui les unit fait remarquer à M. Davignon, le commissaire européen responsable de ce secteur, que les industries utilisatrices d'acier représentent dans les neuf pays quelque 7,5 millions d'emplois et exportent près de 30 % de leur production à l'extérieur de la Communauté; il est indispensable selon elle que ces industries obtiennent l'acier qu'elles transforment à des conditions aussi favorables que leurs concurrents sur le marché mondial.

Le dispositif anti-crise en sidérurgie a certes permis une stabilisation de la situation sur le marché de l'acier, poursuit l'ORGALIME, mais la Commission ne devrait pas perdre de vue le caractère essentiellement temporaire de ces mesures. ORGALIME est disposée à accepter la continuation des dispositions visant à éviter les importations d'acier à bas prix, instaurées par la Commission au moyen d'arrangements bilatéraux avec les pays en cause, car ce système constitue la condition à la nécessaire restructuration de l'industrie sidérurgique européenne. En revanche, les industries utilisatrices européennes sont hostiles à l'augmentation des prix minimum obligatoires ou des barèmes de référence et préféreraient même la disparition de quelques prix-plancher.

M. Davignon a saisi l'occasion d'une conférence faite à Amsterdam devant le patronat international de la métallurgie pour répondre que la Commission proposerait l'an prochain un nouveau plan anti-crise qui, comme celui de 1979, comporterait un volet externe et un volet interne. L'objectif poursuivi sera un resserrement des coûts de production de l'acier des Neuf, de façon à élever sa compétitivité sur les marchés mondiaux ; la poursuite de l'industrialisation sera le moyen privilégié pour y parvenir. La Communauté y apportera plusieurs soutiens financiers ; pour assurer l'adéquation de cet effort aux politiques sociale et régionale des gouvernements ; pour faciliter la modernisation des entreprises. Mais il ne peut s'agir en aucun cas d'une aide perpétuelle, risquant de décourager les aciéries d'entreprendre l'effort indispensable.

La rentabilité de la sidérurgie européenne s'est en effet dégradée depuis 1976 par rapport aux sidérurgies nippone et américaine, à l'exception de certains producteurs. Les coûts européens restent, selon M. Davignon, trop élevés pour deux raisons majeures : une technologie insuffisante par rapport à la sidérurgie japonaise et des taux d'utilisation très inférieurs aux taux américains. Les Japonais, grâce à leur supériorité technologique, jouent la compétitivité maximum sur un marché d'exportation directe, qui absorbe environ un tiers de la production, tandis que les Américains jouent la carte de leur marché intérieur qu'ils s'entendent bien à protéger.

Selon M. Davignon, les Européens doivent à la fois assurer une meilleure maîtrise de leur propre marché et maintenir, grâce à une compétitivité suffisante, un solde net d'exportations significatif. Le lien entre la restructuration et l'encadrement du marché sera donc resserré par la Commission européenne dans son prochain plan, de manière à relever les taux d'utilisation des outils les plus compétitifs de la sidérurgie européenne. Le commissaire européen a donné quelques détails sur les résultats actuels de l'effort entrepris par les sidérurgistes des Neuf. Les capacités d'acier brut prévues pour 1982 (201,7 millions de tonnes) ne seraient inférieures que de 0,4 million aux capacités de 1978 (202,1 millions). Cette légère diminution est le résultat net d'un nombre considérable de mouvements, car sur les 285 usines productrices d'acier de la Communauté 66 escomptent un accroissement de leur capacité, 35 visent une réduction et 184 la maintiendront stable. Mais si les capacités escomptées pour 1982 restent largement supérieures aux besoins prévus du marché (180 millions de tonnes seulement), elles sont inférieures de 10 millions de tonnes à ce qui était annoncé l'année dernière. Dans le domaine de la technologie, les investissements aboutissent pour l'essentiel à la disparition quasi complète des procédés Thomas et Martin (revenus de 22 % du total en 1974 à 8 % en 1978 et 4 % en 1983) et à une progression très rapide de la coulée continue (passée de 34 millions de tonnes en 1974 à 97 millions en 1983). L'effort de modernisation reste beaucoup plus limité au niveau des laminoirs.

Le Comité consultatif de la CECA a appuyé le 27 septembre l'orientation de la Commission et ses prévisions pour le quatrième trimestre : consommation d'acier brut de 30,2 millions de tonnes (contre 29,3 au trimestre comparable de 1978) et production de 35,6 millions (contre 32,72). La situation des prix de l'acier a été *jugée satisfaisante* dans le secteur des produits longs, mais laissant à désirer dans celui des produits plats. Les producteurs d'acier ont regretté que la Commission n'ait pas cru devoir envisager une modification à la hausse des prix d'orientation pour certains produits laminés, tandis que les représentants des utilisateurs et des travailleurs ont estimé qu'avant de se prononcer sur la politique des prix, il convenait d'avoir un examen d'ensemble sur la situation du marché. Cette discussion aura lieu à la prochaine réunion du Comité consultatif.

AIDE A LA READAPTATION. — *La Commission de Bruxelles a approuvé des aides de réadaptation en faveur du personnel touché par les fermetures définitives et les réduction d'activités en Allemagne fédérale et au Royaume-Uni. Ces aides s'élèvent à 8,15 millions de DM (3,244 millions d'UCE) en faveur de la R.F.A. et à 395 400 Livres sterling (623 000 UCE) s'agissant du Royaume-Uni.*

SOUTIEN A LA CONSTRUCTION SOCIALE. — *La Commission européenne a débloqué certains crédits d'aide à la construction à imputer sur le montant global de 55 millions d'UCE prévus par ce programme. Ces prêts à long terme (vingt ans en général) et à taux d'intérêt réduit (1 % l'an) concernent l'Allemagne (437 000 DM pour la construction de 49 logements destinés à des travailleurs sidérurgiques), la France (280 000 FF pour la construction de 35 logements dans les charbonnages du Centre-Midi, 392 550 FF pour 32 logements destinés aux travailleurs sidérurgistes du Centre-Midi, 227 500 FF pour 19 logements dans la sidérurgie du Nord, 132 500 FF pour 25 logements pour mineurs de fer de l'Est, 577 500 FF pour 63 logements pour travailleurs sidérurgistes de l'Est, et 16 000 FF pour 2 logements dans les charbonnages de Lorraine), le Danemark (1,048 million de couronnes pour 71 logements destinés aux travailleurs sidérurgistes) et la Belgique (2,365 millions de FB pour 11 logements destinés à des mineurs de charbon).*

CONCENTRATION DANS LA METALLURGIE. — *Bruxelles a autorisé l'acquisition par Hoogovens d'une participation de 48 % dans le capital de l'entreprise transformatrice de l'acier van Thiel's Draadindustrie (Thibodraad). Les autres actionnaires de Thibodraad resteront, comme par le passé, Cockerill S.A. pour 48 % et la famille van Thiel pour le solde. Les marchés plus spécialement concernés par cette concentration sont ceux des treillis soudés, des fils tréfilés ainsi que des pointes. Les intéressés rencontreront sur ces marchés la concurrence d'entreprises de tréfilage de grandes tailles intégrées à des grands groupes sidérurgiques (Thyssen, Klöckner ou ARBED). Il n'apparaît donc pas, aux yeux de la Commission, que l'opération envisagée puisse conduire au renforcement d'une position dominante préexistante telle que définie par la Cour de justice dans l'affaire Continental Ca Cy.*

EURATOM

Les Neuf acceptent le principe d'une modification du traité

LES ministres des affaires étrangères des Neuf, réunis à Bruxelles le 18 septembre, ont accepté l'idée d'une modification du traité de l'Euratom (Marché commun de l'énergie atomique) proposée par la France.

Le dossier a alors été confié à la commission de la C.E.E., assistée d'un comité d'experts nationaux à haut niveau. Toutefois, les Neuf doivent harmoniser leurs points de vue sur le contenu de la modification.

Il s'agit, on le sait, de supprimer le monopole de l'agence d'approvisionnement de l'Euratom, c'est-à-dire le droit exclusif pour cette agence de conclure des contrats de fournitures nucléaires et le droit d'option sur les matières fissiles produites dans la C.E.E.

Parlement européen

L'Assemblée maintient à son ordre du jour la discussion sur les fournitures d'armements

LORS d'une session tenue à Strasbourg du 24 au 28 septembre, le Parlement européen a examiné, entre autres, quelques points sensibles de la coopération européenne. En particulier une question posée par MM. Fergusson (D.E., Royaume-Uni) et von Hassel (P.P.E., R.F.A.) sur des « programmes communautaires de fournitures d'armements ». Contestant la compétence du Parlement européen, trois parlementaires en demandèrent le retrait (trois Français : MM. Ansart, communiste ; Debré, D.E.P. et Jaquet, socialiste). Un vote par appel nominal sur leur proposition donna le résultat suivant : 87 voix en faveur du retrait, 208 contre et 4 abstentions. La question a donc été maintenue à l'ordre du jour et a donné lieu à un vif débat non suivi de vote.

Autre problème délicat : la politique agricole commune, que les députés britanniques ont âprement critiquée à propos du débat sur la vente de beurre européen à bas prix à l'U.R.S.S.

Conservateurs et travaillistes britanniques ont estimé que la politique agricole commune créait de coûteux excédents et que les consommateurs européens devaient payer très cher leur beurre alors que les Soviétiques profitaient de subventions payées par le contribuable européen.

Pour sa part, M. Michel Debatisse (Français, démocrate-chrétien), ancien président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, a estimé que la politique agricole commune restait la seule politique vraiment commune de la C.E.E. La Grande-Bretagne, a-t-il précisé, part en guerre contre les ventes de beurre à l'Union soviétique alors qu'elle se conserve le droit d'acheter annuellement à bas prix 120.000 tonnes de beurre néo-zélandais et que les producteurs laitiers britanniques ont multiplié par quatre leur production de beurre entre 1975 et 1979.

A propos des pouvoirs du Parlement européen, les démocrates-chrétiens européens ont lancé un nouveau pavé dans la mare au cours de la session en réclamant leur extension par le biais d'un nouveau traité qui compléterait le traité de Rome. Cette nouvelle demande a été formulée dans une proposition de résolution signée par des personnalités aussi connues que l'ancien premier ministre belge, M. Leo Tindemans, et l'ancien président de l'Assemblée européenne, M. Emilio Colombo (Italie). Les premières réactions ont été dans l'ensemble très négatives parmi les parlementaires appartenant aux autres groupes.

Le projet de budget de la C.E.E. pour 1980 a lui aussi été l'objet de débats animés. Les quatre cent-dix députés européens ont en effet l'intention d'utiliser à fond les pouvoirs budgétaires que leur confère le traité de Rome pour rétablir une partie des crédits « coupés » par le conseil des ministres des finances des Neuf. Le projet du conseil, arrêté dans la nuit du 11 au 12 septembre, prévoit en effet un budget de 14,9 milliards d'unités de compte (1 U.C. = 6 F.F., soit 90 milliards de F.F.), contre 16,3 milliards d'U.C. (100 milliards de F.F.) prévus par la Commission européenne.

ENERGIE. — *Le Parlement européen a adressé le 5 octobre un télégramme au conseil des ministres de l'énergie de la C.E.E. le priant d'adapter les propositions du Parlement visant à développer la politique charbonnière dans la C.E.E. malgré les* « divergences d'opinion entre Etats membres ».

LE VA-ET-VIENT ENTRE STRASBOURG ET LUXEMBOURG REPRENDRA EN 1980. — *Le Parlement européen recommencera dès 1980 à siéger à Strasbourg et à Luxembourg. C'est ce qui ressort de déclarations de Mme Simone Veil, président du Parlement, soulignant le lundi 25 septembre qu'il ne fallait pas s'étonner que l'Assemblée des Neuf se réunisse de nouveau à Luxembourg, comme autrefois, dès que le Grand-Duché aura fini de construire au début de l'année prochaine un nouvel hémicycle offrant au moins quatre cent dix places, comme celui de Strasbourg.*

Au lendemain des élections, on pensait généralement, à Strasbourg, que l'Assemblée appliquerait désormais à la lettre les textes des accords qui stipulent que « l'Assemblée se réunit à Strasbourg ». *Mais, depuis 1965, des sessions de plus en plus longues et fréquentes se sont déroulées à Luxembourg.*

AUTRES ORGANISATIONS POLITIQUES TECHNIQUES ET SOCIALES

Association du transport aérien international

Accord pour un nouveau relèvement tarifaire

LES cinquante-cinq compagnies aériennes participant aux activités de la coordination tarifaire de l'Association du transport aérien international (IATA) sont convenus de proposer à leurs gouvernements, pour effet dès le 1er janvier 1980, de nouveaux relèvements sur les tarifs passagers et fret — en général de l'ordre de 3 à 5 % — qui vont affecter plusieurs régions du globe. Les hausses recommandées sont la conséquence de la situation engendrée par le prix du carburant sur laquelle les représentants des compagnies aériennes se sont penchés lors d'une conférence convoquée à Cannes du 2 au 8 octobre. Ils ont conclu que ces « *nouvelles et modestes* » adaptations tarifaires étaient nécessaires pour compenser quelque peu l'augmentation du coût du carburant déjà enregistrée.

La conférence a aussi examiné la possibilité d'établir un mécanisme automatique pour l'élaboration de hausses tarifaires imputables au carburant par lequel il serait possible de procéder à des adaptations selon un montant prédéterminé sans qu'il soit nécessaire de convoquer une réunion plénière. Malgré un consensus généralisé en faveur d'un tel mécanisme, il est nécessaire d'instaurer en tout premier lieu une base de données sur le plan mondial avant que ne puisse être mis en place un tel « mécanisme de déclenchement ». Cette solution sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine conférence tarifaire.

Conseil de l'Europe

Session d'automne de l'Assemblée parlementaire

L'INTERVENTION du roi Juan Carlos d'Espagne (le 8 octobre) et celle des ministres des affaires étrangères égyptien et israélien, MM. Boutros Ghali et Moshe Dayan (le 10 octobre), ont été les points forts de la session d'automne de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, réunie à Strasbourg du 3 au 11 octobre. C'était en effet la première fois que les deux ministres des affaires étrangères exposaient simultanément devant une assemblée internationale de parlementaires les positions respectives de leurs pays sur un règlement du conflit du Proche-Orient.

Parmi les autres sujets à l'ordre du jour de la session : la situation en Iran, les mauvais traitements infligés aux enfants, l'état de la conservation architecturale en Europe et l'abolition de la peine de mort. Le 6 octobre, l'Assemblée avait demandé aux vingt et un Etats membres d'accorder une aide humanitaire maximale aux réfugiés du Sud-Est asiatique, que ce soit dans les camps provisoires d'accueil ou dans les pays européens qui les ont accueillis.

DROITS DE L'HOMME. — *Par un arrêt prononcé à Strasbourg le 9 octobre dans l'affaire Airey qui concerne l'Irlande, la Cour européenne des droits de l'homme a constaté une violation : 1) de l'article 6 §1 de la Convention européenne des droits de l'homme, parce que Mme Airey n'a pas bénéficié d'un droit effectif d'accès à la* High Court *pour demander un jugement de séparation de corps (cinq voix contre deux) ; 2) de l'article 8, parce qu'elle n'a pas eu effectivement accès au moyen de protection de sa vie privée qu'aurait constitué un tel jugement (quatre voix contre trois).*

— La Commission européenne des droits de l'homme, qui a tenu sa cent quarantième session à Strasbourg du 1er au 12 octobre, a statué sur la recevabilité de quelque soixante requêtes et repris l'examen de plusieurs requêtes déjà déclarées recevables et de diverses requêtes qui ont été portées à la connaissance des gouvernements mis en cause afin qu'ils présentent des observations sur leur recevabilité. La Commission a notamment tenu le 5 octobre une audience contradictoire sur le bien-fondé de la requête introduite en 1977 par Mme X... contre le Royaume-Uni. Cette requête, qui vise l'usage de châtiments corporels dans une école anglaise, a été déclarée recevable le 12 juillet 1978, la Commission ayant estimé qu'elle soulevait d'importantes questions quant à l'interprétation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme et de l'article 2 du protocole additionnel.

La Commission a également tenu, le 10 octobre une audience contradictoire sur la recevabilité et le bien-fondé de la requête introduite par le Rassemblement jurassien et l'Unité jurassienne contre la Suisse. La requête concerne l'interdiction par le conseil exécutif du canton de Berne, les 1er et 13 avril 1977, de toute réunion politique sur le territoire de la commune de Moutier. A l'issue de la cette audience, la Commission a déclaré la requête irrecevable comme manifestement mal fondée.

ENVIRONNEMENT. — *Faire de l'agriculture en Europe l'alliée privilégiée d'une protection globale de l'environnement, tel est le but proclamé par une conférence qui a réuni à Berne du 19 au 21 septembre les ministres de l'environnement des vingt et un pays membres du Conseil de l'Europe, ainsi que les représentants de la Finlande et de la Yougoslavie. A cette occasion, la convention du Conseil de l'Europe relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel a été ouverte à la signature et immédiatement signée par les représentants de dix-neuf Etats et de la Communauté économique européenne. Aux termes de la convention, les pays signataires s'engagent notamment à protéger très strictement cent dix-neuf espèces végétales actuellement menacées de disparition en Europe et à prendre des mesures actives pour sauvegarder leurs biotopes ; il en est de même de plus de quatre cents espèces de faune et de leurs milieux de vie.*

POUVOIRS LOCAUX. — *La répartition des ressources publiques entre l'Etat et les collectivités locales et régionales a été le thème principal de la quatorzième session de la conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, qui s'est tenue du 16 au 18 octobre, réunissant quelque cent soixante-dix élus locaux et régionaux des pays membres du Conseil de l'Europe.*

Organisation des Etats américains

Quatorzième session du Conseil interaméricain économique et social

LA quatorzième session annuelle du Conseil interaméricain économique et social (CIES) de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) s'est tenue à Bridgetown (Barbade) du 18 au 22 septembre. Une partie des travaux ont été consacrés à l'examen des perspectives de développement économique et social du sous-continent, de l'impact de la hausse des prix du pétrole sur les économies des pays membres et au problème du protectionnisme dans les relations économiques internationales. Le début de la réunion a été marqué par une bataille de procédure concernant l'inscription à l'ordre du jour du problème de la hausse des prix du pétrole soulevé par le Venezuela : le Costa-Rica et El-Salvador souhaitaient d'en réserver la discussion à l'Agence latino-américaine de l'énergie (OLADE), alors que d'autres délégations, celles du Brésil et du Chili notamment, s'efforcèrent de faire admettre la compétence du CIES dans ce domaine. A l'issue du débat sur les perspectives économiques et sociales, jugées particulièrement décourageantes, une vive discussion a opposé certains participants sur la politique de substitution aux importations des vingt dernières années. Condamnée par le secrétaire à l'économie et au commerce du gouvernement du Costa-Rica, cette politique inspira parfois un jugement plus nuancé, et le représentant du Guatemala a pu vanter son rôle dans le développement industriel du sous-continent. Enfin, le protectionnisme des pays industriels a suscité un affrontement entre les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, d'une part, et les Etats-Unis, d'autre part, dont le représentant a évoqué les efforts du président Carter pour résister aux pressions des secteurs affectés par la crise.

EDUCATION, SCIENCE ET CULTURE. — *Formant un front uni, vingt-deux pays d'Amérique latine et des caraïbes ont demandé aux Etats-Unis, au cours d'une session du Conseil interaméricain pour l'éducation, la science et la culture (C.I.E.C.C.) à Bridgetown (Barbade) du 10 au 15 septembre, d'honorer leurs engagements financiers envers l'Organisation. Répondant aux ministres de l'éducation, qui avaient rappelé que depuis 1968 (année où les programmes régionaux du C.I.E.C.C. ont été établis), la contribution volontaire des Etats-Unis à leur financement n'avait jamais correspondu aux engagements souscrits, le représentant américain a invoqué la responsabilité du Congrès dans la réduction de ces contributions.*

La résolution adoptée par le C.I.E.C.C. fait état, cependant de la nécessité de porter les ressources de financement de son budget à 25 000 000 de dollars, soit une augmentation de 10 000.000 de dollars par rapport au budget actuel.

COMMISSION SPECIALE DE CONSULTATION ET DE NEGOCIATION. — *La Commission spéciale de consultation et de négociation (CECON) a tenu sa neuvième session à Washington du 11 au 17 septembre. A son ordre du jour : a) les recommandations du groupe d'experts gouvernementaux sur le système des préférences généralisées des Etats-Unis ; b) les conclusions de la conférence spéciale sur le sucre ; c) le rapport de la quatorzième réunion du groupe ad hoc du commerce sur les barrières douanières et les obstacles non tarifaires aux échanges ; d) les récentes mesures du gouvernement américain se rapportant à la loi sur le commerce international de 1974 ; e) le rapport sur l'impact économique de l'augmentation des droits de péage au canal de Panama et f) le projet de loi sur les importations de viandes du Congrès américain.*

COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT. — *Un groupe d'experts de haut niveau, chargé d'établir les grandes lignes d'un système de coopération pour le développement à l'échelle du sous-continent, s'est réuni pour la première fois à Washington du 5 au 7 septembre sous l'égide de l'O.E.A. Le principe d'une coopération pour le développement avait été avancé en 1976, on s'en souvient, comme substitut à l'Alliance pour le progrès alors moribonde. Le groupe d'experts s'est inspiré de propositions avancées par les conseils spécialisés de l'O.E.A. Pour lui, la coopération en faveur du développement devrait être le point de départ d'une politique régionale à laquelle seraient associés les organismes internationaux — ce qui n'était pas le cas avec l'Alliance pour le progrès. Elle devrait aussi s'appuyer sur une concertation Sud-Sud, ainsi qu'avec la C.E.E., et prévoir des accords globaux entre le sous-continent et les groupements économiques du tiers-monde. Enfin les relations avec les pays industrialisés, et notamment avec les Etats-Unis, devraient être considérées avec réalisme. Le groupe d'experts devait reprendre ses travaux à Brasilia.*

PROBLEME MARITIME DE LA BOLIVIE. — *Réunie à Washington le 16 septembre, la commission préparatoire à la neuvième session de l'Assemblée générale de l'O.E.A. a approuvé, malgré la ferme opposition du représentant du Chili pour qui ce débat est une violation de l'article 18 de la charte de l'Organisation, l'inscription à l'ordre du jour de cette Assemblée de la discussion d'un rapport sur le problème maritime de la Bolivie présenté par le représentant du gouvernement de La Paz. Quatorze pays ont voté en faveur de la demande bolivienne, El Salvador s'est abstenu en invoquant la neutralité de sa politique extérieure et le Chili a voté contre.*

CANAL DE PANAMA. — *En application de la résolution no 324 adoptée en juillet 1978 par l'Assemblée générale de l'Organisation, le représentant de Panama a déposé le 25 septembre auprès du secrétariat général de l'O.E.A. le texte du traité sur la neutralité permanente et le fonctionnement du canal, ainsi que les protocoles additionnels. Le représentant panaméen a rappelé à cette occasion que par ces textes les deux pays se sont engagés à maintenir la neutralité et la sécurité du canal qui demeurera ouvert aux bâtiments de tous les pays.*

DROITS DE L'HOMME. — *Le représentant du gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua a déposé le 25 septembre, au nom de son pays auprès du secrétariat général les instruments de ratification de la convention interaméricaine des droits de l'homme.*

— A la demande du représentant chilien, soutenu par les représentants du Paraguay et d'El Salvador, le Conseil permanent de l'O.E.A. a ajourné le 27 septembre sa décision concernant l'assistance à l'assemblée générale d'Amnesty International, du Conseil des Amériques, du Conseil National des Eglises du Christ et de la Ligue internationale des droits de l'homme.

AIDE AUX PAYS ATTEINTS PAR LES TYPHONS DAVID ET FREDERIC. — *Après l'adoption par le conseil permanent, le 5 septembre dernier, d'une résolution autorisant la mobilisation d'un montant de 1 000 000 de dollars du FONDEM pour venir en aide aux pays atteints par les typhons David et Frédéric, et la conclusion du rapport du secrétaire général, le 12 septembre, sur l'étendu du désastre, les premiers secours d'urgence ont été acheminés le 18 septembre vers la République-Dominicaine, Dominique et Haïti. D'autre part, l'O.E.A. a désigné des groupes techniques devant être mis à la disposition des trois pays dans le cadre de leurs programmes de reconstruction.*

NOUVEAU MEMBRE. — *M. Barry Bertrand, ambassadeur de Sainte-Lucie, nouveau membre de l'Organisation, a présenté le 21 septembre ses lettres de créance au président du conseil permanent de l'O.E.A.*

Union interparlementaire

Sessions au Venezuela

LA soixante-sixième conférence de l'Union interparlementaire, qui s'est tenue du 13 au 21 septembre à Caracas, sous la présidence de M. Godofredo Gonzalez (Venezuela) a rassemblé quelque cinq cent cinquante parlementaires venus de quatre-vingt-deux pays. Elle a adopté en fin de session des résolutions portant sur la mise en œuvre du document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée au désarmement ; la question du Moyen-Orient et le problème palestinien ; la protection de la famille, des enfants et de la jeunesse, en relation avec l'Année internationale de l'enfant ; la mise en œuvre des recommandations de l'ONU sur la décolonisation ; les voies et moyens de promouvoir la compréhension, la coopération et la paix internationale dans les domaines de l'éducation, de l'information et de la communication ; le droit de l'espace international. La conférence a également adopté un appel à la solidarité avec les pays des Caraïbes affectés par les ouragans.

Le Conseil interparlementaire a lui aussi siégé à Caracas pendant la session de la conférence. Il a admis comme membres de l'Union les Parlements de la Bolivie, de la Colombie, des Comores, de l'Equateur, du Guatemala, de la Haute-Volta, de la République Dominicaine, du Surinam et du Yémen démocratique. Compte tenu de la suspension de l'affiliation du Parlement du Nicaragua, qui a été dissous en juillet 1979, l'Union interparlementaire compte actuellement quatre-vingt-huit membres. Le Conseil a également adopté une résolution sur la situation des droits de l'homme en Amérique latine, notamment en Argentine, au Chili, au Nicaragua et en Uruguay, ainsi que sur les problèmes de la population et du développement. Sur la base du rapport du comité spécial sur les violations des droits des parlementaires, le Conseil s'est prononcé sur les cas de vingt-six parlementaires dans les pays suivants : Argentine, Bahreïn, Brésil, Chili, Guatemala, Indonésie, Singapour et Uruguay. Il a élu, d'autre part, à l'unanimité M. Rafael Caldera, ancien président du Venezuela, à sa présidence, pour les trois prochaines années, sur l'expiration du mandat de Sir Thomas Williams (Royaume-Uni).

Enfin, les points de substance qui seront examinés par les commissions d'étude de l'Union en 1980 (Oslo, du 7 au 12 avril), ont été choisis : désarmement ; problème des réfugiés sous ses aspects juridiques et humanitaires ; troisième décennies des Nations unies pour le développement ; décolonisation.

• AGENCE SPATIALE EUROPEENNE. — *Lors de sa réunion, à Paris, le 26 septembre, le comité de la politique industrielle de l'Agence spatiale européenne (ASE) a approuvé le choix du maître d'œuvre pour la réalisation du véhicule spatial européen qui participera à la mission internationale polaire solaire, projet de recherche scientifique entrepris en coopération par l'Agence de la NASA : il s'agit de la firme allemande Dornier System, chef de file du consortium industriel Star.*

• COMMISSION DU PACIFIQUE SUD. — *Cent cinquante représentants de vingt-trois Etats et territoires du Pacifique sud ont participé, du 6 au 12 octobre, à Papeete, aux travaux de la dix-neuvième conférence du Pacifique sud, qui étaient particulièrement consacrés aux besoins fondamentaux de tous les insulaires : production alimentaire et de matériaux, ressources maritimes, gestion et technologie rurales, santé, documentation et information, bourses et subventions. Le programme de travail et le budget de l'organisation pour 1980 ont été approuvés.*

— Les responsables des opérations de recensement de la zone d'action de la Commission du Pacifique sud (C.P.S.) et des représentants d'organisations régionales et internationales se sont réunis du 17 au 21 septembre à Nouméa pour discuter des recensements qui ont eu lieu récemment dans la région et établir des plans pour l'avenir. Quatorze pays et territoires océaniens doivent, en principe, procéder à des recensements pendant la période 1980-1982.

• CROIX-ROUGE. — *Après avoir reçu une réponse positive de la part des autorités du Kampuchea pour le démarrage de l'opération de secours alimentaires et médicaux en faveur de la population civile du Cambodge, le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.-R.) et l'UNICEF ont affrété le 4 octobre un avion à destination de Phnom-Penh. Du 9 août au 28 septembre, les deux organisations avaient acheminé à Phnom-Penh, en cinq vols, environ 150 tonnes de vivres et de médicaments d'urgence qui ont été distribués principalement dans les hôpitaux et orphelinats de cette ville, ainsi qu'à Kompong-Speu, Kompong-Chnang et dans la province de Kandal.*

Dans la zone frontière avec la Thaïlande, (« Kampuchea démocratique »), à la suite d'une première visite effectuée par une équipe C.I.C.-R.-UNICEF du 17 au 19 septembre, un nouvel envoi de secours a eu lieu le 3 octobre.

— Une réunion de travail, organisée par l'Agence centrale de recherches du C.I.C.-R. (A.C.R.) et le Croissant-Rouge de Malaisie, a réuni, les 6 et 7 septembre à Kuala-Lumpur, les responsables des bureaux d'agence des sociétés nationales des pays de premier accueil des réfugiés en Asie du Sud-Est. La réunion visait à établir les modalités de collaboration entre l'A.C.R. à Genève et les bureaux d'agence nationaux sur le terrain en vue de résoudre les problèmes relatifs au rétablissement des contacts entre les membres de familles dispersées et la transmission du courrier entre les réfugiés et leurs parents.

— La Tunisie a accueilli, du 9 au 19 octobre, le premier séminaire africain francophone sur la diffusion du droit international humanitaire, organisé conjointement par le Croissant-Rouge tunisien et le C.I.C.-R.

— Le délégué régional du C.I.C.-R. pour les pays du « Cône sud » s'est rendu au Chili le 23 septembre pour y effectuer une nouvelle série de visites des lieux de détention.

• ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME. — *La troisième session de l'Assemblée de l'Organisation mondiale du tourisme (O.M.T.), qui s'est déroulée à Torremolinos (Espagne) du 17 au 28 septembre, a réuni quelque cinq cents délégués représentant, notamment, une centaine de pays membres.*

L'Assemblée a pris note du dépôt, par l'Australie, des instruments de ratification de son appartenance à l'O.M.T. et a approuvé les demandes d'admission en tant que membres effectifs de la République populaire du Congo, du Honduras et de la République du Niger, et celle des Antilles néerlandaises comme membre associé.

Après avoir entendu le rapport présenté par le secrétaire général de l'O.M.T. sur les activités de l'Organisation de juin à septembre 1979, l'Assemblée générale a adopté sans modification le projet de programme général de travail pour la période 1980-1981 et une résolution du secrétaire général concernant le statut des administrations nationales de tourisme à l'étranger. Le budget de l'Organisation pour la même période a été approuvé.

Une proposition visant à l'institution d'une journée mondiale du tourisme chaque année a été également adoptée par l'Assemblée. Les thèmes retenus sont, pour l'année 1980 : « Le tourisme comme facteur de conservation et de promotion de l'héritage culturel et de compréhension mutuelle » *et pour l'année 1981 :* « Tourisme et qualité de vie ». *Enfin, l'Assemblée a décidé de reconduire au poste de secrétaire général de l'organisation pour la période 1980-1981, l'actuel titulaire M. Robert C. Lonati.*

• ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD. — *Le groupe d'experts de haut niveau des pays de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), a approuvé, le 28 septembre à Bruxelles, un projet de déploiement de missiles atomiques de l'OTAN pour contrebalancer les nouvelles fusées soviétiques SS-20.*

• UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE. — *L'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) a organisé, du 15 au 17 octobre à Bruxelles, un colloque sur une politique européenne d'armements, placé sous la présidence de M. Kai-Uwe (chrétien-démocrate, République fédérale d'Allemagne), président de l'assemblée et ancien ministre de la défense de la R.F.A.*

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Fondateur : Hubert BEUVE-MERY
Directeur de la publication : JACQUES FAUVET
Rédacteur en chef : CLAUDE JULIEN
Rédactrice en chef adjointe : MICHELINE PAUNET

Prix de l'abonnement annuel (en francs)

VOIE NORMALE

France, DOM, TOM, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Mauritanie, République malgache, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Haute-Volta, Cameroun, Togo, Guinée, Tunisie, Poste militaire, Poste navale, Andorre, Monaco	75
Autres pays	95

PAR AVION (Abonnement et taxes)

Europe, Turquie d'Asie, Chypre, Açores, Canaries, Madère, Algérie, Maroc, Tunisie	107
DOM, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Haute-Volta, Territoire français des Afars et des Issas	116
TOM (sauf T.F.A.I.), République malgache, Etat comorien	136
Libye, Egypte, Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Syrie	121
Birmanie, Brunei, Chine, Corée, Hongkong, Indonésie, Japon, Macao, Malaisie, Mongolie, Philippines, Singapour, Taiwan, Thaïlande, Vietnam, Australie, Nouvelle-Guinée, Fidji, Nouvelle-Zélande, Laos, Cambodge	160
Canada, Amérique du Nord, Amérique centrale, Amérique du Sud, autres pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie	141

(Chèque postal : Paris no 4207-23)

Rédaction et administration : 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. Rédaction : 246-72-23
Tél. Abonnements : 820-63-03
Télex : Le Monde 650-572 Paris
Adr. télégraphique : Journmonde Paris

EURATOM

INTERROGATIONS

Le pouvoir et la fraternité

Par GABRIEL GOSSELIN *

DU tournant des années 60 à celui des années 70, du retour du général de Gaulle à la non-convertibilité du dollar et à la crise pétrolière, nous venons de vivre, en Europe, une quinzaine d'années de progrès triomphant : forte croissance économique, concentration industrielle accélérée, développement du pouvoir centralisateur des appareils d'Etat. *Le progrès* se solde par l'exode rural et la crise urbaine, le déclin accentué des régions périphériques et le développement des régionalismes. Dans toutes les démocraties européennes, les pouvoirs centraux sont en question, tandis qu'en contrepoint se précisent une aspiration à la participation, une volonté de cogestion, des expériences et des perspectives d'autogestion.

Nous voici arrivés à un retournement de nos problématiques anciennes. Désormais, ce n'est plus la tradition qui empêche le changement, mais le progrès lui-même. Progrès et changement en arrivent à se contredire et à s'exclure. Tel est le moment de la modernité, cette crise de notre civilisation.

Tel est le moment où il faut s'interroger sur notre vieux progrès. C'est le temps d'une crise, en effet, qui vient de plus loin et va bien au-delà d'une crise de l'énergie, voire d'une crise du capitalisme. Dix ans après mai 1968, nous sommes toujours à la recherche d'un nouveau modèle de développement. Un an et demi après l'échec de la gauche, en mars 1978, c'est aussi, pour le socialiste que je suis, le moment de mettre à jour le projet de *société que nous voulons proposer au pays.*

DEUX siècles exactement après la mort de Rousseau et celle de Voltaire, il faut réexaminer les sources intellectuelles de notre univers. En vérité, il existe deux traditions du progrès dans notre héritage. La tradition majeure est celle des Lumières rationalistes. Turgot, Condorcet, les Encyclopédistes, Voltaire visent surtout à un perfectionnement des mœurs par l'esprit. Le critère de ce progrès n'est pas l'égalité, mais l' « *éclosion des arts et des belles-lettres* ». Pour cette tradition, le progrès de la raison entraîne celui de la science et conduit au « *progrès moral* », c'est-à-dire au bonheur. Pour Rousseau, au contraire, progrès et bonheur ne sont pas du même ordre. Les découvertes de l'intelligence et les progrès de l'esprit qui n'entraînent pas une amélioration de la vie matérielle et ne sont pas mises au service du bien public sont sans valeur. Ancêtre de tous les utopistes, il affirme que l'âge d'or est devant nous, qu'il est à construire, et que cette construction est possible. Je pense qu'il est temps de nous souvenir de cette tradition restée mineure, et de la placer *sur* le devant de la scène pour changer le progrès.

Comment ne pas vouloir changer la vie ? Nous n'avons plus que faire de l'efficacité et du progrès rationalistes de nos parents et de nos grands-parents. Nous n'avons plus que faire, non plus, des lendemains qui chantent. Nous savons que c'est aujourd'hui qu'il faut changer, et cette conviction nous sépare des générations passées de militants et de théoriciens. Il n'y a là aucune impatience de notre fait. Nous savons que les changements ne peuvent plus être remis.

Ce n'est pas être pessimiste. Ce sont les pessimistes, au contraire, qui voudraient analyser notre modernité comme le temps d'un affrontement du pessimisme et de l'optimisme en matière de progrès. Ils ne voient pas qu'ils acceptent ainsi le modèle rationaliste au nom et sur le terrain duquel ils se disputent. Mais ce modèle nous mène à l'impasse, après avoir désenchanté nos mondes traditionnels. Le seul optimisme qui nous reste, ce n'est pas pour le défendre quand il est indéfendable. C'est pour changer de modèle, et réinventer une autre tradition de progrès. Une tradition qui nous conduise à changer la politique et réinventer la fraternité, la plus religieuse des valeurs de 1789. Gouverné depuis deux siècles par l'idéal égalitaire, notre monde n'a jamais été aussi inégalitaire dans sa réalité. C'est que l'égalité est une valeur immanente et abstraite. Seule la fraternité, valeur transcendante et concrète, peut nous mobiliser efficacement contre l'injustice.

LE progrès des Lumières rationalistes, repris par le positivisme du dix-neuvième siècle, lié au centralisme et à la *toute-puissance de l'Etat, ce progrès* qui règne sous le masque de la productivité en est arrivé à faire obstacle au changement social, au mouvement de la société par et sur elle-même, à l'autogestion des rapports sociaux. Il nous faut inventer l'utopie d'un changement qui ne soit pas gouverné par la violence logique du scientisme, dans une société où la loi du plus fort règne toujours, masquée par la raison du plus nombreux, où l'idée de progrès ne *mène qu'*à l'impasse d'une société stationnaire et l'idéal égalitaire à l'illusion d'une consommation généralisée. Un autre progrès qui offre à nos contemporains d'autres issues que les nostalgies traditionalistes, les retours impossibles à toutes les natures, ou le refuge dans les grèves ontologiques. L'utopie d'un progrès différent, ni jacobin ni libertaire, qui se donne les moyens du changement le plus urgent : celui des conditions de production d'une autre société civile. Et qui se donne en même temps, sans plus attendre, les finalités du changement le plus important, celui des pratiques quotidiennes et de la vie de cette *société elle-même.*

Il faut se mobiliser contre la loi de fer du progrès et la langue de bois de son rationalisme, contre la main trop visible de l'Etat et la chape de béton de la politique professionnelle, contre la violence théorique des dogmatismes et la violence pratique des centralismes. Il faut se mobiliser pour la vie et le développement de la société civile. La société ne se conquiert pas, il faut la libérer. Il faut se mobiliser pour la maîtrise de notre vie quotidienne. L'Etat ne doit plus être que le veilleur de nuit de nos rapports sociaux. Il faut se mobiliser pour l'autodétermination de ces rapports, la multiplication des temps et des lieux de démocratie directe. Il faut moins d'Etat pour changer le progrès.

L'AFFRONTEMENT de deux progrès, c'est celui de deux logiques et de deux pratiques. La première logique et la première pratique sont celles de l'urgence dans la production des biens matériels et dans la hausse des niveaux de vie pour les plus déshérités. Elles font confiance à l'Etat pour se protéger des intérêts privés, elles valorisent la démocratie représentative et le suffrage universel, elles conduisent à un militantisme tourné vers l'Etat et à la politique professionnelle. La seconde logique et la seconde pratique sont celles de l'importance d'une maîtrise quotidienne des conditions de travail et de vie. Elles visent le développement de la société civile et de la libre gestion des rapports sociaux, elles multiplient les lieux et les temps de démocratie directe et elles mènent à un militantisme autogestionnaire.

Ne nous abusons pas : il ne s'agit pas d'abolir la première logique et la première pratique, mais de les parfaire. Elles sont nécessaires, mais insuffisantes. A les valoriser et à les développer seules, nous courons à la catastrophe, c'est-à-dire au gaspillage et à l'inégalité, au renforcement du pouvoir de l'argent et de l'Etat, à l'aliénation politique et sociale, voire au totalitarisme.

Il se développe, en effet, actuellement deux critiques opposées de l'Etat. La première est celle de la société libérale avancée et de bien des philosophes qu'on dit nouveaux ; c'est celle du pouvoir actuel : l'Etat ne doit plus faire, mais faire faire (sous-entendu : au secteur privé). L'autre critique est celle de tous les vrais démocrates, pour lesquels la victoire du suffrage universel et la prise du pouvoir d'Etat *sont nécessaires, mais insuffisants. Parce* qu'il s'agit de changer les conditions de la production comme de la décision, non en revenant à la toute-puissance de l'argent mais en corrigeant par une démocratie plus directe et plus développée les distorsions que l'argent a imposées au cœur même de l'Etat et du suffrage universel. Bien loin de revenir au pouvoir de l'argent, il s'agit de rompre avec ce qu'il a fait du pouvoir de l'Etat. « *Si nous avons un prince,* disait Pline à Trajan, *c'est afin qu'il nous préserve d'avoir un maître.* »

Pour cette lutte quotidienne, les contre-cultures nous montrent le chemin mais elles échouent, faute d'être en prise directe sur les réalités qu'elles dénoncent, et à leur échelle. Les mouvements sociaux porteurs d'une différence neuve et libératrice ne sont pas les tentatives et tentations de déviance volontaire, mais les marginalisations forcées des ouvriers, des salariés et de tous les exploités du progrès, celles des femmes, des jeunes ou des régionalistes. Les contre-cultures ont diagnostiqué la crise et expérimenté la réinvention : c'est *aux sous-cultures qu'il appartient maintenant* de créer d'autres rapports entre notre société et son Etat. C'est parce qu'ils en sont les victimes que leurs membres peuvent changer le progrès.

L'UTOPIE nécessaire pour cette ambition n'est donc pas celle d'un homme « renaturé », mais celle d'une dénaturation accrue. Si nous ne voulons pas entrer dans le futur à reculons, ne confondons pas la nostalgie des paradis paléolithiques et l'utopie de l'homme naturel. Rousseau ne s'y trompait pas : « *Il faut beaucoup d'art,* disait-il, *pour empêcher l'homme social d'être tout à fait artificiel.* » Quelle est cette nature seconde d'un homme qui vivrait dans notre société rationaliste et violente, et qui voudrait en changer le progrès ? De quelle transparence inédite faut-il jeter les bases, à la lumière de quelle raison, et avec quels moyens ?

On ne sort pas du progrès, et on ne saurait l'achever : il faut bien le changer. Pour ce faire, il ne servirait à rien de nier le rôle de la science et de la technique. Quelle société pouvons-nous donc produire ? Quand la tradition devient une idée neuve et le progrès une réaction, quand les traditionalismes virent à gauche et que le progressisme devient réactionnaire, n'est-il pas temps de nous interroger sur notre modernité, ce lieu de notre transition où coexistent et se contredisent nos deux cultures ?

Changer la politique, c'est nous tenir entre ces deux propositions : *le* pouvoir n'existe pas, mais il n'y a que de la politique, d'une part. De l'autre : il y a *du* pouvoir partout, mais tout n'est pas politique. Pour le dire autrement : les rapports sociaux ne sont plus garantis par quelque transcendance que ce soit, sans qu'il y ait pour autant de principe immanent de totalisation. Dans ces conditions, il ne suffit plus de changer *de* politique et, pour y parvenir, de prendre le pouvoir. Il faut changer *la* politique et, pour y viser, rendre le *pouvoir.*

Ce changement de perspectives révèle deux implications décisives. En premier lieu, le projet de restitution du pouvoir impose des modalités précises à sa conquête. On ne peut plus prendre le pouvoir n'importe comment, si c'est pour le rendre et pour le rendre au fur et à mesure qu'on s'en empare, sans attendre des jours meilleurs. Dès lors apparaît également que nous manquons de lieux et de temps pour le débat, l'étude et la décision politiques. En second lieu, il n'existe plus de rapports de pouvoir qui se légitiment par un avenir de progrès. Toute politique ne peut être jugée progressiste qu'*a posteriori.*

Changer la politique, c'est mettre, le plus possible, tout pouvoir hors d'Etat. Et, pour cela même, mettre le vieux progrès hors d'état (de nuire). Mais changer la vie, est-ce une politique ? Si l'Etat n'a pas le monopole de la société, peut-il exister une stratégie politique pour un changement général ? Entre les nouveaux critiques du centralisme étatique et les nouveaux libertaires de l'expérimentation sociale, cette politique est-elle socialiste ?

LE progrès dominant depuis plus de deux siècles présente deux vices majeurs qui le disqualifient, quel que soit le régime politique où il sévit. Au niveau théorique, on l'a vu, c'est le rationalisme. De la Révolution française à la philosophie allemande, de celle-ci à la politique européenne, le progrès rationaliste est lié à la violence d'Etat. Au niveau de la pratique, cette violence fondamentale, c'est une politique qui veut faire le bonheur des gens malgré eux. La révolution du progrès et le progrès révolutionnaire, c'est de rompre avec cet hyperjacobinisme théorique et pratique dont le léninisme n'est qu'un avatar. Même si ce mouvement commence au seizième siècle, ce sont les grandes concentrations de l'industrie, de l'Etat et du capitalisme, à la fin du dix-huitième siècle et au dix-neuvième siècle, qui lui donnent sa mesure.

Il serait stupide, dangereux et injuste de nier les fruits matériels de cette tradition. Ce jacobinisme bien tempéré est celui de l'idéal égalitaire et du progrès matériel. Il impose un minimum d'Etat et une socialisation des grands moyens de production et d'échange. Il est, redisons-le, l'urgence. Dans les entreprises, dans l'organisation de la distribution, au niveau des consommateurs, il requiert une lutte des gens concernés pour contrôler les conditions de leur travail et de leur vie. Mais, redisons-le aussi, il serait catastrophique de s'en tenir là, et d'appeler cela révolution, ou socialisme.

Une politique pour changer la vie, c'est plus exactement la politique d'un changement de progrès qui laisse à la vie son autodétermination. C'est le plus important. Il s'agit de la libération des gens par eux-mêmes. Le socialisme sera cette politique ou il ne sera pas. La raison d'être d'un Etat minimum, c'est d'aider à l'accouchement de cette autolibération des rapports sociaux. Chacun pense bien que cette politique suppose et intègre la précédente : il ne saurait y avoir de libération dans l'injustice et l'exploitation. Le socialisme aura donc nécessairement ce double visage.

Il est urgent de se consacrer à l'important. Il est loin d'être tenu pour tel. N'oublions pas la société : tel est le premier mot d'ordre du socialisme. Prenons garde à toute politique qui donnerait à l'Etat un rôle permanent de direction du changement social. Une politique socialiste doit être une politique de la vie quotidienne, une politique qui crée des temps et des lieux pour choisir nos rapports sociaux et inventer les rapports politiques correspondants. Une politique pour gérer cette distance entre l'Etat et la société, qui transforme l'Etat pour qu'il donne aux *mouvements sociaux les* moyens de leur développement. Dans ce cadre, toute expérience est digne d'intérêt et riche d'enseignement si elle est subversive, c'est-à-dire productrice de nouveaux rapports sociaux. Il reste à inventer l'articulation entre cette multiplication de la démocratie directe et les mécanismes institutionnels de la démocratie représentative. Je ne prône pas la démocratie directe, mais la multiplication des lieux et des temps où l'on puisse la pratiquer. Je ne prône pas le dépérissement de l'Etat, mais le moins d'Etat possible.

LES vrais sauvages ne sont pas ceux que l'on croit, dans ce troisième état de nature où nous sommes entrés. Il nous faut inventer d'autres sauvages pour habiter ces villes de notre monde que sont devenus les grands pays industriels. Apprivoiser, cela signifie créer des liens, disait le renard de Saint-Exupéry. Il faut nous réapprivoiser les uns les autres. Telle est l'utopie fraternité. Or réinventer la fraternité, aujourd'hui, c'est scruter le problème du pouvoir, au lieu de se contenter de penser le monde avec les seules catégories du pouvoir. La fraternité dont nous avons besoin sera politique ou elle ne sera pas.

* Auteur du livre *Changer le progrès* (Editions du Seuil), secrétaire de la fédération du Nord du parti socialiste, et professeur de sociologie à l'université de Lille.

Dans ce numéro :

Le numéro du « Monde diplomatique » d'octobre 1979 a été tiré à 115 000 exemplaires.